

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

1501

DEA en Sciences de l'information et de la communication

Option évolution et conservation des supports de
l'information

Mémoire de DEA

**LES RELATIONS ENTRE LES BIBLIOTHEQUES
ECCLESIASTIQUES EN FRANCE DES ANNEES
1950 A NOS JOURS**

Marie-Lise KRUMENACKER

Sous la direction de Dominique VARRY

1992

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8303025

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

CONFIDENTIEL

DEA en Sciences de l'information et de la communication

**Option évolution et conservation des supports de
l'information**

Mémoire de DEA

**LES RELATIONS ENTRE LES BIBLIOTHEQUES
ECCLESIASTIQUES EN FRANCE DES ANNEES
1950 A NOS JOURS**

Marie-Lise KRUMENACKER

Sous la direction de Dominique VARRY

1992

TOCOPIE INTERDITE

LES RELATIONS ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES ECCLÉSIASTIQUES DE 1950 À NOS JOURS.

THE RELATIONS BETWEEN ECCLESIASTICAL LIBRARIES IN FRANCE FROM 1950 TO THE PRESENT DAY.

Résumé

A partir de 1957, se créent sous l'impulsion du père Mech, s.j, plusieurs associations de bibliothèques ecclésiastiques: l'A.B.E.F. (Association des Bibliothèques Ecclésiastiques de France), l'A.B.S.R. (Association des Bibliothèques de Sciences Religieuses). Après un historique de ces associations, est étudiée la transformation des bibliothèques de grands séminaires en bibliothèques diocésaines. Une enquête auprès des adhérents actuels établit un rapide bilan de l'action de l'A.B.E.F. et de l'état des bibliothèques.

Descripteurs: bibliothèque spécialisée; association; religion.

Abstract

From 1957 onwards, under the impetus of P. Mech, s.j, several ecclesiastical library associations were created: the A.B.E.F. (the French Association of Ecclesiastical Libraries), the A.B.S.R. (the Association of Religious Science Libraries). Following a review of these associations, the transformation of the large seminaries into the diocesan libraries is studied. A survey of the actual members gives a rapid assessment of the A.B.E.F.'s activities and the actual state of the libraries.

Key words: specific library; association; religion.

TABLE DES ABREVIATIONS

- A.B.E.F.: Association des Bibliothèques Ecclésiastiques de France
- A.B.F.: Association des Bibliothécaires Français
- A.B.S.R.: Association des Bibliothèques de Sciences Religieuses
- A.B.T.A.P.L.: Association of British Theological and Philosophical Libraries
- A.D.B.R.: Association pour le Développement des Bibliothèques de Religieuses
- A.K.Th.B.: Arbeitsgemeinschaft Katholisch-Theologischer Bibliotheken
- B.C.E.: *Bulletin du Comité des Etudes de la Compagnie de Saint-Sulpice*
- B.L.: *Bulletin de Liaison de l'A.B.F.F.*
- C.A.D.I.S.T.: Centre d'Acquisition de Documents d'Information Scientifique et Technique
- C.I.: Conseil International des associations de bibliothèques de théologie
- C.I.C.: Comité International de Coordination des associations de bibliothèques de théologie
- C.L.A.: Catholic Library Association
- C.N.R.S.: Centre National de la Recherche Scientifique
- D.O.P.P.E.C.: Demandes et Offres Permanentes de fascicules dépareillés de Périodiques Et Collections
- I.R.H.T.: Institut de Recherche et d'Histoire des Textes
- S.E.B.E.: Service d'Entraide des Bibliothèques Ecclésiastiques
- T.E.O.L.: Theologici Exquisiti Oblatique Libri
- V.S.K.B.: Vereniging voor Seminarie- en Kloosterbibliotheken

INTRODUCTION

Au XXe siècle, de nombreux événements historiques ont entravé le développement des bibliothèques religieuses en France: au niveau national, les confiscations de 1905, le climat anticlérical; au niveau international, les deux guerres mondiales. L'évolution de l'Eglise catholique à la même période ne leur est guère plus favorable car se développe un courant anti-intellectuel tant dans le clergé que dans la hiérarchie. Les relations de l'Eglise avec l'activité intellectuelle n'ont jamais été très simples et le XXe siècle perpétue une certaine tradition religieuse anti-intellectuelle. Le développement de l'Action Catholique spécialisée et l'importance prise par la mission en monde ouvrier provoquent, dans la formation des prêtres (surtout diocésains) et de certains religieux, une désaffection sinon un mépris pour l'activité de l'esprit. De son côté, la hiérarchie surveille très étroitement les théologiens et les multiples interdictions qui jalonnent le siècle (le courant moderniste en 1907, le Sillon en 1910, dans les années 1950 Teilhard de Chardin, s.j, de Lubac, s.j, Ganne, s.j, Bouillard, s.j, Chenu, o.p, Congar, o.p,) rendent les évêques très méfiants à l'égard des intellectuels de l'Eglise. Instruments nécessaires des recherches intellectuelles et témoins de la vie de l'esprit dans l'Eglise, les bibliothèques ecclésiastiques souffrent particulièrement de cette situation: le bibliothécaire n'est l'objet d'aucune considération et le budget, quand il existe, est très limité.

Elément aggravant: la chute des vocations qui commence bien avant le concile provoque une première fermeture de grand séminaire en 1953; en

1964, près de la moitié des grands séminaires est fermée, les ordres religieux regroupent leurs maisons. Lors de la fermeture des établissements de formation, les responsables ne prennent que très rarement conscience de la valeur de la bibliothèque qui, la plupart du temps, est simplement laissée sur place.

C'est dans ce contexte qu'à partir de 1957, plusieurs associations de bibliothèques ecclésiastiques sont créées sous l'impulsion d'un jésuite, le père Paul Mech. Ces associations définissent, inspirées pour beaucoup des idées du père Mech, des objectifs prioritaires pour les bibliothèques ecclésiastiques. Le fondement de leur réflexion bibliothéconomique est la définition du rôle du livre: le livre n'est pas une fin en soi, il est au service de la foi, instrument nécessaire de la recherche théologique et reflet de sa vitalité. Grâce à ces associations, s'établissent entre les bibliothèques ecclésiastiques de nouvelles relations dont nous allons essayer de rendre compte.

Notre sujet se limite aux bibliothèques ecclésiastiques et non religieuses. Ce terme un peu désuet a en fait un sens très précis: ecclésiastique signifie reconnu par une Eglise constituée. Le corpus exclut donc les bibliothèques religieuses des facultés d'Etat de Strasbourg, les biblio-thèques des sectes, les bibliothèques des communautés intégristes. Appartiennent au corpus les bibliothèques catholiques, protestantes et orthodoxes reconnues par leurs Eglises respectives. Toutes ces bibliothèques ecclésiastiques sont donc privées et confessionnelles. En 1950, ce corpus comprend potentiellement les établissements suivants:

- les instituts catholiques (Paris, Lyon, Angers, Lille, Toulouse)
- les facultés protestantes (Montpellier et Paris)
- les maisons de formation des ordres religieux (Jésuites, Dominicains, ...)

- les grands séminaires
- les monastères
- les petits séminaires, collèges, lycées religieux

Dans une première partie, nous ferons un historique de la fondation de ces associations dans l'ordre de leur apparition: l'A.B.E.F., l'A.B.S.R., le C.I.C. et l'A.D.B.R. Pour l'A.B.E.F., nous étudierons précisément la période entre 1957, date de la première session de bibliothécaires de grands séminaires, et 1963, année de la déclaration officielle de l'association. Nous présenterons l'activité de l'A.B.S.R. de sa fondation en 1958 à sa fusion avec l'A.B.E.F. en 1969. Nous évoquerons rapidement la création du C.I.C. puisque, même s'il est étroitement lié aux autres associations, il dépasse le cadre de notre sujet. Pour ces trois associations, nous avons pu utiliser les archives privées du père Mech et du père Etaix et celles de l'A.B.E.F. Aucun de ces fonds n'est classé systématiquement. Comme aucune de ces associations n'a fait l'objet d'un historique précis¹, nous avons cité abondamment les sources et mis en annexes certains documents. Nous avons aussi largement repris des extraits du *Bulletin du Comité des Etudes de Saint Sulpice* qui a publié les comptes rendus des sessions de 1957, 1960 et 1963. Quant à l'A.D.B.R., nous nous contenterons pour la présenter du témoignage du père Mech et du B.L. de l'A.B.E.F.

La deuxième partie de notre travail présentera une des transformations auxquelles l'A.B.E.F. a dû faire face: la disparition des bibliothèques de grands séminaires liée à la fermeture de nombreux

¹ Un rapide historique de toutes les associations du C.I.C. se trouve dans une brochure publiée pour les trente ans du C.I.C.: *Conseil International des Associations de Bibliothèques de Théologie 1961-1990*, Leuven, Bibliotheek van de Faculteit des Godgeleerdheid K.U.Leuven, 1990. Pour le C.I.C., pp.1-6; pour l'A.B.E.F., pp.37-40

établissements et l'émergence des bibliothèques diocésaines. Nous avons dépouillé deux dossiers des archives de l'A.B.E.F. concernant deux enquêtes sur les bibliothèques de séminaires en 1963 et en 1974. Pour retracer ce passage des bibliothèques de séminaires aux bibliothèques diocésaines, nous avons largement utilisé le *Bulletin de Liaison* de l'A.B.E.F. qui paraît régulièrement à partir de janvier 1971.

Pour terminer, nous analyserons rapidement les résultats d'une enquête que nous avons réalisée auprès des membres de l'A.B.E.F. Les résultats bruts de cette enquête sont joints aux annexes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous voulons remercier le père Mech et le père Etaix de nous avoir confié leurs archives et d'avoir très volontiers répondu à nos questions. Puissent-ils, en tant que "pères fondateurs", ne pas trouver dans ce mémoire trop d'inexactitudes ou de mauvaises interprétations de leur action en faveur des bibliothèques ecclésiastiques. Nous remercions aussi Madame Behr, Madame Dupuy, le frère Albaric et le père Noye qui nous ont apporté une aide précieuse.

I

HISTORIQUE DES ASSOCIATIONS1. Les origines de l'A.B.E.F.

11. L'union fait la force.

Dans l'Eglise française des années 1950, où les évêques comme les ordres religieux travaillent chacun dans leur coin, sans concertation aucune¹, la rencontre de trois prêtres appartenant à trois communautés très différentes va permettre la réalisation d'une première session de bibliothécaires ecclésiastiques en septembre 1957.

A l'origine de cette réalisation, se trouve le père Paul Mech, jésuite (notice 4). Il bénéficie de deux avantages extrêmement précieux par rapport aux autres bibliothécaires ecclésiastiques: sur la demande de son prédécesseur à la bibliothèque de la faculté de théologie de Fourvière (Lyon), et avec l'accord de son Provincial, il peut préparer à l'Ecole des Chartes le D.T.B. qu'il obtient en 1946; de plus, une fois en poste au scolasticat de Fourvière, il est déchargé de tout enseignement et ne s'occupe que de la bibliothèque, contrairement à beaucoup d'autres ecclésiastiques pour qui la charge de la bibliothèque s'ajoute à leur fonction principale. Le père Mech voyage beaucoup en France, en Italie, en Allemagne et visite de nombreuses bibliothèques ecclésiastiques, entre autres des bibliothèques de grands séminaires. Ses constatations sont inquiétantes: dans l'ensemble, les bibliothèques de Grands Séminaires méritent à peine le nom de bibliothèque. Les conditions matérielles sont

1. Les assemblées plénières de l'épiscopat ne reprennent qu'en 1951, et les commissions épiscopales sont mises en place progressivement. CHAIGNEAU, V.L., *L'Organisation de l'Eglise Catholique en France*, Spes, 1953.

médiocres, le personnel ne reçoit aucune formation spécifique et le responsable de la bibliothèque n'a qu'une hâte: se débarrasser au plus vite de la charge de la bibliothèque dès qu'un jeune professeur arrivera ! Les fonds ne répondent pas aux exigences de la formation des futurs prêtres: ils sont essentiellement constitués par des dons (la bibliothèque hérite des livres des anciens professeurs) ce qui nuit à la cohérence des fonds et n'apporte guère d'ouvrages récents; le budget d'acquisition est singulièrement restreint et ne permet ni de pallier les lacunes ni d'acquérir les ouvrages nécessaires à la mise à jour du fonds.

Le père Mech ne s'arrête pas à ces constatations, il voudrait faire quelque chose pour améliorer cette situation catastrophique. Au début de 1955, il rencontre par hasard Mgr Jouassard, alors doyen de la faculté de théologie de Lyon (notice 3). Ces deux hommes qui vivent dans deux sphères différentes ont heureusement un ami commun; le père Mech peut ainsi engager plus facilement la conversation et faire part à Mgr Jouassard de ses inquiétudes au sujet des bibliothèques de grands séminaires. Le père Mech aimerait qu'un cours de formation pour les bibliothécaires ecclésiastiques ait lieu à la faculté catholique. Mgr Jouassard partage les inquiétudes du père Mech et approuve son projet mais préfère que celui-ci en parle d'abord au père Michel, bibliothécaire en chef de la faculté catholique. Mais le père Michel, mis au courant par le père Mech, ne semble pas s'intéresser au projet et n'en parle pas à ses supérieurs. C'est donc Mgr Jouassard qui informe le recteur Monseigneur Gardette du projet: "Monsieur Michel ne m'a rien dit de votre suggestion et je n'attends plus qu'il le fasse; mais j'en ai parlé personnellement à Mgr Gardette qui s'est montré intéressé. Il serait désireux d'avoir à ce sujet un petit rapport où vous exposeriez vos idées." (lettre de Mgr Jouassard au père Mech 24-03-1955).

Avant de s'engager davantage, le père Mech doit obtenir l'autorisation de son supérieur qui lui demande de rester prudent: "Vous

pouvez "pousser le projet". Mais, par prudence, (...) je crois qu'il serait sage de ne pas engager l'avenir avec la Catho. Proposez seulement à Mgr J., que vous fassiez ces cours une année, expérience qui sera renouvelable chaque année (...)" Même si toutes ces personnes appartiennent à la même Eglise, il apparaît clairement que l'intérêt d'une communauté particulière passe avant l'intérêt de l'Eglise en général.

Entre temps, Mgr Jouassard met le père Mech en relation avec le père Villepelet, prêtre de Saint-Sulpice (notice 8), supérieur du séminaire universitaire Saint Irénée (Lyon). Le 19 mai 1955, les deux hommes se rencontrent; le père Villepelet approuve l'initiative du père Mech et accepte d'être partie prenante dans le projet. Le *Bulletin du Comité des Etudes* (annexe 0) a déjà abordé les problèmes concernant les bibliothèques de séminaires. Le père Villepelet fait connaître cette revue au père Mech qui en ignorait l'existence: "Une conversation avec M. Villepelet m'a fait connaître l'existence du *Bulletin du Comité des Etudes* dont je dois avouer que j'ignorais jusqu'ici l'existence." (lettre du père Mech à M.Tollu le 30-05-1955).

Le père Villepelet demande au père Mech de prendre contact avec le père Tollu, sulpicien, supérieur du séminaire des Carmes à Paris et responsable du *B.C.E.*, et avec le père Noye (notices 7 et 5). Dès le 20 mai, le père Villepelet envoie au père Mech quelques exemplaires du *B.C.E.* Dans sa lettre, il évoque la possibilité d'une session de bibliothécaires: "Soit en vue d'une organisation de sessions, soit pour un travail de plus longue haleine dans les bibliothèques de séminaires, votre expérience leur sera bien utile et le *Bulletin* pourra contribuer à diffuser vos projets." (lettre de M. Villepelet au père Mech, le 20-05-1955.)

Dès après sa rencontre avec M. Villepelet, le père Mech prend contact avec le père Tollu qui partage ses inquiétudes au sujet des bibliothèques de séminaires: "Cette question des bibliothèques de

séminaires me paraît très importante pour le maintien de la culture dans le clergé; elle n'est pas facile à résoudre (manque de crédits, absence de formation chez les bibliothécaires qui changent souvent...) "(lettre de M.Tollu du 30-06-1955 en réponse à la lettre du père Mech du 30-05-1955)

Le 19-05-1955, le père Mech et le père Villepelet discutent du projet de formation pour les bibliothécaires que le père Mech envoie dès le 21 mai à Mgr Jouassard pour répondre à la demande de Mgr Gardette. Dans la lettre qui accompagne le projet, il fait mention de sa conversation avec M. Villepelet qui "(l') a confirmé dans la pensée qu'une initiative de ce genre était particulièrement opportune en ce moment". Son projet est clair: "il ne semble pas qu'il faille, dès le départ, viser à former de vrais professionnels, qui seront toujours un petit nombre dans l'Eglise: ils ne sont utiles que dans les facultés où l'on s'adonne à la recherche." Le projet est développé dans deux documents (annexe 1).

On pourra remarquer dans ces documents l'importance qu'accorde le père Mech au rôle du bibliothécaire: "L'institution d'un enseignement destiné à communiquer, au moins pour commencer, le minimum des connaissances pratiques indispensables à un bibliothécaire paraît très opportun pour soutenir et développer l'effort intellectuel."

De plus apparaît clairement l'idée d'une association de bibliothèques ecclésiastiques, réalisation que le père Mech avait pu apprécier lors de voyages en Allemagne et de rencontres avec le fondateur de l'A.K.Th.B.: "On peut enfin souhaiter, pour le plus grand bénéfice de la culture intellectuelle dans l'Eglise de France, que cette formation aboutisse à donner naissance, dans un délai plus ou moins long, à une association de bibliothécaires de séminaires et de maisons religieuses, comme il en existe notamment en Allemagne, en Hollande, aux Etats-unis."

Le projet du père Mech suscite apparemment un vif intérêt chez Mgr Gardette et chez Mgr Jouassard que Mgr Gardette charge de suivre l'affaire

pour qu'elle puisse aboutir. Deux conditions sont néanmoins posées: le père Mech, avec l'accord de ses supérieurs, doit s'engager à prendre la direction de cette formation: "A cet égard, se pose tout de suite le problème du personnel enseignant, et d'abord et avant tout de la personne qui prendrait en mains la direction d'un tel enseignement. L'avis unanime ici a été que vous-même étiez le seul qui fussiez en état de prendre la responsabilité d'une affaire de ce genre, vous seul ayant la compétence requise." (lettre de Mgr Jouassard au père Mech le 25-05-1955)

Il faudra aussi trouver dans la région lyonnaise "des gens compétents qui accepteraient de surcroît de s'intéresser au projet et de travailler à sa réalisation." (id.)

Le père Mech ne répond pas immédiatement à la lettre de Mgr Jouassard datée du 25 mai 1955. Il doit obtenir l'accord de ses supérieurs pour s'engager plus avant. Le 15 juin, Mgr Jouassard lui écrit à nouveau pour lui demander si, selon l'état du projet, il convient d'en faire part au conseil de faculté: "Car ce conseil aurait normalement à connaître de la chose avant que décision soit prise. "

Dès le 16 juin, le père Mech répond à Mgr Jouassard: il a obtenu l'accord de son Provincial, "à condition que cela ne nuise pas aux autres travaux qu'il [lui] confie". En revanche, le problème de la direction reste entier: "Quant à prendre la responsabilité de cet enseignement, cela demande réflexion. Bien volontiers, je me contenterais d'apporter ma collaboration à ce nouvel enseignement." Pour assurer les cours, le père Mech propose de partager la tâche entre le père Michel, le père Etaix (notice 3) et lui-même. Grâce au B.C.E., une publicité pour la formation pourra être faite. (cf. lettre de M. Villepelet du 20 mai 1955)

Le père Mech est absent à la fin du mois de juin. Pendant ce temps, le conseil de faculté qui s'est réuni pose comme condition *sine qua non* à l'agrément définitif du projet que le père Mech en soit le responsable. Mgr

Jouassard informe le père Mech de cette condition afin qu'il en fasse part à son supérieur. Le 11 juillet, Mgr Jouassard, le père Villepelet et le père Mech se réunissent au séminaire universitaire pour définir plus précisément le projet.

A partir de cette date, les sources sont moins précises: nous ne savons pas vraiment quel fut le résultat de cette rencontre du 11 juillet 1955. Le 21 octobre, le père Villepelet écrit au père Mech que les projets avancent doucement: "Avant-hier, au conseil de faculté où Mgr Jouassard a tenu les confrères au courant de leur évolution, Mgr Gardette m'a demandé les textes." Apparemment, à ce qu'indique la lettre, le Conseil de faculté aurait adopté le projet de session et le père Mech aurait préparé différentes circulaires pour le faire connaître. Le père Villepelet propose quelques corrections pour deux documents préparés par le père Mech: la note du recteur aux évêques et une lettre aux supérieurs de séminaires. On pourra, dans ces quelques phrases, admirer la mesure et la prudence de rigueur dans ce genre de correspondance:

"Les modifications que je suggérerais sont minimes:

- dans la note destinée au rapport du recteur aux évêques, laisser l'initiative aux Facultés sans mentionner le Comité des Etudes si ce n'est au cas où, sous forme de glose, le recteur jugerait utile de faire cette addition.

- dans le projet aux supérieurs, supprimer peut-être le court alinéa touchant le peu de souci qu'on a, dans la nomination des bibliothécaires, de tenir compte de leur préparation ou impréparation plus exactement à cette tâche."

Le père Villepelet préfère laisser l'initiative à la Catho; ainsi, le projet n'est pas marqué du sceau de Saint-Sulpice et les séminaires non sulpiciens pourront peut-être plus facilement se sentir concernés. Quant à l'attitude prudente vis-à-vis des supérieurs de séminaires, elle se com-

prend: leur parler de bibliothèque est déjà incongru, alors évoquer les problèmes de formation du bibliothécaire !

Le 21 décembre 1955, le père Villepelet écrit au père Mech pour lui annoncer la réaction des évêques. "Le Recteur ayant tardé à transmettre à Mgr Jouassard la réponse des évêques qui est du reste très favorable, nous voici en fin de trimestre sans que la mise en route des circulaires ait pu commencer" . Le 29 décembre, le père Mech envoie en prévision d'une réunion, "un projet de programme pour la session de bibliothéconomie des bibliothécaires de grands séminaires de l'automne prochain (annexe 2).

Le père Mech, pour élaborer ce projet, tient compte des rencontres qu'il a pu avoir avec des bibliothécaires de grand séminaire: "pour le peu d'expérience que j'ai des difficultés qui se présentent aux bibliothécaires de grand séminaire et à voir les questions qu'ils posent lorsqu'on a l'occasion de parler avec eux de leurs problèmes concrets" (lettre à Mgr Jouassard du 29-12-1955). Dans sa lettre au père Villepelet, il est même plus précis: "Naturellement, cette liste de questions à traiter n'est pas limitative. L'expérience des difficultés éprouvées par les bibliothécaires eux-mêmes conseillera probablement de nouveaux sujets. Il me semble, en suite des conversations que j'ai pu avoir avec quelques bibliothécaires qu'un grand nombre ont à résoudre tous les problèmes énumérés (sauf peut-être 5 et 8)". Le père Mech se montre donc très ouvert à l'expérience des bibliothécaires mais, en même temps, il veut leur ouvrir d'autres horizons: en effet, les points 5 et 8 portent respectivement sur les rapports avec d'autres organismes, notamment les bibliothèques publiques, et sur les techniques modernes de la micro-reproduction (microfilms, microfiches). Ces deux points que le père Mech impose à la réflexion des bibliothécaires seront constamment présents dans le programme des sessions ultérieures de l'A.B.E.F.

Apparemment, le début d'année 1956 est bien chargé pour le père Mech et pour ses collaborateurs. Le projet de session mis au point fin 1955 n'est pas tout de suite annoncé dans le *B.C.E.*. Le 22 février 1956, le père Tollu demande au père Mech une note pour annoncer la session de septembre. Celui-ci, retenu au lit par une forte grippe, ne peut lui répondre que le 12 mars. Par retour du courrier, le père Tollu le prévient que la circulaire devrait être imprimée pour le 20 mai 1956. Etant donné la date tardive de parution par rapport à la session, le père Tollu, en accord avec le père Villepelet, propose de photocopier la circulaire et de l'envoyer tout de suite aux séminaires. Apparemment, la lettre prévue pour les supérieurs de grand séminaire en octobre 1955 n'a pas été envoyée. Deux lettres cependant sont préparées en 1956 (annexe 3) l'une pour les supérieurs de grand séminaire, l'autre pour les bibliothécaires. Suivant les conseils du père Villepelet, le père Mech a porté en marge de sa lettre pour les supérieurs quelques modifications destinées à adoucir le jugement porté sur la nomination des bibliothécaires:

version 1 : " Il faut bien avouer cependant que, lors d'une nomination à ce poste, la compétence technique n'entre pas pour beaucoup dans le choix du nouveau titulaire. "

version 2 : "beaucoup " est remplacé par: "autant qu'il le faudrait et que le souhaitent ceux qui font la désignation".

Diplomatie oblige ! La circulaire adressée au bibliothécaire passe par le supérieur: "Veuillez trouver ci-joint un programme de cette session et la circulaire que nous vous prions de transmettre au bibliothécaire de votre séminaire". Il ne s'agit pas, en heurtant la susceptibilité du supérieur d'empêcher l'information de circuler !

Cette circulaire aux supérieurs insiste beaucoup sur l'importance du rôle des bibliothécaires dans la formation intellectuelle des prêtres, formation intellectuelle mise en avant ici en des moments où les exigences in-

telle que les bibliothèques ne caractérisent pas l'enseignement des grands séminaires: "Ceux qui ont la lourde charge de donner aux futurs prêtres une solide formation savent combien y concourt cet instrument de travail indispensable qu'est la bibliothèque du séminaire.

La valeur de la bibliothèque dépend, pour une large part, de la valeur du bibliothécaire.

Pour (...) permettre aux bibliothécaires de remplir pleinement leur rôle, non seulement d'administration, mais d'éveilleurs intellectuels,...."

En conclusion: "Nous espérons que vous voudrez bien, Monsieur le Supérieur, appuyer de votre bienveillance cette initiative prise, en accord avec le Comité d'Etudes pour la formation du clergé, pour aider votre séminaire dans son rôle de formation intellectuelle."

Un autre argument en faveur de cette formation des bibliothécaires est évoqué dans cette lettre: elle est d'autant plus nécessaire que le bibliothécaire se trouve face à une situation nouvelle:

"Actuellement, par suite du progrès des diverses disciplines et de la multiplication des ouvrages, [le] rôle [du bibliothécaire] est devenu particulièrement délicat".

A la même époque, un brouillon de lettre du père Mech dont le destinataire n'est pas précisé (sans doute les supérieurs de séminaires) reprend ces deux idées en les reliant:

"Le maintien à un niveau élevé le niveau que requièrent les exigences intellectuelles de notre époque des études philosophiques et théologiques dans les grands séminaires et dans les maisons d'études des congrégations religieuses ne peut se réaliser sans un effort constant pour la mise à jour et le développement des bibliothèques."

Ces deux documents font apparaître une idée que l'A.B.E.F. reprendra par la suite: les bibliothèques ecclésiastiques et l'Eglise doivent prendre

en compte la modernité des temps pour permettre une meilleure transmission de la tradition de l'Église au sein de la société contemporaine .

La lettre adressée au bibliothécaire via son supérieur soulève un autre problème que voudrait aider à résoudre cette session de bibliothéconomie:

"Dans l'exercice de votre charge, vous vous heurtez fort probablement à de nombreuses difficultés.

Vos collègues d'autres séminaires éprouvent de leur côté des difficultés semblables, dont la solution, pour chacun, est rendue d'autant plus malaisée que les circonstances vous imposent un certain isolement."

Si les professeurs sont nombreux dans les séminaires, le bibliothécaire est souvent seul à gérer la bibliothèque et ne peut compter sur personne pour l'aider. Une session de formation permettrait de rompre cet isolement.

Ces lettres ont-elles été envoyées en 1956 ? Cette circulaire est-elle parue en mai 1956 dans le *B.C.E.* ? Une lettre du 21 avril du père Mech nous donne la réponse: " Mis à part l'annonce faite dans le *B.C.E.*, rien n'oblige finalement à faire cette session cette année même." En fait, les tables du *B.C.E.* n'indiquent aucune annonce d'une session de formation de bibliothécaires de séminaires. Peut-être l'annonce a-t-elle été faite par une circulaire non répertoriée dans la table des matières. Quoiqu'il en soit, le père Mech rencontre des difficultés à trouver des intervenants pour la session de septembre 1956. Le 18 avril 1956, le père Villepelet s'inquiète du peu de temps entre l'annonce officielle de la session et la session elle-même: "Peut-être M.Tollu vous aura-t-il (...) dit l'inquiétude où nous sommes, Mgr Jouassard et moi, au sujet de la session de bibliothécaires. Va-t-il être encore temps d'alerter les candidats éventuels de manière à obtenir leur adhésion ? Les projets concernant les mois d'été doivent être maintenant très avancés. Et comme la session et les préoccupations auxquelles elles répond ne sont pas très généralement à l'ordre du jour, ne risque-t-on pas d'aboutir à une réponse trop maigre ? "

Dès le 21 avril, le père Mech répond au père Villepelet en lui précisant qu'il est très pris et qu'il n'a guère le temps de contacter les conférenciers. Il émet l'avis de remettre la session à septembre 1957. Apparemment, cette proposition arrange tout le monde. Le projet n'est pas abandonné, mais seulement repoussé. La correspondance entre le père Mech et le père Villepelet indique que d'autres réunions de préparation ont lieu au cours de l'année 1956. A la Catho, c'est le père Etaix qui participe activement au projet: le père Michel, bibliothécaire en chef, lui laisse carte blanche.

La session de 1956 n'aura finalement pas lieu, sans doute parce que le père Mech ne pouvait y consacrer davantage de temps, étant donné ses responsabilités. Mais ce n'est que partie remise: date est prise pour 1957 et le travail déjà accompli n'est pas vain. La première réussite est peut-être d'avoir fait travailler ensemble des personnes aussi différentes que le père Mech, le père Villepelet, le père Tollu, Mgr Jouassard et le père Etaix. Certes, pour un regard extérieur, ces hommes semblent avoir plus de ressemblances que de différences: tous catholiques, tous prêtres. En fait, ils appartiennent à des communautés différentes et l'idée d'un service commun dans l'intérêt de l'Eglise est loin d'être une évidence. Le mérite revient au père Mech d'avoir compris l'importance vitale des bibliothèques pour l'Eglise dans sa rencontre avec le monde moderne. La collaboration avec d'autres prêtres habités du même souci lui permettra de concrétiser ses projets et de faire participer les bibliothèques au renouveau spirituel qui aboutira au concile Vatican II .

12. La session de septembre 1957 à Lyon.

121. L'annonce de la session de septembre 1957.

Après les difficultés que l'on connaît, la session prévue pour septembre 1956 a finalement lieu en septembre 1957. Les lettres préparées pour les supérieurs de séminaire et pour les bibliothécaires de ces maisons sont envoyées début 1957; l'invitation est étendue aux établissements de formation des congrégations religieuses (mais seulement aux ordres masculins). Au même moment, une annonce est faite dans le *B.C.E.*: cette annonce a lieu en trois temps, dans trois numéros successifs, 15, 16, et 17. Dans le numéro 15 d'octobre-décembre 1956 (pp. 318-319), un texte du père Mech présente la session. La signature d'un jésuite dans le *B.C.E.* concrétise l'appel lancé par le père Tollu à une collaboration très large qui dépasse les murs de Saint-Sulpice². Le texte du père Mech reprend des idées déjà contenues dans la lettre adressée aux supérieurs de séminaires: la bibliothèque est un élément primordial pour la formation intellectuelle des prêtres et le bibliothécaire y joue un rôle très important. On y retrouve aussi les propositions de sujets de réflexion pour la session: quelle idée se faire d'une bibliothèque de grand séminaire, comment constituer une bibliothèque de base en sciences religieuses et pour la culture générale, le classement des ouvrages, catalogues, vente éventuelle de doubles: "comment procéder au mieux des intérêts de sa propre bibliothèque et de l'intérêt général de l'Eglise", les liens avec les bibliothèques publiques. Une nouveauté apparaît: la proposition de la création d'une association de bibliothèques: "Ne serait-il pas souhaitables, en outre, qu'au cours de journées d'études communes, s'élabore le projet d'une association de bibliothécaires d'établissements ecclésiastiques, comme il en existe dans des pays voisins,

² *B.C.E.*, 1, p.5.

qui puisse aider efficacement des membres dans les difficultés de leur tâche, pour le plus grand profit finalement des études théologiques ?" Cette idée ne sera pas reprise dans le programme envoyé aux bibliothécaires. Dans le numéro 16 du *B.C.E.* (janvier-mars 1957), un rapide rappel est fait pour la session à la page 425. Le numéro 17 (avril-juin 1957) reprend le programme envoyé aux participants. Ces trois annonces marquent bien l'importance accordée par la revue aux bibliothèques et le souci de ses responsables d'inciter le maximum de grands séminaires à y participer.

122. La session.

Pour cette session, nous disposons de trois sources: le dossier du père Etaix qui comprend le courrier d'inscription et ses notes sur la session; les numéros 19 et 20 du *B.C.E.* et un article du père Michel, dans *La Semaine Religieuse du Diocèse de Lyon*³. A la lettre d'inscription qui reprend celle de 1956, est joint un questionnaire (annexe 4).

a) Les lettres d'inscription.

Les réponses affluent rapidement: le dossier des inscriptions conservées par le père Etaix comprend trente-quatre réponses dont deux seulement sont négatives, encore est-ce après avoir donné une première réponse positive.

Quels sont ces participants ? Ils se répartissent en deux catégories: 1) les grands séminaires diocésains et 2) les maisons religieuses et les grands séminaires non diocésains.

1) Les grands séminaires diocésains:

³"Une première session en France pour les bibliothèques ecclésiastiques grâce à l'impulsion de la Faculté catholique", *Semaine Religieuse du Diocèse de Lyon*, 49; novembre 1957, pp. 761-763.

Coutances, Belley, Marseille, Chambéry, Toulouse, Langres, Poitiers, Moulins, Vannes, Lyon (Saint-Irénée), Constantine, Soissons, Nantes, Grenoble, Annecy, Aix-en-Provence, Rodez, Valence.

2) les maisons religieuses:

les Missions africaines (Lyon)

la communauté des frères des Ecoles Chrétiennes (Le Puy)

les frères missionnaires des Campagnes (La Houssaye en Brie)

le scolasticat des frères des Ecoles Chrétiennes (Lille)

la maison d'études Saint Jean Bosco (Andrézy)

le séminaire des missions (Vals près Le Puy)

le noviciat des pères Camilliens (Lyon)

l'institution Saint Joseph (Thonon)

l'institution Saint Joseph (La Crau, Var)

l'établissement secondaire Saint Joseph du Loquidy (Nantes)

l'institution de la Salle (Talence)

le séminaire du Prado (Limonest)

le séminaire des Missions (Montfort-sur-Meu, IetV)

l'institution des frères des Ecoles Chrétiennes (secrétariat national)

le séminaire des Rédemptoristes d'Echternach (Luxembourg).

En 1957, la France comprend à peu près autant de séminaires que de diocèses, soit environ quatre-vingt-dix. Dix-sept séminaires métropolitains seulement répondent. Les maisons religieuses sont plus difficiles à quantifier étant donné l'abondance des petits ordres locaux; on peut néanmoins remarquer la forte proportion des établissements missionnaires: cette activité apostolique favoriserait-elle l'intérêt pour les bibliothèques ?

Le dossier du père Etaix ne comprend, pour la plupart des inscriptions, que les lettres de demandes d'inscription à la session; les réponses au questionnaire joint à la lettre d'annonce de la session ont été dispersées entre le père de Mahuet et le père Michel qui en ont fait un compte-

rendu lors de la session. Examinons les renseignements que nous apportent ces lettres d'inscription sur les bibliothèques et sur leurs bibliothécaires.

Le premier élément qui transparaît à leur lecture est qu'il est difficile d'être bibliothécaire ecclésiastique car cette nomination n'implique pas que l'on ait les connaissances nécessaires à cette fonction.

"A la demande de monsieur X., trop fatigué pour continuer à s'occuper de la bibliothèque du séminaire, je viens d'être chargé de cette tâche.

Je n'ai à vrai dire aucune compétence dans ce domaine et aucune expérience." (Grand séminaire de Coutances où le bibliothécaire est aussi le supérieur)

"Je n'ai que fort peu d'expérience en cette matière". (Grand séminaire de Belley où le bibliothécaire est aussi l'économiste)

A Constantine, le supérieur est aussi le bibliothécaire "par manque de personnel compétent et aussi par manque de temps des professeurs réduits à leur plus simple expression"(sic).

"Je présume que j'ai tout à apprendre car les aptitudes ne suivent pas forcément les nominations." (Grand séminaire de Nantes)

"Bibliothécaire ici, avec l'empirisme le plus étranger à toute technique "bibliothéconomique"" (Grand séminaire de Grenoble)

"Depuis trois ans, je suis professeur à Annecy et je viens cette année d'être chargé de la bibliothèque. J'en suis heureux car j'aime les livres, mais cela pose beaucoup de problèmes." (Grand séminaire d'Annecy)

Ces lettres nous le prouvent: quelle que soit l'importance du fonds, les autorités ne ressentent pas le besoin d'exiger du futur bibliothécaire une quelconque qualification; de plus, il est rare que la bibliothèque constitue la seule charge du bibliothécaire: avec la meilleure volonté du monde, il lui est donc difficile de trouver le temps nécessaire pour se former et encore faudrait-il que le jeu en vaille la chandelle: une nou-

velle nomination, tout aussi arbitraire que la première peut rapidement rendre cette formation inutile.

Relevons au passage quelques remarques des bibliothécaires sur leur bibliothèque :

"Pour le courant, ce n'est pas trop compliqué, les revues sont là pour nous renseigner et avec les crédits dont nous disposons on ne peut pas voir trop grand ! D'ailleurs nos élèves ne sont pas en général des intellectuels renforcés (sic), mais nous essayons tout de même de monter une bibliothèque qui soit un instrument de travail sérieux. L'économiste qui s'occupait autrefois de la bibliothèque est très ouvert sur ces questions et nous nous entendons parfaitement, c'est énorme puisque c'est lui qui tient la bourse. En principe les professeurs choisissent les ouvrages à acheter dans leurs matières certains le font sérieusement mais d'autres le négligent complètement et c'est délicat de se substituer à eux!

Ce qui pose le plus de problèmes, c'est le fonds ancien, assez important, car le séminaire date de 1686, malgré le pillage et le vandalisme, mais il se détériore et n'étant pas aidé suffisamment je ne sais trop comment porter remède à cette situation." (Grand séminaire d'Annecy)

"J'ai entre les mains actuellement une bibliothèque vraiment trop en désordre pour que vous puissiez tirer quelque chose de mes remarques." (Grand séminaire de Poitiers)

"Nous avons entrepris cette année une réorganisation de notre bibliothèque (ou une organisation)". (Grand séminaire de Belley)

b) L'analyse des questionnaires.

Etait joint à la lettre d'invitation à la session un questionnaire que les organisateurs voulaient utiliser comme point de départ de leur intervention à la session. "Nous vous envoyons aussi deux questionnaires [en fait, il s'agit d'une seule feuille divisée en deux parties] (...) de façon

à leur[les intervenants du colloque] donner des éléments pour leurs rapports. La description des solutions que vous avez apportées aux différents problèmes, leurs avantages et leurs inconvénients, fourniront une documentation précieuse pour ceux qui ont à améliorer ou à faire une nouvelle installation. Comme il se doit, toute liberté vous est laissée de répondre ou de ne pas répondre à ce questionnaire." Ce questionnaire (annexe 4) comprend trois grandes parties: la première s'intéresse aux problèmes d'organisation des bibliothèques (existence de fichier, classement sur les rayons, accès aux documents...); la seconde concerne les problèmes spécifiques aux bibliothèques de grand séminaire; la troisième essaie de donner une idée du budget de bibliothèque de ces établissements. Les réponses à ce questionnaire sont d'autant plus intéressantes qu'aucune enquête à ce jour n'existe sur ce sujet et que les études sur les grands séminaires dans la seconde moitié du XX^e siècle sont très rares. Cependant, les réponses obtenues ne permettent pas d'établir des résultats significatifs en raison de leur petit nombre (sur les dix-neuf séminaires intéressés par la session, seules quatorze indiquent leur budget) et du caractère incomplet de certaines réponses.

1) Le budget.

Le père Michel, bibliothécaire en chef des Facultés catholiques de Lyon, effectue le compte rendu de cette partie.⁴ On peut diviser les séminaires en trois catégories:

I. Budget de 100000 F ou moins.

Constantine : 50000	Moulins : 75000
Langres : 70000	Rodez : 100000

4. "Questions de budget", *B.C.E.*, 20, 1958, pp.54-56.

Marseille: 100000

II. Budget de 150000 à 200000 F.

Coutances : 170000 Grenoble : 150000 (aucun crédit entre 1939 et 1953)

III. Budget de 300000 F et plus.

Annecy : 350000 F.

Lyon : 300000 F.

Nancy : 200000 F. (à la demande du visiteur apostolique) +50000 ou 100000 F. de ventes +dépenses exceptionnelles.

Nantes : 300000+150000(Séminaristes)+200000 (ventes). En fait, en 1956-57, le budget total atteint 770000 F.

Paris : 140000+62000+28000+50000 (bibliothèque des séminaristes)=280000 F

Poitiers : 330000 F.

Echternach(Luxembourg) : 543000 F.

Le compte rendu du père Michel ne contient aucun nom: "Sans manquer à la discrétion, il est possible de reproduire ici quelques chiffres." Les organisateurs se défendent de porter un jugement sur la politique budgétaire des diocèses. De toute façon, étant donné l'hétérogénéité des chiffres, il est difficile d'établir des comparaisons; la seule approximation des réponses suffit cependant à montrer l'à-peu-près qui règne en matière de budget dans la plupart des séminaires. Après l'intervention du père Michel, le père Mech prend la parole pour faire quelques remarques:

— les budgets ne sont pas comparables, le nombre de séminaristes ou de scolastiques influe sur l'importance de la bibliothèque (Or, l'enquête dont rend compte le père Michel ne considère jamais l'importance du séminaire par rapport au budget de la bibliothèque.)

— il serait souhaitable d'avoir un budget de 15 à 25 F par jour et par personne; cette somme est l'équivalent d'un oeuf ou d'un quart de vin par

jour et par personne. Si l'on pose une base de 100 usagers et si l'on attribue 20 F par jour et par personne, on arrive à un budget de 500.000 ou de 730.000 F selon que l'on compte 250 ou 365 jours par an. Cette somme de 20 F par jour correspond à la dépense d'un curé pour la lecture d'un quotidien, d'un hebdomadaire et d'une revue mensuelle bon marché.

"Un oeuf par jour et par séminariste", voilà un slogan qui est resté dans les esprits puisqu'un participant à cette session me l'a rappelé lorsque j'ai évoqué avec lui cette question du budget. Le père Mech se révèle ici extrêmement pratique et réaliste: le livre, comme la nourriture, est un bien qui s'achète et se gère, réalité qu'oublie souvent les économistes de séminaire au point de ne pas affecter de crédits fixes à la bibliothèque (la bibliothèque du grand séminaire de Grenoble n'a reçu aucun crédit entre 1939 et 1953; la bibliothèque du séminaire de Nancy doit à l'intervention du visiteur apostolique, l'obtention d'un crédit de 200000 F); mais il est vrai que les établissements n'ont pas que la bibliothèque à gérer. Il faudrait cependant poser une restriction à l'exigence du père Mech: les dépenses de la bibliothèque du séminaire ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de séminaristes car les séminaires peu riches en élèves sont obligés malgré tout d'acquérir les ouvrages de base.

2) les bibliothèques de séminaristes.⁵

Trois établissements réservent dans leur budget une part spécifique à la bibliothèque des séminaristes: Coutances, Nantes, Paris. Bien qu'ils soient peu nombreux à la spécifier dans leur budget, presque tous les séminaires et scolasticats possèdent une telle bibliothèque. Le service de la documentation (pour parler en termes contemporains) est divisée en deux grandes parties: la bibliothèque des professeurs ou grande bibliothèque, et

⁵ "Les bibliothèques de séminaristes", *B.C.E.*, 20, 1958, pp.56-60.

la bibliothèque des séminaristes. Ces deux réalités prennent en fait des formes très différentes suivant les établissements, formes qui n'apparaissent pas toujours dans notre enquête. La bibliothèque des professeurs n'existe parfois pas en tant que telle; dans les petits établissements, les professeurs gardent dans leur chambre les livres dont ils ont besoin et le bibliothécaire n'est pas chargé de gérer ce fonds. Quand la grande bibliothèque est constituée, elle est en général interdite aux élèves qui peuvent cependant accéder à certains livres en passant par un de leurs professeurs qui juge du bien-fondé de leur demande.

Le questionnaire envoyé a essayé de mieux cerner la nature et le fonctionnement de la bibliothèque des séminaristes. Deux conceptions de la bibliothèque pour séminaristes se rencontrent fréquemment: ou cette bibliothèque est une salle des doubles de la grande bibliothèque ou elle renferme des ouvrages de base accessibles dans une salle de consultation. Lors de la session de septembre 1957, le père de Mahuet présente ce que devrait être une bibliothèque de séminaristes :

1) ses buts.

- _elle doit permettre et favoriser le travail des élèves.
- _elle doit favoriser la lecture.
- _elle doit permettre un choix pour respecter une certaine liberté.
- _elle doit faire prendre un contact matériel avec les sources de la science. ("pour se familiariser avec le livre, il faut fureter soi-même.")

2) son contenu.

- _il ne faut y déposer que des ouvrages de valeur. Trop souvent, cette bibliothèque comprend surtout des livres anciens et poussiéreux peu susceptibles d'inciter les séminaristes à la lecture.
- _il faut y mettre en nombre suffisant les ouvrages de travail d'usage courant.

_il est nécessaire d'entrouvrir la grande bibliothèque aux élèves par un service de prêt assuré par un professeur et par un détachement d'une partie de la grande bibliothèque à l'occasion d'un cours ou d'une recherche particulière.

2000 livres suffisent pour cette bibliothèque.

3) sa gestion.

_il faut intéresser le plus possible les élèves à l'administration et aux achats.

_il faut aménager une salle de lecture agréable et ouverte toute la journée.

_il faut éduquer au livre : on peut organiser des visites de la grande bibliothèque, exposer des livres sur la province, des livres d'art.

Le compte rendu du père de Mahuet ne comprend aucun nom mais les notes du père Etaix nous donnent quelques exemples: à Nancy, les séminaristes disposent de 2000 ouvrages récents de bonne vulgarisation. A Nantes, cette bibliothèque est une bibliothèque de consultation et non d'emprunt (on ne peut emprunter qu'à la grande bibliothèque) et le budget est important. A Paris, la gestion est assurée par un diacre, les commandes se font sur la demande des professeurs et des élèves; le séminaire de Lyon fait aussi participer les séminaristes à la reliure et aux achats. Les séminaristes marseillais ont accès à une bibliothèque composée en grande partie de doubles de la bibliothèque des professeurs et de livres moins techniques. Poitiers nous donne une description plus précise de la situation: "un studio de travail est aménagé pour les élèves qui contient pour l'instant: les dictionnaires de première utilité, quelques revues de formation, un certain nombre de manuels ou de livres de consultation doubles de la bibliothèque." A Moulins, la situation est beaucoup moins satisfaisante: la bibliothèque composée de doubles est pauvre à cause du manque de fonds.

L'extrait de la conférence inaugurale de Mgr Dupuy, évêque auxiliaire de Lyon, nous présente aussi la conception que la hiérarchie épiscopale se fait de la bibliothèque de séminaristes :

"Le rôle de celui-ci [le bibliothécaire] sera plus grand relativement à la bibliothèque générale des séminaristes. La direction de celle-ci ne saurait être entièrement laissée aux mains des élèves promus au rang de bibliothécaires. L'aide et les conseils du bibliothécaire du séminaire est ici indispensable. Le choix des ouvrages exige ici de la prudence, afin d'éviter que l'attrait exclusif des nouveautés ne viennent provoquer des déviations désastreuses. La science théologique n'est-elle pas faite de fidélité à la tradition ? laquelle, si elle n'exclut pas le progrès au contraire ne rejette pas dédaigneusement les richesses accumulées du passé. Le choix des ouvrages de cette bibliothèque pour séminaristes demande par ailleurs qu'il porte sur des ouvrages fondamentaux stimulants pour l'esprit, afin que le jeune prêtre sortant du séminaire emporte avec lui non pas une sorte de nausée de toute étude un peu exigeante ou intellectuellement désintéressée, mais au contraire le goût de toujours plus et mieux savoir, fût-ce au prix d'un grand effort."

Cet extrait de la conférence de Mgr Dupuy comme le compte rendu du père de Mahuet font intervenir des éléments qui peuvent paraître étonnants pour un esprit contemporain: la lecture est une activité dirigée et elle n'est là que pour permettre la bonne réalisation de la formation sacerdotale. Les séminaristes ont pour la plupart entre 18 et 25 ans, les scolastiques sont souvent plus âgés (au scolasticat jésuite de Fourvière, les élèves ont en moyenne 30 ans, ils possèdent souvent une licence et plus d'une moitié préparent une licence de théologie). Malgré cet âge, demeurent pour ces deux catégories, avec quelques différences, certaines barrières qui ne permettent pas de lire ce qu'on aurait envie de lire. Cette censure

a sans doute existé dans des structures non religieuses (Ecole Normale d'instituteurs...).

Cet intérêt pour le développement de la bibliothèque des séminaristes s'explique sans doute par l'évolution des méthodes pédagogiques dans les séminaires à partir des années 1940. Jusqu'au milieu du XXe siècle, la formation des séminaristes est régie par une série de manuels que les professeurs suivent plus ou moins. Les examens écrits ou oraux se font en référence à ce manuel ou au cours du professeur et l'accès aux autres livres n'est pas indispensable. A partir de 1942, le séminaire de la Mission de France à Lisieux introduit des changements: les séminaristes sont invités à travailler en équipes (ce qui se faisait au Prado depuis 1933), mais surtout à avoir recours systématiquement aux sources de l'information "la Bible, les écrits des pères de l'Eglise et aussi les documents capables d'exprimer avec le plus de sérieux l'évolution contemporaine"⁶. Cette connaissance des sources implique inévitablement un local de consultation où se trouvent groupés les instruments de travail. Cette nouveauté ne s'impose que progressivement dans les grands séminaires et notre enquête de 1957 est un des moyens de mesurer l'importance de cette transformation de la relation du séminariste aux livres.

Malgré cette ouverture sur les documents originels et sur l'actualité du monde moderne, la censure demeure: comme le rappelle Mgr Dupuy, il ne s'agit pas de proposer aux séminaristes des lectures susceptibles de leur faire gaspiller leur temps et de les détourner du droit chemin. Jamais cependant il n'est fait allusion à la capacité de discernement individuel, même si certains établissements font participer les élèves aux commandes de livres, et encore moins à la possibilité d'une lecture autre que "religieuse" ou simplement récréative. On peut reprendre ici des propos du père de Mahuet :

6. ROGE Jean, *Le Simple Prêtre*, Tournai-Paris, Casterman, 1965, p.107 sqq.

"Permettre et faciliter le travail des élèves. Jamais en effet la grande bibliothèque n'est totalement ouverte aux séminaristes et scolastiques. Ceci parce que de nombreux ouvrages se trouvent à l'index, parce que les livres seraient vite en loque, parce que les élèves y perdraient leur temps, la tentation étant au-dessus de leur force."

Etrange mélange de rigueur intellectuelle (dans un souci d'efficacité intellectuelle, une bibliothèque de premier cycle peut très bien ne contenir que des ouvrages d'initiation) et de censure morale qui se cache derrière les exigences intellectuelles !

On peut regretter de ne pas avoir directement accès aux réponses qui nous auraient permis de mieux mesurer les différences entre les séminaires. En effet, le père de Mahuet ne donne aucun exemple précis : "presque tous les séminaires et scolasticats....., mais les conceptions divergent selon les maisons, tantôt....., tantôt....." Plus loin : "La variété règne ici encore selon les réalisations." Il est difficile de savoir si certains éléments de l'article sont directement inspirés des réponses ou si ce sont des objectifs idéaux que le père de Mahuet fixe à une bibliothèque de séminaristes.

3. Les fichiers.⁷

Le questionnaire s'intéresse ensuite à des éléments plus spécifiquement bibliothéconomiques : les fichiers et la gestion matérielle des livres. . Si l'on se réfère aux remarques générales du courrier et à la formation moyenne des bibliothécaires ecclésiastiques, on peut penser que la situation n'est guère brillante; quelques notes non publiées du père Etaix nous donnent des indications : sur quinze réponses, douze fichiers

7. "Question d'administration, le fichier.", *B.C.E.*, 20, 1958, pp.60-62.

auteurs sont complets, trois ne le sont pas; les catalogues matières n'existent pour ainsi dire pas; quelques exemples précis: le séminaire des Rédemptoristes d'Echternach possède un fichier topographique-méthodique, celui d'Annecy un catalogue et celui de Nantes un fichier topographique. Les conseils du père de Mahuet ont une ambition très limitée, il ne répond pas à toutes les questions pratiques qui peuvent se poser à un bibliothécaire inexpérimenté, il se contente de rappeler des principes de base facilement applicables à condition qu'on les connaisse: il faut mettre de côté les livres précieux (et il rappelle au passage les critères qui permettent d'identifier ce type de livres), il est plus simple de continuer le système de classement utilisé précédemment même s'il n'est pas entièrement satisfaisant plutôt que de s'engager dans une tâche que l'on n'est pas capable de mener à bien, l'élément indispensable au bon fonctionnement de la bibliothèque demeure la constitution du fichier auteurs.

c) Les autres exposés et visites.

Pour le reste de la session, notons rapidement le contenu des interventions. Dans le programme (annexe 5), le déroulement de la session n'apparaît pas clairement, c'est l'article de *La Semaine Religieuse du diocèse de Lyon*, qui nous donne le plus de détails: la session a lieu du 16 septembre au 20; le 16 au soir, Mgr Dupuy, évêque auxiliaire de Lyon prononce la conférence inaugurale puis, le programme s'établit ainsi: conférences le matin et visites de plusieurs bibliothèques lyonnaises l'après-midi: la bibliothèque des Facultés Catholiques, la bibliothèque municipale, la bibliothèque de la faculté de théologie de Fourvière, la bibliothèque universitaire.

L'intervention de Mgr Dupuy⁸ est due pour une large part aux notes que le père Mech a envoyées à l'évêque (annexe 6): elle rappelle l'importance de la fonction de bibliothécaire de séminaire, souvent trop

8. *B.C.E.*, 19, 1957, pp. 761-763.

peu reconnue et d'autant moins reconnue que n'importe qui peut y être nommé sans recevoir auparavant une formation idoine. Le bibliothécaire travaille pour le bénéfice des professeurs qui préparent leurs cours et leurs recherches mais aussi pour les élèves qu'il aide dans le choix de livres personnels ou dans la gestion de la bibliothèque des élèves. Mgr Dupuy ajoute quelque chose aux notes du père Mech : la formation continue des prêtres après le grand séminaire. Le bibliothécaire pourrait apporter ses conseils aux prêtres dans l'achat de leurs livres personnels et dans la constitution des bibliothèques cantonales. Dans *La Semaine Religieuse du Diocèse de Lyon*, le père Michel nous raconte la première soirée de cette session : "Dès le lundi soir, le succès était parfaitement assuré. Après l'exposé doctrinal mais bien concret et cordial de Mgr Dupuy, suivi des commentaires de Mgr Jouassard, la parole fut donnée aux congressistes. Quelques expériences, quelques faits évoqués par un chacun commençaient à rapprocher de manière suggestive la théorie et la pratique, la thèse et l'hypothèse. Cette participation de l'auditoire du début à la fin de la session a donné, semble-t-il, les meilleurs résultats pratiques."

Le lendemain, le père Villepelet présente la bibliothèque de grand séminaire idéale⁹. Le père Etaix propose une liste d'ouvrages de base pour les grands séminaires. Un libraire dont le nom n'est pas cité parle de l'influence du bibliothécaire ecclésiastique sur le libraire religieux: sans doute est-ce M. Decitre, libraire à Lyon¹⁰.

Le père Mech a gardé les relations extérieures: il présente les moyens dont dispose le bibliothécaire pour choisir au mieux ses ouvrages de sciences religieuses¹¹ et dans une seconde intervention, il fait mieux connaître le monde des bibliothèques publiques¹². Dès son article sur les

9. *B.C.E.*, 19, 1957, pp.799-804.

10. *B.C.E.*, *id.* pp. 799-804.

11. *id.*, pp.804-808.

12. *id.*, 20, 1958, pp.64-66.

moyens d'acheter au mieux, le père Mech précise : "Ne faut-il acheter que du durable ? L'homme et le monde contemporain ne peuvent être ignorés....On peut noter enfin que les bibliothèques publiques pourraient nous fournir une partie tout au moins de ces publications "modernes" ". En présentant les différences instances publiques, il insiste sur l'importance des liens entre les structures : "On ne peut tout avoir, mais on est amené à tout désirer....Des limites financières nous empêchent d'acquérir ces livres qui seront d'un usage tout à fait exceptionnel. Heureusement, les bibliothèques sont de moins en moins conçues comme des touts autonomes. On peut dorénavant compter sur ses voisins entre autres sur les bibliothèques publiques". Il présente chaque type de structure publique: les bibliothèques municipales qui peuvent permettre d'accéder à certains types de documents et de participer à la diffusion du livre: "Par eux [les bibliothécaires des B.M] nous serons reliés à l'effort entrepris par les bibliothèques de France et nous serons informés des projets et des réalisations pour diffuser le livre dans les milieux populaires ou ruraux (ce qui intéresse la vie de tout un diocèse)". On reconnaît là une des idées du père Mech: se servir des structures extérieures pour mener à bien la mission ecclésiale. Il continue sa présentation par les bibliothèques universitaires, l'I.R.H.T., le C.N.R.S., les catalogues collectifs dirigés par la Direction des Bibliothèques: là encore, il incite les bibliothèques ecclésiastiques à y participer: "Sur un plan départemental, le catalogue collectif des périodiques en cours français et étrangers, auquel nous pouvons et devons collaborer (y participer n'implique pas que notre bibliothèque perde son caractère privé ni qu'elle accepte de recevoir n'importe quel lecteur, ni même qu'elle consente à prêter à l'extérieur)...Un catalogue collectif des acquisitions étrangères sur fiches est entrepris depuis 1952. Les bibliothèques nationales, universitaires et municipales y participent. Les bibliothèques privées comme les nôtres sont aussi invitées à y participer." Dans un dernier paragraphe, il

conclut que de plus en plus, tout livre est accessible à condition de connaître la bibliothèque où il se trouve. "Mais sur ce point, on est grandement aidé par le Centre National de Prêt qui fonctionne à la B.N. Pareille évolution doit être présente à l'esprit lorsque nous réfléchissons à l'orientation à donner à nos bibliothèques ecclésiastiques."

Garder son identité et sa mission propre mais savoir établir des relations fructueuses avec le monde extérieur, qui engendreront inévitablement une réflexion sur ce que l'on est, voilà le message du père Mech à ses confrères, message qui, à l'époque, est loin d'être une évidence: 1905 n'est pas très loin et la peur ou le refus de collaborer avec des structures d'Etat n'est pas rare.

Pour terminer son intervention, le père Mech continue sur l'idée de la nécessaire collaboration non plus entre bibliothèques ecclésiastiques et bibliothèques publiques mais entre bibliothèques de grands séminaires et bibliothèques des Facultés catholiques; cette collaboration pourrait prendre deux formes :

- _ les ouvrages d'érudition inutilisés dans les grands séminaires pourraient être déposés dans les bibliothèques des Facultés catholiques et servir ainsi à davantage de savants.
- _ les bibliothèques des Facultés en retour pourraient prêter des ouvrages d'érudition demandés par les professeurs de séminaire pour leurs recherches.

Cette idée lancée comme une digression dans une intervention intitulée "De l'usage des bibliothèques publiques" propose la constitution d'un réseau de bibliothèques ecclésiastiques, à l'exemple de celui des bibliothèques publiques qui, elles aussi, sont fort différentes mais collaborent à des projets communs chacune à leur manière. Le père Mech conçoit le réseau des bibliothèques ecclésiastiques comme une série de pôles spécialisés au service de bibliothèques plus généralistes. Ces pôles que l'on pourrait

assimiler aux C.A.D.I.S.T. permettraient de créer des fonds cohérents qui faciliteraient le travail des chercheurs.

Ces idées du père Mech rencontreront bien des obstacles dans leur réalisation (si l'on peut parler de réalisation). L'idée d'un prêt des Facultés catholiques aux grands séminaires trouve déjà un adversaire résolu en la personne du père Michel, qui écrit dans *La Semaine religieuse du diocèse de Lyon*: "Le chapitre de la reliure est aussi préoccupant et lancinant que celui des collections... Cette situation [mauvais état des reliures et manque de moyens pour relier] de fait, nous interdit d'admettre libéralement l'emprunt (et le travail) à l'extérieur. C'est grandement dommage, car les congrès établissent des relations de plus en plus fréquentes entre nos facultés catholiques et les séminaires ... Notre bibliothèque devrait pouvoir être mise à leur disposition dans une large mesure. Hélas ! Les livres, surtout modernes, y sont habituellement brochés. Souvent même déjà fatigués. Prêtés sans arrêt au dehors, ils seraient très vite hors d'usage. On ne peut envisager une sorte de massacre! Concluons avec mélancolie que le manque de finances limite rigoureusement les moyens d'actions." L'argument peut être retenu; cependant, derrière lui, il faut entrevoir le refus de beaucoup d'établissements ecclésiastiques de s'ouvrir, non à tous, mais aux demandes de leurs confrères. Les biens ecclésiastiques ne sont que rarement perçus comme des biens d'Eglise destinés à favoriser une action communautaire, mais comme des biens privés dont l'usage est limité à un cercle restreint. "Pour travailler, il faut des matériaux... les bibliothèques sont parfois un peu insuffisantes : nous essayerons de faciliter les échanges entre maisons. Et si un jeune professeur est gêné par le manque d'une revue ou d'un livre cher, qu'il en avertisse le Comité. Grâce à la générosité de quelques confrères, nous pourrions aider dans une certaine mesure ceux qui sont éloignés des centres intellectuels bien pourvus... l'isolement décourage et peu à peu fait glisser dans la routine.

N'oublions pas la maxime de nos anciens : *Inter fratres omnia sunt communia.*"¹³

Mais il est vrai que l'application de cette maxime dépend du sens du mot *fratres* qui, dans certains milieux ecclésiastiques, est très restrictif!

Le compte rendu de la session s'achève par l'évocation d'un projet d'association de bibliothèques ecclésiastiques. Cette idée qui n'apparaissait pas dans le programme de la session envoyé aux participants, nous avons vu que le père Mech l'évoquait dès la première annonce de la session dans le *B.C.E.*. Le père Mech profite de son intervention pour présenter à ses collègues la situation à l'étranger : ce type d'association existe déjà aux U.S.A., en Grande-bretagne et en Allemagne. Puis il explique aux congressistes les services que pourrait rendre une telle association :

- _ une liquidation ou un échange de doubles pour le plus grand avantage des bibliothèques
- _ la rédaction d'un complément au répertoire des bibliothèques de France (UNESCO) en rajoutant les bibliothèques de couvents
- _ la rédaction d'un catalogue collectif des périodiques ecclésiastiques
- des relations avec les associations étrangères
- _ des relations avec la Direction des Bibliothèques
- _ des informations sur les techniques et institutions nouvelles
- plus de succès pour demander la réimpression d'ouvrages épuisés
- _ la possibilité de stages dans les grandes bibliothèques pour faciliter la formation des bibliothécaires.

Une grande partie des objectifs de l'A.B.E.F. et de l'A.B.S.R. est déjà là. Mais à la fin de la session, l'idée d'une association n'est pas encore mûre. En revanche, la proposition d'échange de doubles enthousiasme

13. *B.C.E.*, 1, 1952, p.3

les congressistes qui décident de commencer un service d'échanges avant même qu'un règlement soit précisément établi: il faut dire que certains avaient déjà lu cette idée dans le premier numéro du *B.C.E.*¹⁴ et que le numéro 4 de la même revue a proposé une liste de doubles à vendre. Ce service est peut-être celui qui touche le plus concrètement les bibliothécaires ecclésiastiques qui possèdent souvent de nombreux doubles et un budget d'acquisition réduit..

La session s'est très bien déroulée même si l'on pouvait souhaiter une plus grande affluence. Dès le 23 septembre, Mgr Jouassard ne tarde pas à manifester au père Mech son contentement :

"Les journées vous ont donné satisfaction. Elles le pouvaient, car réussies incontestablement, et mieux encore qu'on pouvait l'espérer. Pourraient-elles être le prélude de cet avenir que vous voudriez et que vous avez préparé par là! Ce serait votre propre récompense et satisfaction.

Personne ne peut douter que si cet avenir se lève, c'est à vous qu'il le devra, comme c'est vous qui avez été le grand artisan de la réunion récente. Au nom des Facultés, je tiens à vous en remercier, comme au nom de tous les participants..(..)"

La rapidité de l'envoi de cette lettre marque bien l'intérêt profond de Mgr Jouassard pour ce projet: il a participé d'ailleurs à toute la session.

Peu après, le père Mech reçoit une lettre du père Villepelet datée du 27 septembre 1957: "On a été très content de la session et j'ai reçu pour transmettre aux organisateurs les remerciements de frère Calixte-François, de Talence et de M.Vieille de Coutances.

Votre initiative a donc porté ses premiers fruits; nous vous en sommes tous très reconnaissants."

14. *B.C.E.*, *id.*, p.16

La session cependant n'est pas un point final à l'action des organisateurs. Pour faire connaître cette initiative, le père Etaix se charge d'établir le compte rendu de la session qui sera publié dans les numéros 19 et 20 du *B.C.E.* Ainsi, cette session peut-elle dépasser l'audience du public peu nombreux qui s'était déplacé à Lyon.

13. La session de 1960.

La session de 1957 a permis de créer des liens entre les organisateurs et les participants. Une seconde session organisée par le Comité des Etudes de la Compagnie de Saint Sulpice a lieu à Paris en 1960, du 19 au 21 septembre. La convocation datée du 15 mai 1960 est signée de trois noms : F.Tollu, pss, P.Mech, sj, et I.Noye, pss. Nous ne disposons pas du courrier d'inscription mais les archives du père Mech nous donne une liste de 42 participants (annexe 7) qui se répartissent à peu près comme suit: 16 séminaires diocésains, 5 monastères, 7 scolasticats, la dernière catégorie est plus disparate. Le compte rendu de la session est publié dans le *B.C.E.*¹⁵ sauf, pour des raisons techniques, les exposés du père Etaix sur la micro-reproduction et de M.Boisard sur le fonds local.

Le programme (annexe 8) commence par un exposé du père Villepelet, supérieur du séminaire universitaire de Lyon; c'est aussi lui qui effectuera la conclusion¹⁶. Le père Villepelet rappelle la situation des bibliothèques de grands séminaires: elles n'ont pas d'existence véritable, les congrès de l'Alliance des Grands Séminaires (1906-1914)¹⁷ n'ont jamais évo-

15. *id.*, 34, 1961, pp.255-294..

16. "Session des bibliothécaires, compte rendu", *B.C.E.*, 34, 1961, pp.255-257

17 Ces congrès se réunissent après l'interdiction des ordres religieux en 1905. Pour remplacer la coordination que permettaient les structures des ordres religieux, les professeurs de séminaire devenus diocésains se re-

qué le problème des bibliothèques. Dans les Constitutions de Saint-Sulpice, il existe un budget de bibliothèque qui constitue "une dépense ordinaire de l'économat", mais il n'y a pas de compétence particulière requise pour le bibliothécaire, pas de stabilité dans la charge.

Après avoir rappelé les principales dates qui manifestent l'intérêt croissant porté aux bibliothèques publiques, le père Villepelet ajoute que les bibliothèques religieuses doivent participer à ce mouvement de renouveau des bibliothèques car il ne faut pas que la culture religieuse soit séparée de la vie générale de l'esprit humain. Cette participation implique que s'établissent des relations entre les différentes bibliothèques ecclésiastiques. L'isolement entraîne des retards dans le développement de la bibliothèque et donc un mauvais service rendu à la science religieuse.

La création d'une association de bibliothèques ecclésiastiques est donc hautement souhaitable. Elle comprendrait les grands séminaires, les scolasticats et les monastères. Ses buts seraient :

- _ mettre fin à l'isolement des bibliothèques pour éviter la léthargie ou l'empirisme.
- _ remédier à l'impréparation des bibliothécaires par des sessions, par des stages en bibliothèques, par la publication d'un manuel de bibliothéconomie.
- _ fournir à chaque bibliothèque l'aide de conseillers techniques dans plusieurs domaines (organisation, construction, mobilier, épuration, catalogues).
- _ assurer un service d'information bibliographique (bibliographie de base pour la bibliothèque des professeurs ou des élèves, bibliographie courante annuelle des livres recommandés en science religieuse).

groupent lors de ces congrès. Arrêtés par la guerre, ils ne sont pas renouvelés après la guerre sur la demande de la papauté.

- _ établir un budget minimum raisonnable, le proposer et faciliter l'émulation en ce domaine.
- _ créer un service d'entraide (livres épuisés, échanges de doubles).
- _ représenter les bibliothèques ecclésiastiques devant les autres associations françaises ou étrangères, devant les services publics.
- _ contribuer à la diffusion du livre d'étude religieuse.
- _ assurer à la fonction de bibliothécaire les conditions d'efficacité dans son travail, appuyer sa responsabilité devant l'autorité dont il relève, contribuer à lui obtenir éventuellement le temps nécessaire et quelque stabilité.

Quoi de neuf dans ce programme par rapport à la session de 1957 ? Nous voyons intervenir un bibliothécaire non ecclésiastique: le mercredi 21, M. Boisard, archiviste aux archives de la Seine fait un exposé sur "le fonds local, principes et pratiques". Les problèmes techniques ont une place plus importante: le père Noye parle des problèmes de l'épuration et de la vente¹⁸, le père Etaix de la micro-reproduction. Le monde de l'édition est présent (même si ce sont des éditions très proches des milieux ecclésiastiques) avec la visite aux Editions du Cerf, sous la direction de son directeur, le père Boiselot, op. La diversité des types de bibliothèques ecclésiastiques est mieux représentée grâce à l'intervention de dom Bullier, ocr, responsable du S.E.B.E., Service d'Entraide des Bibliothèques Ecclésiastiques, nom du service d'échange de doubles qui existe depuis 1958, après avoir fonctionné de façon sauvage dès la fin de la session de 1957.

Pour le reste, un exposé du père Auvray¹⁹ reprend le sujet déjà traité par le père Mech lors de la session de 1957: l'information du bibliothécaire en vue de l'achat. Le père Brunet de Chantilly²⁰ s'intéresse à la documentation susceptible d'améliorer le service de la bibliothèque au-

18. "Epuration et Ventes", *B.C.E.*, 34, 1961, pp.284-288

19. *id.* pp.260-264.

20. *id.* pp.264-275

près de l'utilisateur: le catalogue-matières dont l'enquête de 1957 montrait qu'il était quasiment inconnu des bibliothèques ecclésiastiques; les encyclopédies....

Le père Soudé, directeur du grand séminaire de Toulouse présente la réalisation d'une bibliothèque d'élèves dans son séminaire²¹, continuant la réflexion du père de Mahuet sur la bibliothèque des séminaristes lors de la session de 1957. Voici quelques extraits de son intervention qui nous donne des indications précises sur la conception qu'ont les religieux d'une bibliothèque d'élèves:

"Journaux et magazines sont dans une autre salle; ainsi la bibliothèque n'est en rien une salle de récréation."

Même si l'on souhaite connaître le monde extérieur, la presse n'est pas considérée comme un élément de culture et d'information à part entière.

"L'état des livres est un élément important; pas de couverture empêchant de voir le titre; pas d'ouvrages cassés ou trop fatigués qui découragent la lecture même quand le titre a été recommandé par le professeur."

"...un fichier-auteurs seul. Dans une bibliothèque réduite, le fichier n'est pas le travail le plus urgent; mieux valait soigner la présentation et faciliter le libre accès."

Ces deux remarques tiennent compte de deux réalités des bibliothèques ecclésiastiques: l'existence de "bibliothèques-dépotoirs" pour les élèves, ne contenant que des livres vieillis et usagés, propres à détourner de la lecture, et la nécessité de se limiter à l'essentiel, étant donné les moyens réduits en matériel et en main d'oeuvre. Le peu de personnel oblige les élèves à participer activement à la vie de la bibliothèque:

"Un séminariste est chargé de l'entretien de la salle, nettoyage, insertion des livres nouveaux, observation du règlement, ouverture et fermeture quotidienne du local."

21. "Une bibliothèque d'élèves", *id.*, pp.275-279.

Apparaît aussi dans cet exposé, l'articulation entre les deux bibliothèques: beaucoup d'ouvrages courants se trouvent dans la bibliothèque des élèves et non dans celle des professeurs (ex. Sources Chrétiennes²²), mais presque tous les périodiques sont à la grande bibliothèque.

"Les élèves peuvent obtenir les revues et aussi les livres de la grande bibliothèque par l'intermédiaire de leur bibliothécaire ou en s'adressant au directeur chargé de la grande bibliothèque en lui soumettant l'objet de leurs recherches.(...)

Quelques professeurs mettent temporairement à la disposition des élèves quelques livres ou articles de revue spécialement recommandés sur telle question: il s'agit moins des sources auxquelles le professeur a puisé que de bons exposés s'imposant à l'élève."

Une des difficultés rencontrées par cette bibliothèque d'élèves n'est évidemment pas très différente de celles des autres bibliothèques du même type: le budget très réduit. "C'est le point difficile; en théorie pour l'ensemble des bibliothèques de la maison, on dispose du montant d'une pension d'élève. En fait, on a vécu pour cette bibliothèque d'élèves sur des ressources exceptionnelles (un héritage important au début; puis des ventes de doubles ou d'inutilités de la grande bibliothèque); mais ces sources tarissent... Et l'effort fait pour cette salle des élèves a ralenti celui en faveur de la grande bibliothèque (des collections qui attendent d'être complétées, des reliures à faire)."

Comment sont constitués les fonds ? Priorité est accordée aux sources (Ecritures, Pères,..) et aux instruments de travail; quand un livre est d'usage courant, il est nécessaire de le posséder en double ou en triple; il faut penser renouveler progressivement le fonds et choisir parmi

22. Collection de patristique qui présente les textes en édition bilingue (latin-français, grec-français)

une même collection les meilleurs volumes pour ne pas emmagasiner des livres inutiles.

"Il est bon que le bibliothécaire se rende compte du parti que les usagers tirent de leur bibliothèque". Il doit donc examiner les fiches d'emprunt même si elles n'indiquent pas ce qui a été consulté sur place. "L' utilisation de la bibliothèque est un assez bon reflet de la vie intellectuelle de la maison: quels livres le professeur a recommandés; quelles dissertations il a proposées; quel complément du cours les élèves viennent chercher dans les livres: s'il n'ont pas un texte du professeur ou si son enseignement est confus ou incomplet, les séminaristes recourent aux manuels ou à l'exposé de vulgarisation; si le cours est clair, ils demandent à des livres assez forts le développement des perspectives entrevues... A partir de telles constatations, le directeur chargé de la bibliothèque et les autres professeurs pourraient coopérer plus largement dans la formation de l'élève au travail personnel." Loin d'être isolé dans sa bibliothèque, le bibliothécaire peut donc jouer un rôle complémentaire de celui des enseignants.

Puis, le père Noye prend la parole pour présenter les archives et manuscrits des bibliothèques ecclésiastiques²³; il en donne une définition et décrit les conditions de classement et de conservation; enfin, il aborde le problème de la vente: que vendre et comment vendre. "Pour les livres dont l'élimination est décidée, notre préoccupation d'en "faire de l'argent" ne doit pas faire taire le souci d'un service d'Eglise: que le livre aille là où il servira, pas forcément par l'entremise d'un libraire." L'appel aux libraires n'est pas sans inconvénient: "Le libraire ne se dérange pas pour quelques livres, il faut un bon ensemble; en nous rendant visite, il cherchera à nous faire vendre plus que nous n'avions préparé et

23. "Archives et manuscrits des bibliothèques ecclésiastiques", *B.C.E.*, 34, 1961, pp.279-284.

sans que nous puissions étudier la valeur de ce que nous cédon. Le prix que nous touchons sera doublé ou même plus et reviendra très cher ...au séminaire voisin." En conclusion, il rappelle une des raisons d'être de la future association: raisonner les éliminations, avoir des conseillers, avoir le souci que les épurations servent à d'autres.

Le B.C.E. conclut le compte rendu de cette session par les notes concernant trois exposés du père Mech²⁴: présentation des associations de bibliothèques ecclésiastiques, projet d'un bulletin critique du livre religieux en France et les installations matérielles modernes.

1. Présentation des associations.

"Il existe de multiples associations groupant les membres d'une même profession dans les secteurs les plus divers de l'activité humaine, sous forme de syndicats ou d'amicales ou de groupements professionnels divers. Il en résulte pour les participants de nombreux avantages.

C'est un fait que le bibliothécaire ecclésiastique de France, et de quelques autres pays, échappe à la définition d'animal social: il travaille isolé. Il serait intéressant d'en analyser les causes".

Le père Mech continue par une présentation des différentes associations existantes :

- la V.S.K.B. (Vereniging voor Seminarie en Kloosterbibliothecarissen): elle a été fondée à Nimègue en 1947; c'est une association de bibliothécaires ecclésiastiques dont le but est d'aider de toutes les manières au développement des bibliothèques ecclésiastiques. Elle comprend environ 175 membres: grands séminaires, scolasticats, monastères et couvents, institutions libres d'enseignement secondaire. Elle propose à ses adhérents les services suivants:

-des cours de formation pour les bibliothécaires

24. B.C.E., 34, "Associations des bibliothèques ecclésiastiques", pp.288-291, "Projet d'un bulletin critique", pp.291-293, "Installations modernes", pp.293-294.

_une centrale d'achats (Bestelcentrale) pour fournir aux membres les publications étrangères au meilleur prix

_un service technique des catalogues pour l'uniformisation des règles de catalogage, pour l'établissement de fiches uniformes pouvant être cédées aux bibliothèques, pour l'établissement progressif d'un catalogue collectif central

_l'organisation d'une documentation bibliographique internationale sur les ouvrages en librairie, et la publication d'un périodique d'information sur les nouveautés (*Scripta recenter edita*)

_l'A.K.Th.B. (Arbeitsgemeinschaft Katholisch-Theologischer Bibliotheken) a été fondée à Francfort en août 1947; elle est la reprise d'une institution antérieure, la Buchhilfe deutscher Ordensbibliotheken (1937-1941); son but était à l'origine de venir en aide aux bibliothèques ayant souffert de graves dommages de guerre et d'intervenir auprès des éditeurs pour faciliter les achats d'ouvrages importants à l'époque des tirages restreints, par manque de papier.

Les services les plus efficaces de l'association sont les suivants:

-prêt mutuel de volumes

_offres et demandes de doubles

_service spécial pour aider à compléter les périodiques et les collections

_la rédaction d'un catalogue collectif de périodiques reçus par les bibliothèques membres.

L'association comprend environ 70 membres (dont peu de facultés de théologie car elles sont des facultés d'Etat); une réunion annuelle d'une semaine réunit une quarantaine de membres; depuis 1952, l'association publie un bulletin (*Mitteilungsblatt der A.C.T.H.*); elle a pour protecteur l'archevêque de Paderborn.

En Angleterre, les bibliothèques de théologie catholique sont membres de l'Association of British theological and philosophical libraries.

Aux U.S.A., the Catholic Library Association (C.L.A.) regroupent l'ensemble des bibliothèques catholiques, de la bibliothèque d'université à la bibliothèque paroissiale. Elle se réunit annuellement quatre jours et publie une revue mensuelle (*the Catholic Library*)

En France, depuis 1958, existe l'A.B.S.R. (Association des Bibliothèques de Science Religieuse). Le père Mech pense qu'il y a place, à côté de l'A.B.S.R. pour une association distincte groupant les grands séminaires, les scolasticats et les monastères.

Un projet d'une structure internationale est dans l'air: la V.S.K.B. a élargi le programme de la *Bibliographia ad usum seminariorum* et a ouvert l'accès à sa centrale d'achats, la Bestelcentrale. Une réunion de délégués des trois associations, V.S.K.B., A.C.T.H.. et A.B.S.R. est prévue pour étudier la possibilité de créer un comité international de coordination des différentes associations.

2. Projet d'un Bulletin Critique du livre religieux français.

Le père Mech part d'une constatation : la difficulté est non de savoir ce qui a été publié mais la valeur de ces publications. Les livres religieux sont mal représentés dans les différentes revues spécialisées, il y a donc une place pour un bulletin critique du livre religieux dont les caractéristiques seraient les suivantes (le père Mech reprend ici un document élaboré en commun avec M. Decitre, libraire religieux à Lyon, le 27 avril 1959, sans doute dans le cadre de l'A.B.S.R.) (cf.annexe 9)

_il serait bibliographique: on y trouverait une appréciation de chaque nouveauté religieuse.

_il serait autant que possible mensuel car la rapidité de la recension est importante.

_il serait critique: la présentation de l'ouvrage se ferait de la façon la plus objective.

_il serait exhaustif en signalant toutes les nouveautés intéressant les questions religieuses.

Pour réaliser ce Bulletin critique, il faut obtenir l'accord des éditeurs, réunir une solide équipe de rédacteurs (il serait nécessaire de faire appel aux professeurs de séminaires et aux spécialistes des monastères). Ce bulletin constituerait une aide pour les bibliothécaires religieux et pour les lecteurs étrangers et permettrait un développement de la culture religieuse de l'ensemble du public français. On peut en attendre un résultat spirituel important qui justifie le recrutement du plus grand nombre de spécialistes.

3. Les installations matérielles modernes.

"Il importe que le bibliothécaire soit au courant des installations modernes. C'est à lui qu'il appartient de faire connaître à l'architecte les besoins pratiques de sa bibliothèque,...les réussites résultent de l'accord entre bibliothécaire et architecte, le premier pouvant dire mieux que qui que ce soit (et généralement mieux que l'économe...) à quelles normes doit se conformer la disposition intérieure..."

Le père Mech donne la référence d'un ouvrage de Jean Bleton: *Local et Mobiliers des bibliothèques publiques*, Paris, SEVPEN, 1958.

A la fin de la session, il est décidé de former une commission préparatoire pour déterminer les statuts d'une future association de bibliothèques ecclésiastiques. Chaque type de bibliothèque y est représenté. Sont pressenties pour cette commission les personnes suivantes:

Grands séminaires : Sens (abbé Dory)

Nantes (M. Jay, pss)

Orléans (M. Soulcé)

Scolasticats : Eudistes; Ris-Orangis (Père Guérandel)

Monastères :Bénédictins, Saint-Benoît-sur-Loire

Maisons générales ou provinciales:

Prêtres de la Mission (Père Combaluzier)

Province de Lyon sj. (Père Mech)

Compagnie de Saint-Sulpice (M.Noye)

La plupart semble avoir accepté rapidement. Ainsi, le cercle étroit des fondateurs s'élargit peu à peu pour donner une assise plus solide au projet d'association.

14. La session de 1963.

141. La préparation de la session.

Après la session de 1960 à Paris, la commission préparatoire se réunit le 15 avril 1961 pour essayer de définir les objectifs d'une association des bibliothèques ecclésiastiques de France. Sont présents à cette réunion : M.Combaluzier (c.m, Paris), frère Denis (o.s.b., Saint-Benoît/Loire), M.Dory (Sens), R.P. Guérandel (eudiste, Ris-Orangis), les père Mech, Noye et Soulcié. Par rapport à la liste proposée à la fin de la session de 1960, seul le père Jay de Nantes semble avoir décliné l'invitation de se joindre à la commission.

Le groupe commence par dresser un bilan de la situation des bibliothèques ecclésiastiques:

-les acquisitions ont été très insuffisantes pour la période 1905-1950.

il y a une absence totale de formation des bibliothécaires.

il est difficile d'obtenir des informations sur les publications nouvelles.

les bibliothécaires sont isolés dans leur établissement et dans leur région.

les budgets des bibliothèques sont très insuffisants.

les fonds sont mal classés, les catalogues inexistant.

"En raison de l'importance des études théologiques au grand séminaire, au scolasticat, au monastère, et de l'impossibilité de s'y consacrer convenablement sans l'instrument de travail que constitue la bibliothèque, tant pour l'enseignement (et éventuellement les recherches des professeurs) que pour la formation doctrinale des séminaristes, il apparaît nécessaire et urgent de porter remède à cette situation. Cependant, il est évident que la plupart des bibliothécaires, laissés à leurs seules forces, ne peuvent résoudre le problème que pose leur propre bibliothèque. Un minimum de collaboration est indispensable." (compte rendu de la réunion du 1504-1961)

Cette constatation rejoint celle de F.Tollu dans le *B.C.E.*²⁵, mais ici une solution est proposée pour essayer d'améliorer la situation : créer une association. "Des sessions échelonnées dans le temps sont encore insuffisantes. Une association stable et durable apparaît nécessaire." Les tâches de cette association seraient de "satisfaire progressivement, par des services appropriés, les divers besoins des bibliothèques. Aucun n'est exclu par avance." L'association s'adresse aux bibliothèques de grands séminaires, de scolasticats et de couvents. Une grande importance est accordée à la réciprocité dans les échanges (d'où l'intérêt de regrouper des bibliothèques de même niveau). Un bureau directeur organisera des commissions spécialisées groupant des bibliothécaires plus compétents sur un point dé-

25. Tollu, F., *B.C.E.*, 1, oct. 1952, p.3.

terminé, qui se tiendront, dans la mesure de leurs possibilités, à la disposition de leurs confrères bibliothécaires.

Les commissions et services prévus sont les suivants:

- 1) recherche de desiderata et vente de doubles: le S.E.B.E. qui fonctionne de façon autonome depuis décembre 1958 serait pris en charge par l'A.B.E.F.
- 2) établissement de listes de nouveautés à acquérir ou de listes d'ouvrages de base dans chaque discipline par une équipe sous la direction du Comité des Etudes de la Compagnie de Saint-Sulpice; la publication se ferait dans le *B.C.E.*
- 3) formation théorique et pratique des bibliothécaires.
- 4) pour les services techniques, donner les noms des bibliothécaires compétents pour conseiller (création, aménagement, catalogage, épuration, vente); rédaction d'un manuel de bibliothéconomie adapté aux bibliothèques ecclésiastiques; constitution d'un groupe, de "bibliothécaires-conseils" pour étudier les bibliothèques des grands séminaires fermés: "Dans les cas assez fréquents de grands séminaires temporairement suspendus, l'association pourrait proposer à l'évêque ses services afin d'étudier les problèmes que pose cette situation et proposer une solution au mieux des intérêts du diocèse."

La commission propose le nom de l'association: "Association des Bibliothèques Ecclésiastiques de France" dont le secrétariat est fixé chez M.Noye, 6, rue du Regard à Paris.

Une nouvelle réunion est prévue le 28 octobre 1961 "dont l'objet sera de préciser, de modifier le présent projet et d'inventorier les ressources en hommes permettant de constituer les commissions." Il n'y a pas d'archives sur cette réunion du 28 octobre.

Apparemment, les choses évoluent puisqu'une circulaire de février 1962 rend compte du travail de la commission de la formation des bibliothécaires dont la création était envisagée en avril 1961. Dans cette circu-

laire, l'A.B.E.F. (qui n'est pas encore constituée officiellement) présente un programme de formation accélérée pour bibliothécaires ecclésiastiques en trois étapes:

- 1) Initiation théorique par la lecture de quelques ouvrages essentiels.
- 2) Stage dans une bibliothèque pour en examiner le fonctionnement en détail.
- 3) visites de quelques bibliothèques analogues.

La commission prend en compte la situation particulière des bibliothécaires ecclésiastiques: "ce sont d'ordinaire des bibliothécaires déjà en exercice, ayant de ce fait des problèmes concrets à résoudre, dotés d'une solide culture générale et théologique et disposant de peu de loisirs."

La réalisation de ce projet repose sur la possibilité de trouver non des élèves mais des formateurs, des maîtres de stage susceptibles d'accepter des stagiaires dans leur bibliothèque. Apparemment, cela ne semble pas évident: les milieux des bibliothèques ecclésiastiques sont peu ouverts et les responsables de la commission se sentent obligés de présenter les objections des bibliothécaires pour mieux les réfuter ensuite :

"Si chacun des bibliothécaires capables d'être maîtres de stage refusait son concours en suite d'objections très réelles mais en comptant sur autrui pour sa réalisation, ce projet ne pourrait pas être mis à exécution, et les heureux effets que l'on en espère pour la vitalité intellectuelle des grands séminaires, scolasticats et monastères ne pourraient être obtenus. Aussi nous permettons-nous d'exprimer quelques objections possibles, probables même, et d'y répondre en même temps...". Voici les arguments et leurs réfutations:

-"notre bibliothèque n'est pas parfaite": aucune ne l'est et l'erreur même peut instruire.

.Le bibliothécaire est autodidacte et ne prétend pas enseigner: il ne s'agit pas ici d'un enseignement supérieur, mais d'une initiation à la pratique où l'expérience est très importante.

.Le bibliothécaire est surchargé: pour éviter une surcharge mieux vaut plus de maîtres de stage qui se partagent la tâche.

.La présence d'un stagiaire risque de déranger la solitude et l'ordre du monastère: entière liberté est laissée au bibliothécaire de fixer les conditions d'accueil de stage.

Pour aider le déroulement du stage, est jointe à cette circulaire une série de questions de stage (annexe 10) qui recouvre des problèmes généraux (fonctions d'une bibliothèque, les acquisitions..), des problèmes bibliothéconomiques, matériels (locaux..), l'épuration et la présentation des groupements de bibliothécaires.

Le 25 mars 1963, une lettre à l'en-tête du Comité des Etudes de Saint-Sulpice, signée par F.Tollu et par le Comité de préparation de l'A.B.E.F., est envoyée aux supérieurs de grands séminaires, de scolasticats et de monastères pour les informer de l'existence d'une session à Paris en septembre 1963 dont l'objectif est de fonder l'A.B.E.F.: "Une prochaine session organisée par le Comité des Etudes de la compagnie de Saint-Sulpice procédera à la fondation de cette association. Décidée en principe à Paris en 1960, cette fondation a été préparée au cours de ces trois dernières années. Il importe que le plus grand nombre possible des maisons intéressées expriment leur avis au moment de la fondation effective." La lettre continue en incitant les supérieurs à favoriser la participation des bibliothécaires de leur maison: "Veuillez avoir la bonté de prendre connaissance de la circulaire ci-jointe destinée au bibliothécaire de votre maison, et la lui remettre. Permettez-nous d'espérer que, comprenant l'importance de cette entreprise pour la formation intellectuelle du clergé et connaissant les obstacles à surmonter, vous voudrez bien encourager

votre bibliothécaire à participer activement à nos travaux communs, pour le plus grand avantage de votre maison et des autres bibliothèques." La lettre pour le bibliothécaire contient le programme de la session (annexe 11).

142. La session.

C'est encore le *B.C.E.* qui publie le compte rendu de la session²⁶. Dans une introduction, nous trouvons le nombre des participants et leur répartition (annexe 12): 63 participants dont 10 abbayes, 21 grands séminaires, 17 scolasticats, 15 autres institutions; 16 lettres excusent des bibliothèques empêchées; des pays étrangers sont représentés : le Liban, le Luxembourg, une maison généralice de Rome; les grands séminaires et abbayes francophones ont souvent été empêchées par la distance. Deux évêques ont apporté leurs encouragements à la session: Mgr Garrone, Président de la Commission épiscopale pour le clergé et les séminaires, et Mgr Tourel, évêque de Montpellier.

Comme en 1960, M. Villepelet assure la conférence d'ouverture et la conclusion de la session qui ne sont pas publiées intégralement dans le *B.C.E.* Il rappelle le rôle fondamental, même s'il est sans éclat, du bibliothécaire et l'importance pour lui de rompre son isolement en s'associant à ses autres collègues bibliothécaires. La journée du 17 septembre est, à part la visite de l'imprimerie Letouzey, entièrement consacrée au projet d'association : "Le père Noye présente le compte rendu du mandat de la commission désignée à l'issue de la session de 1960. Dans les cinq réunions tenues en ces trois années, la commission a étudié la structure à donner à l'association et à ses services, elle a élaboré un projet

26. "Session des bibliothécaires, Paris, 16-20 sept. 1963.", *B.C.E.*, 44, oct-déc. 1963, pp. 312-340.

de statuts, mis sur pied le service de formation par stages, enfin a organisé la présente session."

Les caractéristiques de l'association sont les suivantes:

l'association est déclarée pour avoir une existence légale devant les autorités civiles.

elle demandera l'approbation de la hiérarchie catholique.

chaque bibliothèque membre reste indépendante et libre de participer à des efforts communs et à des services collectifs.

l'association est une association des bibliothèques et non des bibliothécaires.

Le public visé par cette association est celui des bibliothèques des maisons de formation du clergé (séminaires et scolasticats), des communautés ecclésiastiques un peu nombreuses dont les préoccupations intellectuelles s'expriment par l'existence d'une bibliothèque d'étude (abbayes et monastères, centres spécialisés). Est évoquée la possibilité de comités régionaux ou locaux quand des bibliothèques sont assez proches pour collaborer à des objectifs précis.

Après cette présentation de l'association future, rapport est fait de l'activité de deux services déjà existants:

_ Le père Etaix présente la situation du S.E.B.E.: en 1963, le service a compté 240 adhérents dont 180 en France. Il y a eu 11 listes avec 9000 insertions. Ce service fondé en décembre 1958 a commencé d'exister dès la fin de la session de 1957 et consiste en des propositions d'achat et de vente de livres religieux.

_ Le père Guérandel fait le bilan du tout récent service de formation par stages, évoqué plus haut. Suite à la lettre-circulaire de février 1962, des stages de formation ont pu être réalisés, leur nombre n'est pas précisé. Le bilan est positif: deux ou trois stagiaires par maître de stage semblent être un chiffre idéal tant pour le responsable que pour les stagiaires.

Deux souhaits apparaissent dans ce rapport: pouvoir faire un stage dans une bibliothèque de même niveau que celle où l'on travaille "pour ne pas trouver dans la perfection des meilleurs fonds un motif supplémentaire de découragement devant la pauvreté de [ses] propres moyens" et pouvoir bénéficier de la visite sur place du maître de stage.

D'autres services sont projetés: le père Dory (Sens) présente le service des bibliothèques de séminaristes chargé d'étudier diverses questions (listes de base, normes de budget, type d'organisation et règlement d'utilisation, information bibliographique régulière). Le père Mech fait plusieurs propositions de services²⁷:

- Construction et installation: pour répondre à ce type de questions, l'A.B.E.F. créerait un service technique qui constituerait un dossier sur le sujet, le tiendrait à jour, pourrait se déplacer pour donner des conseils...

- Catalogues et classement: adaptation des normes des bibliothèques scientifiques aux bibliothèques ecclésiastiques de l'A.B.E.F.

- Epuration et ventes: ce service indiquerait que vendre, comment, à qui et à quel prix.

- Information bibliographique: pendant la session de 1960, avait été proposée la rédaction d'un "Bulletin critique du livre religieux"; cette réalisation ambitieuse pourrait revenir à un service de l'A.B.E.F. pour "faciliter à tous les bibliothécaires la connaissance de tous les livres religieux susceptibles de les intéresser".

- Micro-reproduction, hygiène du livre: ces services tiendraient à jour une documentation complète pour répondre à ce type de questions et apporter des conseils.

27. "Les services de l'A.B.E.F.", *B.C.E.*, 44, oct-déc. 1963, pp. 328-332.

_ Séminaires regroupés : "Un rapport spécial a présenté les réponses faites à une enquête sur ce sujet²⁸. Il faudra en venir aux conclusions et à leur mise en pratique. L'A.B.E.F. peut créer un service spécial qui serait mis à la disposition de NN SS les évêques pour étudier sur place le problème, à leur demande, et formuler les suggestions de bibliothécaires expérimentés, compte tenu de l'ensemble des données locales et des exigences particulières de ce "capital" qu'est une bibliothèque."

D'autres possibilités sont évoquées plus brièvement: une centrale d'achat de matériel de bibliothèque, la rédaction d'un manuel de bibliothéconomie à l'usage des bibliothèques ecclésiastiques, l'impression de fiches de bibliothèque par les éditeurs. "Le programme est vaste et il n'est pas limité. Il n'y a pas lieu cependant de s'effrayer: les réalisations seront progressives. Elles demanderont sans doute un effort, car nous ne pouvons compter sur beaucoup d'aide extérieure. Du moins, à chaque réalisation, la tâche de chaque bibliothécaire sera-t-elle simplifiée, et les services qu'il rendra seront-ils meilleurs": on reconnaît ici le dynamisme bibliothéconomique du père Mech, mais aussi son réalisme !

"De ces projets, peuvent se dégager quelques grandes lignes:

- 1) Division du travail: le travail devra être réparti suivant les compétences et sur un grand nombre, de façon à ne pas accroître les charges de quelques-uns, toujours les mêmes... Cette répartition permettra aux compétents d'être encore plus compétents dans leur spécialité.
- 2) L'idéal est que l'A.B.E.F. par la diversité de ses services puisse répondre à tous les besoins des bibliothèques ecclésiastiques. La création de ces services (prospection de compétence, organisation du fonctionnement, financement) se fera nécessairement de façon progressive: cela demandera des années. Mais il n'y a rien à gagner à attendre pour commencer. Au

28. Soulcie, J, "Les bibliothèques de séminaires regroupés", *B.C.E.*, 44, pp. 326-328.

terme, quel que soit le problème à résoudre, le bibliothécaire doit trouver un service technique qui facilite sa tâche.

3) Ces réalisations se feront dans un climat de liberté. L'A.B.E.F. et ses services n'ont aucune autorité pour s'imposer à qui que ce soit. Comme on utilise ou non le S.E.B.E., on sera libre d'avoir recours ou non aux autres services... Organisés dans un esprit d'entraide fraternelle, ces services pourraient aider à faire en sorte que chaque bibliothécaire, loin de borner son horizon au dépôt dont il a la charge, pense que son expérience peut servir à d'autres comme celle des autres peuvent l'aider. Ce que la Direction des Bibliothèques au Ministère de l'Education Nationale réalise pour les bibliothèques publiques, à titre d'autorité officielle et dans une organisation centralisée, l'A.B.E.F. le ferait pour les bibliothèques ecclésiastiques en réponse à des demandes librement formulées.

Il dépend de nous que ces projets deviennent des réalités au service de l'enseignement et de la recherche dans les sciences religieuses, et finalement au service de l'Eglise."

Le mercredi 18, Dom Louis Gaillard, osb, présente un exposé sur la reconstitution des bibliothèques ecclésiastiques en France au XIXe siècle²⁹. Puis le père Mech retrace la situation actuelle des bibliothèques ecclésiastiques en France³⁰:

1) les bibliothèques existantes.

- _les bibliothèques des facultés catholiques: les sciences religieuses n'y ont pas la première place.
- _les grands séminaires d'importance très variable.
- _les scolasticats de religieux, de niveau très différent.
- _les monastères .

29. Gaillard, "La reconstitution des bibliothèques ecclésiastiques en France au XIXe", id., pp.316-321.

30. MECH, P, "Situation actuelle des bibliothèques ecclésiastiques en France", id., pp.321-326.

- les centres spécialisés (C.N.L.(Centre National de Liturgie), Institut d'Etudes Byzantines...).

- autre catégorie non analysée : les bibliothèques de couvents et de résidences, les bibliothèques d'évêchés et de chapitres.

2) la situation du bibliothécaire.

Il est désigné sans préparation technique et sans moyen aisé d'acquérir une formation professionnelle; il n'est pas sûr de rester dans le poste suffisamment longtemps pour rentabiliser une formation. Il remplit plusieurs fonctions et ne reçoit aucune aide; mais, en général, il manifeste beaucoup de conscience professionnelle, entouré de la plus parfaite indifférence des autorités.

3) la bibliothèque.

Généralement, les installations datent du siècle dernier. Le fonds ancien est en friche; les acquisitions sont limitées par le budget largement insuffisant et manquent totalement de cohérence. Le catalogue auteurs-titres est un peu anarchique, le catalogue matières est rare comme le catalogue topographique. La bibliothèque des séminaristes est de taille et de valeur très inégales quand elle existe.

4) Les relations extérieures.

Elles sont inexistantes. Peu de bibliothécaires adhèrent à l'Association des Bibliothécaires Français et les relations entre les bibliothèques ecclésiastiques sont extrêmement limitées.

De 1906 à 1963, les bibliothèques ecclésiastiques ont suivi l'évolution de l'Eglise de France. La diminution du personnel et des ressources a entraîné une stagnation des bibliothèques .

Le père Soulcié, pss, présente ensuite les bibliothèques des grands séminaires regroupés. Nous analyserons cet exposé dans la seconde partie. En fin de journée, les bibliothécaires sont reçus au Cercle de la Librairie

par M.Aine et M.Largeron. Le *B.C.E.* ne rend pas compte de ce carrefour mais reprend des extraits d'une conférence d'accueil de M.Largeron, adressée à Mgr Marty à Reims, lors des journées d'études des libraires religieux³¹. M.Largeron définit le libraire religieux: "Pour conclure ce premier chapitre, je dirai que nous cherchons à être des laïcs chrétiens engagés dans notre métier. Entièrement soumis à l'Eglise car notre mission touche à des domaines essentiels et importants: ceux de la pensée et de l'enseignement. Mais aussi entièrement libres.

Je veux dire par là: libres dans nos choix et dans l'exercice de notre métier dont nous savons les techniques."

Plus loin, il se plaint des rapports parfois difficiles avec l'Eglise: "Je pourrais vous citer nombre de diocèses où s'installent, pour des raisons diverses, des procures, des offices catéchistiques qui se substituent aux libraires locaux, lui enlèvent la clientèle, ce qui est un préjudice, mais surtout leur suppriment les contacts humains indispensables et nécessaires à leur information." Dès la session de 1957, un libraire lyonnais rappelait la fructueuse relation qui peut exister entre le libraire religieux et le bibliothécaire religieux.

Le jeudi 19, les bibliothécaires ecclésiastiques accueillent M.Lafarge, directeur des Editions de l'Orante; cet accueil ne fait que refléter l'importance accordée dès la fondation de l'A.B.E.F. à tous les maillons de la chaîne du livre, de l'éditeur au lecteur. Contrairement au programme annoncé, il n'y aura pas de présentation de la V.S.K.B., l'association néerlandaise des bibliothèques de séminaires et de couvents; le père Benzérath, membre de l'A.K.Th.B., accepte de présenter les activités de cette association allemande.³²

31. LARGERON, P, "La librairie religieuse dans l'Eglise", id., pp.332-336.

32. BENZERATH, M, "L'A.K.Th.B.", id., pp.336-340.

Une dernière réunion permet la fondation de l'A.B.E.F., l'approbation de ses statuts et la désignation du bureau qui est constitué par la commission préparatoire à laquelle on a ajouté un représentant d'une abbaye, dom Lafont, osb. les statuts subissent une petite modification à l'article 5 :

première version: "L'association est ouverte aux bibliothèques de grands séminaires, des scolasticats et, en général des maisons catholiques d'études ecclésiastiques, monastères et noviciats, tant d'hommes que de femmes, tant de France que des pays d'expression française."

deuxième version : "L'association est ouverte aux bibliothèques des maisons religieuses d'études ecclésiastiques de culture française: séminaires, scolasticats, monastères, couvents et noviciats, tant d'hommes que de femmes."

Le changement le plus remarquable est la suppression de "catholiques" remplacé par religieuses qui laisse la porte ouverte aux autres confessions.

Plusieurs visites agrémentent la session: les bibliothèques du Musée de l'Homme, de l'abbaye de la Source, de la Maison d'Institution de l'Oratoire (Montsoult) et la basilique Saint Denis.

Avec cette troisième session où les statuts de l'A.B.E.F. sont entérinés, s'achève la période de gestation de l'association. La déclaration officielle de l'A.B.E.F. est faite à la Préfecture de Police le 2 novembre 1963 par M. Noye et elle paraît au Journal Officiel n°289 le 11 décembre 1963.

2. La fondation de l'A.B.S.R.

La réussite de la session de 1957 et la prévision d'une session pour 1960 ne suffit pas à satisfaire le père Mech et à résoudre les problèmes des bibliothèques ecclésiastiques. Après avoir rassemblé les bibliothécaires des maisons religieuses, scolasticats et grands séminaires, il voudrait faire de même avec ceux des grandes bibliothèques de sciences religieuses. Pourquoi deux associations ? Le père Mech suit là les conseils de son collègue allemand, fondateur de l'A.K.Th.B., qui avait remarqué la réticence des grandes bibliothèques de sciences religieuses à se mêler aux autres plus modestes au sein d'une même association. Pour cette partie, nous avons essentiellement utilisé les archives du père Mech et du père Etaix.

Un programme daté du 30 novembre 1957, est sans doute envoyé aux bibliothécaires intéressés pour une réunion le 15 avril 1958, au Séminaire des Carmes à Paris. On ne connaît pas les destinataires de ce courrier mais une lettre de confirmation du père Mech datée du 22 mars 1958 indique le nombre approximatif de participants: "Les participants prévus sont au nombre d'une dizaine. Il a semblé que les discussions seraient plus fructueuses dans un groupe réduit pour commencer: les absences ne sont pas des exclusions."

Le programme de la réunion est particulièrement copieux :

- 1) Répertoire des bibliothèques françaises de sciences religieuses.
- 2) Catalogues collectifs :
 - _des périodiques en cours.
 - _des périodiques complets.
 - _des collections en cours .
 - _des collections complètes.
- 3) Prêt mutuel.

- 4) Vente et échange de doubles à l'intérieur de l'association et à l'étranger, aux associations similaires.
- 5) Vente directe ou échange de publications.
- 6) Information sur les thèses de sciences religieuses soutenues dans les Facultés de théologie et leur diffusion par souscription.
- 7) Réimpression d'ouvrages d'érudition classique.
- 8) Etablissement d'une liste annuelle sélective des nouveautés françaises de "classe internationale" pour les facultés françaises et étrangères, avec demande de réciprocité de la part de l'étranger.
- 9) Spécialisation des bibliothèques.
- 10) Organisation d'un secrétariat qui assurera la liaison permanente entre bibliothèques et sera représentatif auprès des associations étrangères similaires (ex. A.K.T.B..) ou auprès de la Direction des Bibliothèques.

Le programme proposé est très différent de celui de la session de 1957. Il n'y a pas de formation technique pendant la session, on passe tout de suite à la réalisation d'outils de travail susceptibles de compléter ceux qui existent déjà dans l'univers des bibliothèques et les relations avec les associations étrangères sont constitutives du développement de ce secrétariat. On peut remarquer que le mot association n'est pas prononcé, seul un "secrétariat permanent" est évoqué. Cette discrétion s'explique peut-être par la volonté de ne pas effrayer les milieux ecclésiastiques, farouches défenseurs de leur indépendance, devant les menaces d'"embrigadement" que constitue une association; le père Mech le rappelle clairement: "Il est bien entendu que cette première rencontre ne peut prendre de décisions définitives, sans que chacun des membres en ait référé à ses supérieurs."

Nous reproduisons ici le compte rendu de cette première réunion:

"Le 15 avril, au Séminaire des Carmes, une réunion groupait les représentants des bibliothécaires de l'Institut catholique de Paris et des

Facultés catholiques de Lyon, les bibliothécaires des Facultés de théologie du Saulchoir, de Chantilly et de Lyon-Fourvière, des abbayes de Sainte-Marie de Paris et de Saint-Martin de Ligugé, des pères capucins de la rue Boissonade et l'archiviste de Saint-Sulpice.

Cette première réunion constatait l'absence d'organisation entre bibliothécaires de théologie, leur isolement, surtout en province, les avantages qui résulteraient d'une association, la volonté de tous les participants de collaborer par une entraide effective et une mise à la disposition de tous, selon des règles à déterminer, de nos petites richesses dispersées.

Un programme exposant quelques réalisations souhaitables et possibles, préalablement communiqué aux participants, fut développé, programme proposé à l'étude, soumis à la discussion, et dont la réalisation ne peut être que le fruit d'efforts communs, progressivement.

Le souhait fut exprimé d'augmenter le nombre des participants; il parut bon cependant de donner une plus grande consistance à une association organisée avant de l'ouvrir largement à tous ceux qui ont titre à y entrer.

Il fut décidé: 1) de se réunir à nouveau, le mardi 28 octobre, au Séminaire des Carmes.

2) de procéder immédiatement à la rédaction au moins provisoire d'un Catalogue collectif des périodiques en cours dans nos bibliothèques.

3) d'entreprendre un Répertoire des bibliothèques de théologie en France. Pour cela, chaque participant rédigerait, avant la prochaine réunion, la description de la bibliothèque dont il est chargé, d'après un questionnaire sommaire.

4) d'élaborer, lors de la réunion d'octobre, des statuts provisoires.

Le travail, facilité par l'aimable accueil du Séminaire des Carmes, achevé en deux longues séances, la journée se termina par la visite de la bibliothèque de l'Institut catholique."

Les choses évoluent rapidement: des statuts provisoires sont élaborés pour la réunion du 28 octobre 1958. Dans une lettre de rappel datée du 10 octobre 1958, le père Mech définit l'ordre du jour:

- 1) réalisation d'un catalogue collectif des périodiques en cours, français et étrangers.
- 2) début d'inventaire des bibliothèques ecclésiastiques de France (un questionnaire est joint à la lettre pour servir de cadre de réponse, annexe 14)
- 3) étude d'une convention pour le prêt de livres et de périodiques entre bibliothèques.
- 4) projet d'association des bibliothèques catholiques de théologie.

Avec la lettre, sont envoyés un projet pour la constitution de listes sélectives, nationales et annuelles, des nouveautés de sciences religieuses et une première réalisation de cette liste pour l'année 1956, soumise à la discussion. Entre avril et octobre, bien du travail a été accompli !

Le 28 octobre, le bibliothécaire de la Pierre-qui-Vire se joint aux participants de la réunion précédente. Voici les résultats de la réunion :

- _ sont mis au point les détails de la rédaction du catalogue collectif des périodiques en cours.
- _ on commence la rédaction progressive d'un répertoire des bibliothèques de sciences religieuses.
- _ la traduction d'un ouvrage américain sur le catalogage par matières, proposé par la V.S.K.B., ne suscite que peu d'intérêt.
- _ le père Mech communique les autres projets de la V.S.K.B.: une bibliographie raisonnée de base pour les séminaires (prévue pour fin 1958), une publication périodique de *Scripta Recenter Edita* ; si la bibliographie pour les séminaires intéresse, les bibliothécaires préféreraient un bulletin critique à *Scripta Recenter Edita* qui ne fait qu'annoncer de façon exhaustive la publication en sciences religieuses.

un projet de listes sélectives nationales est adopté.

un projet de convention pour un service de prêt est adopté.

décision est prise de fonder une association de bibliothèques de sciences religieuses; les statuts sont discutés et mis à l'essai pendant un an (annexe 15). On procède à l'élection d'un bureau provisoire; président : P.Mech ; vice-président : P.Duval ; secrétaire-trésorier : P. Etaix.

Le 14 mars 1959, une lettre est envoyée à d'éventuels participants avec les premières réalisations de l'A.B.S.R. (le début du catalogue collectif des périodiques en cours et celui du répertoire des bibliothèques de sciences religieuses), tandis que les membres de l'A.B.S.R. reçoivent le compte rendu de la réunion d'octobre et le programme de la réunion du 14 mars.

Le père Mech essaie donc d'élargir peu à peu le cercle des adhérents de l'A.B.S.R. mais il voudrait aussi informer les autorités religieuses de l'action engagée par l'association en faveur des bibliothèques de sciences religieuses. L'occasion lui en est donnée lorsque Mgr Jouassard lui fait part de la première réunion des doyens de Facultés de théologie et lui propose d'y présenter l'A.B.S.R. Le père Mech écrit au père Lecler, s.j, doyen de la faculté de Paris et bibliothécaire des *Etudes*, pour lui demander la permission d'intervenir lors de cette réunion des doyens: "Mgr Jouassard m'informait récemment qu'une réunion des doyens de facultés de théologie était convoquée à Paris en avril prochain et il me parlait d'un possible rapport de ma part au sujet des bibliothèques de théologie." (Lettre du 1-3-1959 du père Mech au père Lecler). C'est en tant que président de l'A.B.S.R. qu'il propose de faire un exposé sur l'association naissante, sur ses objectifs et ses premières réalisations qu'il envoie d'ailleurs au père Lecler. Le 15 mars, le père Lecler répond: "Votre idée de faire un rapport à mes collègues sur votre association est intéressante. Ce qui me préoccupe, ce serait de le caser dans une de nos deux séances de la jour-

née." Il propose au père Mech de lui téléphoner le jour même de la réunion pour lui confirmer l'heure d'une éventuelle intervention. Le père Mech lui répond par retour du courrier, le 19-3-1959: la réponse du père Lecler montre bien le peu d'intérêt porté par les doyens aux bibliothèques de théologie. Il lui fait remarquer que trois facultés de théologie fort vivantes (Le Saulchoir, Chantilly et Fourvière) ne sont pas invitées à cette réunion. Le père Mech laisse à Mgr Jouassard le soin de présenter l'A.B.S.R. avec l'aide du document qu'il lui laisse: "Sans doute l'exposé de Mgr Jouassard sera suffisant pour le peu de temps consacré à ce sujet. Il aura certainement plus de poids, vu sa qualité, que celui d'un simple bibliothécaire." Après ces remarques peu amènes, le père Mech rappelle au père Lecler la réunion de l'A.B.S.R. du 9 avril, à laquelle il est convié en tant que bibliothécaire des *Etudes* "si cela est compatible avec [ses] autres obligations. P.Salles pourtant sur place n'a pu jusqu'ici que déléguer Mademoiselle Lehmann." La réponse du père Lecler ne tarde pas: remettre un document à Mgr Jouassard est une bonne solution, "il mettra nos collègues au courant et j'aurai d'ailleurs soin de l'y inviter." Il n'est pas sûr de pouvoir assister à la réunion du 9 avril.

Cet échange un peu vif montre bien la difficulté des bibliothécaires à faire reconnaître l'importance de leur bibliothèque et du travail du bibliothécaire, malgré, ici, le soutien de Mgr Jouassard qui, déjà en 1956, avait soutenu le projet d'une session de bibliothécaires de grands séminaires et de scolasticats. Le père Mech a gardé dans ses archives le rapport remis à Mgr Jouassard pour la présentation de l'A.B.S.R. aux doyens. Ce rapport (annexe 16) reprend en les développant les points du premier programme de novembre 1957, en y ajoutant les réalisations en cours de l'association (extrait de statuts, catalogue collectif des périodiques en cours, répertoire des bibliothèques ecclésiastiques de sciences religieuses). Il accorde une grande importance aux relations de complémentarité

avec les structures publiques et à la collaboration avec les associations étrangères. Le père Mech y insiste sur la nécessité de fonder une association: "Si l'on compare les bibliothèques ecclésiastiques aux bibliothèques publiques, on est frappé de l'inorganisation des premières. En face de la "Direction des Bibliothèques" qui contrôle de façon plus ou moins directe les bibliothèques nationales, universitaires, municipales classées ou contrôlées, l'Eglise de France ne possède aucun organisme analogue. Individualisme ou anarchie, en tout cas absence de toute coordination organique constitue le régime de fait... L'A.B.S.R. voudrait organiser une liaison entre ces bibliothèques, et de plus, devenir un organisme représentatif tant auprès de la Direction des Bibliothèques qu'auprès des organismes similaires à l'étranger, bien vivants (en Allemagne l'A.K.Th.B., en Hollande la V.S.K.B.).

A la réunion du 9 avril 1959, on compte un présent de plus, le père Girin, bibliothécaire de la faculté de philosophie de Vals; trois bibliothèques intéressées sont absentes: la résidence jésuite de Toulouse, les facultés catholiques d'Angers et de Toulouse. Ne se sont pas excusés la faculté de Lille, les scolasticats dominicains d'Eveux et de Toulouse et la maison jésuite de Paris (*Etudes*).

Compte rendu est fait de la présentation de l'A.B.S.R. par Mgr Jouassard à la réunion des doyens de faculté de théologie. Puis, l'on dresse un bilan des réalisations en cours: le catalogue collectif des périodiques, le répertoire des bibliothèques de théologie dont on souhaite un élargissement à toutes les bibliothèques ecclésiastiques. Sont adoptés définitivement les statuts³³ (annexe 17) et le règlement de prêt dont on élabore un résumé. Le père Etaix présente le S.E.B.E. (Service d'Entraide des Bibliothèques Ecclésiastiques). On se demande si on peut y insérer des demandes d'ouvrages techniques et érudits. Peut-être pourrait-on élaborer un

³³ Les statuts ne seront jamais déposés.

service d'échange international entre bibliothèques de niveau scientifique, mais pas dans l'immédiat. On propose d'établir des listes de catalogues de libraires étrangers ainsi que des listes de thèses en cours avec la possibilité de souscrire à ces thèses pour en assurer une meilleure diffusion. Apparaît enfin le projet d'une Clavis Periodicorum qui serait une description précise de tous les périodiques de sciences religieuses, morts ou vivants, français ou étrangers.

Le 20 octobre 1959, la réunion de l'A.B.S.R. accueille trois nouveaux participants : le père Gratessol (Studium Generale des Dominicains, Toulouse), le père Olphe-Gaillard (maison jésuite de Toulouse), le père Renoux (abbaye d'En-Calcat); sont excusées les facultés catholiques d'Angers, Lille, Toulouse.

L'assemblée décide que le catalogue collectif des périodiques et des collections en cours ne sera pas réimprimé immédiatement: on attend les autres bibliothèques. Elle souhaite le développement du répertoire des bibliothèques ecclésiastiques et de la Clavis Periodicorum pour laquelle une collaboration avec l'étranger est nécessaire (la V.S.K.B. a commencé un travail similaire, il vaut mieux coopérer pour ne pas refaire deux fois la même chose, chacun dans son coin) ainsi qu'avec les éditeurs pour connaître les prix et les collections encore disponibles. Le secrétaire distribue une liste de libraires étrangers et une première liste de thèses de théologie à soutenir prochainement. Un contact officiel est établi avec l'A.K.Th.B. et avec la V.S.K.B. (le père Mech entretient depuis longtemps des relations personnelles avec les responsables de ces associations). Le Bureau provisoire est réélu pour trois ans.

La réunion du 19 septembre 1960 a lieu juste avant la session des bibliothécaires de grands séminaires pour éviter à certains un double déplacement à Paris. Les participants sont peu nombreux: l'institut catholique de Paris, la faculté catholique de Lyon, le Saulchoir, Chantilly,

Fourvière, Vals, Saint-Sulpice et Ligugé. Le rapport d'activité de l'année est restreint: publication de quelques listes de travaux théologiques en cours, quelques fiches signalétiques de périodiques, une liste sélective de nouveautés scientifiques d'Autriche (H.Zeller, sj). On décide la poursuite des travaux entrepris et la révision du catalogue collectif des périodiques en cours.

Le père Mech propose un projet de collaboration internationale entre bibliothèques de théologie (annexe 18). Son objectif est le suivant: "la mise à la disposition de l'ensemble des bibliothèques de théologie du monde, qu'elles fassent ou non partie d'une association déjà fondée, d'un ensemble de services répondant à leurs principaux besoins. Si des services de ce genre existent déjà à l'intérieur d'une association nationale, on étudiera le moyen de les rendre internationaux. S'ils n'existent pas, on étudiera le moyen de les susciter.(...)"

Ces services ne doivent pas être réservés aux membres de ces associations: les bibliothèques les plus nécessiteuses sont les bibliothèques isolées, spécialement en pays de mission, où il ne saurait être question d'association sur le plan local."

Six rubriques nous présentent le projet du père Mech:

1) INFORMATION: elle est nécessaire pour le bibliothécaire; trois moyens sont à sa disposition:

_la bibliographie signalétique courante (cf. *Scripta Recenter Edita* ; V.S.K.B. Nijmegen, 1959).

_une bibliographie sélective courante ne signalant que les ouvrages ayant une valeur scientifique, dont le projet est rédigé.

_une bibliographie rétrospective sélective (*Bibliographia ad usum seminariorum*, dont deux fascicules ont déjà été rédigés: liturgie et missiologie).

- 2) LIBRAIRIE: aide pour l'acquisition d'ouvrages étrangers (la Bestelcentrale de la V.S.K.B. pourrait étudier les conditions pour mettre ses services à la disposition de toutes les bibliothèques théologiques).
- 3) MICROFICHES ET MICROFILMS: on pourrait imaginer un centre de production de ces documents pour les distribuer à toutes les bibliothèques ecclésiastiques.
- 4) PRET: ce problème est résolu par la production de microfiches et de microfilms.
- 5) REIMPRESSION: un regroupement des souscripteurs pourraient permettre d'obtenir des réimpressions à meilleur prix.
- 6) DESIDERATA DOUBLES: service analogue au S.E.B.E.

Les participants sont intéressés par ce projet dont la réalisation ne se fera qu'en 1961 (cf. fondation du C.I.C.)

Le 27 octobre 1961, l'A.B.S.R. se réunit de nouveau. Sont absents la faculté catholique de Lille, les abbayes de la Source et de Ligugé et le Studium dominicain de Toulouse. Participent pour la première fois la faculté d'Angers et le scolasticat d'Eveux.

L'activité a été plus intense cette année-là. Une deuxième édition du catalogue des périodiques est en cours; quelques fiches de la Clavis Periodicorum ont été faites, une liste des éditeurs de réimpression photographique est établie. En juin, a eu lieu la création de T.E.O.L.: Theologici Exquisiti oblatique libri (l'invention du sigle revient au père Mech), l'équivalent du S.E.B.E. au niveau international pour les bibliothèques scientifiques; créé sous la responsabilité de l'A.B.S.R., T.E.O.L. est dès son origine conçu comme un service à vocation internationale et le père Mech recherche pour l'assurer une personne polyglotte: soeur Jacques, dominicaine, accepte la tâche et continue d'assurer aujourd'hui encore le bon fonctionnement de T.E.O.L.

Une nouvelle présentation de l'A.B.S.R. est faite aux doyens des facultés de théologie en 1961 grâce à Mgr Jouassard qui entretient avec le père Mech d'excellentes relations. Début 1961, ils se revoient et évoquent la situation de la théologie catholique, étroitement liée à celle des bibliothèques de théologie que défend ardemment le père Mech. Le 29 mars 1961, le père Mech envoie à Mgr Jouassard ses réflexions sur la situation de la théologie catholique:

"Veuillez trouver ci-joint le papier que j'ai eu l'imprudence de vous promettre. Il vous paraîtra certainement plein d'impudence aussi, de la part d'un simple bibliothécaire. Veuillez ne pas tenir compte de l'auteur et examiner seulement le bien-fondé des affirmations qu'il contient...(...)

Quant à l'usage à en faire, il est remis à votre discrétion, pour votre documentation, sous votre responsabilité. Tel quel, il pourrait me faire brûler...ne serait-ce que pour son impertinence ou sa franchise. Il ne peut donc avoir plus de portée que la mise par écrit d'une libre trop libre conversation."

Nous ne rendrons pas compte de ce long document qui s'intéresse surtout à l'état de la recherche théologique dans les différents pays. Les deux premiers paragraphes suffisent pour révéler l'une des pensées directrices de l'action du père Mech en faveur des bibliothèques: l'adaptation de l'Eglise au monde contemporain grâce à une nouvelle vigueur intellectuelle.

"Nos contemporains ont besoin de théologie. Leur culture religieuse doit aller de pair avec leur culture profane. Celle-ci se développe et continuera de se développer à un rythme accéléré à tous les niveaux. Prolongation de la scolarité pour tous; afflux des étudiants dans les universités: un plus grand nombre absolu et une plus grande proportion de jeunes gens entreprennent des études supérieures; multiplication des techniciens et des spécialistes dans tous les domaines; organisation par l'Etat de la

recherche scientifique (C.N.R.S. en France). (L'Eglise sera-t-elle la dernière à organiser dans son domaine les sciences religieuses un C.N.R.S. ? Tous les états se sont rendu compte qu'on ne pouvait laisser ce domaine à la libre initiative et aux seules ressources privées, qu'il fallait un minimum d'organisation.)

A ce progrès de la culture générale et des sciences profanes, doit correspondre un progrès égal des connaissances religieuses, et ceci à tous les niveaux. Comme le garçon qui entre en faculté, avec pour tout bagage de connaissances religieuses son catéchisme de communion solennelle, risque fort de perdre la foi, de même le monde contemporain, s'il n'y a pas constamment des théologiens au travail. Un C.N.R.S. peut être pour un Etat question de prestige. Pour l'Eglise, l'existence d'une théologie scientifique est une question de vie ou de mort."

Datées de 1961, ces lignes ne pourraient-elles pas être écrites aujourd'hui ?

Mgr Jouassard reprend l'initiative: "Mgr Jouassard m'a écrit qu'il s'est entendu avec vous pour notre journée des doyens de faculté de théologie, mardi 11 avril. Je lui ai répondu que vous pouviez présenter votre communication sur les bibliothèques, à 15 heures, vers le milieu de notre deuxième séance" (lettre du père Lecler au père Mech, le 7 avril 1961). Le père Mech lui répond par retour du courrier le 8 avril: "Je suppose que Mgr Jouassard vous a indiqué le sujet dont je pense entretenir les doyens de faculté de théologie: la nécessité où l'on se trouve d'une collaboration entre bibliothèques; ce qui a déjà été fait en ce sens; les projets actuels en cours. Si l'on estime qu'il n'est pas souhaitable que les bibliothécaires agissent en pareille matière à l'insu de leurs doyens, il faut bien donner l'occasion d'exposer devant eux leurs projets."

Au moment de rédiger la notice nécrologique de Mgr Jouassard pour le Bulletin de Liaison³⁴ ?, le père Mech n'oubliera pas de mentionner son action en faveur des bibliothèques: "L'A.B.E.F. ne peut oublier le rôle qu'il joua, lors de la première rencontre de bibliothécaires à Lyon en 1957....Ulérieurement, Mgr Jouassard fit inviter lors d'une réunion de doyens des facultés de théologie, un bibliothécaire à exposer la situation et les problèmes des bibliothèques de théologie en France. L'exposé n'eut pas de suite concrète."

Après le compte rendu de la réunion avec les doyens des facultés de théologie, le père Mech présente à ses collègues le texte d'un accord de principe ratifié par les représentants des trois associations A.K.T.B., V.S.K.B., A.B.S.R. Le texte est adopté sans modification. Le C.I.C. (Comité International de Coordination des associations de bibliothèques de théologie catholiques) projette de réunir un congrès international des bibliothèques de théologie catholiques pour l'été 1964.

Lors de la révision du catalogue collectif des périodiques, il est demandé aux participants, pour réussir à former un réseau cohérent, de ne pas cesser l'abonnement à un périodique que l'on est seul à recevoir parmi les membres de l'A.B.S.R. sans en aviser le secrétariat. On remarque l'absence dans les collections de quelques périodiques importants et on souhaite le regroupement des fragments de collections pour en constituer une complète.

M.Noye communique des informations sur le projet de création de l'A.B.E.F. Avec le père Mech, il fait partie de la commission préparatoire chargée de l'élaboration des statuts et de la préparation de la session de 1963.

³⁴.B.L., 46, 1981, p.15.

Quelques souhaits sont émis pour l'année en cours: déclarer officiellement l'association, continuer la rédaction de la Clavis Periodicorum et mettre en route une première sélection scientifique.

Les archives ne gardent pas de compte rendu de la réunion du 28 septembre 1962; le programme de la réunion comporte les points suivants:

- _ rapport sur l'activité de l'association en 1961-1962.
- _ rapport financier.
- _ élection d'un nouveau bureau.
- _ état de la Clavis Periodicorum.
- _ situation de T.E.O.L. après un an de fonctionnement.
- _ communication sur la future A.B.E.F.
- _ organisation du travail au sein de l'A.B.S.R. par commissions spécialisées.
- _ activité du C.I.C. au cours de l'année.(réunion de Nimègue, le 2 juin 1962, et de Francfort, le 22 septembre 1962.)

La réunion de 1963 a lieu le lundi 16 septembre, au séminaire Saint-Sulpice, juste avant la session des bibliothécaires de grands séminaires et de scolasticats. Une lettre de rappel est envoyée à 19 membres. Il n'y a pas de compte rendu de cette réunion. Un document d'information sur l'activité de l'A.B.S.R. entre 1958 et 1963 est cependant rédigé pour faire connaître l'association.(annexe 19). Apparemment, aucun nouveau projet n'est proposé, on se contente de continuer les travaux commencés.

En 1964, la réunion est supprimée: les membres actifs de l'A.B.S.R. sont aussi très actifs à l'A.B.E.F. et au C.I.C. Le père Noye a remplacé le père Duval comme vice-président de l'A.B.S.R. et le père Mech cumule des fonctions dans les trois structures, A.B.E.F., A.B.S.R. et C.I.C. "Diverses circonstances, notamment la contribution importante apportée par les membres du bureau à la fondation de l'A.B.E.F ont amené un ralentissement de l'activité de l'A.B.S.R. au cours de l'année écoulée. Ralenti en 1963-

64, le travail du bureau reprendra, nous l'espérons, son rythme en 1964-65. Il est souhaitable que le bureau ne soit pas seul, ou presque, à travailler pour le bien de tous."(lettre du 10-09-1964, signée par le bureau de l'A.B.S.R.)

En 1965, la réunion de l'A.B.S.R. a lieu juste avant la session de l'A.B.E.F., le 13 septembre. Le compte rendu fait état du petit nombre de présents: sept sur vingt (les pères Etaix, Noye, Mech, Brunet, Vallin, Dom Evrard et Mademoiselle Lehmann). Force est de constater l'activité réduite de l'association; la plupart des membres sont complètement passifs. Le bureau, faute de nouveaux candidats est reconduit pour trois ans.

T.E.O.L. fonctionne bien. Un projet de service annexe est présenté: le D.O.P.P.E.C. (Demandes et Offres Permanentes de fascicules Dépareillés de Périodiques Et Collections) qui, comme son nom l'indique, élargit l'activité de T.E.O.L. aux périodiques. Le projet est adopté et le service devrait commencer de fonctionner pour l'automne 1966.

Le C.I.C. connaît quelques difficultés de fonctionnement. Trois objectifs sont définis :

- faire connaître l'existence et les activités du C.I.C., notamment aux autorités ecclésiastiques.
- attirer l'attention des autorités ecclésiastiques sur l'importance des bibliothèques ecclésiastiques dans le monde actuel et l'insuffisance des bibliothèques dans leur situation présente.
- promouvoir la compétence professionnelle des bibliothécaires.

On évoque les relations avec l'A.B.E.F.: "L'existence de deux associations distinctes paraît justifiée... Comment concevoir les relations entre les deux associations ? La question est posée. Aucune réponse précise n'est apportée."

Le père Willibrord, absent, laisse au père Etaix le soin de proposer un projet de catalogue des manuscrits des bibliothèques de l'A.B.S.R. Au-

cune décision n'est prise. Pour terminer, on dresse le bilan des projets en cours.

En 1966, la réunion a lieu à Francfort au moment de la Buchmesse. Sept bibliothécaires sont présents: les pères Mech, Noye, Brunet, Vallin, Etaix, dom Evrard et Mademoiselle Lehmann. Huit bibliothécaires se sont excusés.

On fait le bilan de l'activité du C.I.C., de T.E.O.L., du D.O.P.P.E.C. Le père Etaix cherche de l'aide pour mener à bien la Clavis Periodicorum. Mademoiselle Lehmann se charge de la liste annuelle des travaux de théologie en cours.

Cette même année, le père Mech est nommé bibliothécaire de l'Institut Biblique de Rome. Cette nomination le rend moins disponible pour assurer des responsabilités à l'A.B.S.R. et dans les autres associations mais elle lui permet de mieux connaître les grandes bibliothèques romaines et d'essayer d'entrer en relations avec les autorités vaticanes.

En 1967, huit bibliothécaires sont présents et parmi eux, un nouveau, dom de Champvallier, bibliothécaire de l'abbaye Saint-Jérôme, averti par le père Mech de l'existence de l'A.B.S.R. Bilan est fait des activités de T.E.O.L., du D.O.P.P.E.C. et du C.I.C. On décide d'ouvrir l'A.B.S.R. à des bibliothèques non catholiques. Le père Etaix présente les dix-neuf fiches réalisées pour la Clavis Periodicorum et répartit entre les membres quarante autres périodiques à décrire.

Le père Mech présente la réponse adressée en janvier 1967 à la Sainte Congrégation des Séminaires et Universités pour la révision de la constitution apostolique "Deus Scientiarum Dominus"³⁵ et indique qu'une réunion des bibliothécaires des Athénées romains a eu lieu avec le cardinal Garrone, première manifestation de l'intérêt porté en haut lieu à des bibliothèques de théologie.

³⁵. Cette constitution définit le contenu des différents cursus de formation théologique.

En 1968, le nombre de présents est encore plus réduit: six bibliothécaires se retrouvent pour dresser le bilan de dix ans d'activités. Les réalisations ne sont pas négligeables: catalogues des périodiques et des collections en cours, répertoire des bibliothèques, listes diverses (thèses et travaux en cours, éditeurs, réimpression...), Clavis Periodicorum, institution d'un prêt entre les bibliothèques, T.E.O.L. et D.O.P.P.E.C., participation au C.I.C. Restent encore à l'état de projet la sélection scientifique annuelle et le catalogue des manuscrits.

Mais le découragement des bibliothécaires présents apparaît clairement, malgré un bilan relativement positif: les participants aux réunions sont peu nombreux et ce sont toujours les mêmes; il faut beaucoup de temps pour que les membres acceptent de se charger des travaux communs, aucun signe d'encouragement et de reconnaissance n'est venu des autorités ecclésiastiques, les membres actifs sont surchargés de travail et ne peuvent en faire plus. On envisage donc de ne plus former qu'une association unique avec l'A.B.E.F. dont l'A.B.S.R. deviendrait une commission. La décision est remise à septembre 1969.

Un rapide bilan de l'année écoulée est fait: T.E.O.L. fonctionne toujours bien; une liste des travaux en cours est établi, on examine les dernières fiches de la Clavis Periodicorum. On évoque la possibilité de rendre plus attrayantes les réunions en invitant des intervenants extérieurs. Etant donné le petit nombre de présents, on ne procède pas à une nouvelle élection du bureau; le bureau en place est reconduit pour un an.

Le 8 septembre 1969, les membres de l'A.B.S.R. se réunissent et acceptent la fusion de l'A.B.S.R. avec l'A.B.E.F. "Les membres de l'ancienne A.B.S.R. constituent une commission spécialisée des bibliothèques de sciences religieuses au sein de l'A.B.E.F."³⁶ L'A.B.S.R. envoyait deux délégués au

³⁶. B.L., 2, mars 1971, p.9.

C.I.C. L'A.B.E.F. choisira obligatoirement l'un de ses délégués au C.I.C. dans la commission spécialisée des bibliothèques de sciences religieuses.

Le 10 septembre 1970, la commission des bibliothèques scientifiques de l'A.B.E.F. (nouveau nom de l'A.B.S.R.) se réunit et définit le domaine de ses activités :

- _les relations avec le C.I.C.
- _la Clavis Periodicorum
- _la liste des travaux en cours
- _une enquête pour l'établissement d'un statut de bibliothécaire
- _T.E.O.L. et D.O.P.P.E.C.

Désormais, l'action de l'A.B.S.R. sera donc continuée par la commission des bibliothèques scientifiques au sein de l'A.B.E.F. Le projet initial du père Mech, de séparer les bibliothèques scientifiques des autres bibliothèques moins importantes a échoué par manque de forces vives: les bibliothécaires ecclésiastiques vraiment formés et capables de prendre des responsabilités sont si rares qu'ils ne peuvent faire face à la demande; la situation du père Mech est à cet égard exemplaire, même s'il n'est pas le seul à être ainsi sollicité: en 1969, il est bibliothécaire de l'Institut Biblique de Rome et bibliothécaire de la Province jésuite de Lyon, il est président de l'A.B.E.F. et de l'A.B.S.R., délégué auprès du C.I.C. et sa correspondance révèle encore bien d'autres activités.

D'autre part, beaucoup de membres des associations se révèlent être plus des consommateurs que des participants actifs à la vie de l'association, l'intérêt de la communauté à laquelle ils appartiennent se révélant plus important que l'intérêt commun. Dans ces conditions, la fusion des deux associations, malgré leurs différences et leur complémentarité, était inévitable.

3. LA CREATION DU C.I.C.

Nous évoquerons ici rapidement la fondation du Comité International de Coordination des Bibliothèques de Théologie. Cette association ne fait pas directement partie de notre sujet puisque nous nous intéressons à la France, mais deux raisons justifient cet excursus: le père Mech est en grande partie le fondateur du C.I.C. et cette fondation s'inscrit dans la continuité de son action en France; d'autre part, l'A.B.S.R. entretient dès son origine des liens très étroits avec cette structure internationale.

Rappelons brièvement l'itinéraire du père Mech: nommé dès l'obtention de son D.T.B. bibliothécaire du scolasticat de Fourvière, il voyage beaucoup en France et à l'étranger. En 1949, il visite à Rome dix bibliothèques d'instituts supérieurs, en 1950, il visite le Nord de la France, la Belgique, l'Allemagne où il rencontre, à Francfort, le fondateur de l'A.K.Th.B., avec qui il garde des relations.

En février 1954, il reçoit une lettre de l'Administratiebureau de la V.S.K.B., signée du père Bakker, qui lui expose un projet de reproduction systématique d'anciens imprimés importants pour les sciences ecclésiastiques et lui propose de participer par souscription à l'entreprise afin d'asseoir financièrement le projet. Le père Mech lui répond que cette idée ne peut aboutir qu'à une seule condition: "Comme condition préalable, il me semble indispensable de constituer une association internationale des bibliothèques théologiques et philosophiques. Un modèle en pourrait être trouvé soit dans votre V.S.K.B. soit dans l'A.K.Th.B. (...) soit encore dans des sociétés analogues: association Guillaume Budé (Paris), Henry Bradshaw Society (Angleterre)..." Dans sa réponse, le père Bakker remarque: " Avec une grande joie j'applaudis à votre suggestion de la constitution d'une assemblée internationale des bibliothèques de philosophie et de théo-

logie, qui seule sera à même d'assumer la responsabilité et les charges de notre institut à fonder."

Malgré l'abandon du projet de réimpression, les deux hommes restent en relation. En septembre 1957, juste avant la première session de bibliothécaires de grands séminaires, le père Mech est invité au dixième anniversaire de la fondation de l'A.K.T.H.. Sont aussi présents le père Luchesius Smits (V.S.K.B.) et le père Francis Courtney (A.B.T.A.L.).

En novembre 1959, un an après la première session de l'A.B.S.R., le père Mech se rend à Nimègue pour rencontrer le père Bakker et le bureau de la V.S.K.B. Il propose à la V.S.K.B. de former une structure internationale des bibliothèques de théologie. "J'espère que, de notre échange de vues, sortira à plus ou moins longue échéance, une nouvelle institution, profitable à l'ensemble des bibliothèques théologiques. (lettre du père Mech au père Bakker, 21-11-1959)

"Nous avons réfléchi sur vos projets. Car, dès votre visite, nous avons tenu (...) une réunion du bureau de la V.S.K.B. Avant, j'avais demandé l'avis provisoire du père D.Schütz, président de l'A.K.T.H., afin que nous puissions aussi le mettre en cause (*sic*) dans nos discussions. Sa réponse était toutefois assez restant dans l'expectative...(*sic*)

Les membres de notre bureau sont d'un autre avis. Nous applaudissons au plan d'une fédération ou association internationale sans aucun doute.

On a formulé le voeu que, même dans le plus bref délai possible, des délégués des trois associations nationales s'assemblent... afin d'étudier le plan de sorte qu'on pourrait faire des propositions assez détaillées aux bureaux des organisations nationales.(lettre du père Bakker au père Mech, 29-11-1959)

Aussitôt, le père Bakker est nommé délégué pour cette réunion avec les autres associations et il propose même une date de rencontre au père Mech: le 14 décembre 1959.

Le père Mech n'est pas disponible à cette date et demande un peu de temps pour réfléchir sur certains points de cette future association. Le 4 janvier 1960, le père Mech écrit au père Bakker: "Le père Dionys m'a écrit récemment au sujet du projet de relations internationales entre V.S.K.B., A.K.T.B. et A.B.S.R. Il propose que nous élaborions vous et moi, sans lui un projet qui lui sera ensuite transmis pour être proposé à l'A.K.T.B."

Pendant l'année 1960, les trois hommes ne trouvent pas l'occasion de se réunir. En juillet 1960, le père rédige un projet de coopération: "services qu'il serait souhaitable d'assurer à l'ensemble des bibliothèques du monde." Le titre est bien ambitieux ! (annexe 18) Le père Mech pense que ce n'est pas d'abord dans l'intérêt des seules associations membres que la structure internationale doit développer ses services mais en faveur des bibliothèques les plus défavorisées.

Le premier octobre 1960, la V.S.K.B. accepte le projet du père Mech; le 20 juin 1961, les trois associations tombent enfin d'accord (annexes 20 et 21) et la première séance du Comité International de Coordination se réunit à Francfort le 18 octobre 1961 (annexe 22). Le service T.E.O.L. créé par l'A.B.S.R. est immédiatement intégré à l'activité du nouveau Comité.(annexe 23)

4. L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES BIBLIOTHEQUES DE RELIGIEUSES. (A.D.B.R.)

La présentation de l'A.D.B.R. dans ce travail se fera uniquement grâce aux articles du *B.L.* et aux renseignements oraux du père Mech. Les archives de cette association ont peut-être été déposées aux Archives de l'Eglise de France, mais nous ne les avons pas consultées.

A l'origine de cette association se trouve une religieuse de Sion, Maryvonne Roqueber, qui désire aider au développement des bibliothèques de religieuses. Elle décide, entre autres, de produire une revue de bibliographie *Eléments de bibliographie* qui, à l'origine, se veut une revue pour les religieuses par les religieuses. Mais elle s'aperçoit rapidement que le projet est impossible à réaliser car les forces intellectuelles manquent cruellement dans les congrégations féminines. A l'A.B.S.R., par exemple, il n'y a aucune bibliothèque d'ordre féminin. En fait, soeur Maryvonne doit faire appel à des ecclésiastiques, dont le père Mech qui lui permet de faire connaître son association lors des congrès de l'A.B.E.F.³⁷

Au congrès de 1969, la fondatrice de l'A.D.B.R. vient présenter son association qui a été déclarée officiellement le 25 janvier 1962. Son objectif est "l'approfondissement de l'esprit religieux grâce à une vraie culture, la formation technique et culturelle des bibliothécaires de communautés religieuses et l'information des responsables." L'association réalise une revue mensuelle *Eléments de bibliographie* qui contient des informations sur les livres religieux et de culture générale dans le respect des normes bibliographiques. Elle a organisé cinq congrès en 1965, 1966, 1968, 1969 (à Paris et à Strasbourg); ils regroupent à chaque fois entre 320 et 350 participants. Une enquête menée auprès des participants du congrès de mars 1969 a révélé un intérêt des communautés pour les bibliothèques et

37 *B.L.*, 2, 1971, p.9 ; 14, 1974, p.5 ; 15, 1974, p.2.

pour la lecture (aménagement d'un local, nomination d'une responsable de la bibliothèque, allocation d'un budget, accès libre aux rayons).

Lors du congrès de l'A.B.E.F. de 1973, soeur Maryvonne revient présenter le bilan de l'activité de son association depuis 1969. Les congrès continuent en 1970, 1971, 1972, 1973 et (en projet) 1974 avec pour thèmes: "Qu'est-ce que la lecture ?"; "La lecture dans la vie". Les congrès de 1972 et 1973 sur le même sujet "La lecture dans la vie" étaient ouverts à toutes les religieuses et ont rassemblé six cents religieuses. Chaque congrès propose un cours de bibliothéconomie en quatre séries, de niveaux différents. La publication d'*Eléments de bibliographie* continue: la revue présente cinquante livres par numéro. Depuis le premier trimestre 1972, paraît un petit bulletin *Guide de lectures à l'intention des petites communautés*; trimestriel, il propose dix à quinze ouvrages accessibles avec des extraits. Ce nouveau bulletin correspond à une évolution des communautés féminines qui, autour de 1970, quittent leur grande maison pour s'installer en petites communautés dans des appartements.

"Tout le travail de l'association reposait sur une seule personne : soeur Maryvonne" nous a affirmé le père Mech. Elle a essayé de trouver dans les ordres féminins un successeur; visiblement, aucune congrégation n'a jugé utile de dégager une soeur de ses responsabilités de communauté pour s'occuper de l'A.D.B.R. L'association a disparu à la mort de sa fondatrice en 1985.

II

DES BIBLIOTHEQUES DE SEMINAIRES AUX BIBLIOTHEQUES DIOCESAINES.

1. Le dossier des séminaires regroupés.

11. L'enquête de 1963.

Le 6 mai 1963, quelques mois avant la fondation officielle de l'A.B.E.F., une lettre à l'en-tête du Comité des Etudes mais signée de Jean Soulcié, pss, pour l'A.B.E.F., est envoyée à toutes les bibliothèques de séminaires "regroupés", c'est-à-dire, comme le définit la lettre elle-même, "qui ne contiennent plus de séminaristes, ceux-ci ayant été regroupés avec ceux d'un ou plusieurs diocèses".

Est joint à cette lettre un questionnaire qui se veut simple pour ne pas prendre de temps aux responsables de ces bibliothèques et susciter le maximum de réponses. De plus, le père Soulcié s'engage à respecter l'anonymat dans son exposé prévu lors de la session de 1963: il espère ainsi obtenir des réponses plus franches. Le questionnaire (annexe 24) comprend deux grandes parties: A. L'état avant le regroupement, B. La situation après le regroupement. Il nous apporte donc deux types de renseignements: un état des lieux de certaines bibliothèques de séminaires vers 1960 et l'attitude des autorités ecclésiastiques face à la fermeture des grands séminaires. Il ne saurait être question de généraliser les données à l'ensemble des bibliothèques de grands séminaires car l'échantillon est loin d'être représentatif: la plupart du temps, les grands séminaires qui ont été fermés étaient les moins dynamiques et leur bibliothèque sans doute à leur image.

Nous ne connaissons pas la liste des grands séminaires auxquels le questionnaire a été envoyé. Dans le compte rendu de l'enquête, lors de la session de 1963¹(BCE n°44, oct-dec. pp.326-327), le père Soulcé précise: "Les 3/4 ont répondu et des informations orales ont achevé de fournir une information à peu près complète." Au début de son article, le père Soulcé citait un autre chiffre: "En quinze ans, on a vu en France la fermeture de 42 grands séminaires (Mgr Renard, Prêtres diocésains d'aujourd'hui, p.242)." Sont-ils tous concernés par ce courrier ?

Le dossier du père Soulcé, retrouvé dans les archives de l'A.B.E.F. nous fournit de plus amples renseignements que le simple compte rendu du B.C.E.. Ce dossier comprend quatorze réponses au questionnaire plus deux autres réponses concernant les grands séminaires de Constantine et d'Oran regroupés à Alger qui, reçues le 12 mars 1964, ne sont pas prises en compte pour la session de 1963. A ces quatorze réponses, il faut ajouter une lettre du grand séminaire d'Evreux précisant qu'une réponse est impossible à ce moment-là, puisque la bibliothèque est en plein transfert. Les archives du père Soulcé gardent trace de renseignements oraux obtenus sur sept séminaires. (annexe 25)

A. L'ETAT DES BIBLIOTHEQUES DE GRANDS SEMINAIRES AVANT LE TRANSFERT.

Dans son compte rendu pour le B.C.E., le père Soulcé parle peu des informations apportées par cette première partie, si ce n'est de façon très générale: "... les séminaires fermés étaient depuis quelques années "en perte de vitesse", peu vivants. La bibliothèque se ressentait de cet état de choses: classements rudimentaires, fichiers pas à jour, désordre, encombrement, faible alimentation....La situation n'a pu qu'empirer."

La première partie du questionnaire permet de mesurer pour la bibliothèque des professeurs et pour celle des élèves, les quatre éléments

¹ "Les bibliothèques des séminaires regroupés", B.C.E., 44, oct-déc.1963, pp.326-327.

suivants: importance du fonds, valeur (avec division fonds ancien/fonds récent), classement, crédits. Ce sont surtout les questionnaires qui nous donnent des réponses sur ce sujet, les renseignements oraux se limitent le plus souvent au problème du transfert.

En général, les fonds sont peu importants, sauf Limoges (30000 volumes) et Valence (50000). Huit bibliothèques ont un fonds ancien de valeur, une seule (Valence) un fonds récent de valeur. Treize bibliothèques ont un classement "laissant à désirer" ou même nul. Pour les crédits, quatre bibliothèques donnent des chiffres: de 1000 à 1800 F par an; la plupart du temps, les crédits sont inexistants. Quant à la bibliothèque des élèves, elle est le plus souvent insuffisante, quand elle existe: peu de volumes, ouvrages vieillissés, classement bouleversé par des déménagements. Quelques bibliothécaires précisent que le prêt à la bibliothèque des professeurs était possible. Apparemment, dans ces grands séminaires peu dynamiques, la bibliothèque des élèves n'a pas suscité de projet de rénovation, comme celui présenté par le père B. Soudé lors de la session de 1960².

B. LA SITUATION APRES LE REGROUPEMENT.

Dans cette partie, on retrouve deux questions : y-a-t-il eu un transfert et quelles sont ses modalités ? Quelle est la situation dans le séminaire vacant ?

Il n'y a eu en fait aucun transfert total de bibliothèque: Tulle, Valence et La Rochelle ont transféré une partie de la bibliothèque des élèves. Le père Soulcie parle de deux bibliothèques complètement dispersées, mais ne précise pas lesquelles. La plupart du temps, le changement d'orientation se fait en faveur du clergé (dans huit cas).

² "Une bibliothèque d'élèves", *B.C.E.*, 34, 1961, pp.275-279.

Certains bibliothécaires envoient même des listes de livres à emprunter aux prêtres du diocèse. La plupart du temps, la bibliothèque sert aux prêtres de la maison (le grand séminaire est devenu maison d'accueil ou maison des oeuvres). Un seul évoque l'ouverture aux militants de l'Action Catholique. Parfois, la bibliothèque du grand séminaire prend le chemin du petit séminaire. Dans l'ensemble donc, il n'y a pas de réflexion sur le devenir de la bibliothèque, tant au niveau de sa destination qu'à celui de son état matériel.

Dans plus de la moitié des cas, les revues et les souscriptions sont continuées (13 bibliothèques sur 24); dans neuf cas, un responsable est présent, mais six d'entre eux ont peu de temps à consacrer à la bibliothèque. Les crédits sont rarement suffisants. Ces incohérences (on continue les revues mais il n'y a pas de bibliothécaire ou de crédits pour les livres et on ne s'interroge pas sur le public potentiel) montrent bien le peu d'intérêt porté aux bibliothèques. On garde un budget, même très réduit, donc on dépense de l'argent sans se demander ce que l'on fera des fonds de la bibliothèque. "On est en droit de parler de stagnation générale.", écrit le père Soulcie. Les essais de réadaptation sont bien fragiles: "...on voudrait mettre la bibliothèque au service du clergé...Mais cette situation est d'ordinaire assez précaire; elle tient à un seul homme qui a pris cette initiative et fait ce qu'il peut pour pallier cette situation anormale. Le problème reste entier."

La première partie de l'enquête nous révélait que huit de ces bibliothèques ont un fonds ancien de valeur. On peut à juste titre s'interroger sur le devenir de ces fonds. C'est lui qui risque de souffrir le plus de l'abandon relatif de la biblio-thèque. D'autre part, il n'a sans doute pas sa place dans une bibliothèque à l'usage du clergé diocésain. Sans bibliothécaire compétent, le risque de disparition des ouvrages

précieux ou de vente sans connaissance exacte de la valeur des livres est grand.

L'A.B.E.F. ne se contente pas de publier les résultats de cette enquête: "Ne nous le dissimulons pas: du train où vont les choses, un certain nombre de bibliothèques ecclésiastiques, représentant un riche patrimoine intellectuel, est menacé de disparition, dans un avenir plus ou moins proche.

Pour le présent, l'A.B.E.F. se doit de tirer le signal d'alarme. Elle espère aussi aller plus loin en présentant des éléments positifs de solution.

Un rapport précis, destiné à attirer l'attention de NN.SS. les évêques sur la situation de leur ancien séminaire, sera rédigé au cours de l'année 1964."

12.L'action de l'A.B.E.F.

Le bureau de l'A.B.E.F. du 25 avril 1964 décide l'envoi effectif d'un rapport aux évêques sur les bibliothèques de séminaires regroupés. Le 7 mai, le père Soulcié envoie aux pères Guérandel et Combaluzier ainsi qu'au frère Lafont le projet d'une lettre de présentation de l'A.B.E.F. et d'un rapport à l'épiscopat sur les bibliothèques. Dans la lettre de présentation (annexe 26), le bureau rappelle les buts de l'A.B.E.F. et les services déjà mis en place: le S.E.B.E., un secrétariat pour la formation des bibliothécaires. Il précise qu'un autre problème inquiète l'association: les bibliothèques des séminaires fermés qui ont fait l'objet d'une enquête "afin de pouvoir répondre en connaissance de cause à d'éventuelles consultations".

Le rapport lui-même, intitulé "situation et avenir des bibliothèques de séminaires regroupés, rapport et suggestions" comprend deux grandes

parties: les résultats de l'enquête et les solutions proposées. Les résultats de l'enquête ont déjà été évoqués; seul, un élément nouveau apparaît dans le paragraphe intitulé VENTES: "Parfois la situation est encore plus grave, du fait de ventes définitives. On cite le cas d'un séminaire dont la bibliothèque qui comportait un fonds ancien de grande valeur, a été totalement dispersée et liquidée pour une somme dérisoire à un libraire connu pour vendre à un prix élevé. Le patrimoine intellectuel de l'Eglise en France s'en est trouvé appauvri, sans compensation suffisante ni profit pour d'autres institutions ecclésiastiques."

La seconde partie s'articule en une trilogie énergique: "Il importe de CONSERVER, de CONTINUER, d'UTILISER."

a) Conservation

Il est nécessaire de sauver un patrimoine dont le livre fait partie. Pour cela, la présence d'un bibliothécaire responsable et compétent est indispensable. Une épuration est possible à condition qu'elle soit rationnelle. L'appel à un libraire est risqué; l'A.B.E.F. propose l'intervention de "bibliothécaires-conseils".

b) Continuation.

Quel que soit l'avenir, il faut continuer les ouvrages en cours, les périodiques et les collections. L'A.B.E.F. publie des listes d'ouvrages fondamentaux avec la collaboration du Comité des Etudes de la Compagnie de Saint-Sulpice, dont les bibliothécaires peuvent s'inspirer pour leurs acquisitions.

c) Adaptation.

La suppression des bibliothèques de grands séminaires doit rester exceptionnelle; tout diocèse doit posséder une bibliothèque, mais une reconversion est nécessaire pour faire face à une demande nouvelle (clercs, laïcs): pour les clercs, la bibliothèque diocésaine peut remplacer la

consultation d'un professeur; le développement de l'Action Catholique entraîne un développement de la demande des laïcs: "Qui aidera les laïcs à se former et à s'informer ? Ils ne trouveront ce qu'ils cherchent ni dans le sein des mouvements, ni chez leurs aumôniers, ni à plus forte raison dans les bibliothèques publiques qui sont en plein développement mais ne cultivent que les domaines profanes."

Le 6 octobre 1964, la réunion du bureau de l'A.B.E.F. accepte le texte de la lettre et du rapport qui sont transmis à Mgr Guyot, Président de la Commission épiscopale pour le clergé et les séminaires. Un compte rendu de la Commission des sémi-naires regroupés, daté du début de 1965, précise que ce rapport "fut transmis aux évêques intéressés (ou à tous ?) par Mgr Guyot. Quel fut l'accueil fait à ce rapport ? Mgr Guyot nous a assurés que "ses collègues de l'Episcopat ne resteront pas insensibles à ce témoignage de [notre] dévouement" et "il sera heureux de désigner sous peu un évêque de la Commission épiscopale du Clergé et des Séminaires pour mieux suivre [nos] travaux et [nous] apporter son concours." Constatation de la Commission des séminaires regroupés: pas de nouvelles de l'épiscopat depuis le 12-11-64, mais les membres de la commission sont prêts à rappeler en temps opportun à Mgr Guyot sa promesse.

Apparemment, l'A.B.E.F. a offert ses services aux bibliothèques de séminaires puisque ce compte rendu est aussi l'occasion de faire le bilan des demandes d'aide: une seule demande, Chartres, mais la situation y est relativement privilégiée: le supérieur est resté sur place et a participé à la précédente session de l'A.B.E.F.

Les responsables de la Commission des séminaires regroupés essaient de comprendre les raisons du peu d'écho de leur rapport. Ce peu d'écho est la conséquence directe de la stagnation générale des bibliothèques (pas de responsable pour poser le problème. Seul, parfois un élément extérieur fait réagir: à Chartres, par exemple, le local de la bibliothèque s'est

effondré !). De plus, les regroupements se poursuivent et se défont: "Le concile n'a pas encore voté les textes relatifs aux séminaires."³ On espère que les nouveaux textes feront des regroupements non des pis-aller mais des moyens plus efficaces d'action.

Après ces constatations de demi-échec, la commission ne se décourage pas: elle décide de rester attentive aux regroupements et de préciser les modalités et conditions de l'aide de l'A.B.E.F. en définissant; entre autres, un statut de "bibliothécaire-conseil" dont les tâches seraient, à la demande des évêques, d'étudier sur place le problème qui se pose et de rédiger un rapport destiné à l'évêque et à son conseil. La rédaction de ce statut est l'objectif de la commission des séminaires pour 1965.

En 1965, la session de l'A.B.E.F. fournit l'occasion à la Commission des séminaires de faire le bilan de son action depuis 1963. Le rapport transmis à Mgr Guyot a été transmis à Rome, avec la liste des séminaires regroupés, la liste des bibliothécaires-conseils et la composition de la Commission des séminaires regroupés.

En 1966, la Commission des séminaires regroupés met enfin au point le statut de bibliothécaire-conseil. En voici les principaux points (annexe 27):

- 1) L'intervention ne se fait que sur demande de l'autorité responsable.
- 2) Le bibliothécaire appelé évalue le fonds, les locaux, l'avenir prévisible du séminaire, les besoins intellectuels du clergé et des laïcs du diocèse, les ressources disponibles dans le voisinage pour le travail intellectuel, pour les questions religieuses.
- 3) Puis, il rédige un rapport qu'il remet à l'autorité responsable: elle seule décide.

³ Ce sera chose faite le 28 octobre 1965 : Décret sur la formation des prêtres (Optatam totius).

Le bibliothécaire-conseil peut participer à l'exécution des décisions prises. Les frais sont laissés à la libre appréciation des demandeurs. Si le bibliothécaire-conseil désire acheter pour son propre compte, la liste des ouvrages qu'il désire acquérir sera communiquée au secrétaire de la Commission avec le prix offert.

Après exécution, un rapport d'ensemble est adressé au secrétariat de la Commission; si l'évêque a des observations à faire, il peut les adresser à ce secrétariat.

L'assemblée générale de l'A.B.E.F. du 18 septembre entérine le statut du bibliothécaire-conseil. Elle décide de faire connaître ce service aux autorités: "Ce service sera porté à la connaissance des évêques, des supérieurs de séminaires et des bibliothécaires."

En 1967, le bureau prend contact avec la Commission Episcopale du Clergé et des Séminaires et attire encore l'attention des évêques sur le problème des bibliothèques de séminaires regroupés. Cette année-là, cinq bibliothèques ont fait appel aux bibliothécaires-conseils mais nous n'avons pas de nom précis.

Une lettre-circulaire du 20 décembre 1968 présente le compte rendu de l'assemblée générale du 13 septembre 1968: entre autres activités, le bureau a pris contact avec le Conseil National des grands séminaires et grâce à Mgr Izard, une note a été diffusée dans la revue *Interséminaires*.

13. La commission Epuration-Ventes.

Lors de la session de 1969, une commission Epuration-Ventes est constituée avec le père Duval, op, (Lyon), le père Bullier (Trappe des Dombes), le père Etaix et M. Noye. "La commission orientera les confrères compétents vers les bibliothèques qui feront appel à ses services."

Peu à peu, les problèmes traités par la commission des séminaires regroupés sont transmis à la commission Epuration-Ventes. En 1971, la commission fait un premier bilan de son activité⁴:

"Si vous nous aviez cherchés ces mois derniers, vous nous auriez trouvés à l'intérieur d'un multigone déterminé approximativement par Cambrai, Rennes, Luçon, Montauban, Marseille, Monte-Carlo, Valence, Lyon, Belley, Autun, Dijon, Langres, Troyes, Meaux, Paris.

Nous ne sommes pas seulement quatre "croque-morts" pour bibliothèques !"

Les situations auxquelles ils doivent faire face sont très diverses; les solutions possibles aussi: ou l'on maintient la bibliothèque telle quelle ou on vend tout ou on crée une bibliothèque diocésaine⁵. Les bibliothèques visitées par les bibliothécaires-conseils sont très différentes: des grands séminaires, une maison d'étude de congrégation religieuse sans scolastiques, des communautés religieuses à effectif réduit qui ne veulent pas garder une bibliothèque importante, des petits monastères qui désirent créer un local, des écoles et collèges. L'activité de la commission Epuration-Ventes est donc plus large que celle de la commission des séminaires regroupés.

Dans un compte rendu de 1973⁶, la commission nous livre quelques noms de bibliothèques et quelques types de demandes: les grands séminaires de Langres, Meaux, Moulins et Saint-Dié; des maisons religieuses à Arras,

⁴ B.L., 3, 1971, pp.1-5.

⁵ Conformément à Presbyterorum Ordinis n° 19 : "Pour faciliter aux prêtres le travail d'étude et la connaissance des méthodes d'évangélisation et d'apostolat, on fera tout le nécessaire pour mettre à leur disposition ce dont ils ont besoin : on organisera, suivant les situations locales des sessions ou des congrès, on fondera des centres d'études pastorales, on créera des bibliothèques..." ; une lettre de la Sainte Congrégation du clergé aux présidents des conférences épiscopales, datée du 4-10-1969, parle aussi des bibliothèques : "Il est souhaitable de créer des bibliothèques dans chaque doyenné ou du moins dans chaque région, avec les livres d'une doctrine éprouvée dont les prêtres peuvent avoir besoin pour confirmer et développer leurs connaissances théologiques, spirituelles et pastorales. Ils auront ainsi facilement et gratuitement ces livres à leur disposition."

⁶ B.L., 10, avril 1973, p.3.

Cambrai et Lille; organisation d'un fonds que l'on conserve à Luçon; tri des collections à l'occasion d'un déménagement (Valence, Lyon, Monte-Carlo).

En 1971, un différend secoue la commission Epuration-Ventes à propos de la vente des bibliothèques. Une lettre du père Duval, datée du 2-7-1971 en fait état: "Notre dernière réunion à la Catho a fait ressortir quelques divergences de vue entre nous en ce qui concerne le problème des ventes des bibliothèques." Ce différend porte plus exactement sur la fonction exacte que peut remplir le bibliothécaire-conseil: doit-il être seulement conseiller ou peut-il être directement responsable de la vente ? Peu auparavant, le père Duval a été sollicité par Mgr Sauvage, évêque d'Annecy, pour lui présenter l'action de la commission Epuration-Ventes. Il décide d'envoyer à l'évêque un compte rendu de leur discussion et le soumet à ses collègues pour corrections éventuelles.

Le compte rendu du père Duval est très alarmiste: il commence par décrire la braderie générale à laquelle sont exposées les bibliothèques ecclésiastiques (annexe 28): "Récemment, un expert ratifiait le jugement de l'un de nous: ce sont des milliards que l'Eglise a ainsi perdus, cette Eglise qui continue à quêter, qui, en Afrique par exemple, manque de livres religieux élémentaires (Bibles, ...)." Ces quelques lignes donnent le ton du rapport. Le père Duval rappelle que l'épuration demande du temps et des hommes disponibles. Si les premières étapes de la fonction du conseiller sont bien définies, le père Duval se sépare de la commission pour ce qui suit: il lui semble, que, face à l'urgence et pour assurer le suivi financier, il est nécessaire que le bibliothécaire-conseil se substitue à l'autorité responsable.

Les pères Etaix et Noye lui objectent qu'il n'a pas évoqué du tout la vente aux autres bibliothèques ecclésiastiques: "Ne serait-il pas utile de rappeler, ce dont vous êtes le premier convaincu, que les bibliothèques

ecclésiastiques sont un bien d'Eglise et doivent, si possible, rester dans l'Eglise (...), la vente aux libraires n'intervenant qu'en dernier ressort ? (lettre du père Etaix au père Duval, 9-7-71) Le père Etaix lui rappelle les conséquences de la responsabilité de la vente pour le bibliothécaire-conseil: "Dans toute la mesure du possible, les opérations financières doivent être effectuées par les propriétaires de la bibliothèque; sinon, le conseiller doit être tenu pour civilement responsable, et le plus souvent, il n'est pas solvable (C'est au moins mon cas)." Le père Noye s'inquiète du ton trop pessimiste de la lettre: "donner moins de place aux cas, tout de même exceptionnels, de non-paiement appelant des poursuites judiciaires; je ne ratifierais pas l'estimation "des milliards d'anciens francs"; si nous connaissons tous des cas où l'on a perdu 5, 10 voire 20 millions d'anciens francs, il faut entre cinquante et deux cents cas pour faire un milliard et deux fois plus pour en faire deux. (...) Je crains que votre rapport ne montre que des situations catastrophiques et ne conduise à minimiser l'importance des cas normaux ou simplement risqués, sur lesquels on se rassure aisément puisqu'on y est à l'abri des gros dangers aperçus ailleurs."

Après ces réponses, le père Duval rencontre le père Mech alors président de l'A.B.E.F. Le premier août 1971, il envoie sa réponse aux pères Etaix et Noye. Il explique son silence sur les ventes aux bibliothèques ecclésiastiques en rappelant que le compte rendu de son audience avec Mgr Sauvage ne reprenait que "les points chauds rencontrés ici et là." Il rappelle le travail qu'il a réalisé en faveur des bibliothèques ecclésiastiques mais il veut volontairement envisager les cas extrêmes:

"La situation concrète est la suivante: une bibliothèque (par exemple de congrégation religieuse) sans bibliothécaire effectif, bien évidemment,

est en liquidation; dans quelques semaines arrivera le bulldozer. Il faut faire vite. " Il rappelle les possibilités d'action:

- passage avec des feuilles de demandes puis courrier aux intéressés.
- recension des meilleures pièces et envoi des listes au S.E.B.E. et au D.O.P.P.E.C.

- si on dispose de quelques jours, possibilité de faire appel à des bibliothécaires, mais se déplaceront-ils sans assurance de trouver quelque chose d'intéressant ?

- "Avec le père Mech, nous en venions à des hypothèses de travail plus consistantes. En cas de liquidation rapide, quel est l'organisme ecclésiastique qui peut dépêcher un secrétariat mobile pour prendre sur place connaissance des lots disponibles, faire les recensions, les correspondances, attendre les réponses et, le moment venu, faire les expéditions ? "

- "A défaut d'un tel secrétariat mobile, quel est le monastère, l'abbaye, le couvent, le séminaire qui accepterait de prendre en charge ce qui va disparaître chez les libraires, qu'il serait intéressant de conserver pour des bibliothèques ecclésiastiques '(sans que ce soit au détriment de la bibliothèque en liquidation)?"

Sa conclusion garde le même ton pessimiste:

"D'un mot: au-delà des bibliothèques ouvertes (...), au-delà des bibliothèques pourvues d'un bibliothécaire effectif, on rencontre des bibliothèques sans responsable effectif, en situation immédiate de braderie (...) Face à ces bibliothèques, je me risquais à exprimer à notre président que nous apparaissions presque inexistants. Combien je voudrais m'être trompé ! "

Le 16 août, le père Mech écrit au père Duval pour lui faire part de ses réflexions sur le problème. En rappelant l'action de l'A.B.E.F., au passage, il montre clairement les liens qui unissent la commission des

séminaires regroupés et la commission Epuration-Ventes: "octobre 1964, rapport à l'épiscopat sur "la situation et avenir des bibliothèques des séminaires regroupés"; décembre 1968, mise en garde à l'égard des libraires-acheteurs itinérants et inconnus; 1966, "bibliothécaire-conseil" (deux pages longuement élaborées dans les réunions du bureau, sur la fonction du "bibliothécaire-conseil").

Ce qui n'était que souhait, projet, ébauche de statut, a pris corps dans la commission "Epuration-Ventes". Il est clair que son petit nombre ne peut suffire à l'ampleur de la tâche de plus en plus abondante à mesure que se multiplient les mutations." Le père Mech rappelle cependant clairement la distinction entre le conseiller qui évalue et le propriétaire qui vend. L'urgence qu'évoque le père Duval ne lui semble pas justifier le mélange des rôles.

Il est difficile de juger les attitudes des deux camps: l'urgence est-elle si grande ? La prudence des pères Etaix, Mech et Noye n'est-elle qu'ecclésiastique ? Ce débat marque cependant une des limites de l'action de l'A.B.E.F.: elle ne dispose ni du personnel, ni des structures suffisantes pour faire face à des mutations rapides et brutales.

En 1973, le problème des ventes des bibliothèques ecclésiastiques revient en première page du *B.L.*⁷ où est reproduite une circulaire envoyée par le secrétariat de l'Episcopat à tous les évêques de France, à la demande de l'A.B.E.F.: après avoir prévenu les évêques de ventes frauduleuses de livres ecclésiastiques, l'A.B.E.F. leur demande de transmettre au bibliothécaire du grand séminaire un avertissement qu'elle a établi, proposant une démarche précise à suivre en cas de vente, et des conseils pratiques. (annexe 29)

14. Evolution des bibliothèques ecclésiastiques.

⁷ *B.L.*, 10, avril 1973, p.1

La mutation ne se fait pas toujours de façon aussi brutale et catastrophique. Le *B.L.* rend compte d'un certain nombre d'évolutions qui attestent de la volonté de reconstruction des bibliothèques ecclésiastiques. A Reims⁸, en 1972, est inauguré le centre Gerson qui comprend un centre de documentation religieuse, socio-culturelle et pédagogique et une bibliothèque des sciences religieuses et humaines. D'autres expériences du même type existent déjà à "Toulouse, Nice, Nantes, Nancy, recherches et expériences qui visent à contribuer à ce que l'on pourrait assez justement nommer "la pastorale de la pensée". Son but : donner à tous accès à la pensée chrétienne, dans tous les domaines. Le centre reçoit une centaine de revues, en majorité d'inspiration religieuse, mais touchant aux domaines les plus variés de la vie. Les titres des principaux articles des revues sont répertoriés sur fiches de couleurs variées...Des dossiers d'actualité sont constitués et mis à jour sur les questions importantes. Le centre est, ouvert librement, chaque jour de la semaine, de 15 heures à 19 heures." On peut le consulter par téléphone; la bibliothèque de sciences religieuses et humaines est en rapport avec celle du séminaire.

Dans le même numéro du *B.L.*, on trouve des extraits de la convention passée le 19 mars 1973 entre l'évêque de Nancy et Toul et le président de l'Université de Nancy II (annexe 30). L'évêque autorise les lecteurs de la bibliothèque universitaire à utiliser la bibliothèque du séminaire; il fait installer une salle de lecture où l'on puisse consulter les livres. En contrepartie, le Président de Nancy II met à la disposition de la bibliothèque du séminaire une aide technique en personnel qualifié, six heures par semaine, destinée à permettre la consultation sur place et le prêt et à aider à la gestion de la bibliothèque. L'évêque ne peut

⁸ *B.L.*, 11, 1973, pp.3-4.

transférer la bibliothèque du séminaire sans accord préalable du président de l'Université. La convention est établie pour cinq ans.

A Marseille⁹, le père L.Trichet, bibliothécaire du séminaire régional de Marseille présente un rapport à l'assemblée régionale des évêques. En mars 1972, il reçoit de son évêque la mission de "faire l'inventaire de ce qui existe dans la région" en matière de bibliothèques, de "voir ce qui peut être modestement entrepris sans trop tarder" et "formuler des suggestions concrètes". Cette demande de l'évêque marque un changement d'attitude d'une partie au moins de l'épiscopat. Avec deux diocèses dont la bibliothèque est en cours de transfert, une collaboration est définie: un dépôt sera fait au séminaire régional des ouvrages dont le diocèse peut se séparer. Le père Trichet essaie de définir des perspectives d'avenir: on peut envisager de regrouper au séminaire régional un "fonds régional" de 2000 à 3000 volumes, une collaboration serait peut-être possible pour le fonds ancien avec la bibliothèque municipale de Marseille. Il faudrait définir entre la bibliothèque régionale et les autres bibliothèques ecclésiastiques une nouvelle politique concertée d'achats, un prêt entre bibliothèques, des échanges pour regrouper certaines collections. Encore faut-il que les moyens suivent: l'accord de l'assemblée régionale des évêques est nécessaire et au-delà de cet accord de principe, il faudrait que chaque diocèse mandate quelqu'un pour travailler à la politique régionale du livre. Un autre problème reste entier: celui du financement. Qui payera et combien ?"

Quelques centres théologiques sont en rénovation¹⁰: le centre théologique de Meylan (près de Grenoble) sur lequel Ph.Boitel écrit un article dans les *Informations Catholiques Internationales*, (1^{er} août 1974, pp.21-24); le centre d'étude et de réflexion chrétienne organise autour de la bibliothèque du grand séminaire d'Orléans des cours, journées, week-ends

⁹ B.L., 14, 1974, pp.162.
¹⁰ B.L., 17, 1975, p.8.

bibliques ou théologiques; à Poitiers, le centre théologique Culture et Foi "voudrait offrir à ceux qui veulent réfléchir sur leur foi -et à ceux qui aimeraient dialoguer avec eux- une possibilité de se ressourcer, de confronter, de rechercher."; à Montpellier, le centre Saint Guilhem, ancien grand séminaire, accueille un centre théologique interdiocésain.

2. L'enquête de 1974.

En 1974, le père Guillaume décide pour la session de 1975, de faire une enquête sur les séminaires régionaux dont le compte rendu paraît dans le *B.L.*¹¹. Il envoie vingt-quatre lettres auprès des séminaires qui accueillent des séminaristes de plusieurs diocèses (annexe 31) afin de connaître la situation de la bibliothèque et ses relations avec les bibliothèques des séminaires fermés: le regroupement des séminaires a-t-il entraîné celui des bibliothèques ? Dix-sept séminaires répondent. Là encore, comme dans l'enquête de 1964 sur les bibliothèques des séminaires fermés, les lettres des bibliothécaires nous apportent beaucoup de renseignements dépassant les cadres stricts de l'enquête.

Dans l'ensemble, le regroupement des séminaristes n'a pas entraîné de regroupement des bibliothèques (dans 12 cas sur 17). Quand il y a eu regroupement, l'ancien système de cotation est gardé sur le livre mais on peut y rajouter un nouveau. Les modes de financement sont très différents: à Lille, la participation des trois diocèses se fait au prorata des revenus déclarés des habitants du diocèse; Dijon assure seul le financement; Poitiers paye la moitié et l'autre moitié est partagée entre les six autres diocèses. Même si la question n'est pas directement posée, l'enquête nous permet de découvrir quelques budgets de bibliothèques de séminaire: Bayonne: 4000 F; Toulouse 1^{er} cycle: 4500 F; Marseille: 10000 F; Reims:

¹¹ *B.L.*, 22, avril 1976, pp.1-2.

10000 F (5000 + 5000 de l'évêché mais non touchés); Caen: 15000 F;
Clermont: 20000 F.

Un autre élément apparaît dans le courrier: le statut précaire du bibliothécaire et de la bibliothèque qui rend vains et absurdes les efforts accomplis:

"Dans notre coin [Bayonne], nous sommes très sous-développés au niveau des bibliothèques de séminaires, à cause de l'incompétence des responsables dont je suis, à cause du manque de suite dans les charges, du désintérêt des prêtres et même des professeurs (chacun se constitue sa bibliothèque, mais n'a pas la préoccupation de l'entretien de ce que les siècles précédents ont laissé, ni la préoccupation de constituer un fonds commun, même minimum.

Le problème pour nous, me semble-t-il, est celui de la responsabilité d'un bibliothécaire diocésain ou d'un bibliothécaire dans le séminaire, quand il y a un séminaire avec une équipe de professeurs. On devrait penser dans une équipe de professeurs au bibliothécaire, à cette charge, à sa préparation au même titre qu'on se préoccupe de chercher un professeur de Morale, d'Ecriture Sainte ou autre: Mais c'est la dernière préoccupation et de l'évêque et du responsable du séminaire.

La charge échoit au membre du corps professoral qui le veut bien, et c'est un travail surérogatoire considéré le plus souvent par les collègues comme un "job" que l'on veut bien faire finalement.

Le changement fréquent de responsable de la bibliothèque n'arrange rien."
(Bayonne)

"Je crois qu'une des grandes difficultés vient de ce que les bibliothèques de séminaires ont été confiées à des "non-spécialistes", sans doute très généreux, mais qui n'ont jamais entrepris un travail de classement et de cotation conforme aux règles des bibliothèques publiques; ainsi, un prêtre en semi-retraite, affecté à ces bibliothèques, quasiment

abandonnées dès que le séminaire n'est plus là, se trouve devant une tâche accablante." (Caen)

"Il y a quelques années, les pères étaient responsables de la partie de la bibliothèque touchant leur cours... ceux qui les ont remplacés ont complètement abandonné la charge à un séminariste qui ne reste jamais plus de deux ans à plein temps." (Reims où le bibliothécaire malade n'est évidemment pas remplacé !)

Le bibliothécaire, comme le veut la tradition, cumule les tâches: "J'attends beaucoup de cette session [celle de septembre 1975], car j'ai accepté, depuis l'an dernier, de prendre en charge cette bibliothèque du premier cycle de Dijon, en plus de mon travail de professeur, et je suis entièrement novice en ce domaine."

Pour la bibliothèque, la précarité est aussi une réalité; les déménagements, entre autres engendrent bien des problèmes, mais aussi le changement de statut éventuel (disparition du séminaire).

A Marseille, "la seule présence du séminaire maintient en vie la bibliothèque (respect du fonds, et alimentation en nouveautés et revues)"

"Aujourd'hui, on peut se demander à juste titre s'il faut investir dans une bibliothèque de séminaire, alors qu'on se demande toujours si, l'année après, il y aura des séminaristes.

A supposer que la bibliothèque soit reprise dans un autre cadre que le séminaire, le changement de statut, la fermeture provisoire, le déménagement, autant de choses qui mettent en danger une bibliothèque surtout avec des amateurs comme nous, pressés par des tas de choses à faire.

L'instabilité actuelle et l'inconscience collective de beaucoup de prêtres ne favorisent pas les bibliothèques, au moins chez nous.

Je suis bibliothécaire depuis six ans, alors que je n'y connais rien. J'ai eu sur les bras une bibliothèque avec 20%, peut-être plus, de livres

mangés par les vers, pas de fichier, seulement un classement par rayons. J'ai passé des mois à isoler les livres verrés, des mois à constituer un fichier dont vous souririez certainement tellement il est sommaire, et cette année, il faut déménager en essayant d'éliminer ce qui n'a pas d'intérêt.

Et ma charge s'achève cette année puisque depuis octobre je dois être à la fois professeur, bibliothécaire et curé d'une paroisse urbaine.

Une bonne partie du travail entrepris est en instance et j'essaierai de le mener à bout puisque j'ai passé trop d'heures depuis six ans à remonter le courant.

Que peut-on faire en plus avec 4000 F par an de subvention ? C'est peut-être mieux ainsi puisqu'on n'est pas capable de gérer l'existant."
(Bayonne)

Si la bibliothèque du séminaire de Bayonne semble bien mal en point, elle n'est cependant pas la seule à devoir affronter les difficultés. A Marseille, le bibliothécaire s'interroge: "nous allons déménager; emporterons-nous le fonds de Marseille ?" A Poitiers, la bibliothèque est devenu diocésaine et ce changement rassure le bibliothécaire sur l'avenir de la biblio-thèque: "De fait, c'est encore le séminaire le plus fort demandeur, mais désormais... si le séminaire disparaissait, on pourrait espérer que la bibliothèque (indépendante) puisse persister dans l'être."

Le même sentiment de précarité transparaît dans les propos du bibliothécaire du séminaire de Caen: "[les bibliothèques de Sées et de Coutances] ne sont plus entretenues et personne ne semble s'intéresser à leur sort. J'ai l'impression que si le centre d'études théologiques de Caen venait à disparaître, sa bibliothèque subirait le même sort."

Mais un déménagement n'est pas toujours une catastrophe: à Angers, "le seul problème a été le déplacement partiel de la bibliothèque de Luçon au troisième cycle installé à La Roche/Yon. L'équipe de Luçon avait prévu

la chose depuis plusieurs années et refait tout le fichier en fonction du déménagement. Une réussite dans le genre !"

Souvent, même sans déménagement, la bibliothèque est en piteux état: "Ayant pris en main cette bibliothèque à la ferme-ture du grand séminaire, et ayant trouvé beaucoup de désordre..." (Montpellier); "J'y [à la bibliothèque] ai commencé un travail d'inventaire et de réorganisation, car cette bibliothèque avait été un peu laissée à l'abandon les années précédentes. La bibliothèque du séminaire de premier cycle a un fichier, mais il a besoin d'une complète remise à jour et j'ignore si le système de cotation utilisé est bien conforme aux normes officielles." (Dijon)

"Notre séminaire de premier cycle est à Toulouse depuis six ans, venant d'Albi; et lorsqu'il y a quatre ans, je suis venu à Ranguel, mes confrères m'ont demandé de prendre en charge le service bibliothèque; ce que j'ai trouvé: quelques vieux ouvrages, mis en tas, dans une salle... le diocèse d'Albi ayant gardé la bibliothèque."

Retournons à Bayonne: "Deux séminaires n'ont même pas de fichier. Je viens de terminer à peu près celui de Bayonne. Le séminaire de Tarbes n'a pas de fichier. Celui de Dax, je ne sais."

A la lecture de ces lettres, ce qui frappe le plus est l'ignorance de ce qu'est devenu le grand séminaire voisin qui a fermé; Marseille écrit: "Nîmes: je ne sais rien; Ajaccio: idem." A Lille, "toutes ces indications valent pour le centre de formation sacerdotale. Le centre de Formation Apostolique (ancien premier cycle qui n'est pas fermé) a pris d'autres dispositions que j'ignore." "Je ne sais rien sur Verdun regroupé avec Metz depuis sept ans. Les locaux du grand séminaire servent de séminaire-foyer de jeunes de deuxième cycle, je pense que la bibliothèque reste à ce foyer", reconnaît le bibliothécaire de Nancy qui n'a que peu de nouvelles de Saint-Dié. Mêmes échos à Poitiers: "Je ne saurais te dire avec précision

ce qu'est devenue la bibliothèque du séminaire dans les autres diocèses. J'ai seulement eu des échos de ventes, redistributions des ouvrages."

Quant aux quelques renseignements sur les bibliothèques des séminaires fermés, ils sont inquiétants: "Le séminaire de Tarbes a conservé sa bibliothèque, mais rien de nouveau n'y est acheté, et l'ancien n'est pas géré correctement, sauf peut-être la partie locale et historique, le responsable étant un historien." (Bayonne). A Toulon, la bibliothèque est stockée; "la biblio-thèque de Saint Flour est en sommeil mais encore intacte." (Clermont). A Saint-Dié, "la bibliothèque reste sur place à la disposition des prêtres. L'économe en a la charge ou plutôt le gardiennage." (Nancy). "J'avoue que je suis inquiet pour l'avenir des "grandes" bibliothèques de Sées et de Coutances, car elles ne sont plus entretenues et personne ne semble s'intéresser à leur sort." (Caen)

Besançon évoque un problème un peu particulier: "Les bibliothèques abandonnées ou presque dans les séminaires de jeunes qui se transforment ou disparaissent... bibliothèques souvent très riches en lettres, régional ou vieilles éditions de théologie. Ne pourrions-nous pas proposer un centre de sauvegarde unique dans chaque diocèse ?"

Le courrier nous permet de connaître les évolutions subies par les bibliothèques de grand séminaire: à Poitiers, la biblio-thèque est devenue diocésaine: "Le séminaire s'étant amenuisé et devenu locataire d'un seul petit coin de bâtiment, le diocèse de Poitiers a repris l'administration de l'ensemble et dans le cadre de ce remaniement, la bibliothèque de séminaire est devenue diocésaine: c'est désormais une institution autonome, purement diocésaine de gestion." A Saint-Dié, le séminaire est devenu une maison de retraite pour prêtres et la bibliothèque leur est ouverte. La bibliothèque de Cambrai a gardé beaucoup d'ouvrages anciens, d'intérêt local ou de littérature mais le fonds n'est pas réaffecté à une fonction particulière. A Montpellier, le grand séminaire est fermé depuis 1973: "L'ancien grand

séminaire a pris le nom de Centre Saint Guilhem et il est en train de devenir le lieu où se regroupent les divers organismes diocésains. On y a établi en particulier un centre théologique interdiocésain. Il va sans dire qu'une bibliothèque est nécessaire pour le centre théologique. Mais, nous avons une autre ambition, c'est de créer une véritable bibliothèque diocésaine en y regroupant tous les fonds appartenant au diocèse et de l'ouvrir au public.

Nous avons donc conservé intégralement la bibliothèque de l'ancien grand séminaire... Bien plus, nous continuons à l'accroître par des achats en fonction du budget qui nous est alloué."

L'évolution la plus remarquable réside sans doute dans les relations avec les bibliothèques publiques. Certaines bibliothèques ecclésiastiques, incapables de gérer un fonds important, effectuent un dépôt d'une partie ou de la totalité de leur fonds dans une bibliothèque publique après signature d'une convention. Moulins dépose la totalité de son fonds à la bibliothèque municipale qui doit bientôt être construite; Sens a déposé des livres à la bibliothèque municipale d'Auxerre; la bibliothèque de la Mission diocésaine de Clermont a déposé son fonds de prédication à la bibliothèque municipale et universitaire de la ville; à Reims, un dépôt du fonds ancien à la bibliothèque municipale est en projet. Nancy et Bordeaux ont passé un contrat avec la bibliothèque universitaire qui, moyennant l'ouverture de la bibliothèque du séminaire au public de la bibliothèque universitaire, fournit une aide en personnel qualifié un certain nombre d'heures par semaine. (Cf. supra)

Dans son article du *B.L.*, le père Guillaume ne porte pas de jugement sur les diverses solutions adoptées pour rénover les bibliothèques de grand séminaire; sans doute ces transformations sont-elles trop récentes pour permettre un bilan. On peut simplement remarquer que la session de 1975 est la dernière à s'intéresser uniquement aux bibliothèques de grands

séminaires, ouverts ou fermés. Désormais, un même carrefour regroupera les bibliothèques de séminaire et les bibliothèques diocésaines pour ne plus évoquer bientôt que les bibliothèques diocésaines. Essayons d'analyser cette évolution en étudiant les articles du *B.L.*

2. Des bibliothèques de séminaires aux bibliothèques diocésaines.

Tout d'abord, l'urgence à laquelle devait faire face la commission Epuration-Ventes semble avoir disparue: "le service Epuration-Ventes, à la recherche d'un nouveau nom, fonctionne plus par l'activité personnelle de ses membres que par une réflexion commune sur les problèmes rencontrés."¹² Est-ce par manque de temps ou pour cause de divergence dans la façon de concevoir leur tâche ? Les demandes se sont-elles transformées ? Désormais, les comptes rendus de ce service seront plus que limités. On apprend que le père Noye s'occupe des bibliothèques des séminaires fermés, sans plus de précision, que le père Guillaume a aidé le père Ridouard de Poitiers à remettre sa bibliothèque en ordre¹³. Le père Etaix, appelé par l'évêque de Saint Flour, a visité la bibliothèque du grand séminaire¹⁴.

L'élément important semble être maintenant la transformation progressive de la bibliothèque du grand séminaire (fermé ou non) en bibliothèque diocésaine. Ainsi, à Annecy :

"La bibliothèque de l'ancien grand séminaire d'Annecy a été scindée en deux parties à la suite de la vente du bâtiment au département de la Haute-Savoie dans le but d'y installer les Archives départementales et d'en faire un centre de documentation départementale.

Le fonds ancien de la bibliothèque, les collections historiques et le fonds savoyard, est demeuré sur place et a été déposé aux Archives

¹² *B.L.*, 18, avr. 11 1975, p. 1.

¹³ *B.L.*, 24, oct. 1976, p. 1.

¹⁴ *B.L.*, 40, oct. 1980, p. 1.

départementales. Il sera ouvert au public lorsque le récolement aura été effectué et les normes de sécurité assurées. Ce fonds comprend environ 50000 volumes, les collections seront continuées.

Les volumes modernes de théologie, philosophie, sciences religieuses en général, ont été placés dans la bibliothèque du centre de Formation pastorale, nouvellement édifié ... environ 20000 volumes en cours de reclassement, fonds destiné à s'accroître par achats et dons. Cette bibliothèque sera ouverte au public."¹⁵

Le n° 25 du *B.L.* (janv.1977, pp.2-4) rend compte du contrat de dépôt de la bibliothèque du grand séminaire de Moulines à la bibliothèque municipale. (annexe 32).

Si ces mutations marquent un intérêt croissant pour les bibliothèques, même si c'est pour prendre la décision de les déposer dans une structure capable d'en assurer la conservation et le développement, elles restent cependant fragiles car dépendant de la bonne volonté et du dévouement d'un seul homme. Le centre Gerson, ouvert à Reims en 1972 en est la preuve: "A la suite de ses ennuis de santé depuis plusieurs années, l'abbé P. Heidsieck, toujours bibliothécaire diocésain, n'a pu procéder aux actions promotionnelles du centre Gerson et de sa documentation. Le diocèse n'a pu prendre en charge financière ce centre si bien que le bail de Gerson a pris fin au premier juillet ...

"Le fonds religieux est intégré par la bibliothèque municipale de Reims à qui j'en ai fait la remise avec l'accord de l'Archevêché et du séminaire. Cet ensemble va être classé et mis à la disposition du public."

Beaucoup d'autres documents ont été entreposés dans des cartons au séminaire." ¹⁶

Dans le n° 30 du *B.L.* (avril 1978, p.8), le père Socié fait le compte rendu du carrefour "Les grands séminaires et centres théologiques"

¹⁵ *B.L.*; 24, oct. 1976, p.7.
¹⁶ *B.L.*; 25, janv. 1977, p.7.

de la session de septembre 1977. Première constatation: la transformation des statuts des bibliothèques provoque une mutation profonde, les dépôts dans les établissements publics se multiplient par manque de personnel permanent ainsi que les contrats d'association avec les bibliothèques publiques pour obtenir l'aide de personnel qualifié. Bien des bibliothèques sont encore en sommeil.

De graves interrogations demeurent pour l'avenir :

- quelle autorité dans l'Eglise pense aux bibliothèques et les aide ?
- qui reconnaît le travail des bibliothécaires ?
- qui prendra le relais de ceux qui sont là ?
- à quel public offrir les services de la bibliothèque ?
- quelle politique d'achats avec quels moyens financiers ? Les budgets accordés aux bibliothèques varient de 4000 à 20000 F.
- comment fonctionner avec une clientèle nouvelle ?

Entre deux congrès, le *B.L.* rend compte de l'évolution des bibliothèques: celle du grand séminaire de Versailles ouverte au public depuis 1974 (Cf. *B.L.*, 19, juil.1974, p.1) présente son rapport d'activité de l'année 1976-77. Le nombre d'abonnés et de livres empruntés a augmenté de 30% en un an. Les demandes les plus importantes concernent la spiritualité, la théologie et l'histoire. La consultation qui n'est pas chiffrée a elle aussi augmenté. Apparemment, la bibliothèque diocésaine a pris sa place dans le réseau des bibliothèques de la ville et son activité est reconnue puisqu'on éprouve le besoin de l'évaluer de façon précise. Il est dommage que le *B.L.* ne présente pas plus précisément la bibliothèque: nous ne connaissons rien de son fonctionnement (horaires d'ouverture, conditions du prêt..) ni de son personnel.¹⁷

Après cet article sur la bibliothèque de Versailles, le *B.L.* annonce l'ouverture récente de la bibliothèque "Guillaume Briçonnet" à Meaux, grâce

¹⁷ *B.L.*, 32, oct.1978, p.8.

à l'initiative du père J.B. Molin. (Cf. article dans *Présence et Dialogue*, n°215, 1977, p.16)

La session de 1979 voit le renouvellement des carrefours par type de bibliothèques. Insensiblement, l'intitulé du carrefour qui nous intéresse se modifie: en 1977 "Les grands séminaires et centres théologiques", en 1979 "les bibliothèques de grands séminaires et de centres diocésains". Le carrefour ne regroupe que treize participants, pour trente-cinq à quarante absents.¹⁸ La réflexion s'attarde sur les mutations profondes qui affectent le bibliothécaire, les locaux, les fonds. Face à ces mutations, l'indifférence des autorités n'est plus possible et on assiste à une certaine prise de conscience de la responsabilité vis-à-vis des bibliothèques. Quelles sont les conditions actuelles de fonctionnement ? Les situations sont très diverses: prêt ou seulement consultation, horaires d'ouverture très variés, budget d'achats entre 10000 et 25000 F. Quand la bibliothèque ne dessert pas un séminaire, la clientèle est très réduite par rapport au fonds sauf si des demandes locales existent: groupes bibliques ou théologiques, étudiants et chercheurs dans les villes universitaires. Pour l'avenir, des questions demeurent qui recourent en partie celles de 1977: si les rapports avec l'autorité semblent moins problématiques (mais la présence de treize bibliothèques ne permet pas de généraliser), restent la question des lecteurs potentiels liée au développement de la formation permanente, celle de la succession des bibliothécaires en poste, de l'évolution des fonds qui implique des crédits suffisants, des choix des ouvrages (recherche et/ou bonne vulgarisation). Deux éléments nouveaux apparaissent: la nécessité d'établir des relations avec les autres bibliothèques (le rapport ne précise pas ecclésiastiques ou publiques) et une interrogation sur le bien-fondé des dépôts des fonds anciens dans d'autres (sans précision) bibliothèques.

¹⁸ B.L., 38, avril 1980, p.9.

Quelques exemples de transformation des bibliothèques de grands séminaires apparaissent sous le titre "Les bibliothèques diocésaines. Solutions diverses."¹⁹ A Nîmes, la bibliothèque a été entièrement dispersée: une part a été déposée à l'évêché, une part au grand séminaire d'Avignon (où se trouvent les séminaristes de Nîmes) et le reste a été vendu à un bouquiniste. Cette note bien rapide ne précise pas les critères choisis pour partager les livres et n'envisage pas l'avenir du fonds déposé à l'évêché. Il semble qu'il n'y ait pas eu de proposition faite aux autres bibliothèques ecclésiastiques (à l'exception du grand séminaire d'Avignon), on a fait appel à un bouquiniste.

A Limoges, l'évêque et le président de l'Université ont conclu une convention de dépôt. Le *B.L.* retranscrit un article de Mgr H.Guffet paru dans *L'Eglise de Limoges* du 27 avril 1979 et la convention du dépôt de la bibliothèque du grand séminaire à la bibliothèque universitaire (annexe 32). Dans sa lettre, l'évêque précise sa démarche: il a demandé à la bibliothèque municipale d'accueillir le fonds mais celle-ci manque de locaux (le fonds comprend environ 25000 volumes). Il prend des contacts avec la bibliothèque universitaire: "Pour préparer cette convention, j'avais pris conseil près d'un organisme national, l'A.B.E.F., pour qu'on m'indique les termes d'une convention apte à assurer la sécurité du dépôt." L'accord s'est fait facilement, conformément aux conditions posées par l'évêque (classement du fonds à part, pas de prêt sans autorisation écrite de l'évêché, consultation avec fiche de demande, accès libre à ce fonds pour les prêtres).

A Nice, le grand séminaire a fermé en 1965, mais un entretien minimum a été continué (achats réguliers, continuation des abonnements et souscriptions). En juin 1977, le conseil presbytéral demande que soit favorisé "l'usage efficace des revues et livres notamment... en rendant

¹⁹ *B.L.*, 40, oct. 1980, p. 3-6.

plus opérationnelle la bibliothèque du séminaire." A l'automne 1977, un petit comité d'animation de la bibliothèque se réunit et en octobre 1978, la bibliothèque diocésaine s'ouvre tous les jours de la semaine (9-12 h; 14h30-18h30); la salle de travail est ouverte à tous, on peut demander la constitution de dossiers documentaires pour une session, des règles de prêt ont été définies. Nous ne savons rien en revanche sur le personnel de la bibliothèque.

A Amiens, un accord avec les Archives Départementales est en cours: "Un certain nombre de livres de la bibliothèque du grand séminaire difficilement accessibles sont mis à la disposition du public depuis octobre 1979 dans une salle de l'évêché." La proximité du centre catéchétique apporte quelques lecteurs mais il n'y a pas affluence. A Soissons, l'évêque veut rendre la bibliothèque accessible au public mais il se heurte à un problème de local.

Malgré le titre "Les bibliothèques diocésaines...", on s'aperçoit, en lisant ces lignes, que seule la bibliothèque de Nice constitue une bibliothèque diocésaine. Amiens et Soissons ont encore des obstacles à franchir avant d'offrir un service cohérent; Limoges et Nîmes constatent la disparition de la bibliothèque du grand séminaire, par liquidation ou par dépôt, sans évoquer la possibilité d'une bibliothèque diocésaine.

Lors de la session de septembre 1981²⁰, les bibliothèques de grands séminaires ont disparu des intitulés de carrefours. Nous ne savons pas le nombre exact de participants à l'"Atelier des bibliothèques diocésaines". Quelques noms apparaissent dans le compte rendu: "Strasbourg, Laval, Annecy, Clermont, Lourdes, Nice, Angers, Rennes, Nancy, Valpré, Sens, Coutances et Poitiers sont logés à la même enseigne pour l'essentiel." Certains rencontrent des problèmes particuliers: déménagement, locaux. Les budgets sont eux fort différents: de 3000 à 30000 F. Se repose l'inévitable

²⁰ Le compte rendu est publié dans le B.L., 48, oct.1982, pp.5-6.

question de l'avenir: quel sera le statut du personnel, quel sera le budget?

Une nécessité s'impose: s'appuyer sur un public suffisant pour rendre le service de la bibliothèque indispensable. Depuis 1975, le problème de l'avenir hante les bibliothécaires des grands séminaires et des diocèses. Une bibliothèque nécessite une politique d'investissement à long terme, un budget suffisant et assuré d'être renouvelé régulièrement, une formation sérieuse du personnel. Or, l'Eglise, responsable de ces bibliothèques, est soumise à de telles transformations que cette interrogation se justifie: les budgets des diocèses ne sont pas en hausse et les priorités définies par un évêque peuvent être remises en cause par le suivant ou par une subite restriction budgétaire. "Une question fait l'unanimité: " Quelle est la philosophie de base de nos bibliothèques ?" Autrement dit, quel est notre avenir ? notre statut ? Pendant combien de temps encore les évêchés et les ordres religieux vont-ils financer (mal d'ailleurs, en général) nos bibliothèques ? Aurons-nous dépensé en vain tant de temps, tant de soins, tant d'énergie et tant d'argent ? Sans doute, Mgr Pézeril²¹ nous a versé un peu de baume dans le coeur, mais cela ne suffit pas."

Après avoir abordé des questions plus matérielles (quand ouvrir, quelle cotisation demander), l'atelier souhaite de l'A.B.E.F. trois réalisations:

- une enquête dans tous les diocèses pour savoir ce que sont devenues les anciennes bibliothèques et quels problèmes elles posent aujourd'hui.
- une enquête sur les différents contrats avec les bibliothèques publiques: clauses, étude critique et juridique et jugement pratique.
- une documentation sur la législation des dépôts reçus dans les bibliothèques ecclésiastiques et faits dans les bibliothèques publiques.

Ces propositions n'auront aucune suite.

²¹ Mgr Pézeril a prononcé la conférence inaugurale de la session de 1981, Cf. B.L. n°44, p.1 sqq.

En septembre 1983²², le carrefour "Grands séminaires et centres diocésains" rassemble seulement huit bibliothécaires. Les discussions sont très rapides: le personnel est de moins en moins ecclésiastique, les budgets (30000 F en moyenne) sont presque totalement consacrés à l'achat des livres et abonnements. La part du fonctionnement reste modeste, les lecteurs sont souvent potentiels. Une même préoccupation: comment mettre mieux les richesses d'un fonds de sciences religieuses à la disposition du plus grand nombre ?

Le compte rendu des carrefours par type de bibliothèque n'est pas reproduit dans le *B.L.* pour la session de 1985. Le carrefour de 1987²³ donne l'impression, qu'après une phase d'interrogation et d'inquiétude face à l'avenir, on commence à trouver des solutions ou du moins à s'organiser. Le carrefour envisage quelques points particuliers:

- le personnel des bibliothèques diocésaines, est de plus en plus bénévole, souvent des retraités (de 55 à 75 ans). Ils se forment auprès du responsable de la bibliothèque. Lorsque la bibliothèque se trouve près d'une maison de retraite pour prêtres, l'aide d'anciens professeurs du séminaire est précieuse.
- comment susciter une clientèle ? Plusieurs moyens sont propo-sés: mettre des affiches dans les églises, faire de la publicité lors des réunions de formation permanente, créer une "session du livre religieux" dans le programme de la formation permanente, accorder la gratuité de l'abonnement aux prêtres et aux religieux, passer un contrat avec l'université du troisième âge pour permettre l'accès de la bibliothèque aux étudiants, assurer des présentations de livres à la radio locale, créer des antennes décentralisées par localité ou par quartier.

²² *B.L.*, 56, oct. 1984, p. 7.

²³ *B.L.*, 68, oct. 1987, p. 6.

- Il est possible de créer une association de soutien de la bibliothèque, du type loi 1901, qui permet de recevoir des subventions de la ville, du conseil général ou même régional. Ces subventions permettent de résoudre certains problèmes d'équipement. Mais il faut veiller à ne pas dévoyer la bibliothèque de sa fonction essentielle: la Pastorale.

- pour l'accueil du public, le libre accès est souhaité. Il est nécessaire d'établir une distinction entre les usuels et les ouvrages à emprunter. Quant au rangement, il doit impérativement revenir au personnel pour que les livres soient correctement rangés sur les rayons.

- quelques réalisations sont proposées: des catalogues par genre, des dossiers de presse sur certains thèmes.

Le temps du carrefour ne suffit pas pour évoquer tous les problèmes rencontrés: l'informatisation, le problème du tri et de l'épuration des dons, la hiérarchisation des revues, le projet de réunions régionales entre les congrès. Malgré les difficultés rencontrées, les idées et les projets ne manquent pas. Ils laissent l'impression d'un renouveau dans le groupe des bibliothèques diocésaines. Il est dommage qu'il n'y ait aucun exemple précis.

Dans le même *B.L.*, p.11, un petit article intitulé "ça bouge dans les bibliothèques" nous présente un projet d'informatisation des articles de périodiques de formation théologique.

Le dynamisme des bibliothèques diocésaines apparaît régulièrement dans le *B.L.*. Le 3 juin 1987, sous l'impulsion du père Moisan, qui deviendra en 1989 président de l'A.B.E.F., la bibliothèque diocésaine de Vannes s'ouvre au public. Celle-ci, qui est aussi celle du séminaire, a été restaurée et veut assurer une complémentarité par rapport aux autres bibliothèques de la ville²⁴.

²⁴ *B.L.*, 69, Janv. 1988, p.5.

Une session de formation pour bibliothèques diocésaines est organisée à Lyon en septembre par le père J.Philippe²⁵. Le n°72 du *B.L.* (oct.1988, p.15) annonce une exposition sur la bibliothèque et des conférences à la bibliothèque diocésaine du Mans. Le 7 avril 1989²⁵, une réunion d'une commission régionale de l'Ouest souligne l'importance de la formation pour les bibliothèques diocésaines et monastiques et demande la création de la formation technique en référence au paragraphe 6 de la note d'Information de l'A.B.E.F. (annexe 33). La commission régionale rappelle aussi le rôle important du "bibliothécaire-conseil" dont le service a complètement disparu de l'activité régulière de l'association. En réponse à cette demande, le bureau de l'A.B.E.F. décide la création de la commission de la Formation dont le père Héno (Trappe de Timadeuc) est nommé responsable.

Dans le n°75 du *B.L.*(oct.1989, pp.12-13), le père Poirson, bibliothécaire diocésain de Saint-Dié s'interroge sur le rôle des bibliothèques diocésaines et sur leur place dans la formation et l'information des laïcs, interrogation qui prennent place dans la préparation du synode diocésain. Sur la même page, un rapide compte rendu de la session d'études pour bibliothécaires diocésains nous en indique le déroulement (La session prévue pour septembre 1988 n'a finalement pas eu lieu). Quatorze bibliothécaires étaient présents à Francheville en juillet 1989 pour profiter de l'enseignement de Mademoiselle Roubaud, conservateur de la bibliothèque universitaire de Lyon, du père Etaix et de Monsieur Barbier, conservateur de la bibliothèque des Facultés catholiques de Lyon (Cf. programme de la session p.13).

Le congrès de 1989 propose à nouveau un carrefour des bibliothèques diocésaines²⁷. Vingt bibliothèques y participent dont six seulement servent

²⁵ *B.L.*, 70, avril 1988, p.1.

²⁶ *B.L.*, 74, avril 1989, pp.9-10.

²⁷ *B.L.*, 77, Janv. 1990, p.4.

encore à un séminaire en activité. Une est fermée au public, les autres offrent à tous un accès libre pour la consultation et pour le prêt. Quatre sont liées aux activités de la formation permanente comme l'indique leur nom: "bibliothèque du centre diocésain de formation". Les fonds de ces bibliothèques sont ceux des anciens séminaires; ils doivent être entretenus par une constante mise à jour et par l'acquisition de nouveautés. Le budget provient dans la plupart des cas du diocèse. La part des cotisations des usagers est modique (70 à 100 F par an) et le prêt peu développé (entre 50 et 100 par an); la consultation est plus importante. Le but de la bibliothèque est la formation de la pensée et de la culture des usagers. On crée certains fonds pour des besoins plus précis (ex. Pastorale catéchétique) de 2000 à 5000 ouvrages; les fonds atteignent le plus fréquemment 30000 à 40000 volumes. Les préoccupations financières n'ont pas disparu avec le développement des bibliothèques diocésaines. Comment garder à niveau les fonds récents ? Pour les seules acquisitions, un budget de 20000 à 50000 F est nécessaire. Il faut y rajouter la location des bâtiments, les charges et l'entretien, les crédits d'équipement et les salaires des permanents. Pour trouver des fonds, on vend les surplus aux particuliers, aux libraires, à T.E.O.L. ou au S.E.B.E. Ces ventes peuvent couvrir le tiers des acquisitions nouvelles. Un prêtre est souvent nommé par le diocèse pour guider le bibliothécaire dans ses achats, surtout lorsqu'il s'agit d'un laïc. Les bibliothécaires présents redisent leurs besoins d'une formation en bibliothéconomie et en sciences religieuses. Le stage de Francheville a été très apprécié. On propose un système de stage des bibliothécaires novices chez ceux qui sont plus expérimentés. Certains rappellent la possibilité de suivre les séminaires régionaux de l'A.B.F. et d'utiliser ses manuels. Le problème de l'informatisation des bibliothèques est évoqué.

Le congrès d'Angers ne propose pas de carrefour par type de bibliothèques; mais les bibliothèques diocésaines tiennent une place importante dans le rapport d'activité fait par le père Moisan²⁸. "Je suis préoccupé d'un certain esprit d'abandon qui a laissé en sommeil (avec les risques que cela comporte) les bibliothèques naguère de séminaires; ou qui les ferait "brader" trop vite à mon sens, par des dépôts dans les organismes publics. En dépit des précautions requises et de la compétence des services publics, je doute fort que les bibliothèques qui appartiennent aux associations diocésaines soient, de cette nouvelle manière, en mesure d'offrir le "service d'Eglise" qui leur est propre; les expériences de Moulins et d'Annecy nous invitent à beaucoup de circonspection. Il y a sûrement à regarder d'abord du côté des centres diocésains de formation et d'information, pour y être associé au niveau diocésain, si les bibliothèques diocésaines ne peuvent localement se prendre en charge elles-mêmes.

Pour tenter de remédier à cette situation, je vais mettre au point, en accord avec Mgr Guillaume, une note d'information à l'intention de nos évêques et pour laquelle le secrétariat de l'épiscopat m'a promis son aide.

Depuis plusieurs années, une évolution très nette est apparue dans l'appellation de bibliothèques de séminaire vers celle de bibliothèques diocésaines, même dans le cas de séminaires interdiocésains, comme à Marseille, Rennes, Angers, Vannes... avec ce que cela comporte d'ouverture des esprits et d'organisation en vue de l'accès à un large public. La formule se vit bien et paraît être porteuse d'avenir. Sans doute chaque évêque reste maître de la pastorale de son diocèse, mais nous estimons à l'A.B.E.F., être en mesure, expériences à l'appui, d'apporter notre soutien à ces perspectives qui ne peuvent que conforter l'audience des bibliothèques que nous avons en charge."

²⁸ B.L., 84, oct. 1991, p.3.

Le rapport du père Moisan marque un net recentrage sur l'institution Eglise et une remise en cause d'une des formes de collaboration avec les bibliothèques publiques. Déjà, lors de la session de 1979, les bibliothécaires diocésains s'étaient inter-rogés sur le bien-fondé des dépôts dans les établissements publics et en 1981, ils avaient demandé la réalisation d'une évaluation de ce type de dépôt mais cette demande n'avait pas eu de suite. Le père Moisan donne des exemples de dysfonctionnement de ces dépôts; une lettre du père P. Mercier, vicaire épiscopal de la zone de Vichy nous a confirmé la rupture du contrat passé entre l'évêché de Moulins et la bibliothèque municipale de la ville :

"Ce projet n'a reçu qu'une suite assez décevante :

- les incunables et certains livres précieux ont été effectivement déposés dans les locaux de la nouvelle bibliothèque municipale ainsi que quelques livres ou dictionnaires comme le D.A.C.L. Mais nous n'en avons jusqu'alors qu'une liste manuscrite...
- Le reste de l'ancienne bibliothèque du grand séminaire de Moulins a été déménagé, non pas dans les locaux de la nouvelle bibliothèque municipale mais dans les salles de l'Hôtel Moret.
- Ces salles de l'Hôtel Moret ayant reçu par la suite une autre affectation, nos livres ont été remis dans des cartons et déménagés, dans de mauvaises conditions, par les services de la municipalité, dans les locaux municipaux de l'ancien noviciat des Frères.
- D'où les réactions de Monsieur l'Abbé Bardot en 1983 (annexe 34).
- D'où aussi la décision du diocèse de reprendre les livres qui ont été déménagés alors dans les locaux de la Maison Saint-Paul (ancien petit séminaire) puis finalement réinstallés dans la chapelle de l'ancien Bon Pasteur de Moulins.

- Tout l'ensemble comprenant le fonds ancien de patristique et de liturgie a été déposé chez les moniales de Chantelle qui l'utilisent et ont fait un fichier."

Une lettre du responsable de la bibliothèque diocésaine de Nancy indique qu'au contraire la collaboration entre la bibliothèque diocésaine et la bibliothèque universitaire se passe bien: "L'an prochain, cela fera vingt ans que le système fonctionne. De notre côté, nous sommes tout à fait satisfaits. Le bibliothécaire qui a été détaché (...) est en poste presque depuis le début de la convention, il connaît admirablement la bibliothèque. Ses heures (8) de présence sont précieuses." (Lettre du 6-05-1992 du père B. Stelly, bibliothécaire) (annexe 35)

La réticence du père Moisan devant les dépôts dans les établissements publics est donc fondée, même si l'absence d'étude complète de ces dépôts ne permet pas de tirer des conclusions définitives. Mais la situation est-elle idéale dans les bibliothèques diocésaines ? Leurs structures sont-elles suffisamment solides pour assurer la conservation et le développement de fonds rares et précieux ?

Les bibliothèques diocésaines occupent une part importante de la note d'information que Mgr Guillaume et le père Moisan font parvenir aux évêques à Lourdes en octobre 1991²⁹.

" [L'A.B.E.F.] souhaite pratiquer de plus en plus l'ouverture, spécialement pour les bibliothèques diocésaines situées au carrefour entre les propositions du message chrétien et les appels du monde,...

L'A.B.E.F. désire que nos évêques, spécialement dans les régions moins favorisées de ce point de vue soient intéressés par nos activités. Déjà, nombre de diocèses ont été sensibilisés et ont abouti à des réalisations intéressantes, soit dans le cadre des bibliothèques de séminaires de plus en plus appelées bibliothèques diocésaines du fait de leur ouverture, soit

²⁹ B.L., 85, Janv. 1992, pp. 2-3.

dans l'intégration à des maisons diocésaines (v.g. Laval) ou centres diocésains (v.g. Le Mans), selon diverses appellations. Des réalisations sont en projet (v.g. Nevers, la Roche/Yon).

La constitution et le rayonnement de ces centres de promotion de la foi et de la culture chrétienne nous paraissent opportuns et même urgents au moment où les bibliothèques publiques, municipales, médiathèques, par la reconstitution de leurs fonds, la rénovation de leurs locaux, l'extension de leur audience et leurs systèmes de prêts mènent une action vigoureuse en faveur de la promotion de la culture humaine. Le risque est certain que la nouvelle culture, avec l'appui des médias, ne devienne qu'une religion de l'homme, a-chrétienne sinon anti-chrétienne. Par la spécificité de leur accueil, de leurs propositions, leur présence reconnue dans la cité comme dans le diocèse, les bibliothèques diocésaines sont à même d'investir et de promouvoir."

Pour le président de l'A.B.E.F., lui-même responsable d'une bibliothèque diocésaine, celles-ci sont donc le fer de lance de la nouvelle évangélisation prônée par le pape Jean-Paul II. Dans ses propos transparaît une rivalité entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques ecclésiastiques qui se fonde sur une opposition entre la culture humaine et la culture religieuse; on peut s'interroger sur le bien-fondé d'une telle description de la culture: toute culture n'est-elle pas par définition humaine ?

Les derniers bulletins de liaison parus en 1992 présentent tous deux des inaugurations de bibliothèques diocésaines. A Valence³⁰, l'inauguration de la bibliothèque diocésaine a lieu le 14 février 1992 et donne lieu à un entrefilet dans *La Croix* du 15 février. Le père Moisan participe à l'inauguration de la bibliothèque diocésaine de La Roche/Yon le 27 avril et

³⁰ B.L., 86, avril 1992, p.3.

annonce l'ouverture d'un relais de la bibliothèque diocésaine de Vannes à la Maison des Oeuvres à Lorient.

La bibliothèque diocésaine de Valence est longuement présentée dans le numéro 87 du B.L.³¹: le grand séminaire de Valence est fermé en 1960 mais la bibliothèque reste à Valence. Les livres (environ 70000) sont classés en 1970 mais quelques lecteurs seulement peuvent y accéder. Après délibération du Conseil, Mgr Marchand décide l'ouverture de la bibliothèque au public. Une salle de lecture est entièrement remise à neuf: 6000 usuels et quinze places assises y sont offerts aux lecteurs. Un magasin contient 20000 volumes. Pour arrondir le budget, qui n'est pas précisé dans l'article, une vente de doublons est effectuée. La bibliothèque est sous la responsabilité de quatre prêtres et deux laïcs. Elle est ouverte les mardi, mercredi, jeudi, de 14 à 19 heures et le samedi matin. L'abonnement de cinquante francs par an permet l'emprunt de trois livres tous les quinze jours.

En 1957, le père Mech trouvait dans l'état lamentable des bibliothèques de séminaires une raison suffisante pour créer une association de bibliothèques ecclésiastiques. Aujourd'hui, ces mêmes fonds, à peu de choses près, sont encore un des grands centres d'intérêt de l'association, même si les structures qui les gèrent se sont transformées. La situation est-elle meilleure? Deux obstacles qu'avaient rencontrés les bibliothèques de séminaires se présentent aussi aux bibliothèques diocésaines: le budget et la formation du personnel. Les diocèses sont-ils prêts à consacrer de l'argent en quantité suffisante afin que les fonds présentent un intérêt pour les lecteurs potentiels? Devant les difficultés financières de plusieurs diocèses, il faut peut-être surtout se demander s'ils le peuvent. Le personnel de ces bibliothèques manque, comme en 1957,

³¹ B.L., 87, juillet 1992, p.3.

d'une formation en bibliothéconomie. Si les sessions de l'association peuvent suffire pour la gestion d'un petit fonds moderne, est-il raisonnable de confier des fonds importants contenant des livres anciens à une équipe de bénévoles ? Employer quelqu'un de compétent implique souvent de prendre un salarié; encore faut-il que le budget du diocèse puisse le faire. La collaboration avec un établissement public qui fournit une aide en personnel paraît positive mais non suffisante et le problème des crédits se pose toujours.

III.

L'ENQUETE AUPRES DES MEMBRES DE L'A.B.E.F.

Le questionnaire envoyé en même temps que le *B.L.* du mois d'avril 1992 comprend trois thèmes: le bibliothécaire, la bibliothèque et les relations avec l'A.B.E.F. Notre objectif était de mieux connaître le bibliothécaire ecclésiastique d'aujourd'hui et d'essayer de dresser un bilan de trente ans d'activité de l'association. La seconde partie qui reprend des éléments du *Répertoire des bibliothèques ecclésiastiques de France* intéresse surtout l'association.

Nous avons obtenu cinquante réponses sur les deux cents adhérents de l'A.B.E.F. Les réponses à la troisième partie sont très lacunaires sans doute pour des raisons de présentation du questionnaire: il y a peu de place et le cadre de réponse n'est pas assez précis pour l'une des questions. Les réponses obtenues se répartissent comme suit:

Instituts catholiques: 2 Facultés protestantes: 2

Maisons de formation de religieux: 3 (qui sont aussi des bibliothèques d'ordre religieux)

ordres religieux: 10 monastères: 13

séminaires: 7 (dont 5 bibliothèques diocésaines)

bibliothèques diocésaines: 19

instituts spécialisés: 1 autres: 1

Si l'on prend comme base de référence la liste des adhérents de 1992 (Cf. ANNEXE 37), on peut considérer, avec une certaine marge d'erreur, car

1. Nous remercions Madame Behr, conservateur de la bibliothèque des Facultés catholiques de Lyon, le père Mech et le Père Moisan d'avoir apporté de nombreuses améliorations au questionnaire initial.

nous n'avons pas identifié la catégorie de quelques adhérents, que les proportions de réponses par catégorie de bibliothèques sont approximativement les suivantes:

- 2 instituts catholiques sur 6
- 2 facultés protestantes sur 2
- 13 monastères sur 69
- 10 ordres religieux sur 26
- 19 bibliothèques diocésaines sur 27
- 7 séminaires sur 26 (mais la liste des adhérents ne précise pas quand une bibliothèque de séminaire est aussi une bibliothèque diocésaine)

Notre échantillon n'est donc pas représentatif de la population totale des adhérents de l'A.B.E.F.

Après traitement de l'enquête avec l'aide du logiciel Modalisa ², nous obtenons plusieurs informations sur le bibliothécaire:

- dans les bibliothèques ecclésiastiques, la retraite n'est pas à 65 ans: 22 bibliothécaires sur 50 (44%) ont plus de 65 ans. Le plus âgé a 83 ans.
- le niveau d'études est relativement élevé: 21 sur 50 (42%) possèdent un diplôme de troisième cycle mais le niveau en bibliothéconomie est plus faible: 22 sur 50 n'ont aucune formation en ce domaine. Si l'on croise ces deux paramètres, 11 "troisième cycle" n'ont aucune formation en bibliothéconomie. Seul un bibliothécaire n'a aucune formation en bibliothéconomie et n'a pas indiqué son niveau d'études. On retrouve ici un des profils possibles du bibliothécaire "ecclésiastique"; le professeur de séminaire bibliothécaire pendant son activité ou après la retraite.
- la fonction de bibliothécaire ne constitue que dans 22 cas sur 50 la fonction principale: dans les monastères, dans les séminaires il est fréquent que le bibliothécaire ait d'autres charges que la bibliothèque.

2. Les résultats bruts de l'enquête sont en annexe 3.

- L'adhésion à l'A.B.F. a provoqué une certaine confusion: mélange des sigles ? 26 seraient membres de l'A.B.F.

La bibliothèque : elle prête peu, emploie peu de salariés mais beaucoup de bénévoles (a posteriori, cette question ne s'est pas révélée très pertinente pour les monastères d'où le grand nombre de sans réponses); elle possède un fichier auteurs-titres (on perçoit là une nette évolution avec la situation antérieure), un fichier matières dans 64% des cas, n'est que peu informatisée (16%) et contient moins de 50 000 volumes (32 cas sur 50).

Les bibliothécaires qui ont répondu sont assidus aux congrès: 20 y participent toujours et 11 souvent. Les services les plus utilisés sont: le S.E.B.E. (26), T.E.O.L. (17), le Bulletin (6) et les congrès (4). Les bénéfices retirés de l'adhésion à l'A.B.E.F. sont essentiellement l'information et les relations avec les autres bibliothécaires. C'est la formation qui arrive en tête des services souhaités.

Cette typologie des bibliothèques membres de l'A.B.E.F. doit être complétée par une analyse plus fine des différentes catégories de bibliothèques qui sont loin d'être homogènes.

Notre modeste enquête rejoint en partie celle lancée par l'A.B.F. sur les bibliothèques spécialisées et réalisée par Madame Maud Espérou et Madame Monique Lambert.³

3. "Bibliothèques spécialisées: enquête et constitution d'un fichier national", *Bulletin d'Information, Association des Bibliothécaires français*, 154, 1992, pp.25-36.

CONCLUSION.

Même si les archives dont nous disposons ne sont pas très importantes, nous sommes loin d'avoir épuisé le sujet. Pour mieux comprendre la situation des bibliothèques ecclésiastiques et leur évolution au cours de ces trente dernières années, pour mieux mesurer l'action de l'A.B.E.F., d'autres recherches s'imposent. Une analyse plus précise de l'enquête et des enquêtes complémentaires ou des interviews nous permettraient d'évaluer de façon plus fine les relations entre l'association et ses adhérents. Mais, au-delà de cette enquête, d'autres problèmes esquissés méritent une étude plus approfondie.

La formation des bibliothécaires a constitué un objectif de l'association dès sa fondation; les archives et le *B.L.* permettent d'établir un bilan de son action dans ce domaine et l'étude des résultats de l'enquête laissera voir les besoins de formation de demain.

Les conventions et les dépôts dans les établissements publics se sont multipliés: ils ne constituent évidemment pas la solution de tous les problèmes des bibliothèques ecclésiastiques. Mais, une étude précise de chacun de ces cas permettrait peut-être de penser plus sereinement l'avenir de certaines bibliothèques ecclésiastiques sans établir de relations de concurrence entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques religieuses.

Il faudrait étudier plus largement les relations entre les bibliothèques religieuses et les structures publiques. La France présente une situation particulière puisque les sciences religieuses n'ont pas de

statut universitaire (sauf à Strasbourg, à l'École Pratique des Hautes Etudes et dans quelques autres instituts, encore y s'agit-il surtout d'une histoire des religions). Les subventions accordées à quelques grandes bibliothèques (Le Saulchoir, Chantilly) sont un des moyens indirects de l'Etat de permettre la recherche théologique sur la vitalité de laquelle les bibliothèques peuvent nous renseigner. Comment ces relations entre l'Etat et les grandes bibliothèques de sciences religieuses sont-elles appelées à se développer ?

Une étude comparée de l'A.B.E.F. avec l'A.B.F. serait souhaitable: ces deux associations ont des points communs, les bibliothèques bien sûr, mais surtout des adhérents de formation et de responsabilités très différentes. Un historique complet du C.I. nous permettrait de comparer aussi, à l'heure de l'Europe, les différentes associations de bibliothèques ecclésiastiques.

Il serait bon d'analyser plus profondément les relations de l'Eglise catholique avec les bibliothèques et avec le livre. Les autorités ecclésiastiques n'ont que très peu favorisé l'action de l'A.B.E.F. qui, contrairement à l'A.K.Th.B., n'a jamais été reconnue officiellement par les évêques de France comme l'association capable de défendre les intérêts des bibliothèques. Au Vatican, la spécificité des bibliothèques religieuses commence juste à être prise en compte. Quelles sont les raisons de ce relatif désintérêt de l'Eglise pour ses bibliothèques ?

BIBLIOGRAPHIE .

I . SOURCES .

Archives du père Mech: elles comprennent des lettres concernant la préparation de la session de 1957, des projets pour les associations et des documents émis par l'A.B.E.F., l'A.B.S.R. et le C.I.

Archives du père Etaix: elles recourent pour une large part celles du père Mech et contiennent le dossier des inscriptions à la session de 1957.

Archives de l'A.B.E.F.: elles n'ont pas fait l'objet d'un classement systématique; nous y avons trouvé le courrier des différentes enquêtes menées par l'association, des lettres de demande d'adhésion, les comptes rendus des congrès de l'association dans différentes publications, les dossiers de préparation de ces congrès et les doubles des Bulletins de Liaison de l'association.

Collection complète du *Bulletin de Liaison de l'A.B.E.F.* de janvier 1971 à aujourd'hui.

Bulletin du Comité des Etudes: édité par les Sulpiciens, cette revue, dès les premiers numéros, s'intéresse aux problèmes des bibliothèques de séminaires; elle publie les comptes rendus du congrès de Lyon de 1957(19,20;1958), de celui de Paris de 1960(34;1961) et de celui de 1963 dans la même ville(44;1964).

II . BIBLIOGRAPHIE .

1) Bibliographie générale sur l'Eglise catholique.

CHAIGNEAU(V-L), *L'organisation de l'Eglise catholique en France*, Spes, 1955.

Ce livre présente l'organisation hiérarchique de l'Eglise de France avant le concile Vatican II; il définit les pouvoirs des évêques et des commissions épiscopales dont les attributions bien définies ne prennent pas en compte les bibliothèques ecclésiastiques.

CHOLVY(G) et HILAIRE(J-M), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, tome IV(1930-1988), Privat, 1990.

POULAT(E), *Une Eglise ébranlée(1939-1978)*, Casterman, 1980.

2) Bibliographie générale sur les prêtres et sur leur formation.

CHOTARD(J-R), *Séminaristes...Une espèce disparue? Histoire et structure d'un petit séminaire: Guérande(1822-1966)*, Sherbrook(Canada), 1977.

GUASCO(M), *Seminari e clero nel'900*, Milan, Edizioni Paoline, 1990.

LANGLOIS(C), *Le temps des séminaristes. La formation cléricale en France au XIXe et XXe siècles*, dans *Problèmes d'histoire de l'éducation. Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'università di Roma La Sapienza*, 1985, Rome, 1988, p 229-255.

POTEL(J), *Les prêtres séculiers en France, évolution de 1965 à 1975*, Le centurion, 1977.

ROGE(J), *Le simple prêtre*, Tournai-Paris, Casterman, 1965.

SOULCIE(J), *La formation des clercs au séminaire Saint Irénée, de 1659 à 1905*, thèse soutenue à la faculté de théologie de Lyon en 1955.

Bien qu'elle ne concerne pas notre période, cette thèse est intéressante car elle évoque la bibliothèque des élèves. A la page 279, l'auteur parle d'une évolution vers une préoccupation intellectuelle plus grande manifestée par la mise en place d'un nouveau système de notation et par une augmentation importante des crédits de la bibliothèque.

SUAUD(C), *La vocation*, ed. de Minuit, 1978.(Le petit séminaire de Chavagne-en-Pailler, Vendée).

3) Les bibliothèques ecclésiastiques.

a) Ouvrages généraux.

Histoire des bibliothèques, tome II, Le cercle de la Librairie, Paris, 1988.

Ce tome comprend une partie consacrée aux bibliothèques ecclésiastiques. L'article du père Mech montre clairement l'intérêt porté par la Compagnie de Jésus depuis sa création à la fonction de bibliothécaire(*praefectus bibliothecae*).

Histoire des bibliothèques, tome III, le cercle de la Librairie, Paris, 1991.

La partie consacrée aux bibliothèques ecclésiastiques se nomme "La renaissance des bibliothèques religieuses" et rend compte de l'effort considérable de reconstitution des bibliothèques mené par l'Eglise pendant le XIXe et le XXe siècles.

Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France, Les bibliophiles de Guyenne, Bordeaux.

Malgré le titre, ces catalogues comprennent la présentation d'un certain nombre de bibliothèques religieuses possédant des incunables(exemple: le volume VIII qui décrit les bibliothèques de la ville de Paris, de l'institut, de la Faculté de théologie protestante, des communautés religieuses et des établissements ecclésiastiques parisiens.)

b) monographies.

GARNOT(G), *La bibliothèque de l'abbaye bénédictine Saint Pierre de Solesmes*, mémoire de l'E.N.S.B., Villeurbanne, 1983.

Mémoire inutilisable. Le rédacteur mentionne que l'évolution des structures du monastère, surtout la disparition des frères convers, a nui à la bibliothèque en limitant la disponibilité des autres moines. Il remarque aussi l'absence d'une formation adaptée pour le bibliothécaire étant donné l'importance de la bibliothèque.

MOLIN (J-B), *La bibliothèque Guillaume Briçonnet à Meaux*, dans la Revue d'histoire et d'art de la Brie et du pays de Meaux, 36, 1985, p 71-83.

SCHLAEFLI (L), *Le grand séminaire de Strasbourg et sa bibliothèque*, dans L'Annuaire de la société des amis du vieux Strasbourg, 1974, p 109-119.

Cet article présente un historique rapide de la bibliothèque du séminaire de Strasbourg, mais ne dit rien sur sa gestion actuelle.

WILD (N), *La bibliothèque du petit séminaire du Mont-aux-Malades*, mémoire de l'E.N.S.B., Villeurbanne, 1985.

Ce travail qui porte sur la période 1819-1965 donne un bon exemple du sort des fonds ecclésiastiques après 1945: l'auteur signale que la partie de la bibliothèque étudiée, déposée au grand séminaire connaîtra les dommages les plus importants entre 1959 et 1965 à cause, entre autres, de ventes sauvages de livres anciens.

4) Articles sur les associations.a) Associations ecclésiastiques.

C.I.

Conseil International des Associations de Bibliothèques de Théologie, 1961-1990. Leuven, Bibliotheek van de faculteit der Godgeleerdheit K.U, 1990.

Ce recueil d'articles édité pour les trente ans du Conseil International présente un historique de l'association et une présentation des associations membres (dont l'A.B.E.F.).

Le C.I.C., article de P.Mech dans La Croix, 30.09.1964.

A.B.E.F.

Chaque congrès de l'association a donné lieu à des comptes-rendus dans la presse nationale ou locale. En général, ces articles extrêmement rapides se contentent de donner une présentation de l'association.

"Une première session en France pour les bibliothèques ecclésiastiques grâce à l'impulsion de la faculté catholique", dans *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 49, novembre 1957.

"Le congrès des bibliothèques ecclésiastiques", dans *La Croix*, 22-23.09.1963.

"Au service de la culture religieuse", article de P.Mech et d'I.Noye, dans *La Croix*, 29.09.1966.

"Présentation de l'A.B.E.F.", dans *Association des archivistes de l'Eglise de France*, 2, 1974.

"Positions et propositions à propos des bibliothèques ecclésiastiques", dans *l'Osservatore Romano*, 3.01.1977.

"Présentation de l'A.B.E.F"., dans *Livres-Hebdo*, 10, 8.03.1982.

"Présentation de l'A.B.E.F.", dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, janvier-juin 1987, p 211.

Interview du chanoine Veissière, président de l'A.B.E.F.:" Les sanctuaires de la culture religieuse" dans *La Croix l'Evénement*, 05.09.1987.

"Compte-rendu du congrès de Toulouse", dans *Livres-Hebdo*, 42; 12.10.1987.

"Ne plus être cloîtrés", dans *Ouest-France*, septembre 1991.

"Ouvrir les bibliothèques ecclésiastiques", dans *Le Courrier de l'Ouest*, septembre 1991.

"Le congrès des bibliothèques ecclésiastiques", dans *Bulletin diocésain d'Angers*, 31, septembre 1991.

"Le congrès des bibliothèques ecclésiastiques", article du frère M.Albaric, dans *Esprit et Vie*, 41, 10.10.1991.

b) Autres associations.

Association des bibliothécaires français". 1906-1956; Manifestation du cinquantenaire. A.B.F., Paris, 1957.

LETHEVE(J), *Pour le 75e anniversaire de l'A.B.F. Regards rétrospectifs sur la continuité d'une action*, dans *Bulletin de l'Association des bibliothèques français*, 112, 1981.

HECQUARD(F), *La formation de l'A.B.F. (1910-1990)*, mémoire de l'E.N.S.B., Villeurbanne, 1991.(Le titre signifie "la formation au sein de l'A.B.F.")

ANNEXES

Notices biographiques.

1. BENZERATH, Martin.

- né le 12-11-1917 à Thommen (Belgique)
- études à l'Université de Louvain.
- rédemptoriste (C.S.S.R.)
- professeur d'histoire ecclésiastique aux séminaires d'Echternach (Luxembourg) et d'Ostwald. Professeur de méthodologie scientifique à l'Academia Alfonsiana (Rome)
- bibliothécaire aux séminaires d'Echternach et d'Ostwald. Directeur de la bibliothèque de l'Academia Alfonsiana.
- domaine de recherche: bibliographie de morale
- publications: bibliographie sélective des livres de morale dans *Studia Moralia*. Nombreuses traductions de livres et d'articles.

2. ETAIX, Raymond

- né le 17-10-1926 à Renaison (Loire)
- études de philosophie et de théologie aux Facultés catholiques de Lyon (1945-1953). Docteur en théologie (1960)
- prêtre du diocèse de Lyon
- aumônier des étudiants des Facultés catholiques (1953-1963); professeur de la Faculté de théologie (1959-1992). Chargé par la faculté de théologie des rapports avec la bibliothèque depuis 1953. Bibliothécaire en chef (1963-1968)

- outre des études sur les homéliaires latins, a publié le catalogue des manuscrits de la bibliothèque des Facultés catholiques de Lyon et des articles sur les collections de manuscrits de la Grande-Chartreuse, des Bouhier et de Cambis-Vallèron.

3. JOUASSARD, Georges.

- né le 7-3-1895, mort à Lyon en 1981.
- ordonné prêtre à Lyon en 1921.
- doctorat de théologie à la Faculté de Théologie de Lyon en 1923.
- professeur à la faculté de théologie à partir de 1924; doyen de la faculté de théologie de 1941 à 1961. Co-directeur de la Bibliothèque de Théologie, publiée chez Desclée.
- Prélat de la Maison de sa Sainteté (1950).
- membre de la Société française d'études mariales; président de cette société de 1949 à 1962; membre de l'Académie pontificale mariale.
- publications: patrologie, étude sur la christologie de Cyrille d'Alexandrie et mariologie d'époque patristique. Collaboration à la réédition de la patrologie grecque de Migne.

4. MECH, Paul.

- né le 12-01-1911 à Lyon
- entré au noviciat de la Compagnie de Jésus en octobre 1928.
- licence ès-lettres (Sorbonne 1932); licence ecclésiastique en philosophie (1935) et en théologie (1942).
- Diplôme Technique de Bibliothécaire (1946), après le cours de bibliothéconomie de l'Ecole des Chartes.

- bibliothécaire de la Faculté de théologie, jésuite, de Lyon-Fourvière (1946-1954 et 1959-1964); bibliothécaire de la province jésuite de Lyon (1954-1971); bibliothécaire de l'Institut Biblique de Rome (1966-1973); bibliothécaire du centre Sèvres (1974-1982); archiviste de la Compagnie (1982-1990).

- publications: contribution à *Catholicisme* et au *Dictionnaire de Spiritualité*; à *l'Histoire des Bibliothèques françaises*, tome II et tome III (histoire des bibliothèques de la Compagnie de Jésus).

5. MOISAN, André.

- né le 20-01-1924 à Augan (Morbihan)

- études secondaires au petit séminaire de Ploerme1 (1935-1941), grand séminaire de Vannes (1941-1947). Licence ès-lettres (1950); diplôme d'études supérieures (1967); doctorat d'État ès-lettres (1971)

- prêtre diocésain de Vannes.

- professeur de lettres dans l'enseignement secondaire (1947-1984). Fondateur et conservateur de la bibliothèque diocésaine de Vannes (1984-19)

- domaine de recherche: littérature médiévale, spécialement épopée et hagiographie.

- publications: *La légende épique de Vivien et la légende hagiographique de saint Vivien à Martres-Tolosane.*(Thèse, Tours, 1971); *Répertoire des noms de lieux cités dans les chansons de geste françaises et les oeuvres étrangères dérivées*, publications Romanes et Françaises, 173, Droz, Genève/Champion, Paris, 1990. *Le Livre de Saint Jacques ou Codex Calixtinus de Compostelle*, Nouvelle Bibliographie du Moyen Age, 21, Paris, Slatkine-

Champion, 1992. Articles sur l'épopée française, monographies d'intérêt local ou régional, pièces d'orgue.

6. NOYE, Irénée.

- né le 12-10-1921 à Roanne.
- séminaire Saint Sulpice (Issy et Paris); licence ès-lettre, diplôme d'études supérieures (lettres classiques), diplôme supérieur de bibliothécaire (1953).
- prêtre du diocèse de Lyon (1945), membre de la Compagnie de Saint-Sulpice (1949).
- archiviste de la Compagnie et bibliothécaire depuis 1952. Professeur au séminaire de Saint Sulpice (Histoire de l'Eglise) 1952-1972. Chercheur à mi-temps au C.N.R.S. (1967-1986) pour l'édition de la Correspondance de Fénelon.
- publications: articles dans le *Dictionnaire de Spiritualité, Catholicisme, Histoire des Bibliothèques françaises*. Edition critique du *Traité des Saints Ordres*, 1984.

7. TOLLU, François.

- né à Paris le 2-6-1911.
- séminaire de Saint Sulpice (Issy et Paris); licence en droit, agrégation de grammaire, licence de théologie.

- prêtre du diocèse de Paris (1939) et membre de la Compagnie de Saint Sulpice (1946)
- captivité 1940-1945. Directeur du *B.C.E.* (1952-1972); supérieur du séminaire de l'Institut catholique (1953-1963), du séminaire de Versailles (1963-1966); secrétaire de l'Imprimerie de Paris. Aumônier de l'hôpital Laënnec puis attaché à la nonciature de Paris (1977-19).
- Direction de la collection "Le Mystère Chrétien", Desclée (1954-1977).
- publications: articles dans *Catholicisme*; *Tableau d'une Famille parisienne*, Paris, Beauchêne, 1972.

8. VILLEPELET, Georges.

- né à Saint-Amand-Montrond (Cher) le 27-7-1906. Décédé à Paris le 31-8-1975.
- séminaire de Saint-Sulpice. Licence en philosophie scolastique. Deux certificats de philosophie (Sorbonne 1931)
- prêtre du diocèse de Bourges (1929) et membre de la Compagnie de Saint Sulpice la même année.
- chargé de cours à la Faculté de théologie de Lyon (1933-1961); supérieur du séminaire universitaire de Lyon (1945-1961). Directeur de la formation des sulpiciens (1961-1975).

Le Bulletin du Comité des Etudes de la Compagnie de Saint Sulpice.

Nous ne ferons pas ici un historique de cette revue. Nous voudrions simplement mettre en évidence l'importance qu'elle accorde dès son origine aux bibliothèques de grands séminaires et cet intérêt pour les livres la poussera à ouvrir largement ses colonnes aux comptes rendus des premières sessions de ce qui deviendra l'A.B.E.F. Tout d'abord, indiquons quelles sont ses origines: ce sont les Sulpiciens qui la fondent en octobre 1952. La compagnie de Saint Sulpice fut fondée par M.Olier au XVIIe siècle pour s'occuper de la formation des prêtres en leur proposant une spiritualité inspirée de Bérulle et en ouvrant à partir de 1641 les premiers séminaires en France. Cette tâche d'enseignement dans les séminaires devint peu à peu première au détriment de la spiritualité. La Compagnie fut supprimée avec la Révolution. Mais dès 1801, elle rouvrit des séminaires; au XIXe et au XXe siècles les Sulpiciens ne sont plus que des professeurs de séminaires et au début du XXe siècle, formation des prêtres et formation sulpicienne sont synonymes. L'importance accordée par le B.C.E. aux bibliothèques prend donc une signification d'autant plus grande qu'elle reflète l'opinion des spécialistes de la formation des prêtres. Leurs constatations sur l'état des bibliothèques sont fondées sur des expériences précises: en 1952, les Sulpiciens sont responsables de plus d'un tiers des séminaires diocésains.

L'objectif de la revue est de revivifier l'activité intellectuelle et spirituelle des grands séminaires avec l'aide des Sulpiciens et de tous ceux qui sont intéressés par cette tâche. Dès le premier *numéro*, les bibliothèques apparaissent comme un point essentiel

pour mener à bien ce projet. Le *B.C.E.* se présente comme un moyen pour l'enseignant d'acquérir la compétence nécessaire à son enseignement. "Pour travailler, il faut des matériaux...les bibliothèques sont parfois un peu insuffisantes : nous essayerons de faciliter les échanges entre maisons."¹. Une partie entière est consacrée aux bibliothèques: y est proposé un service d'échange de doubles². Cette importance accordée aux bibliothèques est si inhabituelle que dès le numéro suivant³, François Tollu, directeur de la revue, se sent obligé de justifier ce choix: "Certains seront peut-être étonnés de la place que tient dans notre Bulletin la question des bibliothèques. Justifions-nous. Un organisme comme le nôtre ne peut avoir la prétention de donner des articles de fond sur les grands problèmes de la science religieuse: le vrai travail de chaque professeur se fait dans le silence de sa cellule et il est aidé par les revues que vous savez. Mais, ce travail ne pourra se faire si le professeur est démuné d'instruments. Nous savons que les Supérieurs de séminaires et NN.SS. les évêques surtout ont un vif désir de mettre à la disposition de leurs prêtres, et particulièrement des professeurs de séminaires, les livres indispensables.

Voici un passage de "Menti Nostrae" qu'il faut rappeler souvent :

"Pour favoriser ces études que souvent les prêtres ne peuvent poursuivre à cause de la modicité de leur avoir, il importe grandement que les ordinaires des lieux, suivant les anciennes règles de l'Eglise, rendent à leur valeur d'aparavant les bibliothèques de l'évêché, des collèges de chanoines ou des cures elles-mêmes...que ces bibliothèques ne soient pas le refuge dédaigné des livres mais bien plutôt comme une

1 "Introduction", *B.C.E.*, 1, 1952, p. 1

2 "Les bibliothèques", *id.*, p. 16

3 *B.C.E.*, 2, févr. 1953, p. 6.

construction vivante où l'on a aménagé une salle pratique pour la lecture des ouvrages." (p.43)

La pauvreté de nos bibliothèques françaises est le grand scandale des étrangers et une honte pour nous: faudrait-il y voir trop peu d'estime pour la culture ?

Ce que nous suggérons n'est pas douce manie de rat de bibliothèque: ce sont les livres qui nous maintiennent au contact de cette vie de notre temps dont nous sommes si préoccupés. Un prêtre qui ne lit pas est un prêtre en "retard".

Mais que faire ? Sentir fortement cette déficience de nos séminaires, informer nos ordinaires, vendre nos ostensoirs supplémentaires, capter des héritages, organiser des kermes-ses, y penser pendant la nuit, Messieurs les Supérieurs ?"

Sous l'humour et la réserve, d'usage dans les milieux ecclésiastiques, on sent percer ici le sentiment que les bibliothèques sont vraiment les laissées pour compte du système de formation des prêtres.

Ces deux extraits ne sont que de courts exemples des nombreux articles que le *B.C.E.* consacrera régulièrement aux bibliothèques, articles signés par F.Tollu, I.Noye, M.Villepe-let, autant de noms que nous retrouverons lors de la première session de 1957.

21.5.1955
①

L'enseignement de la technique des bibliothèques (bibliothéconomie) est très réduit en France. Il existe, à Paris, à l'Ecole des Chartes, ainsi qu'à l'Institut Catholique. On ne semble pas qu'un enseignement semblable soit institué dans la région.

Cependant l'existence de cet enseignement, principalement destiné aux futurs bibliothécaires, - et même aux bibliothécaires en exercice - des Grands Séminaires, et des maisons d'études des congrégations religieuses tant féminines que masculines, paraît spécialement opportun actuellement.

Des Séminaires qui, pour des raisons diverses, ont laissé somnoler leur bibliothèque au cours de ces dernières années, sentent le besoin d'une mise à jour. Des Congrégations qui ont constitué, dans l'orbite des Facultés, des maisons d'études, éprouvent, ou éprouveront bientôt, le besoin de les doter de l'instrument de travail indispensable pour le travail intellectuel qu'est une bibliothèque adaptée.

Une bibliothèque bien constituée suppose l'action d'un bibliothécaire qui joigne, à une culture intellectuelle développée, et à la connaissance des usagers, un minimum de connaissances 'bibliothéconomiques'. De plus, un bon bibliothécaire est un stimulant pour la vie intellectuelle de la maison d'études qu'il est chargé de pourvoir en ouvrages de valeur.

Il est difficile d'acquérir ce minimum de connaissances 'techniques' dans la région, autrement que par ses seules forces: empirisme et autodidactisme, et cela ne va pas sans inconvénient. - Cependant que l'Etat développe, par la Direction des Bibliothèques au Ministère de l'Education Nationale, un corps de bibliothécaires de haute valeur professionnelle (cf. Cahiers des Bibliothèques de France, vol.I 1954).

L'institution d'un enseignement destiné à communiquer au moins, pour commencer, le minimum des connaissances pratiques indispensables à un bibliothécaire paraît très opportune pour soutenir et développer l'effort intellectuel. De plus, en raison de la diversité d'origine et d'avenir de ceux qui sont appelés à le suivre, son rayonnement peut être considérable.

On peut enfin souhaiter, pour le plus grand bénéfice de la culture intellectuelle dans l'Eglise de France, que cette formation aboutisse à donner naissance, dans un délai plus ou moins long, à une Association de bibliothécaires de Séminaires et de Maisons religieuses, comme il en existe notamment en Allemagne, en Hollande, aux Etats-Unis.

21. 5. 1955

(2)

Pratiquement :

- 1) **Public visé :** de futurs bibliothécaires de grands Séminaires, ou de maisons d'études de Congrégations religieuses. L'enseignement comportant un nombre d'heures de cours assez réduit, est de ce fait compatible avec la préparation d'autres diplômes.
- 2) **But :** procurer le minimum indispensable de formation technique requise par cet emploi, pour être exercé de façon profitable dans une maison d'études.
- 3) **Moyens :** Cet enseignement devant être surtout pratique comporte nécessairement, non seulement des cours, mais plus encore des visites guidées dans des bibliothèques, dont, heureusement, la ville de Lyon est assez bien pourvue

Il semble qu'une vingtaine d'heures de cours puisse suffire. Pour être assimilé, cet enseignement ne doit pas se faire de façon intensive; il faut les répartir sur un certain laps de temps (par exemple, un trimestre). Cependant une session de mise au point pour des bibliothécaires déjà en exercice, qui ont donc de l'expérience, et savent par la pratique ce dont on parle, mais désirent se perfectionner, pourrait naturellement être plus brève.

Programme : on peut s'inspirer du programme de l'examen du diplôme supérieur de bibliothécaire, quant aux matières à connaître, en le réduisant aux connaissances indispensables. Il comporte :

- a) Histoire et techniques du Livre
- b) Bibliographie. (Comment constituer une bibliothèque? choisir dans la production courante?) Dans le domaine voisin de la 'documentation', dont l'importance croît de jour en jour, comment établir la bibliographie d'un sujet? comment se tenir au courant de la recherche dans une discipline donnée?
- 4) Administration d'une bibliothèque: différents types de bibliothèques; bâtiments et meubles; achats; classements; catalogues; reliures; règlements pour les usagers; techniques de reproduction; &c. &c.. (Dans cet article, on inclut ce que le programme officiel appelle Organisation & fonctionnement, et Etablissement et rédaction des catalogues. Ce qu'il appelle 'administration' concerne surtout le corps officiel des bibliothécaires, fonctionnaires).

(1) Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t.108 (1949-1950) p. 215-223.- On peut aussi s'inspirer de l'ouvrage toujours classique : L.CROZET, Manuel pratique du bibliothécaire, Paris, Neury.

Lyon, 28. XII. 1955

Programme d'un cours pratique de bibliothécairie.

1. Comment connaître les publications nouvelles françaises et étrangères intéressant les Sciences religieuses (Théologie, Philosophie, & sciences annexes), - & comment choisir les meilleures ?
2. Comment constituer, - et administrer - une bibliothèque spéciale pour les séminariste
3. De la conservation, -ou de la liquidation- des fonds anciens? - et des doubles provenant de legs ou dons?
4. Questions pratiques d'administration : catalogues; ^{microfilm} - classements; -inscriptions des livres empruntés, etc.. - De la modernisation des installations. [Aurélien de Loris]
5. Des rapports avec d'autres organismes, notamment les bibliothèques publiques :
 - De la participation au catalogue collectif des périodiques en cours;
 - De la participation au catalogue collectif des acquisitions étrangères;
 - Du prêt inter-universitaire;
 - Des relations (possibles) avec la Bibliothèque de s Facultés Catholiques.
6. Des acquisitions, et des rapports avec le libraire fournisseur.
7. La reliure.
8. Techniques modernes de la microreproduction (microfilms, et microfiches).

général = 5-

③ Définir d'un Bbq d'après St Léon -

- sury Sinterich gd.
 Als d Bbq -
 pour r. Bbq - (by Fourey)

② 2 - Bbq d base s/ un sujet déterminé
 Long vivant -
 Budget
 Bull' 82.

3?

Lyon 1957
ou 1956 ?

Monsieur le Supérieur

Ceux qui ont la lourde charge de donner aux futurs prêtres une solide formation intellectuelle savent combien y concourt cet instrument de travail indispensable qu'est la bibliothèque du séminaire.

La valeur de la bibliothèque dépend, pour une large part, de la valeur du bibliothécaire. Actuellement, par suite du progrès des diverses disciplines, et de la multiplication des ouvrages, son rôle est devenu particulièrement délicat.

*il le faudrait
chaque
nt la*
Il faut bien avouer cependant que, lors d'une nomination à ce poste, la compétence technique n'entre pas pour beaucoup dans le choix du nouveau titulaire.

Sans doute les bibliothécaires ainsi désignés prennent-ils à cœur leur charge, et s'efforcent-ils, par leurs propres moyens, et selon que d'autres soucis leur en donnent l'opportunité, d'acquérir les connaissances "bibliothéconomiques" indispensables.

Pour compenser les lacunes d'une formation de ce genre, et permettre aux bibliothécaires de remplir pleinement leur rôle, non seulement d'administration, mais d'éveilleurs intellectuels, les Facultés Catholiques ont projeté d'organiser en septembre 1956 une semaine d'études ou congrès pour les bibliothécaires en exercice, de laquelle toutefois ne seront pas exclus ceux qui désireraient se préparer à exercer ces fonctions, s'ils s'en présentent.

Nous proposons la semaine du 17 au 22 septembre. Si une autre période vous paraissait plus commode, nous vous serions reconnaissants de l'indiquer, de façon que nous puissions définitivement adapter la date qui répondra aux possibilités du plus grand nombre.

Veuillez trouver ci-joint un programme de cette session - et la circulaire que nous vous prions de transmettre au bibliothécaire de votre Séminaire.

Nous espérons que vous voudrez bien, Monsieur le Supérieur, appuyer de votre bienveillance cette initiative prise, en accord avec le Comité d'Etudes pour la formation du Clergé, pour aider votre séminaire dans son rôle de formation intellectuelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Supérieur, l'expression de nos sentiments de religieux respect et de dévouement.

Exécution

- Parvenir au Séminaire -

3

Monsieur le Supérieur

Ceux qui ont la lourde charge de donner aux futurs prêtres une solide formation intellectuelle savent combien y concourt cet instrument de travail indispensable qu'est la bibliothèque du séminaire.

La valeur de la bibliothèque dépend, pour une large part, de la valeur du bibliothécaire. Actuellement, par suite du progrès des diverses disciplines, et de la multiplication des ouvrages, son rôle est devenu particulièrement délicat.

Il faut bien avouer cependant ^{qu'on s'est peu préoccupé jusqu'ici, en France,} ~~que, lors d'une nomination à ce poste, la compétence technique n'entre pas pour beaucoup dans le choix du nouveau titulaire.~~ ^{de préparer à ~~des postes~~ techniquement les titulaires de tels postes}

Sans doute les bibliothécaires ~~ainsi~~ désignés prennent-ils à coeur leur charge, et s'efforcent-ils, par leurs propres moyens, et selon que d'autres soucis leur en ~~offrent~~ ^{offrent} la possibilité, d'acquérir les connaissances "bibliothéconomiques" indispensables. ^{Il reste néanmoins, de leur avis commun beaucoup à faire} ~~Il reste néanmoins, de leur avis commun~~ ^{très réelles en ce domaine}

Pour compenser les lacunes ~~d'une formation de ce genre,~~ et permettre aux bibliothécaires de remplir pleinement leur rôle, non seulement d'administrateur, ^{mais} mais d'éveilleurs intellectuels, les Facultés Catholiques ^{de Lyon} ont projeté d'organiser ^{du 16 au 20} septembre 1957, une semaine d'études ou congrès pour les bibliothécaires en exercice, de laquelle toutefois ne seront pas exclus ceux qui désireraient se préparer à exercer ces fonctions, s'ils s'en présentent.

~~Nous proposons la semaine du 16 au 20 septembre. Si une autre période vous paraissait plus commode, nous vous serions reconnaissants de l'indiquer, de façon que nous puissions définitivement adopter la date qui répondra aux possibilités du plus grand nombre.~~

Veillez trouver ci-joint un programme de cette session - et la circulaire que nous vous prions de transmettre au bibliothécaire de votre Séminaire.

Nous espérons que vous voudrez bien, Monsieur le Supérieur, appuyer de votre bienveillance cette initiative prise, en accord avec le Comité d'Etudes pour la formation du Clergé, pour aider votre séminaire dans son rôle de formation intellectuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Supérieur, l'expression de nos sentiments de religieux respect et de dévouement.

**CULTES CATHOLIQUES
DE LYON**

25, Rue du Plat, 25

Lyon, le 20 Janvier 1957

Téléphone : FRanklin 12-76

Monsieur le Supérieur,

Ceux qui ont la lourde charge de donner aux futurs prêtres une solide formation intellectuelle savent combien y concourt cet instrument de travail indispensable qu'est la bibliothèque du séminaire.

La valeur de la bibliothèque dépend, pour une large part, de la valeur du bibliothécaire. Actuellement, par suite du progrès des diverses disciplines, et de la multiplication des ouvrages, son rôle est devenu particulièrement délicat.

Il faut bien avouer cependant qu'on s'est peu préoccupé jusqu'ici, en France, de préparer techniquement les titulaires de tels postes. Sans doute les bibliothécaires désignés prennent-ils à coeur leur charge, et s'efforcent-ils par leurs propres moyens, et selon que d'autres soucis leur en laissent la possibilité, d'acquérir les connaissances "bibliothéconomiques" indispensables. Il reste néanmoins, de leur avis commun, beaucoup à faire.

Pour permettre aux bibliothécaires de remplir leur rôle, non seulement d'administrateurs, mais d'éveilleurs intellectuels, les Facultés Catholiques de Lyon ont projeté d'organiser du 16 au 20 septembre 1957 une semaine d'études ou congrès pour les bibliothécaires en exercice, de laquelle toutefois ne seront pas exclus ceux qui désireraient se préparer à exercer ces fonctions, s'il s'en présente.

Veillez trouver ci-joint un programme de cette session et la circulaire que nous vous prions de transmettre au bibliothécaire de votre Séminaire.

Nous espérons que vous voudrez bien, Monsieur le Supérieur, appuyer de votre bienveillance cette initiative prise, en accord avec le Comité d'Etudes pour la formation du Clergé, pour aider votre Séminaire dans son rôle de formation intellectuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Supérieur, l'expression de nos sentiments de religieux respect et de dévouement.

Monseigneur P. GARDETTE
Recteur.

ULTÉS CATHOLIQUES
— DE LYON —

25, Rue du Plat, 25

◆
Téléphone : Franklin 12-76

Lyon, le 20 janvier 1957

Monsieur le Bibliothécaire,

Dans l'exercice de votre charge, vous vous heurtez fort probablement à de nombreuses difficultés.

Vos collègues d'autres séminaires éprouvent de leur côté des difficultés semblables, dont la solution, pour chacun est rendue d'autant plus malaisée que les circonstances vous imposent un certain isolement.

Pour vous aider dans votre charge, dont l'importance est évidente dans une maison d'études, les Facultés Catholiques de Lyon organisent, en liaison avec le Comité d'études pour la formation du Clergé, une semaine d'études ou congrès où seront abordés les problèmes d'ordre technique, "bibliothéconomiques". Cette session est prévue pour la semaine du Lundi soir 16 septembre au vendredi 20 septembre 1957.

Un programme est joint à cette lettre. Nous vous serions reconnaissants en nous envoyant votre adhésion de principe, qui, nous l'espérons, deviendra définitive, de signaler quels autres sujets votre expérience vous fait souhaiter de voir inscrits au programme.

Nous vous envoyons aussi deux questionnaires ayant pour but de fournir aux conférenciers une vue de la situation dans un certain nombre de bibliothèques de séminaires, de façon à leur donner des documents pour leurs rapports. La description des solutions que vous avez apportées aux différents problèmes, leurs avantages et leurs inconvénients, fourniront une documentation précieuse pour ceux qui ont à améliorer ou à faire une nouvelle installation. Comme il se doit, toute liberté vous est laissée de répondre ou ne pas répondre à ce questionnaire.

Dans l'espérance que la présente initiative retiendra votre attention et vous aidera réellement à promouvoir les études théologiques de votre séminaire, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments de religieux respect.

Mgr G. JOUASSARD
Doyen de la Faculté de Théologie

N.B. Veuillez adresser la correspondance à l'Abbé R. ETAIX.
Faculté Catholiques, 25 rue du Plat LYON.

QUESTIONNAIRE

§ 6 & 8 - ORGANISATION MATERIELLE DES BIBLIOTHEQUES -

1. Comment les livres sont-ils catalogués : fichier ou registre ?
2. Y-a-t-il un fichier "auteurs" et un autre "matières" ou un seul et, dans ce cas, comment se fait la recherche ? Quel ordre a-t-il été suivi pour le fichier par matières ?
3. Quelle classification alphabétique est adoptée pour les anonymes ?
4. Comment les rayons sont-ils désignés : lettres ou chiffres ?
5. Comment sont classés les livres sur les rayons ?
6. Quel genre de conservation, de groupement, etc ... a-t-il été adopté pour les brochures et ouvrages de format insolite ?
7. Quels soins matériels sont employés pour l'entretien et la sécurité des livres (reliures anciennes) ?
8. Les ouvrages précieux sont-ils mis à part ?
9. Y-a-t-il un registre d'inscription des livres empruntés ou un autre système de contrôle ?
10. Existe-t-il une bibliothèque dite "cursive" pour les ouvrages de consultation courante, accessible ou non aux élèves ?
11. Y-a-t-il en outre une bibliothèque à l'usage des séminaristes, et si oui, de quoi est-elle composée : doubles de la grande bibliothèque ou une section de celle-ci ?
12. Quels avantages en espère-t-on et obtient-on en fait ?
13. Quel rôle est dévolu aux séminaristes dans le choix des livres, leur entretien et leur utilisation ?

& 5 - BUDGET -

1. Chiffre total de votre budget.
Le montant des abonnements.
Proportion des nouveautés.
La part des ouvrages de base et des grandes collections, des achats d'occasion.
Avez-vous un service de reliure ou bien faites-vous appel aux professionnels ?
-

SESSION DES BIBLIOTHECAIRES DE GRANDS SEMINAIRESLYON, 16 - 20 septembre 1957

1. Le Bibliothécaire : Importance de ses fonctions et grandeur de son rôle dans une maison d'études ecclésiastiques.
 2. Comment concevoir une bibliothèque de Grand Séminaire : instrument de travail pour l'enseignement et l'initiative philosophique et théologique des séminaristes ; - instrument de travail pour la recherche dans les sciences ecclésiastiques, etc ... (Chanoine Villepelet, Supérieur du Séminaire Universitaire de Lyon.)
 3. Bibliothèque de base pour un Grand Séminaire : les instruments de travail indispensables, ouvrages de synthèse actuellement à jour ; périodiques ; ouvrages de référence ; ouvrages fondamentaux de culture générale (Abbé ETAIX).
 4. L'information du bibliothécaire. Comment connaître les publications nouvelles, françaises et étrangères, intéressant les sciences religieuses (Théologie, Philosophie et Sciences annexes) et comment choisir les meilleures. Bibliographies courantes, dans les différents domaines des sciences religieuses (R.P.Mech, s.j. bibliothécaire de la province de Lyon.)
 5. Budget. Les charges : abonnements aux périodiques ; souscription aux grandes collections ; reliure ; acquisitions des nouveautés ; acquisitions des ouvrages fondamentaux, par occasion ; entretien matériel. Ressources, constituant le "minimum vital" (Abbé Michel, Bibliothécaire des Facultés Catholiques de Lyon.)
 6. Questions pratiques d'administration : Catalogues "auteurs" et catalogues "matières". Classement et cotation sur les rayons. Installation matérielle rationnelle (sécurité et santé des Livres). Inscription des livres empruntés, etc... (R.P. de MAHUET s.m. Bibliothécaire du Séminaire des Pères Maristes.)
 7. De l'usage des bibliothèques publiques, et des relations avec elles. Bibliothèque municipale ; bibliothèque universitaire ; Institut de Recherche et d'Histoire des Textes ; CNRS ; participation aux catalogues collectifs des périodiques en cours, et des acquisitions étrangères. Relation avec les bibliothèques des Facultés Catholiques (R.P. MECH).
 8. Bibliothèques pour séminaristes : leur but ; leur constitution ; leur gestion (R.P. de MAHUET).
- des visites seront organisées dans les principales bibliothèques de Lyon.
 - des réunions annexes pourront être organisées sur des sujets pouvant intéresser des groupes : liquidation des doubles ; techniques de la microreproduction, etc ...

XI juillet 1957

Excellence,

by Dupuy

Veillez trouver ci-joint les notes que je vous ai promises sur "Le Bibliothécaire. Importance de ses fonctions." pour la Session des Bibliothécaires de grands séminaires du mois de septembre prochain.

C'est principalement dans la perspective de la vie intellectuelle du prêtre, et secondairement dans celle de la recherche scientifique des professeurs, que la bibliothèque prend son sens, et le bibliothécaire son importance.

Puis-je me permettre de vous rappeler, au sujet de cette vie intellectuelle, le volume collectif "Les études du prêtre d'aujourd'hui" publié il y a une dizaine d'années, et la récente conférence de M. Villepellel, publiée dans le n° de janvier 1957 du Bulletin du Comité des études, de Saint-Sulpice ainsi que l'"Enchiridion Clericorum" (1939) dont quelques numéros sont censés précisément aux bibliothèques de grands séminaires. Il serait facile d'obtenir de M. l'abbé Etaix la communication de ces ouvrages.

Par son expérience et l'intérêt tout spécial qu'il porte à ces questions, M. Villepellel paraît particulièrement désigné pour vous procurer des données plus précises.

Veillez agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments de religieux respect.

Paul Mach S.J.
42 Montée Saint-Barthélemy.

Le Bibliothécaire

Importance de ses fonctions et grandeur de son rôle dans une maison d'études ecclésiastiques.

Quels sentiments éprouve le professeur de grand séminaire, lorsqu'on lui confie la bibliothèque ? Très probablement il considère cette fonction comme indispensable, mais sans éclat. Service nécessaire dans une maison d'enseignement, mais occupation plus humble à coup sûr que celle de l'enseignement. D'ailleurs, collègues et Supérieur ne manifestent pas une estime particulière à son égard. Et la conscience de l'aborder sans préparation particulière ne rehausse pas son prestige. Il semble qu'on puisse la confier à "n'importe qui".

Cependant pour être peu glorieux, ce rouage est réellement indispensable dans la vie active d'une maison d'études ecclésiastiques. Quelques considérations plus générales permettraient de la "revaloriser", en la mettant à sa juste place. La vue de la fin qu'elle sert permettra de mieux apprécier le moyen.

La fin du Séminaire : la formation, sous tous rapports, du prêtre de demain. Sa formation spirituelle, pour qu'il soit l'homme de Dieu. Sa formation humaine, et plus spécialement sa formation intellectuelle. - Il lui faut connaître le message divin, dans sa profondeur et sa pureté, pour le transmettre aux âmes sans l'adultérer. Il lui faut connaître l'homme auquel il le transmet pour lui parler dans son langage. Comme le soulignait la création récente dans tous les séminaires d'un enseignement de psychologie et de sociologie.

De graves inconvénients résultent pour le Règne de Dieu, dans un monde où le prêtre doit être la lumière, des lacunes de son jugement, de ses connaissances théologiques, de son information. On ne peut être un chef, surtout dans un monde complexe, sans savoir. Et le prêtre est un chef, un pasteur. - Le niveau intellectuel moyen s'élève, et rend les fidèles plus exigeants.

Tout cela : science théologique, connaissance de l'homme, formation du jugement, information sur le monde actuel et ses grands courants de pensée, le séminariste doit l'acquérir au séminaire, qui reçoit un garçon de 17/18 ans, pour en faire, quand il quitte le séminaire, un homme formé et capable de porter des responsabilités.

L'ensemble de cette formation s'acquiert par le contact avec les directeurs et professeurs, par l'enseignement oral, - et par la lecture, sous ses diverses formes et l'étude personnelle : c'est le principal moyen de transmettre science et expérience entre hommes : parole parlée, et parole écrite, ou livre; celui-ci étendant indéfiniment les possibilités de contact intellectuel.

Les professeurs et l'enseignement oral : sa valeur tient à leur formation, à ce qu'ils sont, à ce qu'ils ont appris, mais aussi à ce qu'ils lisent. La Révélation est inamovible, mais non pas le monde auquel on la transmet. Et les sciences théologiques connaissent un incessant développement. Il faut se tenir au courant : exégèse, patristique, liturgie, histoire ecclésiastique. Une foule de savants, dans les divers pays, catholiques et non-catholiques, étudiant ces sciences, apportent des résultats importants, que l'on ne peut ignorer sous peine de discréditer son enseignement. C'est le souci des professeurs consciencieux de "se tenir au courant", et d'être "doctus cum libro". Comment y parviendraient-ils sans la bibliothèque du Grand Séminaire? - Les ressources financières individuelles ne permettent pas des acquisitions coûteuses. On ne peut toujours être correctement informé sur des disciplines sombres. Il faut une continuité dans le temps; la bibliothèque rend ces services; mais une bibliothèque n'est pas vivante, et ne rend pas pleinement les services qu'on est en droit d'attendre d'elle, sans un bibliothécaire. Elle est quelque chose, qui doit être animée par quelqu'un.

Il est souhaitable, sinon toujours possible, que le corps professoral d'un Grand Séminaire ne comporte pas seulement des professeurs, qui s'efforcent de rendre assimilable par de jeunes esprits la doctrine, mais aussi l'un ou l'autre chercheur dont le travail tend, en marge de ses cours, à faire progresser nos connaissances dans quelque science ecclésiastique. Cet effort de découverte au delà du déjà connu est très stimulant pour le tonus intellectuel. - Là encore, la bibliothèque est nécessaire. Dès que l'on touche à l'histoire, en particulier, il faut que les documents soient accessibles; seule une bibliothèque les fournit. Il faut quasi connaître les travaux récents sur le même sujet, pour ne pas se fourvoyer, ni refaire à grand peine des travaux déjà menés à bien : c'est par le livre, ou la revue, que l'on en sera informé - qu'on la choisisse soi-même, ou qu'elle vienne à notre connaissance par les soins obligeants d'un bibliothécaire judicieux et serviable.

Pour les séminaristes, il est recommandé de mettre une bibliothèque à leur disposition. Les livres que leurs ressources leur permettent de posséder en propre sont très peu de chose. - Les ouvrages de leur bibliothèque demandent un soin particulier dans le choix, sous le contrôle des professeurs, pour qu'ils soient réellement formateurs, et stimulants pour l'esprit, procurant à la fois formation théologique et culture générale, et le goût de continuer ensuite après le séminaire à regarder intelligemment le monde, - plutôt que la maussade de tout ce qui est pensée au peu sérieuse et réflexion.

Dans l'un et l'autre cas, la bibliothèque vaut, en grande partie, ce que vaut le bibliothécaire. Son rôle est de lui donner vie. Qu'il ne se borne pas à maintenir un certain ordre matériel parmi un cimetière d'ouvrages vieillissants, et conservés par habitude. La bibliothèque doit être vivante : elle assimile. Parmi les publications nouvelles, un choix judicieux, fait par le bibliothécaire aidé de conseils, détermine les acquisitions de ce qu'on pourra lire, parce que l'arrivée du livre sera une incitation à en prendre connaissance, et parce qu'autrement on n'aurait pu se le procurer. - Il faut maintenir l'ordre dans cette multitude d'ouvrages, mais ce doit être surtout en s'efforçant de garder les trésors contenus dans les rayons aisément utilisables, par des catalogues. - Peut-être faudra-t-il éliminer des ouvrages décidément vieillissants, qui ne sont plus que du poids mort, et dont la présence lorsqu'elle dépasse une certaine proportion, décourage le lecteur qui généralement parcourt les rayons. En outre, soit par des initiatives telles que des expositions temporaires correspondant à un événement, soit plus souvent par les conseils et les renseignements qu'il peut fournir, il sera

un stimulant pour la vie intellectuelle du corps professoral tout entier. Chaque professeur risque d'avoir sa spécialité, d'où il ne sort plus. Le bibliothécaire prend en mains, autant qu'il le peut, l'intérêt général. A bibliothécaire insuffisant, pour quelque cause que ce soit, bibliothèque négligée, et vie intellectuelle ralentie, au détriment des séminaristes, et finalement des âmes. Est-il exagéré de dire : la vie intellectuelle d'un grand séminaire est fonction de sa bibliothèque; cette bibliothèque elle-même vaut ce que valent - et ont valu - ses bibliothécaires. Dans ces conditions, on comprend l'importance du bibliothécaire dans un grand séminaire.

Sans doute ces réflexions aviveront-elles chez quelques bibliothécaires la conviction de leur insuffisance, sans qu'il y ait d'ailleurs de la faute de qui que ce soit : absence à peu près complète de préparation à des fonctions qui comportent un minimum de technique, comme tout métier; surcharge d'occupations, qui ne laisse pas le loisir de s'en occuper autant qu'on le voudrait; crédits financiers beaucoup trop modiques pour ce qu'il faudrait acquérir; manque de soutien parmi les professeurs et collègues; isolement dû à la situation du grand séminaire loin des centres intellectuels et des libraires etc... toutes contraintes que chacun sent lourdement peser.

C'est pour aider les bibliothécaires à remplir plus pleinement leur rôle au milieu de ces difficultés que les Facultés catholiques ont pris l'initiative de la présente réunion. La mise en commun des problèmes, et, espérons-le des solutions, peut apporter une aide efficace. Cette réunion même peut être le point de départ d'une entraide plus durable entre bibliothécaires ayant les mêmes préoccupations, et accomplissant une tâche semblable ~~aux~~ chacun dans son diocèse.

On espère ainsi que le bibliothécaire pourra remplir ce rôle d'animateur intellectuel qui accompagne normalement sa fonction. Par le service qu'il rend quelque impersonnel qu'il paraisse parfois, il sera mieux à même de servir son diocèse et l'Eglise.

Paris. septembre 1960

SESSION DES BIBLIOTHECAIRES

DE GRANDS SEMINAIRES ET SCOLASTICATS

Participant

Logement

MMrs	ARATO, sj	Naples	en ville
	AUDUSSEAU, smm	Montfort s/Meu	e.v.
	AUVRAY, orat.	Montsoul	e.v. I 5
	BEGUERIE, cssp	Chevilly	e.v. I 3
	BONY, pss	Rodez	II,11
	BRUNET, sj	Chantilly	e.v.
	BULLIER, ocr	ND Dombes	e.v.
	CHATELLIER, pss	Pontigny	e.v.
	COCHOIS, pss	Autun	III,25
	COURTNEY, sj	Oxford	e.v.
	DORY	Sens	II,12
	ETAIX	Fac.Cath.Lyon	II,15
	FOULONNEAU	Luçon	II,13
	GIRIN, sj	Vals/Le Puy	e.v.
	GONDAL, ocr	Sept-Fons	II,14
	de GOURMONT, pss	Soissons	e.v.
	GUERANDEL, eud.	Ris-Orangis (S.& O)	II,16
	ISAMBERT	Chartres	II,19
	JACQUEMIN, ocr	ND Scourmont	II,20
	JOIN-LAMBERT, orat.	Montsoul	e.v.
	JORDY, Sup. Sém.	Oran	e.v.
	JOUFFREY, osb	Landévennec	I, 6
	LAFFOND, pss	Lyon	III,28
	LAYEC, sj	Paris	e.v.
	MECH, sj	Lyon	e.v.
	NOGUES, cm	Tunis	e.v.
	NOYE, pss	Paris	e.v.
	ROCHAIS, osb	Ligugé	e.v.
	ROUX, ofm	Lyon	e.v.
	SIMON, salés.	Andrésey (S.& O)	e.v.
	SOUDE, pss	Toulouse	III,22
	TAVERNIER, pss	Marseille	III, 22 bis
	THUAULT	Laval	III, 22 ter
	TOLLU, Sup. Sém. Inst. Cath. Paris		Sém. Carmes
	VAGNER	Metz	III,27
	de VAULX	Nancy	III,23
	VILLE	Belley	III,24
	VILLEPELET, Sup.Sém.Univ. Lyon		I, 3
	de VREGILLE, sj	Lyon	e.v.
	WILLIBORD, ofmcap	Paris	e.v.
	COMBALUZIER, cm	PARIS	e. v.

copy

Madrid.

Sens

SESSION des BIBLIOTHECAIRES
de Grands Séminaires et de Scolasticats
(Paris, Séminaire de l'Institut Catho-
lique, 19-23 septembre 1960)

1960

PROGRAMME

- LUNDI 19 20 h.30 Exposé d'ouverture, par M. ^{V. Villepelet} ~~TOLLU~~, Supérieur du Séminaire de l'Institut Catholique ^{Universitaire de Lyon}
- MARDI 20 9 h.30 L'information du bibliothécaire en vue des achats, par le R.P. AUVRAY de l'Oratoire (Montsoult)
- cf. jeudi 22 à 18h*
11 h.30 Carrefour : rapport sur le fonctionnement du S.E.B.E., par dom Dominique BULLIER, O.C.R., du secrétariat du S.E.B.E.
- 14 h.30 Visite de la Salle des Catalogues de la Bibliothèque Nationale, sous la direction de Mme LATTES, conservateur.
Paris cf. jeudi 22 - à 17h
- 17 h.30 Epuration et vente : qu'éliminer ? que conserver ? comment vendre ? par M. NOYE (Saint-Sulpice, Paris).
- MERCREDI 21 9 h.30 Documentation des usagers de la bibliothèque: catalogue matières, bibliographies, encyclopédies, par le R.P. Robert BRUNET, s.j. (Chantilly)
- 11 h.30 Carrefour: la microreproduction, par M.l'Abbé ETAIX (Facultés catholiques de Lyon)
- 15 h.-- Le fonds local : principes et pratique, par M.P. BOISARD, archiviste aux Archives de la Seine.
- 17 h.-- Visite des Editions du Cerf, sous la direction du R.P. BOISELOT, o.p., directeur.
- JEUDI 22 9 h.30 Archives et documents manuscrits: conservation et classement par M. NOYE.
- 11 h.30 Bibliographie de base pour la Bibliothèque des Séminaristes, par M. SOUDE (Grand Séminaire, Toulouse)
- mardi ↑*
15 h.-- Installations matérielles modernes, par le R.P. MECH, s.j. (Lyon, Fourvière).
- cf. mardi 11h30 à 18h00*
17 h.-- Visite d'une installation, sous la direction de M. REMOND (Etablissements Baudet-Donon-Roussel).
- 19h00*
19 h.00 Pour un Bulletin critique du livre religieux, par le R.P. MECH.
- VENDREDI 23 9 h.30 Les Associations de bibliothécaires ^{et de jantiz} à l'étranger et en France, par le R.P. MECH.
- 10 h.45 Pour une association des bibliothèques de grands séminaires et scolasticats en France, par M. VILLEPELET, Supérieur du Séminaire universitaire de Lyon.
- Décision sur la fondation d'une Association*
Après-midi: visite de la bibliothèque du scolasticat s.j. de Chantilly
13h30
Départ en car -

PROJET D'UN BULLETIN CRITIQUE DU LIVRE RELIGIEUX DE FRANCE

BUT - L'information du public, français et étranger, sur l'ensemble des publications religieuses de France. Si le moyen sera de l'ordre de la publicité, le but est de l'ordre de la culture. Cette information, aussi objective que possible, sur les nouveautés recensées, sera critique, et mettra en valeur les ouvrages enrichissants, en spécifiant à quel point de vue, ou pour quel public.

- Actuellement cette information n'est assurée par aucun organe existant. Comment, en effet, est informé le public des nouveautés religieuses ?

a) La Bibliographie de la France, et même les Livres du Mois, ne sont suivis que d'un petit nombre (libraires exceptés), et ne sont pas critiques.

b) Les recensions des périodiques sont dispersées dans un grand nombre de revues, dont aucune n'est sans lacune importante pour les nouveautés religieuses, (elles dépendent trop des caprices des "services de presse") ; elles paraissent tardivement ; elles ne sont pas toujours suffisamment objectives (faute, par exemple, de compétence du recenseur sur le sujet particulier). - La publicité dans les revues, la principale à atteindre le public, est suspecte : insuffisamment détaillée pour renseigner exactement sur le contenu du livre, et la catégorie de lecteurs intéressée, et évidemment "gonflée".

c) La publicité par l'étalage des libraires est très importante. Mais elle n'atteint de façon régulière que la clientèle des grandes villes, où se trouve une librairie catholique bien achalandée, quand celle-ci a le loisir de visites fréquentes chez le libraire. Pour ceux qui ne peuvent se permettre de déplacement que trimestriel, beaucoup de nouveautés peuvent passer inaperçues. De plus, un rapide sondage entre des pages non coupées (la table des matières est ordinairement inaccessible dans le dernier pli) ne permet pas toujours de former un jugement, et le libraire lui-même, en dépit de sa culture, ne saurait répondre à toutes les questions, si un organe ne le renseigne pas lui-même.

d) "Livres et Lectures" dans sa formule actuelle ne remplit pas ce rôle. Auxiliaire très précieux, voire indispensable, il informe sur la moralité de la littérature d'imagination, et fournit un minimum de

culture populaire, qui constitue l'essentiel de beaucoup de bibliothèques. Il laisse place pour un organe différent qui informerait sur l'ensemble des publications religieuses.

CARACTERISTIQUES - Bulletin : bibliographique ; critique ; périodique ; exhaustif.

a) bibliographique - Son contenu, comme celui du "Bulletin critique du livre français", serait essentiellement, sinon exclusivement bibliographique. Il fournit des appréciations sur chacune des nouveautés religieuses, présentée individuellement. Il n'est cependant pas exclu de présenter la bibliographie choisie d'un sujet, par exemple, sous forme de "bulletin", ou celle d'un auteur, le plus souvent sous forme de liste, avec renvois aux précédentes recensions du Bulletin.

b) périodique - La périodicité la meilleure semble la périodicité mensuelle. Dix numéros par an (juillet -août, et septembre -octobre correspondant à une moindre activité de l'édition religieuse). Les recensions doivent paraître rapidement : autant que possible, dans le même mois que la mise en vente. Ceci n'est pas impossible, si les éditeurs veulent bien envoyer au secrétariat de rédaction les dernières épreuves des ouvrages à paraître. Cette rapidité est de l'intérêt de tous : des libraires qui trouvent insuffisants les renseignements fournis par la Bibliographie de la France pour décider le chiffre de leur commande ; des éditeurs qui ont tout intérêt à un écoulement rapide ; du public, enfin, naturellement avide de "nouveautés", mais désireux d'acheter en connaissance de cause.

c) critique - Il s'agit en effet de porter un jugement aussi objectif que possible sur les ouvrages présentés. La recension pourra être brève : il ne s'agit pas d'un compte-rendu technique, tel qu'on peut en trouver dans les revues spécialisées, dans lequel les thèses de l'auteur seront longuement discutées. Mais il faut que le lecteur trouve une analyse précise du sujet traité dans l'ouvrage, de la compétence montrée par l'auteur, de la manière dont le sujet est traité, enfin du public pour lequel l'ouvrage a été composé, bref des divers éléments qui déterminent le choix ou le refus d'un lecteur réfléchi. Ce bulletin se doit de gagner la confiance de ses lecteurs par sa compétence et son objectivité : il doit être le guide sûr. Pour cela, les rédacteurs doivent garder leur pleine indépendance à l'égard des éditeurs. Ceux-ci comprendront, s'ils ne mettent pas leurs intérêts commerciaux avant la culture religieuse du public, qu'ils ne subiront finalement pas de détriment à la mise en vedette des meilleurs ouvrages, même si quelques titres de qualité inférieure en pâtissent quelque peu.

d) exhaustif - Ce bulletin se propose de signaler et d'apprécier toutes les nouveautés intéressant les questions religieuses. Les cas-limites (les frontières ne sont pas faciles à délimiter absolument) sont tranchés par le comité de rédaction. Il en résulte que ce bulletin recensera occasionnellement des nouveautés publiées par des éditeurs non inscrits au Syndicat de la librairie religieuse (par exemple Quillet, ou Gründ) ; qu'il ne recensera pas toutes les nouveautés publiées par des éditeurs catholiques (si celles-ci ne traitent pas une question religieuse) ; qu'il ne se tiendra pas en dépendance des "services de presse". Il veut informer ses abonnés, même des ouvrages qui ne lui auront pas été adressés, son but n'étant pas "publicitaire" d'abord, mais d'abord culturel : information du public, et non diffusion des éditeurs.

MOYENS - Un bulletin répondant aux caractéristiques énoncées ci-dessus, dont la formule serait analogue à celle du Bulletin critique du Livre français, et à celle de Religion und Theologie, Katalog des katholisch-theologischen Schrifttums Ausgabe B des Katalogs Bücher. Dusseldorf.

Un Comité de rédaction se tiendrait en contact avec un grand nombre de spécialistes rédacteurs, de façon à grouper les compétences les plus diverses, et à rendre le fardeau des recensions le plus léger possible, en assurant la rapidité.

Un Comité de direction réunirait les représentants du Comité de rédaction, en même temps que ceux de l'édition religieuse, et ceux de la librairie religieuse. Il grouperait ainsi la pensée (culture), l'édition (industrie), la librairie (commerce), au service du public.

27 Avril 1959

Lyon , 42 Montée St-Barthélémy
Librairie du Sacré-Coeur,
6, Place Bellecour

Paul MECH, Bibliothécaire
M. DECITRE, Libraire.

de fixer les conditions qui paraissent indispensables pour sauvegarder le caractère propre de la communauté à laquelle il appartient. Par exemple, un monastère peut fort bien n'accepter comme stagiaires que des moines; un grand séminaire exclure la période des retraites sacerdotales, etc...

Le secrétariat se borne à mettre en relation directe le stagiaire qui ne sait le plus souvent à qui s'adresser pour enrichir son expérience, avec des bibliothécaires qui ont accepté le principe de recevoir des stagiaires. Les modalités de l'accueil sont affaire d'entente mutuelle dans chaque cas.

Permettez nous d'insister pour que vous examiez avec intérêt le projet que nous vous présentons, en pensant au bien qui résulterait pour l'Eglise de sa mise à exécution généralisée; - pour que vous nous communiquiez les suggestions qui ~~permettraient~~ de l'améliorer ou des objections qui ne seraient pas d'ordre exclusivement personnel; - enfin pour que vous acceptiez d'être l'un de ces maîtres de stage. ~~L'existence de la réalisation de ce projet~~ ^{exécution} ~~de ce~~ ^{de ce} projet dépend des réponses que nous recevrons.

Les réponses sont à envoyer au secrétaire de la commission pour la formation des bibliothécaires, le P. Guérandel, eudiste, Séminaire Saint-Jean-Eudes, Ris-Orangis (Seine et Oise) avant le 20 mars

Dans l'attente de votre réponse favorable, veuillez recevoir, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments fraternels.

- | | |
|--|----------------------------|
| M. Combaluzier, C.M. Paris <i>apuz</i> | M. Noye, P.S.S. Paris |
| Fr. Denis, E.S.B. S. Benoit <i>(de Fleury)</i> | R. P. Mech, S.J. Lyon |
| M. Dory, Grand Séminaire, Sens <i>S11000</i> | M. Soutsié, P.S.S. Orléans |
| R. P. Guérandel, eudiste <i>Ris orangis</i> | |

NOTE ANNEXE : LES QUESTIONS DE STAGE

N.B. Il ne s'agit ici que d'une première rédaction destinée à être complétée. Certaines questions seront traitées rapidement, d'autres demanderont plusieurs leçons.

- 1 - Le sens de la bibliothèque, sa fonction sous ses divers aspects. A qui doit-elle servir et à quoi? Les besoins des usagers (présent et avenir)
- 2 - Acquisitions. - Le rôle du bibliothécaire est de mettre à la disposition des usagers les instruments de travail anciens (compléter les fonds) et nouveaux (d'ordinaire à leur parution).
 - a/ Informations sur les nouvelles publications. Comment?
 - b/ Appréciations sur ces nouveautés. Conseil?
 - a/ Décision et exécution.
- 3 - Librairies, éditeurs, libraires, commissionnaires. Remises que l'on peut demander. Acquisitions à l'étranger.

faciliter l'examen détaillé de fonctionnement d'une bibliothèque, nous avons eu utile de dresser la liste sommaire de points à aborder. Il ne s'agit ici... certains d'entre eux peuvent être traités rapidement, d'autres demanderont plus de temps.

4 - Entrées.- Collation avec la commande - avec la facture.
 Collationnement: vérification de l'exemplaire
 Inscription au registre-inventaire. Estampillage.
 Pour les volumes isolés, pour les suites, les collections, les périodiques.

5 - Catalogues: alphabétique-auteurs et titres d'anonymes.
 Catalogue alphabétique-matières et systématique-matières, topographique
 Avantages et inconvénients de chacun.
 Mode et règles de rédaction.

6 - Classement et cotation:
 -par format et ordre de l'entrée
 -par grandes matières et format.
 -par matières détaillées. Classement décimal.
 -Cotation topographique
 -Cadres de classement
 -numéro individuel ou d'ouvrage ou de rayon?

7 - Conservation: protection contre les divers ennemis du livre.

8- Utilisation: règlement d'emprunt, retour. Usages. Prêts à l'étranger.

9 - Reliure: ce qui en justifie les frais (servir à beaucoup et longtemps).
 Choix des reliures (toile, peaux...)
 Préparation du train (périodiques...) Reliures économiques (colles...)

10 - Sections spéciales: Brochures (Vario)
 Réserves: manuscrits et livres précieux (à quels titres?)

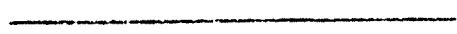
11 - Microfilms et microfiches: avantages, fournisseurs (Vatican, Maastricht)
 Appareils de lecture?

12 -Bibliographie dans les sciences religieuses.
 Bibliographie courante dans chaque science
 Bibliographies rétrospectives, générales et particulières
 Encyclopédies. Manuels (synthèses)

13- Installations matérielles.- Local accès, emplacement du catalogue,
 salles de lecture, magasin. ~~Plan~~ du magasin, dimensions des meubles (hauteur, lon-
 gueur, profondeur) couloirs, escaliers. Aération, éclairage, chauffage...
 Bureau pour l'administration, dépôt, manutention...

14 - Fonds anciens et vieillissants: faut-il les conserver? Faut-il procéder
 à une épuration? Vente d'ouvrages doubles ou inutilisés.

15 - Groupements de bibliothécaires (associations).



SESSION DES BIBLIOTHECAIRES DES GRANDS SEMINAIRES

ABBAYES ET SCOLASTICATS

PARIS - SEMINAIRE St-SULPICE 6, rue du Regard : 16-20 Septembre 1963

Lundi 16 20 h. 30 Conférence d'ouverture M. VILLEPELET, p.s.s.

Mardi 17 9 h. L'Association des Bibliothèques ecclésiastiques de France =
. Etat du projet, réalisations.
. statuts, structures - discussion M. NOYE, p.s.s.
11 h. Services de l'Association :
. service d'entr'aide S.E.B.E. Abbé ETAIX Lyon
. service de formation des bibliothécaires R.P. GUERANDEL, c.j.m.
15 h. Services projetés :
14 h 30 . bibliothèques des séminaristes Abbé DORY, Sens
. construction et installation
. épuration et vente, microfiches
. informations bibliographiques,
etc R.P. MECH, s.j.
16 h 50 17 h. Visite : Imprimerie LETOUZEY : Gentilly
Comment on fait un livre.

Mercredi 18 9 h. brève histoire des bibliothèques ecclésiastiques (1789 - 1905) Dom Louis GAILLARD o.s.b.
11 h. situation actuelle des bibliothèques ecclésiastiques. R.P. MECH, s.j.
14 h 30 15 h. bibliothèques des séminaires regroupés M. SOULCIÉ, p.s.s.
17 h. Au Cercle de la Librairie "Libraires et diffusion du livre religieux". Table ronde de libraires, dirigée par M. AINE, président sortant du Syndicat des Libraires catholiques.

Jeudi 19 9 h. aperçus sur la situation d'ensemble de l'édition religieuse en France M. LAFARGE (Editions de l'Orante)
11 h. ~~Statut~~ communication sur l'Association ~~de bibliothécaires~~ ~~YVON~~ ~~ANTH~~ ~~B~~ R.P. ~~BAKIER~~, s.s.s.B. ^{Benerath} ~~Nimègue~~ ^{Schternard}
14 h. visite de la bibliothèque du musée de l'homme. + ~~Abbé~~ de Louve -
14 h 30 17 h. réunion constitutive de l'Association, mise en place du bureau et des commissions spécialisées.

Vendredi 20 matin Visite de la bibliothèque de la ^{et B Archiv} Maison d'Institution de l'Oratoire à MONTSOULT (S & O) ^{Retour par S. Denis}

S E S S I O N D E S B I B L I O T H E C A I R E S

de Grands Séminaires, Scolasticats et Monastères.

Paris, le 16-20 Septembre 1963

- MARGIER , o.p. - 35, rue Edmond Rostand - MARSEILLE -
- UDUSSEAU, Séminaire des Missions - MONTFORT-sur-MEU-(I. & V.)
- UVRAY, de l'Oratoire, Villa Béthanie, 23, rue de Pontoise - MONTSOULT-(S. & O.)
- ENZERATH, c.ss.r. - 10, rue des Merciers - ECHTERNACH - (Luxembourg)
- ERANGER, Grand Séminaire - VIVIERS - (Ardèche)
- ERTIN, c.ss.r. - Institut Missionnaire, 5, rue du Vieux Pré - DREUX - (E. & L.)
- BEZANÇON, 213 bis, bd St Germain - PARIS 7° - (Bibliothécaire du Sémin. des Carmes)
- ILLET, o.s.b. Abbaye N.D. - TOURNAY - (Htes Pyr.)
- LANG, o.p. Couvent des Dominicains -EVEUX l'Arbresle - (Rhône)
- OMBIERI, a.a. Séminaire des Missions - LAYRAC - (L. & G.)
- OUILLY, o.s.b. Abbaye St Paul de Wisques, par - ST OMER (P. de C.)
- e CHAMPVALLIER, o.s.b. Abbaye St Jérôme, Via di Torre Rossa, 21 - ROME -
- OMBALUZIER, c.m. Maison générale Lazaristes, 93, rue de Sèvres - PARIS 7° -
- EPOND, p. s.s. 7 cours de la Trinité - AIX-EN-PROVENCE - (B. du RH.)
- EROUSSEAUX, Grand Séminaire - MERVILLE - (Nord)
- ESRAMAUT, s.d.b. 47, chemin des Fontanières - LYON - (Rhône)
- EVOS, Grand Séminaire - ANNECY - (Hte Savoie)
- ORY, Grand Séminaire, 63, rue Carnot - SENS - (Yonne)
- TAIX, Facultés Catholiques , 25, rue du Plat - LYON - (Rhône)
- VRARD, o.s.b. Abbaye St Martin - LIGUGE - (Vienne)
- AILLARD, o.s.b. Bibliot. des Facultés cathol. de Lille, 60, bd Vauban - LILLE - (Nord)
- RIN, s.j. 47, rue Julien Cassagne - TOULOUSE - (Hte Gar.)
- ONDAL, c.s.o. Abbaye de Sept Fons - DOMPIERRE-sur-BESBRE - (Allier)
- RUIEC, o.s.b. Abbaye de LANDEVENNEC par ARGOL (Finistère)
- GUILLAUME, 42 avenue de Paris - SOISSONS - (Aisne)
- LARDY, Grand Sémin. des Missions Africo. 150, Cours Gambetta - LYON 7° - (Rhône)
- SAMBERT, Grand Sémin. 1, rue St Eman - CHARTRES - (E. & L.)

- LACAN, o.s.b. Abbaye de Hautecombe ST PIERRE-de-CURTILLE (Savoie)
- AFFOND, p.ss. Séminaire St Irénée -FRANCHEVILLE - (Rhône)
- AFOND, o.s.b. Abbaye de la PIERRE-qui-VIRE (Yonne)
- ARGOUEZ, c.s.o. Abbaye cistercienne de - MELLERAY - (L. Atlant.)
- AVIE, o.s.b. Abbaye N.D. de Belloc - URT - (Bas. Pyr.)
- EDEUR, Supérieur du Grand Séminaire, 20, rue Mégevand - BESANÇON - (Doubs)
- ETEUR, o.m.i. Bibliot. de la Maison Générale, 290 Via Aurelia - ROME -
- ONGERE, p.s.s. Grand Séminaire St Joseph - FRANCHEVILLE - (Rhône)
- ADEC, Grand Séminaire -VANNES - (Morbihan)
- ARAVAL, c.ss.r. 7, rue Dargon - LYON 4° - (Rhône)
- ECH, Bibliot. des Facultés, s.j., 4, montée de Fourvières - LYON 5° - (Rhône)
- EYRAND, s.j. Université St Joseph - BEYROUTH - (Liban)
- OYE, p.s.s. 6, rue du Regard - PARIS 6° -
- URDIN, bd Voltaire - DIJON - (Côte d'Or)
- ERROUX, p.s.c. Séminaire du Sacré Coeur, 11, rue des Massues - LYON - (Rhône)
- KILIPPE, 29, boulevard Franck-Pilatte - NICE - (A. M.)
- ROUVOST, m.e.p. Missions Etrangères 128, rue du Bac - PARIS 7° -
- UINOT, 103, rue d'Amiens - ARRAS - (P. de C.)
- ENOUX, o.s.b. Abbaye d'En-Calcat par - DOURGNES - (Tara)
- ALAUN, c.ss.cc. Picpus : Séminaire des Missions - CHATEAUDUN - (E. & L.)
- HIGHIST, c.s.sp. Séminaire des Missions - CHEVILLY - (Seine)
- IMON, s.d.b. Maison d'Etudes St Jean Bosco - ANDRESY - (S. & O.)
- MOULCIE, p.s.e. Grand Séminaire, 24, avenue Mal Joffre - VERSAILLES - (S. & O.)
- MAVERNIER, p.s.s. 28, rue Paul-Coxe - MARSEILLE - (B. du Rh.)
- TRICHET, p.s.s. Grand Séminaire - COUTANCES - (Manche)
- TRIMAILLE, m.e.p. Séminaire MEP - BIEVRES - (S. & O.)
- MAGNER, 5, rue d'Asfeld - METZ - (Moselle)
- le VALENCE, Bibliot. Sémin. des Facultés cathol. de LILLE 14, bd du Prince Albert BOULOGNE/MER (P. de C.)
- le VAULX, Grand Séminaire - VILLIERS-les-NANCY - (M.M.)
- le VAUX SAINT-CYR, o.p. Couvent des Dominicains - EVEUX, l'Arbresle - (Rhône)
- MAISSIERE, Aumônier diocésain, 14, rue Bonnard - MONTPELLIER - (Hérault)
- VILLEPELET, Supérieur de la Solitude, 33, rue du Général Leclerc - ISSY - (Seine)
- le VREGILLE, s.j. La Baume Ste Marie - AIX-en-PROVENCE (B. du Rh.)
- MILLIBRORD de Paris, Couvent des Capucins, 26, rue Boissonade - PARIS 14° -
- REMAUD, f.m.i. : Scolasticat St-Sauveur - MOUILLEUX en PARREDS (Vendée)

ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES ECCLESIASTIQUES DE FRANCE

Sept 1963

STATUTS

Art. 1 : L'Association des Bibliothèques Ecclésiastiques de France (AEEF) a pour but l'entraide entre les bibliothèques participantes, en vue de contribuer à la vie intellectuelle des maisons religieuses d'études.

Art. 2 : Le siège de l'Association est actuellement établi à son secrétariat

Art. 3 : La durée de l'Association n'est pas limitée d'avance.

Art. 4 : Pour la réalisation de son but, l'Association se propose les moyens suivants : réunions de bibliothécaires - sessions d'études - service de documentation sur les publications de sciences religieuses - services techniques, et tous moyens qui pourront contribuer au but poursuivi.

Art. 5 : L'Association est ouverte aux Bibliothèques des maisons religieuses d'études ecclésiastiques de culture française : séminaires, scolasticats, monastères, couvents et noviciats, tant d'hommes que de femmes.

Les divers services de l'Association ne sont pas réservés à ces membres adhérents ; toute bibliothèque ecclésiastique qui en fait la demande pourra bénéficier de l'aide des principaux services.

L'entrée dans l'Association est soumise à l'agrément du Bureau. Elle comporte l'obligation de payer annuellement une cotisation fixée par le Bureau.

Art. 6 : La qualité de membre de l'Association se perd : 1°/ par démission volontaire; 2°/ par la radiation ou exclusion prononcée pour motifs graves par le Bureau, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications.

Art. 7 : L'Association est administrée par un Conseil ou Bureau composé de trois personnes au moins, élues pour 4 ans par l'Assemblée Générale à la majorité des membres présents - : à savoir = un Président, un Vice-Président, un Secrétaire-Trésorier (ces deux fonctions pouvant, être cumulées par la même personne).

En cas de décès, de démission ou de tout autre empêchement d'un des membres du Conseil, le Bureau pourvoit provisoirement à son remplacement, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Tout membre sortant est rééligible.

Le Bureau se réunit quand il le juge utile, sur la convocation de son Président : il règle lui-même le programme de travail de ses réunions.

Art. 8 : Les fonctions de membres du Bureau sont gratuites. Toutefois, les frais de déplacement et de séjour pour accomplir certaines missions confiées par le Bureau pourront être remboursés.

ASSEMBLEE GENERALE -

Art. 9 : Une Assemblée Générale à laquelle tous les membres sont convoqués aura lieu chaque année. Le lieu et la date pourront être fixés, ou par le Bureau, ou par l'Assemblée Générale elle-même pour l'année suivante. Son ordre du jour est réglé par le Bureau. Elle entend les rapports sur la situation morale et financière de l'Association. Elle approuve les comptes de l'année écoulée, fixe le prorata à régler par chacun de ses membres en cas de déficit, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, le cas échéant, au renouvellement du Bureau.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

REPRESENTATION -

Art. 10 : Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou par tout autre membre du Bureau.

Le président, ou son remplaçant, signe valablement les ordonnances de paiement, les retraits, et décharges de sommes, l'aliénation de toutes rentes, actions et autres valeurs mobilières, toutes opérations de Caisse, toutes opérations concernant les questions fiscales : et d'une manière générale, il a qualité pour intervenir au nom de l'Association dans tous les actes de la vie civile.

RESSOURCES -

Art. 11 : Les ressources annuelles de l'Association se composent notamment :
- des cotisations de ses membres ;
- du produit des rétributions perçues ;
- du produit des réunions de tout genre qui pourraient être organisées ;
- d'une façon générale, de toutes recettes autorisées par les lois

MODIFICATION -

Art. 12 : La modification des statuts, la transformation ou la dissolution de l'Association ne peuvent être décidées que par une Assemblée générale extraordinaire convoquée par le Bureau, avec indication de cet objet et statuant à la majorité absolue des membres présents.

LIQUIDATION -

Art. 13 : En cas de dissolution pour quelque cause que ce soit, l'Assemblée générale pourvoit à la liquidation du patrimoine de l'Association. Elle pourra nommer un ou plusieurs liquidateurs, membres ou non de l'Association, dont elle déterminera souverainement les pouvoirs.

Elle statue également sur la dévolution des biens composant pour lors le patrimoine de l'Association.

Cette dévolution sera faite au profit de telle association, société, oeuvre ou établissement reconnu ou non d'utilité publique, qu'elle déterminera.

FORMALITES -

Art. 14 : Pour faire toutes déclarations, publications ou formalités prescrites par la loi, tous pouvoirs seront donnés au porteur d'expéditions ou d'extraits soit des présents statuts, soit de toutes délibérations du Bureau ou de l'Assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du Bureau ou des Assemblées Générales à produire en justice ou ailleurs, doivent être signés par le Président ou par un membre du Bureau en fonction.

Inventaire des Bibliothèques de Théologie

- I Nom de l'Institution**
Adresse postale
Cap. N° et libellé
Téléphone
Nom du bibliothécaire

- 2 Collections : nombre de volumes (ordre de grandeur)**
périodiques en série, française, et étrangères
principales orientations actuelles des acquisitions
fonds anciens, et fonds spéciaux : manuscrits, imprimés,
estampes, photographies etc..

- 3 Historique de la bibliothèque**

- 4 Publication annexée à l'Institution ou à la Bibliothèque**

- 5 Admission des lecteurs étrangers à l'Institution :**
Salle de lecture. Ouverture. Conditions.

- 6 Matériel de reproduction photographique (pour microfilm, ou microfiche)**
Appareils de lecture des microfilms.

- 7 Catalogue imprimé. Notice publiée.**

ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES DE SCIENCES RELIGIEUSES
- STATUTS PROVISOIRES - **Octobre 1958**

1. **NOM** : Association des Bibliothèques de Sciences Religieuses (A.B.S.R.)
2. **SIEGE** : provisoirement, à l'adresse du secrétaire.
3. **BUTS** : L'entraide entre les bibliothèques participantes, sous toutes les formes approuvées par celles-ci, en vue du développement des études théologiques, et du progrès de la recherche scientifique dans le domaine des sciences religieuses.
4. **MOYENS** : Réunions de bibliothécaires ; organisation de services (prêts formation professionnelle de bibliothécaires ecclésiastiques etc..) publications diverses, etc...
5. **MEMBRES** : Sont membres d'office, si elles le désirent, les bibliothèques des Facultés ecclésiastiques de théologie et de philosophie, délivrant au moins le diplôme de licence reconnu par Rome.
 Peuvent devenir membres les bibliothèques de recherches vivantes, qui en font la demande à l'Association. On entend par "bibliothèque de recherche vivante" une institution qui non seulement possède des fonds anciens et des dépôts de valeur, mais encore dont les acquisitions ressortent d'une bibliothèque de recherche, au moins dans certains domaines. Les publications d'un centre d'études fournissent un élément d'appréciation important pour juger du niveau scientifique d'une bibliothèque.
 L'admission est demandée au Bureau, qui prend la décision sur ce sujet. Au même Bureau reviendrait, le cas échéant, le droit de prononcer une exclusion.
6. **ADMINISTRATION** : L'Association est administrée par un Bureau qui comprend trois personnes au moins : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, et un Trésorier, ces deux fonctions pouvant être cumulées. Le Bureau, renouvelable tous les ans, est élu lors d'une assemblée générale à l'unanimité des membres présents. Le Bureau se réunit quand il le juge utile : il propose le programme de travail des réunions ; il représente l' Association à l'extérieur.
7. **REUNION** : Une réunion annuelle est prévue, dont le lieu et la date, sont fixées à la réunion précédente.
8. **BUDGET** : Les frais annuels, dont le bilan est présenté par le trésorier à l'assemblée annuelle, sont répartis également entre les bibliothèques participantes :
 - 1°/ sous forme de cotisation payée à l'avance fixée à 1 000 frs pour 1958/59.
 - 2°/ sous forme de participation aux frais, quand le solde est débiteur.
 Frais ordinaires prévus : polycopie de circulaires, catalogues, etc..
 frais de poste.

Ces Statuts, adoptés le 28 octobre 1958 sont mis à l'essai. Ils pourront être complétés, modifiés, etc.. par l'assemblée annuelle, avec l'approbation du Bureau.

Mars 1959

ABSR
A

Rapport sur l'Association des Bibliothèques de sciences religieuses.

Mars
1959

A l'origine de l'Association des Bibliothèques de sciences religieuses de France, se trouve cette constatation qu'aucune bibliothèque de Faculté de théologie n'est en mesure présentement de fournir à ses professeurs, pour leur enseignement et leurs ~~travaux~~ travaux scientifiques, tous les ouvrages dont ils ont besoin.

Si à Paris, les bibliothèques, publiques et privées, peuvent, par leur nombre, leur variété, leur commodité d'accès, apporter les compléments nécessaires, il n'en est pas de même en province. Une collaboration organisée entre bibliothèques de théologie pourrait, espéret-on, apporter, sous de multiples formes, l'aide dont chaque bibliothécaire ressent le besoin.

Le but de l'A.B.S.R. est vaste : faciliter les études théologiques et l'ensemble des sciences religieuses, en procurant les instruments de travail nécessaires.

Les moyens sont divers. Un premier programme, dont la réalisation ne peut être que progressive, est assez chargé, et cependant non limitatif. Chaque point correspond à un besoin ressenti, et non encore satisfait par les institutions existantes. Qu'il suffise d'énumérer les principaux.

I) MEMBRES de l'A.B.S.R. D'après les Statuts, "Sont membres d'office, si elles le désirent, les bibliothèques des Facultés ecclésiastiques de théologie et de philosophie, délivrant au moins le diplôme de licence reconnu par Rome. - Peuvent devenir membres les bibliothèques

de recherche vivantes, qui en font la demande à l'Association. On entend par 'bibliothèque de recherche vivante' une institution qui non seulement possède des fonds anciens et des dépôts de valeur, mais encore dont les acquisitions ressortent d'une bibliothèque de recherche, au moins dans certains domaines. Les publications d'un centre d'études fournissent un élément d'appréciation important pour juger du niveau scientifique d'une bibliothèque."

2) On projette un inventaire des ressources existant en France pour le travail théologique. Un début de réalisation a été entrepris, et sera poursuivi, sous la forme du Répertoire (inchoatif) des bibliothèques ecclésiastiques de sciences religieuses, en complément du Répertoire des Bibliothèques de France, qui ignore Chantilly, Le Saulchoir, Solesmes, Fourvière. Les dix bibliothèques qui ont participé dès le début représentent au total 1.500.000 volumes. Ce Répertoire, progressivement développé, et peut-être quelque jour imprimé, sera muni de tables permettant de savoir aisément où trouver certains fonds spéciaux, jusqu'ici malaisés à découvrir.

3) L'ABSR a entrepris la rédaction d'un Catalogue collectif des Périodiques en cours (1958). La première rédaction, qui vaut pour les dix bibliothèques adhérentes, permet de savoir où l'on trouve, soit l'année courante, soit la collection complète ou presque, des 1500 périodiques différents reçus par elles. Comme le montre l'avant-propos, ce Catalogue ne fait double emploi ni avec les Listes départementales, ni avec l'Inventaire des Périodiques étrangers en cours, ni avec le grand inventaire des périodiques des Bibliothèques universitaires. Un catalogue analogue pour les Collections en cours sera mis incessamment en chantier.

4) Inventaire et Répertoire et Catalogues collectifs sont précieux

pour savoir où trouver un ouvrage. L'emprunter est préférable. Aussi un règlement de prêt mutuel entre bibliothèques est élaboré, d'un commun accord, déterminant les conditions du prêt, et les garanties convenables. Du fait des bibliothèques membres de l'ABSR, ces prêts seront utiles: ils faciliteront des travaux de recherche en procurant des ouvrages difficiles à trouver. Ils seront peu nombreux, la plupart des bibliothèques possédant déjà l'ensemble des instruments de travail importants. S'il est une imitation du prêt inter-universitaire, si développé et si commode en France, il ne fait pas double emploi avec lui. En effet, dans le domaine des sciences religieuses, on ne peut pas toujours compter sur le prêt-inter-universitaire, les Universités, en particulier, et même dans leur ensemble, achetant peu de travaux étrangers dans le domaine des sciences religieuses. Ce prêt entre membres de l'ABSR se présente plutôt en complément du prêt inter-universitaire non pour en dispenser ses membres qui peuvent l'obtenir, mais pour leur procurer les ouvrages qu'il ne peut leur fournir.

5) Il est prévu un système de ventes de doubles entre les membres de l'ABSR, avec des avantages évidents, tant pour leur réserver la priorité dans l'acquisition d'ouvrages recherchés, que dans la fixation des prix. Pour le moment, un organisme analogue, le "Service d'entraide des bibliothèques ecclésiastiques" fonctionne, à l'usage des Grands séminaires, Abbayes, Scolasticats et convents de France et des pays de mission. Les membres de l'ABSR n'en sont pas exclus. Le temps viendra où l'on constituera, s'il est opportun, une branche spéciale pour les ouvrages techniques qui n'intéressent que les bibliothèques savantes, - et pour l'extension de ce service aux bibliothèques équivalentes de l'étranger, à charge de réciprocité.

6) La Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques rend, depuis quelques années, un grand service en publiant la liste des thèses soutenues devant l'ensemble des Facultés canoniques, qu'elles soient imprimées ou dactylographiées. Cela ne paraît pas encore suffisant aux bibliothécaires. Ils étudieront prochainement le moyen d'avoir des informations importants sur les/travaux de théologie en cours, et notamment sur les thèses de doctorat dont la soutenance est prévue pour une date prochaine. Ceci n'est évidemment possible que grâce à la bienveillance des Doyens et des Secrétaires. - Mais que sert de savoir, si l'on ne peut acquérir? Trop de thèses tirées à très peu d'exemplaires sont épuisées, quand on en fait la demande à la lecture de la revue des Sciences philosophiques et théologiques. A l'information, doit être jointe la possibilité de souscription, avant la fixation du chiffre de tirage. Cette souscription pourrait être, soit à l'ensemble des thèses (par exemple Le Saulchoir souscrit à l'ensemble des thèses de Lille...), soit à certaines catégories (par exemple, Ligugé souscrit aux thèses intéressant l'histoire monastique), soit même à une thèse déterminée. Ces souscriptions permettraient aux auteurs de fixer un chiffre suffisant de tirage; et une participation aux frais de la part des souscripteurs allégeraient leur charge financière. En conséquence, les théologiens auront une possibilité de trouver dans l'ensemble de nos Instituts savants les travaux de leurs confrères.

7) Qui n'a souffert d'avoir à chercher des instruments de travail fondamentaux épuisés, donc introuvables ou hors de prix? Certaines réimpressions d'ouvrages classiques s'imposent. L'Akademische Druck- u. Verlagsanstalt, de Graz, ou Saint-Bonaventure, N.Y. etc... s'y emploient partiellement. Mais non sans raques, ni sans immobilisation de capitaux, et donc

à des prix élevés. L'ABSR envisage de fonctionner, d'accord avec un éditeur, à la façon d'un 'Club du Livre'. Connaissant les besoins des travailleurs, les bibliothécaires désigneraient les ouvrages à réimprimer. La réunion d'un nombre suffisant de souscripteurs assurés rendra abordables des reproductions autrement aléatoires, et donc fort onéreuses, - ou impossibles. Dans ce domaine d'ailleurs l'ABSR envisage de travailler non pas seule, mais en liaison avec les organismes similaires de l'étranger (Allemagne, Angleterre, Hollande U.S.A.) et avec les bibliothèques des pays 'neufs' où ces instruments font cruellement défaut, dans les facultés et Séminaires de fondation récente (Inde, Amérique du sud, Australie), et même à Rome, où les institutions centrales de formation se multiplient). De pareilles entreprises seraient irréalisables, sans un minimum d'association pour diffuser les projets, et collecter rapidement et économiquement les souscriptions.

3) Les bibliothécaires qui ont à décider les achats éprouvent une grande difficulté à discerner, dans l'ensemble des sciences religieuses fort diverses (Exégèse biblique et Droit canonique, Liturgie ou Mystique, etc...) les travaux étrangers, d'ordinaire coûteux, qui méritent d'être acquis. Leur dispersion géographique rend déjà malaisé l'information sur leur existence; les moyens de porter à distance un jugement sur leur valeur scientifique, ne sont pas totalement défaut, mais demeurent très insuffisants. L'ABSR projette d'élaborer annuellement une 'Liste sélective des Nouveautés théologiques Françaises de classe internationale' à l'usage des facultés étrangères de théologie, et s'efforcera d'obtenir réciproquement de chaque pays une liste semblable à l'usage de ses membres. Ces listes, indicatives évidemment, si elles sont rédigées selon des normes communes et par des compétences, rendront les plus grands services pour ~~connaître~~ faciliter l'information et maintenir le niveau scientifique des acquisitions étrangères, sans alourdir le

budget. Elles ne se substitueront pas au sens critique du bibliothécaire, ni au jugement du Comité d'achat : elles seront pour l'un et l'autre un conseil compétent, donc une aide précieuse.

9) Il arrive ordinairement que les bibliothèques de théologie, surtout dans les domaines annexes, possèdent les mêmes ouvrages, et souffrent des mêmes lacunes. Les réactions individuelles des bibliothécaires pour ces domaines limitrophes (acquisitions avec des réserves; ou abstention malgré l'intérêt) sont souvent presque identiques (par exemple, archéologie chrétienne; byzantinisme; islamologie etc...). Pour éviter, soit des double emplois inutiles, soit surtout les lacunes, on envisage une certaine harmonisation des acquisitions dans certains secteurs. Ceci, nullement par voie autoritaire, mais par confrontation des points de vue. La connaissance mutuelle des spécialités (Franciscana, aux Archives capucines de Paris; Spiritualité jésuite, à Chantilly etc..) facilitera leur développement; et la connaissance des lacunes graves, leur comblera. Il convient que l'on puisse trouver quelque part en France l'Archivio per la storia della pietà ou les Dumartion Oaks Papers, ou telle revue de théologie orthodoxe d'Athènes. Chaque bibliothèque restant autonome, et libre de ces décisions, elle pourra faire porter ses efforts plus spécialement sur tel ou tel secteur, pour son propre bien et celui de tous, si elle sait que, pour tel autre secteur spécial, elle peut compter sur les acquisitions et les prêts d'une autre bibliothèque. Ce problème de la spécialisation et de l'harmonisation est sans doute délicat. Même si sa réalisation ne peut être prochaine il me paraît important de l'inscrire au programme. Le résultat, s'il peut être obtenu, en vaut la peine.

10) Si l'on compare les bibliothèques ecclésiastiques de France

aux bibliothèques publiques, on est frappé de l'inorganisation des ^{pre-} ~~ces der-~~
 mières. En face de la 'Direction des Bibliothèques' au Ministère de l'Édu-
 cation nationale, qui contrôle de façon plus ou moins directe les biblio-
 thèques nationales, universitaires, municipales classées ou contrôlées,
 l'Église en France ne possède aucun organisme analogue. Individualisme ou
 anarchie, en tout cas absence de toute coordination organique, constitue
 le régime de fait. Nos richesses ne sont peut-être pas aussi négligeables
 que certains le pensent; mais elles sont dispersées. L'ABSR voudrait or-
 ganiser une liaison entre ces bibliothèques, et de plus devenir un orga-
 nisme représentatif tant auprès de la Direction des bibliothèques, qu'
 auprès des organisations similaires à l'étranger, bien vivantes (en Alle-
 magne, Arbeitsgemeinschaft der katholisch-theologische Bibliotheken; en
 Hollande, Vereniging voor Seminarie- en Kloosterbibliothecarissen; etc..)
 - Auprès de la Direction des bibliothèques, en définissant par exemple une
 politique commune dans la participation aux entreprises collectives (Inven-
 taire des périodiques étrangers en cours; Catalogue collectif des acquisiti-
 ons étrangères etc...), et en faisant valoir l'intérêt national des collec-
 tions théologiques, qui ne font nullement double emploi avec les biblio-
 thèques publiques, même les plus réputées.
 - Auprès des associations étrangères de bibliothèques de théologie, en faci-
 litant les échanges de doubles, les informations sur les publications nou-
 velles, les réimpressions par souscriptions, le service de prêt, etc...

II) Le programme est vaste. Est-il chimérique? Les documents mon-
 trent que des bibliothécaires ne le croient pas ^{ré-} réalisable. Ils se sont mis
 à la tâche. Une première réunion de prise de contact a eu lieu le 15 avril
 1958 (première réunion: nul des participants n'avait entendu dire qu'il
 en eût existé de semblable jusqu'ici). Une seconde réunion se tint le 28

ABSR 8)

28 octobre 1958. La troisième aura lieu le 9 avril. Les compte-rendus indiquent les participants et les sujets abordés. Des réalisations ont été entreprises, que nous avsons signalées : Répertoire des bibliothèques, Catalogue collectif de périodiques. Des Statuts ont été élaborés, et l'Association pourra être prochainement déclarée officiellement. Un règlement de prêt sera mis en vigueur. Les autres points prévus au programme, qui n'est d'ailleurs pas limitatif, seront successivement abordés. De nouvelles bibliothèques seront invitées à entrer dans l'ABSR, non seulement celles des Instituts catholiques, mais toutes celles qui correspondent aux qualités prévues par les Statuts pour être membres.

Il existe une 'International Association of Theological Libraries'. On peut dire qu'elle est ignorée de l'ensemble des bibliothèques de théologie de France, et réciproquement qu'elle les ignore. Il sera utile quelque jour d'étudier si l'entrée de l'ABSR dans cet organisation est souhaitable et possible. A moins qu'on ne trouve meilleur de fonder une Fédération internationale des associations de bibliothèques catholiques de sciences religieuses. Projet ambitieux dans la situation actuelle d'individualisme, et peut-être chimérique. Le temps dira qu'elle solution sera la meilleure. Comment douter cependant qu'une réalisation de ce genre ne faciliterait considérablement le travail théologique, enseignement et recherche, au service de notre sainte Mère l'Eglise ?

Lyon. 12 Mars 1959

P. M.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES DE SCIENCES RELIGIEUSES

STATUTS de l'ASSOCIATION A.B.S.R.

BUT - Art. 1 - L'Association des Bibliothèques de Sciences religieuses (A.B.S.R.) a pour but l'entraide entre les bibliothèques participantes, sous toutes les formes approuvées par celles-ci, en vue du développement des Etudes Théologiques, et du progrès de la recherche scientifique dans le domaine des sciences religieuses.

SIEGE Art. 2 - Son siège est actuellement établi à LYON, bibliothèque des Facultés Catholiques, 25 rue du Plat LYON.

DUREE Art. 3 - Sa durée est illimitée.

MOYENS Art. 4 - L'association, pour réaliser son but, se propose les moyens suivant : réunions de Bibliothécaires ; organisations de services tels que : prêts d'ouvrages, de collections, de manuscrits, pièces d'archives ou documents divers ; - formation professionnelle de bibliothécaires ecclésiastiques ; publication de catalogues, informations, renseignements ou brochures variées dans l'intérêt de ses membres.

COMPOSITION

Art. 5 - L'Association se compose de membres d'office et de membres libres.

Sont membres d'office - si ils le désirent - les Bibliothécaires - ou leur adjoint - des Bibliothèques des Facultés ecclésiastiques de Théologie et de Philosophie, délivrant au moins le diplôme de Licence reconnu par Rome.

Peuvent devenir membres libres, les bibliothécaires ou leur adjoint des Bibliothèques de "Recherche vivante", étant entendu sous ce terme, les institutions qui, non seulement possèdent des fonds anciens et des dépôts de valeur, mais encore dont les acquisitions ressortent d'une Bibliothèque de recherche, au moins dans certains domaines (Les publications d'un centre d'études fournissent un élément d'appréciation important pour juger du niveau scientifique d'une Bibliothèque.)

L'entrée dans l'Association est soumise à l'agrément discrétionnaire du Bureau, à qui elle doit être demandée.

Les membres s'engagent à payer annuellement une cotisation qui, jusqu'à nouvelle décision, est fixée à 1 000 frs.

Ils s'engagent aussi, quand le bilan annuel sera déficitaire, à ajouter à la cotisation ordinaire un "prorata" pour solder le déficit.

RADIATION Art. 6 - La qualité de membre de l'Association se perd :

- 1°/ par la démission volontaire.
- 2°/ par la radiation ou exclusion prononcée pour motifs graves par le Bureau, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications.

ADMINISTRATION

Art. 7 - L'association est administrée, par un Conseil ou Bureau composé de trois personnes au moins, élues pour 3 ans par l'Assemblée Générale à la majorité des membres présents, à savoir : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire-Trésorier (ces deux fonctions pouvant ou non être cumulées par une même personne. En cas de décès, démission ou toute autre cause, quand le nombre des membres du Conseil est inférieur au minimum fixé ci-dessus, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement ou à l'adjonction, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Tout membre sortant est rééligible.

Le 1er Conseil est composé du :

R.P. Paul MECH s.j. Bibliothécaire, 42 montée St Barthélémy, LYON 5e
PRESIDENT

R.P. André DUVAL s.j. Bibliothécaire des Facultés Dominicaines, Le Saulchoir, ETIOLLES par Soisy s/Seine (S. & O.)
VICE - PRESIDENT

Abbé Raymond ETAIX Facultés Catholiques, 25 rue du Plat LYON 2e
SECRETARE TRESORIER

Le Bureau se réunit quand il le juge utile sur la convocation de son président, il règle lui-même le programme de travail de ses réunions.

Art. 8 - Les fonctions de membres du Bureau sont gratuites. Toutefois, les frais de déplacement et de séjour pour accomplir certaines missions confiées par le Bureau, pourront être remboursés .

ASSEMBLEE GENERALE

Art. 9 - Une Assemblée générale de tous les membres aura lieu chaque année. Le lieu et la date pourront être fixés, ou par le Bureau, ou par l'Assemblée générale elle-même pour l'année suivante ! Tous les membres en seront prévenus. Son ordre du jour est réglé par le Bureau. Elle entend les rapports sur la situation morale et financière de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'année écoulée, fixe le prorata à régler par chacun des membres en cas de déficit délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit le cas échéant au renouvellement du Bureau.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

REPRESENTATION

Art. 10 - Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou tout autre membre du Bureau.

Le président, ou son remplaçant signe valablement les ordonnances de paiement, les retraits et décharges de sommes, l'aliénation de toutes rentes, actions et autres valeurs mobilières, toutes opérations de Caisse, toutes opérations concernant les questions fiscales ; et d'une manière générale il a qualité pour intervenir dans tous les actes de la vie civile.

RESSOURCES

Art. 11 - Les ressources annuelles de l'Association se compose notamment :

- des cotisations et rétributions de ses membres
- du produit des rétributions perçues pour les services exécutés ;
- du produit des conférences, réunions, séances ... qui pourraient être organisées ;
- d'une façon générale de toutes recettes autorisées par les lois.

MODIFICATION - DISSOLUTION

Art. 12 - Les statuts ne peuvent être modifiés, la transformation ou la dissolution ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire convoquée par le Bureau avec indication de cet objet, et statuant à la majorité absolue des membres présents.

LIQUIDATION -

Art. 13 - En cas de dissolution pour quelque cause que ce soit l'assemblée générale pourvoit à la liquidation du patrimoine de l'Association. Elle pourra nommer un ou plusieurs liquidateurs, membres ou non de l'Association dont elle déterminera souverainement les pouvoirs. Elle statue également sur la dévolution des biens composant pour lors le patrimoine de l'Association ; Cette dévolution pourra être faite au profit de telle association, société, oeuvres ou établissement catholique reconnu ou non d'utilité publique qu'elle déterminera.

POUVOIRS POUR FORMALITES

Art. 14 - Pour faire toutes déclarations, publications ou formalités prescrites par la loi, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'expéditions ou d'extraits soit des présents statuts, soit de toutes délibérations du Bureau ou de l'Assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil, ou des Assemblées générales à produire en justice ou ailleurs, doivent être signés par le Président ou par un membre du Bureau en fonctions.

29 JUL, 1960

Services qu'il serait souhaitable d'assurer à l'ensemble des Bibliothèques ecclésiastiques du monde.

I. BIBLIOGRAPHIE. -

- 1°) Bibliographies de base, dans chaque discipline
(encours de réalisation par V.S.K.B.)
- 2°) Bibliographie courante dans l'ensemble des publications religieuses
(déjà réalisé par V.S.K.B.: Scripta recentior edita)
- 3°) Bibliographie sélective, annuelle et par nations, des nouveautés religieuses présentant une valeur scientifique.

II. ACHATS. -

Centrale d'achats pour les publications étrangères
(par internationalisation de la Bestelcentrale der V.S.K.B.)

Conditions pour la France, par exemple:

- a) prix égal au prix du pays d'origine, et au change officiel;
- b) payable en MF. à un compte en France (par virement postal);
- c) franco de port - ou remise
- d) entretien d'un compte créditeur

.....
Note: les conditions a) et b) établissent cette Centrale à parité avec les librairies internationales; c) et d) constitueraient des avantages appréciables. *Compensé par d) faire la Centrale*

III. REPRODUCTION D'OUVRAGES EPUISÉS

- 1°) par MICROFILMS: internationalisation du service assuré par le Canisiam de Maastricht.
- 2°) par reproduction- réimpression photographique: dès que l'on aurait pour un ouvrage un nombre minimum de souscripteurs fermes (versement partiel du prix, anticipé ?)

IV. PRÊT INTERNATIONAL, selon un règlement à fixer, donnant toutes garanties à la bibliothèque qui prête.

V. VENTE de DOUBLES, et RECHERCHE de DESIDERATA.

(par exemple, par internationalisation d'un système correspondant au S.E.B. français; diffusion par un secrétariat d'offres émanant de plusieurs bibliothèques; transactions directes entre bibliothèques vendeuse et acheteuse).

Projet de collaboration internationale entre bibliothèques
théologiques.

Il s'agit de la mise à la disposition de l'ensemble des bibliothèques théologiques du monde, qu'elles fassent partie ou non d'une association déjà fondée, d'un ensemble de services répondant à leurs principaux besoins. Si des services de ce genre existent déjà à l'intérieur d'une association nationale, on étudiera le moyen de les rendre internationaux. S'ils n'existent pas, on étudiera le moyen de les susciter.

L'initiative et la direction de ces services reviendraient naturellement aux associations déjà existantes, qui ont une certaine expérience du travail de collaboration entre bibliothèques. Cependant ces "services" ne doivent pas être réservés aux membres de ces associations: les bibliothèques les plus nécessiteuses sont les bibliothèques isolées, spécialement en pays de mission, où il ne saurait être question d'association sur le plan local.

INFORMATION. Le bibliothécaire désire être aidé dans son information sur les nouvelles publications. A ce besoin on peut répondre de trois manières:

1) par une bibliographie signalétique courante, qui 'signale' toutes les nouvelles publications intéressant une bibliothèque théologique. "Scripta recentior edita" (V.S.K.B. Nijmegen, 1959--) répond à cette question.

2) une bibliographie sélective courante, ne signalant que les ouvrages ayant une valeur scientifique. Un projet de ce genre (par année et par nation) a déjà été rédigé. Il sera très vraisemblablement mis à exécution pour la France, l'Autriche, la Hollande, l'Espagne.

3) A la bibliographie courante doit s'adjoindre, pour la plupart des bibliothèques, une bibliographie rétrospective sélective. A ce besoin répond la "Bibliographia ad usum Seminariorum" (V.S.K.B.), dont deux fascicules ont paru (Liturgie, en allemand, et Missiologie, en anglais). La traduction française de ces deux fascicules est prévue pour l'année qui vient.

LIBRAIRIE. Le bibliothécaire désire être aidé dans ses achats d'ouvrages étrangers, dont l'acquisition est moins aisée que celle des livres nationaux. La Bestelcentrale V.S.K.B., qui fournit déjà nombre de bibliothèques hollandaises en ouvrages étrangers, étudie les conditions à établir pour mettre ses services à la disposition de toutes les bibliothèques théologiques. Les conditions prévues sont les suivantes: 1) Service réservée aux abonnés à Scripta recentior edita. 2) Prix: le prix de l'éditeur, sans commission ni remise, au taux officiel du change. 3) Frais de port, à la charge de l'expéditeur; frais supplémentaires (par avion, recommandation, assurance, etc.) à la charge de l'acquéreur. Le détail de ces conditions sera communiqué ultérieurement.

MICROFILMS & MICROFICHES. Le bibliothécaire désire être aidé dans ses acquisitions de microfilms et de microfiches. Les microfilms peuvent être obtenus de nombreuses institutions avec une relative facilité. Il n'en va pas de même des microfiches, cependant plus pratiques, mais qui supposent une installation onéreuse pour les prises de vues. On demanderait aux bibliothèques disposant d'une installation de ce genre de fournir des microfiches à l'ensemble des bibliothèques théologiques, à des conditions à déterminer.

La réalisation de ce service dispenserait d'organiser un "prêt international" de livres, de bibliothèque à bibliothèque. Si ce prêt peut rendre de grands services (ce sont les ouvrages étrangers que l'on a le plus de peine à emprunter dans son propre pays, et dont on décèle difficilement la présence, alors qu'ils sont relativement aisés à trouver dans le pays d'origine), il est difficile de fixer les conditions qui satisferont le prêteur. Le prêt consenti à la seule bibliothèque qui prend des microfiches présente moins de risques. D'autre part, la bibliothèque qui désire emprunter, et qui se procure, au lieu de l'emprunt, une microfiche, peut conserver indéfiniment le texte désiré.

PRET. Le bibliothécaire désire pouvoir emprunter les ouvrages dont les lecteurs ont besoin pour leurs travaux. La fourniture de microfilms ou microfiches résoud ce problème.

REIMPRESSIONS. Le bibliothécaire désire être aidé dans l'acquisition des ouvrages fondamentaux, mais épuisés, pour lesquels microfilms et microfiches sont insuffisants. Si la rareté rend les prix très élevés et les chances d'acquisitions très aléatoires, la reproduction photomécanique s'impose: il faut mettre en circulation un nombre d'exemplaires correspondant aux besoins réels. De nombreux éditeurs réalisent actuellement des reproductions de ce genre, mais à des prix très élevés. Un groupement de souscripteurs permettrait de fournir l'ouvrage, choisi d'ailleurs par les bibliothécaires eux-mêmes, selon leurs besoins, au prix coûtant. Même majoré des frais de secrétariat, ce prix serait seulement de 30 à 40 % des prix des éditeurs. La création de ce service exige une mise au point précise, spécialement du point de vue financier.

DESIDERATA & DOUBLES. Le bibliothécaire désire être aidé dans la recherche de ses desiderata (lacunes de périodiques, etc.) et la vente de ses doubles (en petit nombre, et loin des centres commerciaux). Un service analogue au S.E.B.E., mais international, pourrait être créé. Sous la forme de listes de petites annonces, à frais réduits, un secrétariat ferait connaître les demandes et les offres.

L'ensemble de ces services, dont chacun peut conserver une certaine autonomie, serait coordonné sous l'impulsion et la direction d'un comité comportant des représentants des associations actuellement existantes, en attendant que soit trouvée une formule nouvelle pour désigner cette forme de collaboration.

Association des Bibliothèques de Sciences Religieuses

-- A. B. S. R. --

L'A.B.S.R., fondée en 1958, groupe des bibliothèques, principalement ecclésiastiques, de caractère scientifique, dans le domaine des diverses sciences religieuses (Facultés de Théologie, Scolasticats et Abbayes importantes, Instituts spécialisés, etc...).

Elle tend à favoriser les travaux de recherche érudite, dans les diverses sciences religieuses (Exégèse, Patristique, Histoire ecclésiastique, Liturgie, Droit canonique, Théologie dogmatique, etc...) en facilitant la mise à la disposition des professeurs et chercheurs, des ressources bibliographiques de l'ensemble des bibliothèques réunies dans l'Association, spécialement en ce qui concerne les Périodiques et Collections, les ouvrages anciens et étrangers.

Réalisations: un "Catalogue collectif des Périodiques en cours"; un "Catalogue collectif des Ouvrages à suite et collections en cours"; un "Répertoire des Bibliothèques de sciences religieuses en France"; une organisation de prêts entre les bibliothèques membres de l'association; des informations sur les travaux d'érudition, spécialement les thèses de doctorat, entrepris dans les divers Instituts; des listes d'éditeurs de réimpressions intéressant les sciences religieuses; des listes de Libraires d'occasions étrangers intéressant les sciences religieuses; etc.... Elle a entrepris un "Clavis Periodicorum", ou fiches descriptives des périodiques scientifiques (comment est composée la collection complète; quels fascicules sont encore disponibles chez les éditeurs,...

L'A.B.S.R. dirige un service international pour la recherche des Desiderata, et la cession des Doubles, spécialement des ouvrages épuisés.

Elle est représentée par deux délégués au "Comité International de Coordination des Associations de Bibliothèques de théologie catholique", et participe activement à ses travaux.

secrétaire: M. l'abbé R. Etaix, Facultés Catholiques
25 rue du Plat. 69 -- LYON 2

président: R.P. P.Mech, 4 chemin de la Chauderaie
69 -- FRANCHEVILLE

20 JUIN 1961

A.K.Th.B. - V.S.K.B. - A.B.S.R.

Les Associations A.K.Th.B. (Allemagne); V.S.K.B. (Hollande); A.B.S.R. (France).

- constatant que la plupart des bibliothèques ecclésiastiques de sciences religieuses des pays qu'elles représentent (et d'autres pays) sont loin de répondre pleinement à la fonction qu'elles doivent remplir dans l'Eglise, non seulement en ce qui concerne - l'étendue et la composition de leurs fonds, - le catalogage, - les installations matérielles, - les ressources financières, - les possibilités d'utilisation, mais encore, dans un trop grand nombre de cas, la compétence, la formation professionnelle et l'expérience des bibliothécaires;
 - regrettant que, dans leur ensemble, les bibliothèques ecclésiastiques, sous ces divers aspects, se trouvent dans une situation de grave infériorité, quand on les compare aux bibliothèques, tant privées que publiques, concernant les sciences profanes;
 - considérant que les problèmes et les difficultés que les bibliothèques ecclésiastiques de sciences religieuses rencontrent dans les différents pays sont à peu près les mêmes partout, et que, par conséquent, l'étude de ces problèmes et la lutte contre ces difficultés sur la base d'une coopération internationale doivent être considérées comme possibles, et même très utiles et efficaces;
 - convaincues que, d'une manière générale, la prise en charge des intérêts des bibliothèques groupées dans chaque association sera rendue plus efficace par une coopération mutuelle organisée;
 - désireuses en outre, en élargissant leurs perspectives de faire servir, autant que possible la coopération mutuelle susmentionnée aux bibliothèques ecclésiastiques de sciences religieuses d'autres pays;
- conviennent et décident :

- 1°- de transformer les contacts qui, jusqu'à présent, étaient occasionnels, en une coopération régulière, et de pourvoir cette coopération, en temps opportun, d'une forme organique à convenir ultérieurement;
- 2°- de donner comme objectif à cette collaboration l'amélioration du niveau général des bibliothèques groupées dans leurs associations, ainsi que, dans la mesure du possible, des bibliothèques ecclésiastiques de sciences religieuses d'autres pays, surtout de celles qui, situées dans les pays lointains et sous-développés, se trouvent très isolées, pour autant que ces bibliothèques en exprimeront le désir;
- 3°- de convoquer, en vue de la collaboration ci-dessus décrite, au moins une fois par an une réunion à laquelle participeront deux délégués de chaque association, et qui sera présidée tour à tour par un délégué de chaque association, pour la discussion des problèmes que lui auront soumis au préalable les bureaux des associations;
- 4°- de réaliser ^{en premier lieu} immédiatement cette collaboration en patronant en commun les institutions déjà existantes : Bistat Centrale V.S.K.B.; Editions internationales V.S.K.B.: "Scripta recentiora edita" et "Bibliographia ad usum Seminariorum"; et le service récemment constitué par l'A.B.S.R. TEOL (Theologici Exquisiti Oblatique Libri).

22

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE SEANCE DU COMITE INTERNATIONAL

DE COORDINATION, TENUE A FRANCFORT, LE 18 OCTOBRE 1961

La première séance du Comité International de coordination des Associations de bibliothèques de théologie catholique s'est tenue à la Theologische und Philosophische Hochschule Sankt Georgen des Pères Jésuites à Francfort, dans l'après-midi du 18 octobre 1961.

2 Sont présents:

- deux délégués de l'Arbeitsgemeinschaft katholisch-theologischer Bibliotheken (AKThB), à savoir: Mgr. W. Schönartz, bibliothécaire de la Diözesan-Bibliothek de Cologne, et Mons. l'Abbé Alfons Kloos, bibliothécaire du Grand Séminaire de Speyer;

- deux délégués de la Vereniging voor Seminarie- en Kloosterbibliothecarissen (V.S.K.B.), à savoir: le P. Drs A. Houben S.J., bibliothécaire du Collegium Maximum S.J., à Maastricht, et président du bureau de la V.S.K.B., et le P. Drs J. D. Bakker S.S.S., directeur de l'Administratiebureau der V.S.K.B., à Nimègue;

- de la part de l'Association des Bibliothèques de Sciences Religieuses (A.B.S.R.), le P. Paul Mech S.J., bibliothécaire provincial des Pères Jésuites de la Province de Lyon, et président du Bureau de l'A.B.S.R., comme délégué ad hoc du bureau de l'A.B.S.R., la réunion générale de l'A.B.S.R. pour l'année 1961 n'ayant pas encore eu lieu.

3 La séance a été convoquée par les soins du P. Bakker, au nom des trois Associations, en vertu de la convention de coopération approuvée et acceptée déjà par les réunions de l'année 1961 de l'AKThB et de la V.S.K.B., et à proposer à la réunion de fin octobre 1961 de l'A.B.S.R., dont voici le texte complet:

4 Les Associations:

Arbeitsgemeinschaft katholisch-theologischer Bibliotheken (AKThB, Allemagne),
Vereniging voor seminarie- en kloosterbibliothecarissen (V.S.K.B., Hollande),
et Association des bibliothèques de sciences religieuses (A.B.S.R., France);

4.1 - constatant que la plupart des bibliothèques ecclésiastiques de sciences religieuses des pays qu'elles représentent (et d'autres pays) sont loin de répondre pleinement à la fonction qu'elles doivent remplir dans l'Eglise, non seulement en ce qui concerne l'étendue et la composition de leurs fonds, le catalogue,

22

les installations matérielles, les ressources financières, les possibilités d'utilisation, mais encore, dans un trop grand nombre de cas, la compétence, la formation professionnelle et l'expérience des bibliothécaires;

- 4.2 - regrettant que, dans leur ensemble, les bibliothèques ecclésiastiques, sous ces divers aspects, se trouvent dans une situation de grave infériorité, quand on les compare aux bibliothèques, tant privées que publiques, concernant les sciences profanes;
- 4.3 - considérant que les problèmes et les difficultés que les bibliothèques ecclésiastiques de sciences religieuses rencontrent dans les différents pays, sont à peu près les mêmes partout, et que, par conséquent, l'étude de ces problèmes et la lutte contre ces difficultés sur la base d'une coopération internationale doivent être considérées comme possibles, et même très utiles et efficaces;
- 4.4 - convaincues que, d'une manière générale, la prise en charge des intérêts des bibliothèques groupées dans chaque association sera rendue plus efficace par une coopération mutuelle organisée;
- 4.5 - désireuses en outre, en élargissant leurs perspectives, de faire servir, autant que possible, la coopération mutuelle susmentionnée aux bibliothèques ecclésiastiques de sciences religieuses d'autres pays;
- 4.6 conviennent et décident:
- 1 - de transformer les contacts qui, jusqu'à présent, étaient occasionnels, en une coopération régulière, et de pourvoir cette coopération, en temps opportun, d'une forme organique à convenir ultérieurement;
- 4.7 2 - de donner comme objectif à cette collaboration l'amélioration du niveau général des bibliothèques groupées dans leurs associations, ainsi que, dans la mesure du possible, des bibliothèques ecclésiastiques de sciences religieuses d'autres pays, surtout de celles qui, situées dans les pays lointains et sous-développés, se trouvent très isolées, pour autant que ces bibliothèques en exprimeront le désir;
- 4.8 3 - de convoquer, en vue de la collaboration ci-dessus décrite, au moins une fois par an, une réunion à laquelle participeront deux délégués de chaque association, pour la discussion des problèmes que lui auront soumis au préalable les bureaux des associations;
- 4.9 4 - de réaliser immédiatement cette collaboration en patronant en commun les institutions déjà existantes: Bestel Centrale V.S.K.B., les éditions internationales de la V.S.K.B.: "Scripta recentiora edita" et "Bibliographia ad usum seminariorum", et le service récemment constitué par l'A.B.S.R.: TEOL (Theologici Exquisiti Oblatique Libri).
- 5 La séance est ouverte à 4 h. environ. Il n'y a ni président ni ordre du jour. Son seul but est, outre une première entrevue des délégués des trois associations participantes: la réflexion libre et sans engagement sur la tâche du comité et sur ses procédés, conformément à la teneur et à l'esprit de la convention citée ci-dessus.

- 6 C'est pourquoi, le texte même de la convention est le premier sujet de discussion afin de s'en faire, une fois de plus, une idée claire, et de s'accorder à en déterminer la portée exacte. ^{Sur les} ~~à~~ tous points, ^{l'accord se réalise} ~~en~~ ~~un~~ ~~ite~~ sans peine et même sans qu'aucune divergence de vue se manifeste.
- 7 On se met d'accord sur le nom à choisir qui sera: "Concilium internationale coordinationis associationum bibliothecarum theologiarum catholicarum", ou: "Comité international de coordination des associations de bibliothèques de théologie catholique", dont voici l'abréviation: C.I.C.
- 8 Unanimement on est d'accord que c'est par co-optation que de nouvelles associations seront admises dès qu'elles accepteront sans restrictions la convention citée plus haut.
- 9 L'idée d'une déclaration aux autorités ecclésiastiques ayant été discutée, il a paru prématuré de procéder à cette déclaration avant que le comité ait à son actif des réalisations effectives.
- 10 Quant à la publicité à donner à la coopération mise en marche, on s'accorde sur ce que chacune des trois délégations rédigera un article à ce sujet. Les projets en seront soumis au jugement des autres délégations avant d'être publiés respectivement dans: "Herder-Korrespondenz", dans: "La Croix", et dans "Katholiek archief".
- 11 C'est le P. Mech qui met sur le tapis la question d'une bibliographie sélective annuelle des sciences ecclésiastiques. Il annonce que l'A.B.S.R. s'est résolue à dresser des listes annuelles de livres publiés en France, à l'intention des bibliothèques de théologie de l'étranger, à partir de l'année 1961. Il en expose la méthode qu'on a en vue de suivre: Faire un choix assez large (afin d'éviter des omissions) et proposer ce choix à la discussion en groupe à l'occasion de la réunion annuelle de l'A.B.S.R. Sont à retenir les ouvrages originaux, indispensables à l'étude de la matière traitée. Le P. Mech compte sur ce que d'autres feront le même pour leur pays, de sorte qu'au bout de quelque temps un nombre assez large de telles listes nationales serait disponible et faciliterait ^{considérablement} ~~considérablement~~ le choix des livres étrangers à se procurer.

De son côté, le P. Bakker est disposé à publier, à titre gracieux, les listes en supplément aux "Scripta recenter edita", étant entendu que ces mêmes listes seront réservées aux seuls abonnés des Scripta.

12 Autre suggestion du P. Mech: Il se demande s'il est possible de convoquer un congrès international de bibliothécaires de théologie.

12.1 On se rend compte que c'est là un projet assez ambitieux, et le P. Mech lui-même fait la remarque qu'on ne devrait le réaliser qu'après avoir annoncé un tel congrès assez longtemps auparavant. C'est indispensable surtout pour ceux qui devront venir des pays lointains comme le Japon, l'Australie et l'Amérique du Sud, et qui devront avoir la possibilité de prévoir leur participation personnelle ou par délégation individuelle ou collective. C'est pourquoi, on prévoit que le congrès, s'il y en aura un, ne pourrait avoir lieu avant l'année 1964 au plus tôt. Dans l'intervalle, des assemblées ou conférences locales peuvent être tenues en vue du congrès international et de sa préparation.

12.2 Comme lieu du congrès, on pense à Paris ou peut-être à Louvain, parce que là on aura aisément assez de facilités, mais surtout, il y a là des bibliothèques qui pourraient être l'objet d'^{visites intéressantes} ~~excursions~~ le plus approprié.

12.3 Le sujet du congrès sera plutôt pratique que théorique. On proposera les institutions internationales patronnées par les trois associations (voir la convention citée plus haut) et on en discutera les résultats ainsi que les désirs et les suggestions par rapport à ces services, de la part des participants du congrès, ou exprimées par lettre.

12.4 Le congrès présentera aussi l'occasion favorable de mettre à l'ordre ^{du jour} la réimpression d'ouvrages recherchés dont l'exécution a été rendue considérablement plus aisée par les techniques récemment développées, et de s'enquérir de ce que les associations auront à faire par rapport à la question des contacts à prendre avec les éditeurs qui s'occupent déjà des réimpressions, pour leur conseiller ^{sur le} ~~au sujet~~ du choix des ouvrages à réimprimer, ou même, d'entreprendre pour leur compte l'édition, à prix-coûtant, de telles réimpressions.

12.5 Une exposition de livres récents entrera bien dans le cadre du congrès.

- 12.6 L'idée d'un tel congrès est très favorablement accueillie. Tous les délégués sont unanimes sur sa valeur et ils sont d'accord qu'elle mérite d'être discutée sérieusement dans le sein des associations. Les délégations sont invitées à rapporter à la prochaine séance du Comité les opinions de leurs associations par rapport surtout aux points suivants: 1. Opportunité; 2. Programme; 3. Date et lieu; 4. Publicité préparatoire.
- 13 Le P. Mech communique encore quelques détails des premiers résultats de TEOL.
- 14 En suite on parle de la bibliographie descriptive de revues, telle quelle a été commencée par l'A.B.S.R.
- 14.1 Son but est double: elle est instrument de collationnage pour le bibliothécaire pour autant qu'elle fait l'énumération de tout ce qui a paru de telle ou telle revue, et elle sert à l'histoire des revues par ses renvois aux lieux (dans les revues mêmes ou ailleurs) où se trouvent les notices qui s'y rapportent.
- 14.2 On fait remarquer qu'on peut s'adresser à la rédaction d'une revue pour en faire vérifier la description. On pourrait aussi solliciter chez les éditeurs les détails sur la disponibilité des années antérieures d'une revue et de ses prix.
- 14.3 Du reste il va sans dire que l'A.B.S.R. applaudira à la collaboration de l'AKTHE et de la V.S.K.B., surtout pour la description des revues de leurs pays. C'est pourquoi, on regrette vivement que le P. Alypius Derex O.F.M., bibliothécaire provincial des Frères Mineurs de la Hollande, et qui a fait déjà des descriptions complètes et très détaillées de plusieurs centaines de revues qui se trouvent dans les bibliothèques de sa province, hésite toujours à consentir à leur publication.
- 15 On procède finalement à prendre date pour la prochaine séance. On est d'accord que cette séance aura lieu avant les assemblées générales de l'année prochaine des trois associations. C'est pourquoi, au moins en principe, on choisit le samedi après l'Ascension, le 2 juin 1962. La séance aura lieu à Nimègue au bureau de l'Administratiebureau der V.S.K.B.
- 16 La séance est levée à 7 h.

THEOLOGICI EXQUISITI OBLATIQUE LIBRI

= T E O L =

Recherches de Desiderata et Offres de Doubles théologiquesMODE de FONCTIONNEMENT
=====

- Adresse de la Direction et du Secrétariat : TEOL, Couvent de l'Epiphanie, 1, avenue du Général de Gaulle, SOISY-sur-SEINE (Seine et Oise) France.
Compte de Chèques postaux : "Dominicaines de l'Epiphanie" - Paris 6634 50.
- Cotisation annuelle (du 1er octobre au 30 septembre) : F 10,00 net.
De plus, à l'inscription, une provision de F 10,00 doit être versée. Cette provision, qui reste la propriété de l'adhérent, sert à couvrir éventuellement les frais divers particuliers: frais de correspondance particulière, frais bancaires retenus sur les cotisations transmises par chèque bancaire, frais à percevoir pour la correspondance insuffisamment affranchie, etc... Un compte est tenu des sommes inscrites au débit. Le détail des frais est communiqué à l'intéressé, lorsque la demande lui est faite de renouveler sa provision parvenue à épuisement, et à la fin de l'exercice annuel. Au cas où un adhérent se désiste, ce qui reste de sa provision lui est restitué.
- TEOL n'admet parmi ses adhérents que des bibliothèques de théologie et de philosophie (Facultés de théologie, Grands séminaires, Abbayes et monastères, scolasticats et couvents).
- Frais d'insertion : Il est demandé de verser: F.1,20 par insertion (Desiderata ou Offres). Les insertions ne sont effectuées qu'après réception par le Secrétariat de la somme correspondante.
- Le secrétariat fournit à tout nouvel adhérent une cinquantaine de fiches imprimées, sur lesquelles doivent être faites les Demandes et les Offres. Ces fiches sont remplacées gratuitement après utilisation. Il faut utiliser une fiche par ouvrage demandé (fiche verte : "Opus desideratum") ou offert (fiche blanche: "Opus oblatum"). Le texte doit être dactylographié.
Dans la rédaction des fiches, on utilisera les abréviations conventionnelles.
Des fiches supplémentaires peuvent être fournies en nombre illimité au prix de F.1,20 le cent (port en sus).
- Aucune offre n'est admise sans l'indication du prix demandé. Ce prix est fixé par le bibliothécaire qui fait l'offre, et exprimé dans l'une des monnaies suivantes: franc français (F), franc belge (FB), franc suisse (sfr), florin (Fl), deutsche Mark (DM), livre sterling (£), dollar USA (\$), dollar canadien (\$ can.), lire italienne (L), peseta espagnole (PTA).
Pour fixer ce prix dans le cas de vente à un confrère, il faut savoir que le prix donné à l'achat par un bouquiniste n'atteint pas la moitié du prix de vente inscrit à son catalogue. Il convient de partager cette différence entre vendeur et acheteur. En conséquence, pour un ouvrage non épuisé et en bon état, il convient de ne pas dépasser 50% du prix du catalogue de l'éditeur. Pour un ouvrage épuisé, il convient de ne pas dépasser 60 à 75% au maximum du prix de catalogue des bouquinistes.
- Commandes : Pour éviter toute confusion, il est nécessaire, et il suffit, d'indiquer dans une commande: 1° - l'indicatif de la liste,
2° - le numéro d'ordre de l'ouvrage sur cette liste,
3° - le nom de l'auteur ou le premier mot du titre.
Exemple : Veuillez m'envoyer : "Absalom 70: Gasparri".
- Le bibliothécaire vendeur qui reçoit plusieurs commandes pour un même ouvrage n'est pas strictement obligé de l'expédier au premier dont il ait reçu la commande. D'autres considérations que la chronologie peuvent intervenir dans le choix du destinataire.
Le bibliothécaire vendeur qui reçoit plusieurs demandes n'est pas obligé de répondre "déjà vendu" aux demandes qu'il ne peut satisfaire - L'acquéreur dont la demande est restée sans réponse pendant un mois (ni envoi du livre, ni facture, ni avis) peut considérer que l'ouvrage demandé a déjà trouvé preneur.

Le bibliothécaire qui peut proposer un ouvrage en réponse à une demande (Desideratum), adresse directement sa proposition au bibliothécaire qui a fait la demande, avec indication du prix demandé. S'il ne reçoit pas de réponse dans le mois qui suit, il peut considérer que son offre n'a pas de suite.

Facturation : Chaque envoi fait l'objet de trois factures : l'une est insérée dans l'envoi postal. Les deux autres sont expédiées sous pli séparé. Les frais de port sont à la charge du destinataire. L'emballage est gratuit.

Expédition : Sauf convention contraire, l'expédition se fait par paquet-poste (maximum 5 kgs). Ceux qui désirent un envoi "recommandé" en font la demande, en transmettant leur commande.

Le paiement s'effectue dans le mois qui suit la réception des livres, soit par virement postal international, soit par chèque bancaire, soit par mandat postal.

L'acquéreur qui prévoit des difficultés à acquitter sa dette dans le délai normal, et selon l'un des modes indiqués, en raison d'une réglementation de l'Office des changes, ou pour tout autre motif, doit en avertir le vendeur lors de la commande, et convenir avec lui du délai et du mode de paiement. Les vendeurs qui auraient des plaintes légitimes à formuler peuvent les transmettre au Secrétariat, pour information.

Le secrétariat n'achète pas. Le secrétariat ne vend pas. Le secrétariat ne perçoit pas de pourcentage sur les ventes effectuées. Son rôle est de mettre les bibliothèques qui cherchent des livres en relation avec celles qui pourraient les fournir, et celles qui veulent vendre des doubles avec des acquéreurs possibles.

La correspondance peut être adressée au secrétariat en allemand, anglais, espagnol, italien, français et latin. Il répond en français (ou en latin, si la demande lui en est exprimée).

Les listes sont publiées sans périodicité fixe. Le secrétariat les établit dès qu'il dispose d'un nombre suffisant d'offres et de demandes. Leur fréquence dépend de l'activité des bibliothécaires adhérents. Elles sont expédiées outre-mer par avion.

L'acquéreur s'engage à ne pas acheter sur ces listes pour revendre à un libraire, ni même pour revendre à un confrère à un prix plus élevé. Les irrégularités sur ce point doivent être signalées au secrétariat.

L'adhésion à TEOL n'enlève pas aux adhérents la liberté de rédiger et de diffuser des listes particulières comme ils l'entendent. Il est clair cependant que TEOL ne peut subsister, à l'avantage de tous, qu'avec un nombre assez important de Demandes et d'Offres.

TEOL est dirigé par le Bureau de l'Association des Bibliothèques de sciences religieuses de France (A.B.S.R.). Il bénéficie du patronage de l'Arbeitsgemeinschaft der katholisch-theologischer Bibliotheken (A.K.Th.B.; Allemagne), et de la Vereniging voor Seminarie-en Kloosterbibliothecarissen (V.S.K.B.; Hollande).

L'adhésion à TEOL est demandée à la direction, par le bulletin ci-joint. La direction se réserve le droit d'admettre les bibliothèques qui désirent bénéficier de ce service, et éventuellement d'exclure, sur plainte d'autres bibliothécaires, celles qui ne rempliraient pas les obligations contractées par la demande d'admission.

TEOL suppose chez ses adhérents, outre une parfaite correction dans les tractations, un minimum d'entraide confraternelle.

La direction : Paul MECH S.J.
H.D. SAFFREY O.P.
Abbé Raymond ETAIX,
Soeur JACQUES C.P., secrétaire.

COMITE des ETUDES

Paris, le 6 Mai 1963

Cher Confrère,

Le BULLETIN DU COMITE DES ETUDES vous a fait part de la session des Bibliothécaire de Séminaires et de Scolasticat, qui aura lieu, à Paris, du 16 au 20 septembre prochain.

A cette occasion, l'ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES ECCLESIASTIQUES DE FRANCE (ABEF), dont vous connaissez déjà le service de formation des Bibliothécaires, désirerait faire un exposé sur la situation actuelle des Bibliothèques dans les Séminaires "regroupés", c'est-à-dire qui ne contiennent plus de séminaristes, ceux-ci ayant été regroupés avec ceux d'un ou plusieurs autres diocèses.

Votre Séminaire entrant dans cette catégorie, je me permets de vous envoyer le questionnaire ci-joint. Il a été rédigé de façon à être rempli dans le minimum de temps. Bien entendu nous vous garantissons la plus grande discrétion, et l'anonymat sera conservé dans l'exposé.

Si vous avez l'obligeance de répondre, même de façon très succincte, l'ABEF vous sera profondément reconnaissante, car vous lui permettrez de remplir la tâche d'aide fraternelle qui lui est assignée.

Veillez agréer, cher Confrère, l'expression de mes sentiments fraternels et de mes remerciements.

pour l'ABEF :

Jean Soulcie, pss.

P.S. Les réponses sont à adresser à :

M. Jean Soulcie - Grand Séminaire Versailles (S et O)

B - APRES LE REGROUPEMENT

I - Y a-t-il eu transfert ?

Bib. des professeurs - des élèves
 tout ou partie
 nombre approximatif des ouvrages transférés
 genre

Situation dans le Séminaire de regroupement
 Y a-t-il un responsable ? des crédits ?

II - SITUATION dans le Séminaire vacant

Y a-t-il eu changement d'orientation, vg. bibliothèque
 au service du clergé...des oeuvres...Donner idée de la situation nouvelle

Y a-t-il un responsable à demeure? a-t-il le temps de s'en occuper?

Crédits prévus

Entretien : souscriptions et revues
 interrompues - continuées
 toutes ou partie

acquisitions récentes : quantité
 genre

CONCLUSION : appréciation personnelle - suggestions

Enquête de 1963 sur les séminaires regroupés.a) Réponses au questionnaire.

Grand séminaire	regroupé à
Ajaccio	Aix
Cahors	Rodez
Chambéry	Annecy
Constantine	Alger
Digne	Aix
Gap	Aix
Saint-Jean de Maurienne	Annecy
La Rochelle	Bordeaux
Limoges	Clermont
Montauban	Toulouse
Moutiers	Annecy
Nevers	Moulins
Oran	Alger
Pamiers	Toulouse
Tulle	Clermont
Valence	Viviers

b) lettre.

Evreux	Rouen
--------	-------

c) Renseignements oraux

Sens	Châlons
Langres	Châlons
Amiens	Soissons
Fréjus	?
Avignon	?
Bourges	Paris
Blois	Chartres

A S S O C I A T I O N
DES BIBLIOTHEQUES ECCLESIASTIQUES
DE F R A N C E

6, Rue du Regard - Paris 6°

Paris, le 20 Octobre 1964.

Excellence,

A l'issue d'une session de bibliothécaires de grands séminaires, scolasticats, et monastères, groupant une soixantaine de participants au Séminaire St-Sulpice à Paris, une "Association des Bibliothèques ecclésiastiques de France" (A.B.E.F.) a été fondée, le 19 Septembre 1963.

Cette association "a pour but l'entr'aide entre les bibliothèques participantes, en vue de contribuer à la vie intellectuelle des maisons religieuses d'études". Le bureau réunit des représentants des diverses catégories de bibliothèques intéressées : grands séminaires diocésains, scolasticats religieux, abbayes et monastères.

Divers services ont été organisés, notamment un "Service d'entr'aide des bibliothèques ecclésiastiques", qui facilite la vente directe des livres doubles entre bibliothèques, et un secrétariat pour la formation des bibliothécaires, qui permet aux titulaires de ce poste d'acquérir rapidement auprès de confrères le minimum indispensable de connaissances techniques requis pour la direction d'une bibliothèque.

Un autre problème a retenu l'attention de l'association. En un certain nombre de diocèses, les séminaristes ont été regroupés dans des séminaires d'autres diocèses. Dans les séminaires ainsi laissés vides, que devient la bibliothèque ? C'est évidemment au Chef du diocèse qu'il appartient d'en décider. Il a paru cependant convenable d'étudier le problème pour l'ensemble de la France, afin de pouvoir répondre en connaissance de cause à d'éventuelles consultations.

L'un d'entre nous a été chargé d'une enquête à ce sujet. Le résultat a fait l'objet d'un rapport à la session mentionnée plus haut. Le compte rendu en a paru dans le "Bulletin du Comité des Etudes de la Compagnie de Saint-Sulpice", (n° 44, octobre-décembre 1963, p. 326-327).

A la suite de cette enquête, et devant la situation inquiétante pour l'avenir qu'elle révélait, il nous a paru utile de faire part à Votre Excellence de nos préoccupations au sujet de ces bibliothèques. Le rapport que nous vous prions de trouver joint à cette lettre permettra de mieux voir les données du problème.

... / ...

...

Il nous a paru de notre devoir d'attirer votre attention sur ce sujet, et plus encore, dans la mesure du possible, de suggérer quelques éléments de solution. L'Association peut, en effet, apporter un concours efficace, et contribuer, dans un esprit d'entraide fraternelle à la sauvegarde, et mieux encore à la mise en valeur d'un patrimoine d'Eglise menacé, en même temps qu'aider, comme le requiert notre époque, à la formation continuée et au soutien intellectuel du clergé français.

Si Votre Excellence estime que notre Association peut apporter utilement son concours pour résoudre une situation qui concerne le diocèse dont Vous avez la charge, nous Vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des suggestions formulées dans le rapport joint à cette lettre.

Daignez agréer, Excellence, l'expression de nos sentiments d'entier dévouement et de profond respect.

Le bureau de l'A.B.E.F.

P. Mech, s.j,

G. Lafont, o.s.b.

A. Guérandel, eudiste

F. Combaluzier, c.m.

P. Dory, professeur de Séminaire

I. Noye, p.s.s.

J. Soulcié, p.s.s.

A S S O C I A T I O N

S BIBLIOTHEQUES ECCLESIASTIQUES

D E F R A N C E

6, rue du Regard - Paris 6°

Octobre 1964

SITUATION ET AVENIR DES BIBLIOTHEQUESDE SEMINAIRES REGROUPESRapport et SuggestionsQUETE -

Un questionnaire a été envoyé aux séminaires intéressés, au printemps de 1963. La plupart ont répondu. Des informations orales ont permis de compléter la documentation. Au total, nous avons obtenu des renseignements précis pour 24 grands séminaires fermés.

Plus de la moitié de ces bibliothèques comportent un fonds ancien de valeur. Le grand nombre possède un fonds relativement récent, d'importance non négligeable.

. Bibliothécaire. - Dans presque tous les cas, il n'y a plus de vrai responsable. Les bibliothécaires en titre, en effet, sont presque purement nominatifs. S'ils sont jeunes, beaucoup d'autres tâches les absorbent : même s'ils ont conscience de la gravité de la situation, ils n'ont pas le temps matériel de s'en occuper efficacement. S'ils sont âgés et en demi-retraite, comme le cas est fréquent, les forces leur manquent pour s'adapter à une situation toute nouvelle. Nombre d'entre eux résident habituellement loin de leur bibliothèque.

. Crédits. - On continue, d'ordinaire, à recevoir les ouvrages acquis par souscription (par exemple, les "Dictionnaires" publiés par Letouzey), mais il arrive que les abonnements aux revues soient interrompus. Leur nombre est toujours réduit. Ces réductions vont jusqu'à la suppression de revues aussi importantes que la "Nouvelle revue théologique", ou la "Revue biblique". Une bibliothèque de séminaire qui renonce à des revues de ce genre, est-elle encore digne de ce nom ?

. Transferts. - Assez souvent, il est question, dans les réponses, de "bouversements dus à des nécessités matérielles". Ces bouleversements donnent le coup de grâce à des classements souvent déjà anciens et précaires. Ils favorisent les dispersions et les pertes. "Beaucoup d'ouvrages ont été perdus ou vendus..."; la situation présente est plus que piteuse... le local est devenu une sorte de "fourre-tout" ou de garde-meuble...; des nécessités nous ont conduits à entreprendre le transfert d'un local dans un autre, ce qui a entraîné un certain désordre ... etc...".

... / ...

. Ventes. - Parfois la situation est encore plus grave, du fait de ventes définitives. On cite le cas d'un Séminaire, dont la bibliothèque qui comportait un fonds ancien de grande valeur, a été totalement dispersée et liquidée pour une somme dérisoire, à un libraire connu pour vendre à un prix élevé. Le patrimoine intellectuel de l'Eglise en France s'en est trouvé appauvri, sans compensation suffisante, ni profit pour d'autres institutions ecclésiastiques.

QUESTION -

Devant cette situation qui ne peut que s'aggraver : bibliothécaire-fantôme, suppression des crédits, transferts dommageables, voire liquidation sommaire, que faire ? La question est posée en conclusion de nombre de réponses à l'enquête. L' A.B.E.F. veut proposer une solution. Il importe de C O N S E R V E R ; - de C O N T I - N U E R ; - d' U T I L I S E R , et cela de diverses manières, selon les circonstances.

1°) Conservation

La bibliothèque du grand séminaire représente habituellement un patrimoine d'une réelle valeur : c'est un devoir d'en assurer la conservation. Ainsi procède-t-on pour les pièces d'art religieux. Il n'est pas rare que nos bibliothèques possèdent des ouvrages assimilables par leur beauté ou leur rareté (incunables, manuscrits, éditions princeps etc...) à des pièces de musée, pour lesquelles des prescriptions assez strictes ont été portées. Ce premier devoir, qui paraît facile, suppose cependant, pour être rempli efficacement, un minimum de temps, de connaissances, de savoir-faire.

Une conservation pure et simple ne peut être réalisée sans l'emploi de certains moyens. Il ne suffit pas de mettre la bibliothèque sous clé. Il existe des ennemis discrets, mais efficaces de nos bibliothèques : les rats, les vers (surtout au sud de la Loire), l'humidité, le soleil, les emprunteurs occasionnels, etc ... Une bibliothèque qui n'est pas régulièrement entretenue et surveillée, se dégrade insensiblement. La vigilance d'un bibliothécaire responsable est indispensable.

Il se peut qu'on estime ne pas devoir tout conserver, soit que des ouvrages médiocres occupent indûment de la place, et soient préjudiciables au bon travail, soit que l'utilisation de certains ouvrages très spéciaux soit très improbable. S'il faut procéder à une épuration, il la faut rationnelle. En pareil cas, le recours à un conseiller compétent et désintéressé - ou même à plusieurs - s'impose. La vente, de confiance, à un libraire, habituellement trop compétent et point désintéressé, qu'il soit de passage, circulant de bibliothèque en bibliothèque pour saisir de bonnes occasions, ou qu'on le fasse venir spécialement, est d'ordinaire désastreuse. Une vente de ce genre n'est prudemment effectuée que sur l'avis d'un conseiller compétent, et seulement lorsque l'on a déterminé ce que l'on veut vendre (choix des ouvrages), et qu'on en connaît la valeur approximative (estimation).

Pour assurer cette conservation intelligente, l' A.B.E.F. s'efforcera d'apporter un concours compétent. Elle mettra, et met déjà, à la disposition des responsables des bibliothèques de séminaires regroupés, et sur leur demande, des conseillers pour l'entretien, le tri, l'épuration, l'estimation en vue de ventes, l'orientation vers des libraires, etc...

2°) Continuation

Deux cas peuvent se présenter : celui des diocèses qui ont l'espérance fondée d'une réouverture du Séminaire dans quelques années ; celui des autres, où l'évolution de la démographie, la concentration du travail intellectuel, etc..., interdisent de perpétuer à tout prix les situations du passé.

- Continuation d'ouvrages en cours, de périodiques, de collections. Quel que soit l'avenir, il est une alimentation minima qui ne doit pas être interrompue. Certains ouvrages sont comme les pierres de base de la culture ecclésiastique d'une époque, dont un esprit cultivé, dans le domaine des sciences religieuses, ne peut se passer : encyclopédies, grands dictionnaires, grandes collections. Pareillement les revues importantes, même et surtout si elles sont "techniques", car, de ce fait, elles risquent de ne se trouver nulle part ailleurs que dans nos bibliothèques, à bien des kilomètres à la ronde. Par exemple, si l'on avait à choisir entre l'interruption de la "Revue biblique" et de "Masses Ouvrières", c'est la première qu'il faudrait conserver dans une bibliothèque de Séminaire.

- Acquisitions d'ouvrages fondamentaux. - Il faut en outre, envisager un entretien rationnel en ouvrages de valeur durable. Si une réouverture prochaine est envisagée, cela s'impose sans discussion. Sinon, il convient de s'orienter vers la solution d'"adaptation" dont nous allons parler plus loin. - Pour ces acquisitions, il faut viser à ne retenir que ce qui offre le plus de garanties contre un vieillissement rapide. L'idéal serait de n'acheter que les ouvrages dont on peut penser qu'ils seront toujours aussi utiles lors de la réouverture. Ce n'est pas chimérique : les grands ouvrages gardent leur valeur pendant de longues années : on ne les remplace pas vite. Pour les discerner, il est prudent de prendre conseil de spécialistes. Sur ce point, l' A.B.E.F. se propose d'intervenir par la publication régulière de listes d'ouvrages importants, en liaison avec le Comité des Etudes de la Compagnie de Saint-Sulpice.

3°) Adaptation

C'est à dessein que nous n'envisageons pas le cas de la suppression pure et simple d'une bibliothèque de grand séminaire. Ce cas ne peut être qu'exceptionnel. Nous estimons qu'un diocèse, une Eglise locale, doit avoir une bibliothèque à son service. Sa constitution peut varier avec les circonstances. - On peut ainsi être amené à envisager une "reconversion" de la bibliothèque, pour faire face à une situation nouvelle, afin qu'elle rende de nouveaux services. Elle demeurera à la disposition des clercs et des laïcs du diocèse.

. Clercs. - On aurait tort de croire que, lorsqu'il n'y a plus de séminaire en activité, il n'y a plus de besoin de bibliothèque. Au contraire, on peut estimer que la bibliothèque a un rôle de suppléance à assurer. Le corps professoral étant absent ou très réduit, les besoins intellectuels du clergé subsistent. Auparavant, on pouvait venir, plus ou moins fréquemment, consulter un professeur sur un point de dogme, de morale ou de liturgie. Aujourd'hui, si cela n'est plus possible, il ne faut pas que le clergé soit privé de toute possibilité d'obtenir les renseignements dont il a besoin. Dans ces conditions, n'est-il pas indispensable qu'un bon ensemble d'ouvrages de qualité, théoriques et pratiques, s'offre à la consultation ?

. Laïcs. - Les laïcs, en suite des progrès de l'Action catholique d'une part, du développement de la culture, d'autre part, et d'un renouveau de la vie spirituelle personnelle, ont des exigences intellectuelles dans le domaine de leur foi et de leur vie chrétienne, plus fortes que dans le passé. Ces besoins ne sont pas exactement les mêmes que ceux du clergé ; mais ils existent. Qui aidera les laïcs à se former et à s'informer ? Ils ne trouveront pas ce qu'ils cherchent ni dans le sein des mouvements, ni chez leurs aumôniers, ni, à plus forte raison, dans les bibliothèques publiques qui sont en plein développement, mais ne cultivent que les domaines profanes. Le diocèse pourrait mettre à leur disposition une section de la bibliothèque adaptée à leurs besoins, pour le plus grand bénéfice de l'Eglise, sans grands frais, en utilisant ce qui existe déjà, et qui n'a plus son utilisation auprès d'un corps professoral. La bibliothèque du grand séminaire, souvent envisagée jusqu'ici, comme l'instrument de recherches érudites pour quelques prêtres, pourrait donc s'ouvrir à de nouveaux lecteurs. A cet effet, on pourrait créer, à partir des éléments les plus valables préexistants, auxquels on joindrait des ouvrages récents et plus adaptés, une sorte d'annexe rénovée et vivante. Autrement dit, tout en continuant l'entretien réduit de l'ancien fonds, on créerait une section limitée mais pratique et à jour, au service des prêtres et des laïcs dans l'apostolat.

+
+ +

Qu'il s'agisse de conseils sur le choix des volumes anciens à conserver ou à céder (conservation et épuration éventuelle), ou des ouvrages nouveaux à acquérir (continuation), ou d'une utilisation nouvelle demandée par une transformation de l'orientation, l' A.B.E.F. est disposée à apporter son concours. Des membres de ses commissions spécialisées sont prêts à mettre leur modeste compétence au service des responsables diocésains pour toutes ces questions.

Autre est le rôle du responsable, auquel il revient de décider ; autre est le rôle du technicien-conseiller. L' A.B.E.F. a cru de

... / ...

- 5 -

de son devoir de signaler les dangers que comporte la situation présente en maints diocèses. Elle y ajoute quelques suggestions pour résoudre le problème. Elle propose son aide fraternelle. Elle n'entend pas se substituer aux responsables, mais les aider.

Est-il besoin d'insister ? L' A.B.E.F. répond à ceux qui lui font appel : alors, elle examine la situation, conseille, oriente, mais laisse finalement aux responsables le soin de prendre les décisions qui leur incombent.

L' A.B.E.F., en ce domaine, n'a d'autre ambition que d'aider à la sauvegarde et à la mise en valeur des bibliothèques ecclésiastiques, dans des cas particulièrement critiques. L'enquête a montré qu'un certain nombre de bibliothèques représentant un riche patrimoine intellectuel et spirituel étaient menacées de disparition dans un avenir plus ou moins proche.

L' A.B.E.F. espère, par le présent effort, concourir à sa manière au bien de l'Eglise en France. »

Le bureau de l' A.B.E.F.

Le secrétaire de la commission des
bibliothèques des séminaires regroupés :

J. Soulcier, p.s.s.
Versailles.

Association des Bibliothèques Ecclésiastiques de France
6, rue du Ragard, Paris 6.

Commission des Bibliothèques de Séminaires regroupés.
"Bibliothécaire-conseil"

Les transformations que connaissent depuis quelques années les Grands Séminaires de France, et celles qui s'opéreront encore dans un proche avenir, posent des problèmes de bibliothèque assez délicats.

Après le transfert des séminaristes dans un autre séminaire, l'attention des responsables se porte aisément sur les questions financières, sur l'emploi du bâtiment et du mobilier, etc.... La bibliothèque est, d'ordinaire, un souci mineur. On reporte la décision à son sujet plus tard, si c'est possible. Quand il n'est plus possible de différer, on résout le problème de façon sommaire. Il en résulte de graves détriments pour la patrimoine ecclésiastique.

Garder et entretenir une bibliothèque, ou bien la vendre entièrement dans de bonnes conditions, ou bien la reconvertir en vue d'autres usagers, en vendant partiellement, chacune de ces solutions suppose, d'abord pour la décision de principe, puis pour l'exécution, une bonne connaissance, tout à la fois des besoins intellectuels locaux, de la valeur de travail des livres, du marché des livres anciens et d'occasion. Ces connaissances techniques ne se rencontrent que rarement chez ceux qui ont à décider du sort de bibliothèques importantes. Elles ne se rencontrent pas toujours dans leur entourage immédiat.

Pour les aider dans leur tâche, l'A.B.E.F. a créé une Commission spéciale dite "Commission des bibliothèques des Séminaires regroupés". Cette commission a rédigé, après enquête, un rapport adressé à l'ensemble des évêques de France, en novembre 1964, pour attirer l'attention sur ce problème, formuler des suggestions, et mettre en principe à la disposition des responsables quelques "bibliothécaire-conseils" qui les aideraient dans l'examen de la situation, la proposition d'une solution adaptée, et même la direction de l'exécution.

La note présente veut définir de quelle manière s'exercerait l'activité de ce "bibliothécaire-conseil", agissant au nom de l'A.B.E.F.

Association des Bibliothèques Ecclésiastiques de France
6, rue du Regard. Paris 6

Commission des Bibliothèques de Séminaires regroupés.
"Bibliothécaire-conseil"

= Fonction du Bibliothécaire-conseil.

- 1/ Appel.- L'initiative d'appeler un "bibliothécaire-conseil" appartient à l'autorité responsable: l'évêque, ou celui qu'il désigne à cet effet. Cet appel peut être adressé, soit à un membre de la Commission, soit au secrétaire de la commission, qui désigne un bibliothécaire.
- 2/ Conseil.- Le bibliothécaire appelé en consultation prend connaissance de la situation sous ses divers aspects:
 - le fonds d'ouvrages constituant la bibliothèque;
 - les locaux disponibles;
 - l'avenir prévisible du séminaire;
 - les besoins intellectuels du clergé et des laïcs du diocèse;
 - les ressources disponibles dans le voisinage pour le travail intellectuel, spécialement pour les questions religieuses;
 - etc.....
 en suite de quoi, il rédige un rapport précis qu'il remet, pour son information, à l'autorité responsable.
Ce rapport analyse la situation et formule des suggestions réalisables.
- 3/ Décision.- La décision appartient à l'autorité responsable.
- 4/ Exécution.- L'exécution des décisions prises appartient également à l'autorité responsable. Elle peut être dirigée, après accord mutuel, par le "bibliothécaire-conseil".
- 5/ Frais.- L'appréciation des frais de déplacement, de séjour, etc... est laissée à la discrétion de celui qui appelle.
- 6/ Achats.- Dans le cas où le bibliothécaire-conseil suggère la vente d'ouvrages dont il se porte en même temps acquéreur,- comme il serait trop dur de lui refuser cette faculté;- et comme d'autre part ces achats peuvent être l'occasion d'abus et une source de méfiance, il est décidé que la liste des ouvrages dont il se porte acquéreur, avec le prix offert pour chacun d'eux, sera communiquée au secrétaire de la commission. Celui-ci appréciera, ou fera apprécier, si les estimations sont convenables.
Le bibliothécaire-conseil s'engage à procéder de cette façon pour donner toute sécurité à la bibliothèque qui l'appelle en consultation.
- 7/ Rapport.- Après exécution, un rapport d'ensemble est adressé au secrétariat de la commission par le bibliothécaire-conseil. Si l'autorité diocésaine désire formuler quelques observations, elle les adresse également au secrétaire. De cette manière, il est clair que le "conseil" est fourni par le bibliothécaire, non seulement en son nom personnel, mais au nom de l'A.B.E.F.

Conclusion.- L'A.B.E.F. espère ainsi apporter sa contribution d'ordre technique aux modifications qu'impose notre époque, non seulement pour le maintien du patrimoine ecclésiastique, mais plus encore pour un meilleur usage des ressources intellectuelles au service de l'Eglise.

Le bureau de l'A.B.E.F.

Le secrétaire de la commission: P. DORY

Les membres de la Commission Epuration-Vente de l'Association des Bibliothèques Ecclésiastiques de France (ABEF) sont habituellement demandés par différentes Instances ecclésiastiques pour des travaux de bibliothèques.

Leur activité soulève parfois certains problèmes, que nous nous permettons de rappeler à l'attention de Son Excellence, à la suite de son audience du 30 avril dernier.

Nous n'aborderons pas le problème général du livre dans l'Eglise; nous nous en tenons à certains de ses aspects.

Après avoir rappelé le point de vue des laïcs, nous évoquerons les questions de l'épuration et des ventes des bibliothèques.

•••

point de vue
des laïcs

Certains libraires de grande classe, catholiques, bien au courant du mouvement des livres des bibliothèques d'Eglise, sont scandalisés de ce qu'ils qualifient: l'incurie générale de l'Eglise en ce domaine, l'analphabétisme des clercs. Des stocks de livres anciens sont confiés à de jeunes séminaristes incultes qui les convoient au chiffonnier; de très riches bibliothèques de séminaires ont été et sont encore littéralement 'bradées', en une ou plusieurs fois, à un ou plusieurs libraires, incompetents ou (et) malhonnêtes; ailleurs, le libraire pressenti se voit refuser le lot de livres qu'on lui proposait d'acheter, parce que l'estimation qu'il en fait est trop élevée; il faudrait une autorisation ... quelques années après, le même libraire achète les mêmes livres à très bas prix à un confrère à qui on les a vendus pour presque rien. Nous pourrions allonger la liste.

Récemment, un expert ratifiait le jugement de l'un de nous: ce sont des milliards (d'anciens francs) que l'Eglise a ainsi perdus, cette Eglise qui continue à quêter, qui, en Afrique par exemple, manque des livres religieux élémentaires (Bibles, etc.).

En face de cette situation, aucune apologétique ne peut tenir.

Or, une telle situation n'est pas, ne devrait pas être irrémédiable.

•••

A l'intérieur de l'Eglise, les bibliothèques que nous visitons offrent un large éventail de conditions, depuis la bibliothèque de Séminaire parfaitement tenue, jusqu'à la 'chambre mortuaire' où livres et revues sont parfois la proie des vers, de l'eau qui les pourrit, des rongeurs - en passant par tous les stades intermédiaires.

épuration

Nous sommes appelés d'abord pour l'épuration, pour un examen général de la bibliothèque.

Trois remarques sont nécessaires:

- 1° - Le plus souvent, la bibliothèque va déménager. S'il est sage de procéder toujours à l'épuration d'une bibliothèque qui change de locaux (il est inutile de dépenser temps et argent à transporter ailleurs ce qui ne sera pas conservé ensuite), il serait meilleur de prévoir également qu'un certain laps de temps est nécessaire au conseiller pour mener à bien l'épuration.

- 2° - Assez souvent, les livres et revues à examiner se présentent sans ordre suffisant. Un minimum de rangement préparatoire est souhaitable, qui incombe normalement à la bibliothèque qui appelle le conseiller.

- 3° - Lorsque la richesse ou l'importance de la bibliothèque à épurer le justifie, il est bon que le conseiller sollicite de l'Evêque la nomination d'une commission diocésaine de la bibliothèque (cinq ou six membres) qui travaillera avec le conseiller à l'épuration. Or, la constitution de cette commission, sa mise en route, demandent du temps.

En résumé, pour l'épuration, il faut du temps, et des auxiliaires (pour les travaux de rangement).



s ventes

Certaines Instances ecclésiastiques nous demandent que soit vendu tout ou partie de la bibliothèque.

Nous n'envisageons ici que le seul cas de ventes à des libraires, et de ventes d'une certaine importance (plus d'une tonne).

Si un acquéreur s'est rendu l'an dernier coupable d'une double escroquerie, dont l'une au préjudice de Monseigneur de Montauban, de près de 10.000 francs actuels, il est manifeste que le fait des ventes est lourd de problèmes.

Sans entrer dans la diversité des situations, il est possible de schématiser ainsi les étapes successives

de toute vente.

Il incombe au conseiller:

- 1°- de faire déterminer par qui de droit, très exactement, et de façon irrévocable, la masse non conservée;
- 2°- d'examiner (techniquement s'entend) les livres abandonnés, de retenir ceux susceptibles d'être achetés;
- 3°- de les proposer à un ou plusieurs libraires capables de s'en porter acquéreurs, pratiquement soit de convoquer à la bibliothèque un libraire, soit de lui établir des listes;
- 4°- d'apprécier la justesse de l'estimation du libraire, donnée ou de vive voix à la bibliothèque ou postérieurement par correspondance.

= Ces quatre premières étapes ne posent que des problèmes mineurs -théoriquement s'entend.

= Les suivantes font davantage question, et l'unanimité à leur sujet n'a pu être faite à notre Commission.

5°- La vente est conclue (ou non) par l'acceptation ou le refus de l'estimation du libraire. La décision est normalement du ressort de l'Autorité ecclésiastique. Celle-ci peut-elle déléguer à la conclusion le conseiller? Celui-ci peut-il légitimement se récuser?

6°- Toute vente conclue doit être, dans les délais normaux, réalisée: nettoyage des livres, leur catalogage si des listes n'ont pas été antérieurement établies, leur colisage, leur expédition (nous retrouvons ici le problème des nécessaires auxiliaires).

7°- La vente n'est terminée que lorsque le paiement des livres est effectif. A qui doit être fait ce paiement? Directement à l'Autorité ecclésiastique, ou au conseiller qui retransmettra?

Si le règlement tarde, un rappel doit être adressé au libraire. S'il n'a pas lieu, si l'acquéreur se révèle en l'espèce un escroc, une action doit être déclanchée, d'abord par l'intermédiaire du Syndicat de la Librairie Ancienne et Moderne; en dernier l'affaire est confiée à un homme de loi -qui a droit à ses justes honoraires.

Il importe souverainement de percevoir concrètement les situations. L'Autorité ecclésiastique, le libraire, le conseiller, sont à des centaines de kilomètres de distance. Et surtout, il s'agit trop souvent de biblio-

thèques sans bibliothécaire effectif.

l'arrivée

Le responsable de fait de ces bibliothèques (c'est parfois un Vicaire épiscopal ou le financier de l'Evêché) décline habituellement compétence en matière de vente de livres; surchargé d'occupations, il ne pourra surveiller du chèque réglant un achat remontant à plusieurs mois (délai nécessaire à l'estimation consciencieuse d'un lot de plusieurs tonnes); encore moins faut-il lui demander de 'rappeler' au libraire, voire d'intenter une action en recouvrement auprès du Syndicat de la Librairie ou du Tribunal.

Le conseiller, lui, est en relations suivies avec les Libraires. Il pourra s'assurer de la justesse de l'estimation à laquelle il lui arrivera d'assister à la Librairie parisienne par exemple; s'assurer de même du paiement dans les délais normaux si c'est à lui qu'est fait ce paiement. Mais charger un conseiller de toute une liquidation, c'est lui imposer maintes correspondances quand son temps serait mieux utilisé par les bibliothèques qui l'attendent, c'est lui faire endosser une cascade de responsabilités, depuis la conclusion d'un marché jusqu'à la poursuite éventuelle d'un libraire qui se révèle véreux, en passant par les arrivées de chèques importantes qui gonflent, au moins momentanément, son compte en banque.

.°.

Les problèmes sont évoqués, que nous soumettons à l'attention de Son Excellence.

Pour terminer sur une note constructive, nous permettrait-on de reproduire un passage du rapport que nous adressions, dans un tout autre contexte d'ailleurs, à un Evêque ami: "affirmer ceci, n'est-ce pas supposer toute une politique diocésaine des Bibliothèques? une liaison entr'elles? N'est-ce pas faire appel, au moins implicitement à une responsabilité diocésaine des bibliothèques, à un responsable diocésain, assisté éventuellement d'une commission?"

"Une structure nouvelle, objectera-t-on? Assurément, mais quels services ne pourrait-elle pas rendre aux bibliothèques et oeuvres diocésaines?"

"Et, par extension, cette commission, ce responsable, ne pourrait-il pas conseiller les Collèges, les Ecoles, les Congrégations, sur le contenu, la valeur, de leurs bibliothèques? Pourrait-on éviter ainsi que ces bibliothèques soient pillées par des 'brigands' en quête de livres?"

Très respectueusement.

bulletin de liaison de l'association des bibliothèques ecclésiastiques de france

du regard
aris 6:

ass. bibliot. eccles. france
paris 21 773 92

N° IO - 3° année

Avril 1973

DOCUMENT OFFICIEL

Reabonnement: 1973 au
Bulletin seul: 6 F. s. v. p.

Circulaire envoyée par le Secrétariat de l'Episcopat
à tous les Evêques de France .

Merci

A PROPOS DES VENTES DE LIVRES :

Le Secrétariat de l'Episcopat a été informé de plusieurs côtés sur le péril que courent les bibliothèques d'institutions ecclésiastiques quand leurs responsables acceptent de vendre des livres sans prendre les garanties nécessaires. On nous a signalé, par exemple, qu'un volume acheté 1500 francs (nouveaux) dans une bibliothèque, avait finalement été revendu 50 000 francs, car il s'agissait d'un ouvrage exceptionnellement rare. La fermeture ou la reconversion de beaucoup d'établissements diocésains ou religieux les expose à de semblables dangers. Les fonds anciens, même conservés dans les bibliothèques des maisons en activité, sont également menacés par des acheteurs peu honnêtes. En plus du risque de faire une mauvaise affaire, il y a celui de priver l'Eglise d'instruments importants du travail intellectuel ou de témoins de sa tradition.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'importance de ce problème et nous portons à votre connaissance une note que l'Association des Bibliothèques ecclésiastiques de France a rédigée à l'intention des responsables de bibliothèques, renouvelant ainsi une mise en garde diffusée par ses soins, il y a trois ans.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir communiquer le second exemplaire ci-joint au responsable de la bibliothèque de votre grand séminaire.

Association des Bibliothèques
Ecclésiastiques de France,
6 rue du Regard; 75006 - PARIS :

Des acheteurs, libraires ou rabatteurs, parfois indiscrets, souvent insistants, se présentent dans les bibliothèques, spécialement dans celles plus ou moins fermées, des séminaires ou scolastiques regroupés. Ils arrivent sans prévenir, se prévalent du nom de quelques bibliothécaires ecclésiastiques dont ils se recommandent... Ils insistent ou même s'imposent pour voir la bibliothèque, et proposent l'achat d'ouvrages dont ils affirment qu'ils sont de peu d'intérêt pour nous.

Plusieurs cas d'achat à des conditions malhonnêtes ayant été récemment signalés, nous pensons utile d'attirer l'attention des responsables sur ces agissements et de donner à nouveau les conseils suivants :

1°) La prudence demande :

- de ne jamais introduire un libraire dans la bibliothèque (sauf s'il s'agit d'un libraire personnellement connu pour sa discrétion) ;
- de ne jamais vendre des livres dont on n'a pas décidé, auparavant et avec réflexion, de se défaire ;
- de disposer dans une pièce séparée les livres qu'on a l'intention de vendre ;
- de ne pas se fier à l'estimation d'un inconnu.

2°) Si l'on a décidé une vente, il faut :

- connaître de façon positive l'honorabilité de l'acheteur et sa solvabilité (cas récent d'une faillite...);
- avoir quelque idée de la valeur marchande, individuelle ou globale, des livres que l'on cède.

3°) Si l'on n'a pas, en ce domaine, une expérience personnelle, il convient de recourir à celle des confrères qui peuvent en avoir. L'Association, et spécialement, sa commission "Epuration-Vente" (adresse ci-dessus), est à la disposition des responsables de bibliothèques ecclésiastiques pour leur fournir les renseignements et conseils indispensables.

22 Octobre 1972

Pour la commission :
I. NOYE, p.s.s.

=====

SESSION 1972 (suite et fin)

=====

COMpte-REndu DES DEUXIEME ET TROISIEME
JOURNEES

LA FORMATION SACERDOTALE AUJOURD'HUI.

Le P. BROSSOLLETTE, secrétaire à la Commission Episcopale du Clergé, à l'aide d'une carte fort parlante, nous donne les statistiques marquant la baisse très prononcée des diverses institutions traditionnelles, mais aussi la création de "cheminements" nouveaux qui regroupent les jeunes des milieux universitaires ou ouvriers en cours de formation.

Les indications de son article, paru dans "Vocation" n°254, avril 1971, peuvent être complétées par les statistiques données par Mgr Izard dans la même revue, n° 260, octobre 1972

L'exposé des différents types de formation, complété par l'indication des cheminements non homologués, suscite diverses questions.

CONVENTION

Entre Monseigneur l'Evêque de Nancy et Toul

et

Monsieur le Président de l'Université de Nancy II, Université
de rattachement de la Bibliothèque Interuniversitaire de Nancy

ARTICLE 1.

La présente convention porte sur une Bibliothèque-ci-après désignée sous l'expression "la dite Bibliothèque"- composée des fonds de la bibliothèque du Grand Séminaire de Nancy et de la bibliothèque reçue en legs de son Eminence le Cardinal Tisserant.

La dite Bibliothèque, propriété de l'Association diocésaine, est actuellement entreposée au Grand Séminaire de l'Asnée, à Villers-lès-Nancy.

ARTICLE 2.

Monseigneur l'Evêque de Nancy met la dite Bibliothèque à la disposition des personnes auxquelles est ouverte la Bibliothèque Interuniversitaire de Nancy, ce qui comporte la consultation sur place, éventuellement le prêt au dehors (y compris sous la forme du prêt interuniversitaire) ainsi que l'autorisation de photocopier les livres et documents.

ARTICLE 3.

La Bibliothèque Interuniversitaire de Nancy est autorisée à prendre photocopie des fichiers de ladite Bibliothèque.

ARTICLE 4.

L'Evêque de Nancy fait installer une salle de lecture, où pourront être consultés sur place les livres de la dite Bibliothèque. Cette salle portera le nom de "Salle Cardinal Tisserant".

ARTICLE 5.

Le Président de l'Université de Nancy II s'engage à mettre à la disposition de la dite Bibliothèque une aide technique en personnel qualifié, d'au moins six heures par semaine, destinée à permettre la consultation sur place ainsi que le prêt aux personnes auxquelles est ouverte la Bibliothèque Interuniversitaire de Nancy et à aider à la gestion de la dite Bibliothèque. Cette aide est assurée pour les périodes pendant lesquelles la Bibliothèque Interuniversitaire de Nancy est ouverte.

.../

ARTICLE 6.

Le Conservateur responsable de la Section Lettres sous couvert du Directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Nancy et le Bibliothécaire responsable de ladite Bibliothèque sont chargés de fixer les modalités pratiques de la présente convention.

ARTICLE 7.

Le Bibliothécaire de ladite Bibliothèque étudiera avec le Conservateur de la Section Sciences de la Bibliothèque Interuniversitaire de Nancy l'éventualité d'un dépôt dans cette section des collections relatives aux disciplines scientifiques provenant du Cardinal Tisserant.

ARTICLE 8.

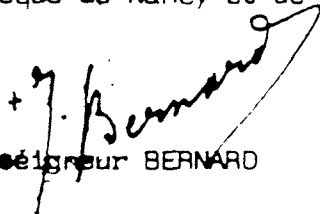
L'évêque de Nancy s'engage à ne pas transférer ladite Bibliothèque en dehors des limites de l'actuel district urbain de Nancy sans l'autorisation du Président de Nancy II, après avis du Conseil de la Bibliothèque Interuniversitaire de Nancy.

ARTICLE 9.

La présente convention est établie pour une durée de cinq ans, à partir du jour de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives d'une année, et résiliable par chacune des deux parties après un préavis précédant de six mois son échéance.

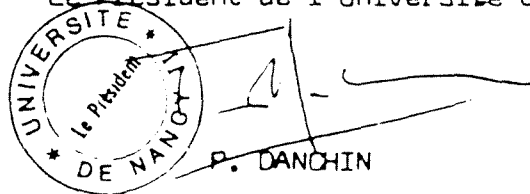
Nancy, le 19 mars 1973

L'Evêque de Nancy et de Toul


Monsieur BERNARD

Nancy, le 28.2.1973

Le Président de l'Université de Nancy II


P. DANCHIN

**UTILISATION DE LA BIBLIOTHEQUE DU GRAND SEMINAIRE
DE VILLERS LES NANCY
PAR LES PERSONNES AYANT ACCES A LA BIBLIOTHEQUE
INTERUNIVERSITAIRE DE NANCY**

Conformément à la convention signée le 19 mars 1973 entre Mgr. l'Evêque de Nancy et M. le Président de l'Université de Nancy II,

la bibliothèque du Grand Séminaire est ouverte aux personnes ayant accès à la bibliothèque inter-universitaire de Nancy.

Elle est ouverte pour consultation sur place les **MERCREDIS ET VENDREDIS** de 14 heures à 18 heures.

Le prêt au dehors n'est provisoirement pas autorisé.

Le double du fichier de cette bibliothèque sera progressivement déposé à la section Lettres de la Bibliothèque inter-universitaire.

à Nancy le 24 septembre 1973

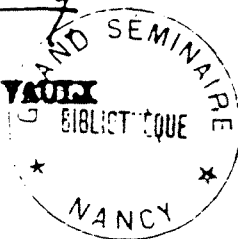
Le Directeur de la
Bibliothèque Interuniversitaire

Le Bibliothécaire
du Grand Séminaire

R. Nouat

J. de Vaule

J. de VAULE



N.B. La Bibliothèque du Grand Séminaire se trouve rue de Laxou à Villers les Nancy. Contourner le bâtiment par la gauche, entrer dans le cloître et tourner à gauche.

Réponses à l'enquête sur les bibliothèques de séminaires régionaux.
1974.

Réponses: Poitiers, Bordeaux, Metz, Angers, Montpellier, Orléans, Lille, Bayonne, Chamallières, Reims, Dijon, Caen, Nancy, Dax, Marseille, Toulouse, Besançon.(soit 17)

N'ont pas répondu: Issy, Lille (cycle 1), Nantes, Rennes, Toulouse(cycle 2), Avignon, Francheville.(soit 7)

DEPOT DIOCESAIN
EN LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MOULINS

L'Association Diocésaine de Moulines, sous la présidence de l'Ordinaire de Moulines, propriétaire de la Bibliothèque de manuscrits, incunables, livres rares, livres, revues, dessins et photographies, provenant de la Bibliothèque sise autrefois au lieu-dit Grand Séminaire de Champfeu, 03000 Avermes, dépose à long terme cet ensemble documentaire en la Bibliothèque Municipale de Moulines, suivant les conditions et modalités qui suivent.

1. Description générale du dépôt diocésain

Le dépôt diocésain comprend les quatre secteurs suivants :

- a) Un fond important de livres et revues (30.000 environ) portant essentiellement sur les sciences religieuses : Théologie dogmatique et morale, Droit Canonique, Ecriture Sainte et Patrologie.
- b) Un fond de livres et revues touchant l'histoire profane et religieuse; des vocabulaires, encyclopédies et dictionnaires; un fond de littérature française dont quinze incunables et un lot important de livres rares et éditions premières.

L'ensemble de ces livres porte (généralement) le cachet "Grand Séminaire de Moulines" sur la page de garde. Une série de livres datant d'avant 1909 porte aussi le cachet "Bibliothèque du Grand Séminaire" Dépôt de l'Etat. 1909".

- c) Un fond de livres et revues sur le Bourbonnais ou d'auteurs bourbonnais.
- d) Une collection d'iconographie mariale et un cours d'Archéologie.

2. Conditions et modalités du dépôt à long terme (99 ans).

A. L'Association diocésaine

1. garde l'entière propriété du dépôt diocésain sis en la Bibliothèque Municipale de Moulines et se considère toujours comme le dépositaire autorisé des livres marqués du cachet "Dépôt de l'Etat".

2. Un représentant de l'Association diocésaine sera nommé par l'Ordinaire du Lieu, chargé de veiller à la conservation du dépôt et au respect des engagements pris par la Municipalité de Moulins.

3. Le représentant du dépôt diocésain garde toutes possibilités d'accroître le dépôt en livres, revues et archives diocésaines grâce à l'apport nouveau provenant soit d'achats soit de dons faits au dépôt diocésain, mais après consultation du conservateur de la Bibliothèque Municipale et en fonction de la place impartie au dépôt diocésain.

4. Le représentant du dépôt diocésain garde toutes possibilités de prélever, pour les besoins de la vie intellectuelle et religieuse du Diocèse de Moulins, les livres et ensembles de livres du dépôt diocésain. Toutefois, ce retrait temporaire, ne dépassant pas une année, mais renouvelable, devra être fait après en avoir averti le conservateur de la Bibliothèque Municipale qui ne sera plus alors responsable des livres ainsi momentanément retirés.

5. Le représentant du dépôt diocésain garde toutes possibilités de vendre des livres et documents trouvés en double dans le dit dépôt, mais après avoir consulté le conservateur de la Bibliothèque Municipale, toujours susceptible d'acquérir en priorité les pièces en question.

B. La Bibliothèque Municipale de Moulins

1. s'engage à assurer le déménagement du dépôt diocésain du lieu dit Champfeu en la nouvelle Bibliothèque Municipale.

2. Le dépôt diocésain gardera autant qu'il est possible, son unité au sein de la Bibliothèque Municipale, dans l'espace impartie à ce dépôt. Ce dépôt sera appelé "Dépôt diocésain" sis en la Bibliothèque Municipale de Moulins.

3. Le dépôt diocésain sera assuré par les soins du conservateur de la Bibliothèque Municipale. En cas de vols, déprédations et incendies, le dédomagement pécuniaire sera affecté à la reconstitution d'un fond de sciences religieuses, propriété de l'Association diocésaine et restauré par accord conjoint du conservateur de la Bibliothèque et du représentant de la dite Association.

4. Le conservateur de la Bibliothèque Municipale pourra prêter à l'extérieur les livres et documents du dépôt diocésain, suivant les conditions générales des prêts pratiqués par cette Bibliothèque. Sur un point cependant ces conditions générales seront élargies en faveur des Prêtres, Religieux, Religieuses et ministres autorisés du Diocèse de Moulins et habitant en dehors de cette ville.

5. Le conservateur de la Bibliothèque Municipale aura toutes possibilités de microfilmer ou photographier les livres et autres documents du dépôt diocésain, cela pour raison d'études, à l'exclusion de toutes considérations commerciales (auquel cas une permission du représentant du dépôt diocésain sera exigée).

6. Le conservateur de la Bibliothèque Municipale veillera à dresser l'inventaire des livres et autres pièces du dépôt diocésain. Il aura la possibilité d'établir un fichier ou un registre.

7. Le conservateur pourra compléter les collections de livres, dictionnaires et revues du dépôt diocésain, un cachet attestant alors que les nouveaux apports appartiennent de plein droit à la Bibliothèque Municipale. Toutefois en cas de retrait du dépôt avant la date fixée, les revues et collections ainsi complétées devront rester à la Bibliothèque Municipale jusqu'à expiration du présent accord. Néanmoins l'Association Diocésaine aura la possibilité de racheter ces nouveaux apports.

8. Enfin et surtout le conservateur de la Bibliothèque Municipale veillera à l'entretien et bonne conservation des livres et documents du dépôt diocésain.

9. En cas de litiges graves entre le représentant du dépôt diocésain et le conservateur de la Bibliothèque Municipale, l'Ordinaire du Diocèse de Moulins se réserve le droit entier de retirer, en partie ou en totalité le dépôt diocésain de la Bibliothèque Municipale de Moulins. Inversement la Municipalité de Moulins se réserve le droit de demander à l'Association Diocésaine de reprendre en totalité son dépôt. Une année entière pourra s'écouler entre l'assignation du retrait par l'une ou l'autre partie et le retrait et déménagement effectif du dépôt diocésain.

CONVENTION DE DEPOT DE LA BIBLIOTHEQUE DU
GRAND SEMINAIRE DE LIMOGES

Entre Monseigneur CUFFLET, Evêque de Limoges, Président de l'Association diocésaine, propriétaire de la Bibliothèque du Grand Séminaire et Monsieur JULIEN, Président de l'Université de Limoges.

Il a été convenu ce qui suit :

1. Le fonds de livres et périodiques de la Bibliothèque du Grand Séminaire de Limoges, soit environ 25 000 volumes, sera déposé par l'Association diocésaine à la Bibliothèque de l'Université de Limoges. Ce fonds restera la propriété de l'Association diocésaine.
2. Ce dépôt est fait pour une période de trois ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction.
Si l'une ou l'autre des parties décidait de mettre fin au dépôt, elle devrait en donner avis à l'autre partie. Cette dénonciation ne prendrait effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de la lettre. En cas de non renouvellement, les frais de déménagement seront à la charge de la partie qui décidera de mettre un terme à la convention.
3. L'Evêque de Limoges désignera un représentant de l'Association diocésaine chargé de veiller, en collaboration avec le Directeur de la Bibliothèque de l'Université, à la conservation du dépôt.
4. L'Association diocésaine, sous réserve de l'accord du Directeur de la Bibliothèque de l'Université, peut continuer à accroître le dépôt par achat ou grâce à des dons faits à l'Association.
5. L'Université s'engage à assurer le déménagement initial du fonds du Grand Séminaire dans les locaux de la Bibliothèque de l'Université et à en assurer la surveillance et l'entretien courant dans les mêmes conditions que ses propres collections.
6. Le dépôt devra garder son unité au sein de la Bibliothèque de l'Université ; le fonds GUINBAUD devra rester groupé.
7. La communication des ouvrages et périodiques du dépôt diocésain se fera normalement sur place dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Université. Les ouvrages et périodiques du dépôt diocésain seront communicables aux personnes ayant normalement accès à la Bibliothèque de l'Université. Exceptionnellement, le prêt à l'extérieur sera possible avec une autorisation écrite du déposant pour une durée de un mois renouvelable. Le Directeur de la Bibliothèque de l'Université, en accord avec le représentant de l'Association diocésaine, aura la faculté de refuser le prêt ou la photocopie de certains ouvrages ou périodiques rares, précieux ou fragiles.

8. Le Directeur de la Bibliothèque de l'Université aura toutes possibilités de reproduire les ouvrages ou périodiques du dépôt diocésain, cela pour raisons d'études et dans le respect de la législation sur les droits d'auteurs, à l'exclusion de toute exploitation commerciale. L'accord du représentant de l'Association diocésaine sera nécessaire pour une éventuelle exploitation commerciale.
9. Le Directeur de la Bibliothèque de l'Université veillera à dresser l'inventaire des livres et périodiques du dépôt diocésain ; un double du registre de cet inventaire sera donné à l'Association diocésaine. Les livres et périodiques seront estampillés au fur et à mesure de leur inventaire par un cachet portant l'inscription "Association diocésaine de Limoges".
10. Le Directeur de la Bibliothèque de l'Université pourra compléter le fonds diocésain par des acquisitions sur ses fonds propres/ Dans le cas de reprise du coût par l'Association diocésaine, les ouvrages ainsi acquis pourront être rachetés par l'Association.
- ~~11. La présente convention prendra effet du 1^{er} mars 1970.~~

Henri Guillet

L'Evêque de Limoges
Président de l'Association diocésaine

[Signature]
Le Président de
l'Université de Limo.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES ECCLESIASTIQUES DE FRANCE

(A.B.E.F.)

Note d'information (Avril 1990)

L'ABEF, association déclarée selon la loi de 1901, a été fondée en 1963, à la suite de plusieurs sessions de bibliothécaires ecclésiastiques. Le but recherché a été de transformer des rencontres épisodiques en un groupement durable afin d'assurer des services plus efficaces.

L'ABEF groupe des bibliothèques d'institutions chrétiennes principalement consacrées à la théologie et aux sciences religieuses : Universités et Instituts spécialisés, Séminaires, Centres diocésains, scolasticats, monastères, couvents, Institutions, diverses.

Elle s'efforce de mettre à la disposition des bibliothèques un ensemble de services techniques qui facilitent la tâche des bibliothécaires en répondant à leurs diverses difficultés. Selon les besoins et dans les limites de ses possibilités le Bureau de l'Association s'efforce de mettre en place des commissions chargées de chacun de ces services.

En outre, l'ABEF, par l'entremise des bibliothèques, cherche à maintenir, adapter, promouvoir l'étude des sciences religieuses pour faciliter, le plus largement possible, l'accès de tous à une pensée chrétienne approfondie.

*

Actuellement l'ABEF dispose des moyens suivants :

1. Un **Bulletin de liaison** (depuis 1971), trimestriel, maintient le contact entre les bibliothécaires et leur procure des informations utiles.
2. Un **Répertoire des bibliothèques ecclésiastiques de France** se constitue progressivement ainsi qu'un répertoire bibliographique des périodiques de sciences religieuses, **Clavis periodicorum** (140 périodiques présentés à ce jour). Les fiches mises au point pour ces deux Répertoires sont envoyées au fur et à mesure aux adhérents avec le Bulletin de liaison.
3. Des **Congrès** comportant des conférences, des carrefours par catégorie de bibliothèques, des visites de bibliothèques et de centres de documentation, sont destinés à développer les relations entre bibliothécaires, à accroître leurs informations, à permettre des actions communes. Ils se tiennent tous les deux ans, en septembre, alternativement à Paris et en province.
4. Le **Service d'entraide des bibliothèques ecclésiastiques** (S.E.B.E.); depuis 1958, facilite la recherche des ouvrages épuisés, la cession directe de livres à d'autres bibliothèques, les dons aux bibliothèques des nouvelles chrétientés. Secrétariat : Soeur Marie de Chantal, Maison Saint-Joseph, 6 rue Philippe Blanc, 42000 SAINT ETIENNE.
5. Le **Service international T.E.O.L.** (Théologici Exquisiti Oblatique Libri), depuis 1962, met en relation directe entre elles, dans le monde entier, les bibliothèques religieuses à caractère scientifique désirant céder des livres ou acquérir des ouvrages épuisés. - Secrétariat : Soeur Jacques (Adresse au verso : Bureau).

N.B. - Ces deux Services (S.E.B.E. - T.E.O.L.) s'adressent à des bibliothèques et non à des personnes privées. Mais, pour en bénéficier, il n'est pas nécessaire de faire partie de l'ABEF : leur trésorerie (et donc les cotisations) en est distincte.

6. D'autres activités demeurent possibles selon les désirs exprimés par les membres de l'Association, au sujet :
- de la "**formation technique**" des bibliothécaires, avec stages auprès d'un bibliothécaire expérimenté ; avec possibilité d'organisation de sessions spécialisées : catalogue, reliure, etc.
 - de la "**Rénovation**", avec bibliothécaires-conseils pour implantation ou rénovation d'une bibliothèque ecclésiastique.
 - des "**Bibliothèques scientifiques**", au service des Facultés de théologie et d'Instituts spécialisés en Sciences religieuses.
 - des "**Jeunes chrétientés**" pour les problèmes spécifiques de ces bibliothèques.
 - etc.

Toute demande sera toujours accueillie avec intérêt.

7. L'ABEF ne se substitue ni aux libraires, ni aux éditeurs religieux. Lors de ses sessions, elle prend soin d'en inviter à venir exposer leur projet, leur méthode, etc.

L'ABEF est en liaison avec l'Episcopat de France qui a délégué à cet effet Mgr Pierre-Marie GUILLAUME, évêque de Saint Dié.

L'ABEF a une **insertion internationale**. Elle envoie régulièrement au moins un délégué aux réunions annuelles du "**Conseil International des Associations de Bibliothèques de Théologie**". Elle y retrouve les associations similaires allemandes (A.K.Th.B. et V.Kw.B), anglaise (A.B.T.A.P.L.), Belges (V.R.B. et ABTIR), hollandaise (V.T.B.), italienne (ABEI), polonaise. Ce Conseil est reconnu, depuis mars 1971, par la Fédération Internationale des Associations de Bibliothèques (I.F.L.A.). Il prépare une édition internationale de la "**Clavis periodicorum**".

* * * * *

BUREAU DE L'ABEF -Election du 14 septembre 1989

- Président : P. André MOISAN - Bibliothèque Diocésaine - BP 9 - 56001 VANNES Cédex
Tél. 97 47 14 69
- Vice-Présidente : Soeur Jacques TRIQUET - 158 rue Pioch Boutonnet - 34100 MONTPELLIER
Tél. 67 72 69 00
- Trésorier : P. Pierre PERICHON - Bibliothèque S.J. - 20 rue Sala - 69002 LYON
Tél. 78 37 52 00
- Secrétaire : Françoise DUPUY - Bibl. du C.N.P.L. - 4 av. Vavin - 75006 PARIS
Tél. 43 25 40 00
- Guylaine DUBOIS : Bibl. Fac. de Théologie Protestante - 83 Bd Arago - 75014 PARIS
Tél. 43 31 48 75
- P. Régis-Etienne CARTON : Bibl. Franciscaine Provinciale - 32 rue Boissonade
75014 PARIS - Tél. 43 21 56 42

MEMBRE DELEGUE AU CONSEIL INTERNATIONAL : P. Martin BENZERATH, s.ss.r.
Academia Alfonsiana 31, CP 2458 - I - 00100 ROMA,
Italie.
ou P. Régis-Etienne CARTON (cf. Bureau).

COTISATION 1990 : 120 F. - CCP Assoc. Biblioth. eccl. de France - 21.773.92 L PARIS

SESSION 1989 : PARIS, 11-15 septembre.

SESSION 1991 : en préparation ANGERS - 9-13 septembre.

N.B. - D'autres exemplaires de cette note d'information sont disponibles, à la demande, auprès de Mlle DUPUY (adresse ci-dessus, Bureau).

SITUATION AU 17 MARS 1983

- ° Depuis le mois de juillet 1980, tous les volumes de la Bibliothèque en dépôt à l'Hôtel Moret ont été, après dépoussiérage, mis en carton dans l'attente d'un transfert dans de nouveaux locaux.
- ° Le 8 mars dernier, Mr FRASSON-COCHET, Conservateur de la Bibliothèque Municipale me téléphone pour m'avertir des projets concernant l'Hôtel Moret : la Ville de Moulins envisagerait un déménagement des cartons de livres pour les déposer provisoirement dans un local du Centre syndical et associatif rue de Paris, l'ancien Noviciat des Frères.

Mr Frasson-Cochet, n'est pas officiellement averti de ces dispositions et n'a pas été consulté pour ce transfert. Il me donne cette information à titre privé.

- ° Le 17 mars, ayant constaté en ville des travaux en cours au passage Moret, je m'informe par téléphone auprès de Mr SANCHEZ, Secrétaire Général de la Mairie. Mr Sanchez confirme que le déménagement a été effectué. Les cartons sont déposés au sous-sol du bâtiment B de la Maison des Frères. Mr Sanchez m'indique, en outre, que ce dépôt est bien provisoire. En effet, le projet de réinstallation de la Bibliothèque diocésaine dans un salon de l'Hôtel de Ville, - ancien local de la Bibliothèque Municipale -, a été repris très sérieusement depuis les dernières élections. Il est même prévu, vendredi 17 mars une réunion de chantier des Services de la Mairie avec l'architecte retenu, Mr BOURDET, en vue des travaux à réaliser.

Je signale une fois encore à Mr Sanchez le très grand inconvénient supporté jusqu'à maintenant, en raison de la mise en cartons des volumes, qui depuis trois ans interdit toute consultation ou prêt, au moment même où la demande de formation permanente rendrait indispensable l'accès à notre Bibliothèque. Je renouvelle notre intention de retirer dès que possible plusieurs collections dont nous avons régulièrement besoin. Mr Sanchez, comme Mr le Conservateur, en sont bien d'accord. Dans l'état actuel des choses, non seulement nous n'avons plus accès à la Bibliothèque pour nos propres nécessités, mais Mr le Conservateur reconnaît également que, de son côté, il ne peut pas satisfaire aux demandes de chercheurs qui s'adressent à lui, connaissant la valeur de ce fonds.

Mr Sanchez m'invite à prendre contact avec Mr le Conservateur pour aller visiter le dépôt déménagé au Noviciat.

- ° Ce même jour, 17 mars, à 14 H 30, je me rends au local, en compagnie de Mr Frasson-Cochet qui découvre en même temps que moi le résultat du déménagement opéré par les services de la Ville. Si, apparemment, les cartons n'ont pas

souffert, on constate néanmoins qu'ils ont été empilés les uns sur les autres au fur et à mesure - pour ne pas dire au hasard - des transports. Les cartons de dessous, du fait du poids des autres, sont plus au moins éventrés. Mais aussi les cartons qui avaient été répertoriés et soigneusement numérotés par Mr le Conservateur, sont mélangés de telle sorte que le repérage des diverses disciplines ou séries est gravement compromis et demandera un énorme travail de manutention et de reclassement.

Enfin, vu le local et sa protection pour le moins précaire, les conditions matérielles de ce dépôt, même provisoire, sont tout à fait aléatoires.

Devant cet état de fait, plusieurs questions surgissent et des assurances claires doivent être obtenues.

- ° 1 - Qu'en est-il des intentions exactes de la Ville au sujet de la destination prochaine du salon de l'Hôtel-de-Ville où la Bibliothèque diocésaine devrait être réinstallée, ainsi qu'on nous le promet depuis longtemps ? D'autres services municipaux n'y seront-ils pas relogés ou créés ? Autant que je puisse le savoir, une galerie serait prévue et le plafond modifié... Les travaux en cours semblent, en effet, montrer que l'actuelle capacité d'accueil des volumes pourrait bien être réduite au point de ne pas pouvoir recevoir la totalité du dépôt de l'ancien Hôtel Moret. Pour le moment, Mr le Conservateur qui serait en mesure de fournir des indications précises sur le cubage, le nombre de mètres linéaires, la répartition des collections etc, ne semble pas associé à l'élaboration des travaux de réfection ou de transformation des lieux.

Le risque n'est donc pas illusoire de voir notre Bibliothèque morcelée et dispersée si, par exemple, on ne gardait qu'un choix de volumes à placer, - un peu pour la montre - , dans les étagères de style de ce salon et si l'on décidait de mettre le restant ailleurs. Mr le Conservateur n'est évidemment pas favorable à un tel sectionnement de cet ensemble culturel.

- ° 2 - L'actuel sous-sol où sont provisoirement déposés les cartons pourrait-il être aménagé pour recevoir définitivement la Bibliothèque diocésaine ?

Ce serait une des solutions possibles, à condition qu'une extension des locaux présentement trop petits puisse se faire, en utilisant la pièce voisine contigue. Mais, en ce cas, des travaux de nettoyage et de pose de rayonnages sont alors indispensables. Demeure la question de conservation et surtout de sécurité, au milieu d'un Centre syndical et associatif où beaucoup de gens ont accès.

- ° 3 - La question des meubles. Actuellement, seule une des deux pièces de l'Hôtel Moret où se trouvait la Bibliothèque, fait l'objet de travaux engagés par la Ville. Tous les meubles et rayonnages appartenant au Diocèse et provenant de l'ancien Grand séminaire, sont regroupés, me dit-on, dans l'autre pièce. Les cartons seuls ont été déménagés au Noviciat; ces meubles ont déjà

été retaillés pour être remontés à l'Hôtel Moret, lors du premier déménagement de Champfeu. J'ignore dans quel état ils se trouvent maintenant.

Peut-être serait-il bon de faire un inventaire et de savoir s'ils peuvent supporter un nouveau déménagement et une réinstallation ailleurs. Doit-on les abandonner sur place ou les récupérer ? Aux frais de qui ?

- ° 4 - Au point où en sont les choses, une rencontre entre les responsables de la Bibliothèque diocésaine et Mr le Maire ou ses délégués paraît s'imposer pour faire le point sur la situation passée, présente et future.

Quel que soit le projet retenu, l'expérience faite sur bientôt dix ans de contact entre la Ville de Moulins et le Diocèse, devrait servir à la recherche d'une solution plus stable et plus heureuse.

Il n'est pas normal qu'au regard d'un contrat, des décisions soient prises unilatéralement, que l'évêque ne soit ni averti ni consulté à propos de modifications importantes, comme c'est le cas aujourd'hui.

N'est-il pas grave de disposer ainsi d'un patrimoine culturel que beaucoup estiment exceptionnel pour une Ville comme Moulins, en pratiquant une politique du fait accompli et sans grand souci du préjudice ou des détériorations qu'occasionneraient inévitablement de telles opérations ?

On comprend fort bien les difficultés que rencontre la Ville face à de nombreuses demandes. Il n'est certes pas aisé de gérer au mieux ce qui lui a été confié et d'honorer notre contrat. Mais on s'explique moins bien que le Diocèse ne soit pas associé à la recherche de solutions satisfaisant les intérêts des uns et des autres.

- ° 5 - Il reste une suggestion, au cas où la Ville n'y aurait pas songé : ce serait la réinstallation de notre Bibliothèque diocésaine dans les locaux du Quartier Villars. Cet immeuble n'est-il pas devenu propriété de la Ville de Moulins ? Où en est-on en ce domaine ? Si une solution pouvait se dégager de ce côté, la proximité du Séminaire Saint-Paul la rendrait attractive pour le Diocèse en réduisant la distance entre le dépôt principal et la bibliothèque réduite de travail qu'on prévoit sur Saint-Paul. Le fonds bourbonnais, si apprécié, du Chanoine Clément retrouverait du même coup le quartier où il s'est constitué et où une rue porte le nom de son auteur...

18 mars 1983

Gilbert BARDOT

(Amitiés catholiques françaises) (Les)
 Analecta bollandiana (hagiographie)
 Annales de l'Est
 Année canonique (L')
 Archives lorraines
 Biblica
 Bulles (étude des sectes)
 Bulletin de litt. ecclésiastique
 Bulletin de St Sulpice
 Bulletin du G.R.E.C.O.
 Bulletin officiel de la Conf. épisc.
 Cahiers pour croire aujourd'hui
 Cahiers Evangile + suppl.
 Catéchèse
 (Célébrer) (Notes de past. liturgique)
 (Chrétiens dans la ville)
 (Chrétiens de l'Est)
 (Chrétiens en marche)
 Christus
 Chroniques d'Art sacré
 Communio
 Concilium
 Connaissance des Pères de l'Eglise
 (Cor unum)
 (Courrier de l'A.C.I.)
 Croissance des jeunes nations
 (Croix) (La)
 Documentation catholique (La)
 Documents épiscopat
 Dolentium hominum (Eglise & santé)
 Dossiers de la Bible
 Economie et humanisme
 Eglise de Metz
 Eglise de Verdun
 Esprit (Paris)
 Esprit et vie (Langres)
 Etudes
 (Etudes théologiques et relig.)
 Etudes toulouses
 Evangile aujourd'hui
 Faim et développement magazine
 Fêtes et saisons
 Foi et vie
 (Golias)
 (Histoire) (L')
 Hohkma
 (Il est une foi/ Temps présent)
 Informations C.N.P.L.
 Irénikon
 Istina
 (Jésus caritas)
 Lumen vitae
 Lumière et Vie
 Maison Dieu (La)
 Masses ouvrières
 Médecine de l'homme
 (Messages) (Secours cath.)
 Mission de l'Eglise
 Monde de la Bible (Le)
 (Monde diplomatique) (Le)
 Notre Dame de Sion
 Notre Eglise (Nancy)
 (Notre histoire)
 Nouvelle revue théologique
 (Oeuvre d'Orient)
 (Osservatore romano) (hebd.)

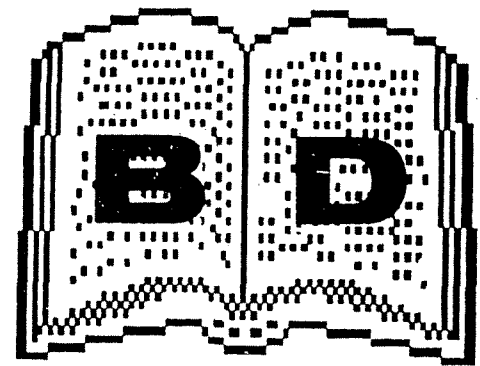
Pensée catholique (La)
 Periodica de re canonica
 (Prêtres de St François de S.)
 Prêtres diocésains
 (Prêtres du Prado)
 (Prier)
 Professions et entreprises (CFPC)
 Projet
 Questions liturgiques
 Recherches de science religieuse
 (Réforme) (hebd, FPF)
 Rencontre chrétiens juifs
 Responsables (MCC)
 Revue biblique
 Revue de droit canonique
 Revue de théologie et de philos.
 Revue d'histoire ecclésiastique
 Revue d'histoire de l'Eglise de Fr.
 Revue des sciences philos. et théol.
 Revue des sciences religieuses (Strasb.)
 Revue théologique de Louvain
 Seminarium
 Sens (Juifs et chrétiens)
 (Solidaires) (Missions)
 Supplément (Le)
 (Témoignage A.C.O.)
 (Toul Alliance)
 Unité des chrétiens
 Vetus testamentum
 Vie chrétienne
 Vie des chrétiens dans les Vosges
 Vie spirituelle (La)

† Les revues inscrites entre parenthèses
 sont données (après un certain délai)
 par des bienfaiteurs.

L'évêché, le C.D.I., Radio Jérico
 déposent à la bibliothèque les revues
 qu'ils reçoivent : consulter le fichier
 des périodiques.

De nombreuses collections de revues
 anciennes ou dont l'abonnement a été
 interrompu sont consultables.

PHILOSOPHIE
CATECHESIE
HISTOIRE
PATRISTIQUE
LITURGIE
PASTORALE
DROIT CANONIQUE
CONCILES
ORIENTALISME
OEUMENISME
RELIGIONS DIVERSES
LITTERATURES
HISTOIRE LORRAINE
BIO-HAGIOGRAPHIE
ARTS
MUSIQUE
ESOTERISME
BIBLIOGRAPHIE



- 150.000 volumes
 du XIIIème siècle à nos jours.
 sur 4 500 m de rayonnages

- 80 abonnements

A VOTRE DISPOSITION
GRATUITEMENT
POUR VOTRE CULTURE,
VOTRE FORMATION...

CONSULTATION SUR PLACE
 EMPRUNT POSSIBLE

Bibliothèque Diocésaine

DE NANCY

Maison de l'ASNEE
 Rue de Laxou
 54600 VILLERS LES NANCY
 TEL. 83 28 06 10
 FAX. 83 90 35 19

A Villers-les-Nancy, rue de Laxou, (Maison de l'Asnée et Grand Séminaire).

Quand ?

Chaque mercredi et vendredi de 14h à 18h (sauf vacances scolaires);
et (uniquement sur rendez-vous) le mardi et le jeudi.

Services annexes

Téléphone (cabines)
Photocopie
Fax (Maison de l'Asnée)
Distributeur de boissons
Vente de livres d'occasion

Un mot de présentation

La bibliothèque diocésaine de Nancy, connue aussi sous le nom de bibliothèque du Grand séminaire de Nancy, comprend deux parties:

* la salle TISSERANT au rez-de-chaussée (environ 20.000 vol.)

Là se trouvent en accès direct les usuels: dictionnaires, instruments de travail, bibliographies, les livres les plus utiles, les périodiques, et les fichiers: auteurs, matières, topographique, collections, périodiques, ésotérisme, le fichier du cardinal Tisserant (indispensable pour sa collection de brochures). Le fichier auteurs contient une petite partie des fiches des volumes de la Grande bibliothèque (la cote commence toujours par une lettre; ex. M = biographies). Un fichier "provisoire" placé dans des boîtes, au dessus du fichier auteurs, permet de retrouver les volumes qui ne sont pas encore sur le registre d'entrée.

Le classement est décimal. Chaque cote est précédée de la mention "ST". La deuxième série de chiffres est celle du registre d'entrée.

Les livres sont rangés de bas en haut et de gauche à droite. La mention "GF" (grand format) indique que le volume est placé sur le rayonnage inférieur le plus proche de sa cote.

Les collections de revues (dernières années) sont placées en fin d'épi (à l'opposé des fenêtres) en fonction des disciplines; exemple: les revues bibliques à côté des livres sur la bible. Les années anciennes sont conservées à la Grande bibliothèque (voir plus loin).

Cette salle de travail a été installée il y a une vingtaine d'années à l'occasion du legs d'environ 20.000 volumes par le cardinal Tisserand. Une convention a été signée entre l'évêché de Nancy et l'Université pour que les professeurs et les étudiants puissent bénéficier de l'accès et des services de la Bibliothèque (entière: salle Tisserand et Grande bibliothèque). Un bibliothécaire de l'université, M. Jean Saunier, est sur place aux heures d'ouverture au public (mercredi et vendredi de 14h à 18h).

Une douzaine de places de consultation est à la disposition des lecteurs.

La Grande bibliothèque ne comporte qu'un fichier auteurs et anonymes (titres) dans l'ancien format et avec des indications lacunaires. Une partie seulement des fiches ont été reproduites dans le fichier de la salle Tisserant. Il est donc nécessaire de le consulter surtout s'il s'agit d'un livre ancien. Les livres classés par langues ont fait l'objet de fichiers spéciaux, de même que le rayon Musique (Mu).

Seuls les bibliothécaires ont accès à la Grande bibliothèque et à la réserve. Les lecteurs peuvent demander les ouvrages après avoir consulté les catalogues ou fichiers. Certains volumes peuvent être empruntés. La plupart doivent être consultés sur place en salle Tisserant.

L'histoire mouvementée de cette bibliothèque a été décrite en 1897 par J.M.A. VACANT : La bibliothèque du Grand Séminaire de Nancy. C'est l'abbé MICHEL qui la constitue après la Révolution avec des livres provenant de ce que les bibliothécaires de l'Etat avaient mis à l'écart. Il réunit aussi pour lui une très belle collection (elle sera déposée au couvent dominicain fondé par Larcordaire, ensuite à la bibliothèque du Grand Séminaire: cote "Mi"). Réservée pour l'essentiel aux professeurs du Séminaire, alors qu'une petite bibliothèque est mise à la disposition des séminaristes, elle va déménager de l'ancien Hôtel des Missions royales (avenue de Strasbourg) à la Chartreuse de Bosserville, puis au Séminaire de l'Asnée. Elle s'est augmentée de nombreux legs, surtout de prêtres. La Séparation de l'Eglise et de l'Etat, avec la nouvelle confiscation des biens, a fait passer dans les collections de la Bibliothèque municipale de Nancy un certain nombre de manuscrits et de livres. Aujourd'hui, les querelles sont oubliées. La bibliothèque diocésaine est à la disposition de tous.

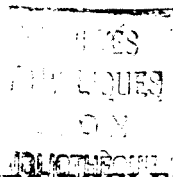
Le fonds de livres anciens est important (plus de 50.000 vol.). Parmi les fonds précieux ou intéressants mentionnons le fonds lorrain souvent sollicité par les chercheurs pour des thèses ou des mémoires d'histoire religieuse; mais aussi certaines revues rares (une actualisation exhaustive du catalogue est en cours), un fonds ésotérique (environ 1.000 vol.), etc...

La bibliothèque diocésaine recueille les missels des fidèles, les images et objets de piété, les photographies et cartes postales, les archives de prêtres, de mouvements ainsi, bien sûr, que tous les livres qui lui sont offerts. Les livres en double sont vendus au profit de la bibliothèque.

A votre service:

Abbé Bernard STELLY (Bibliothécaire diocésain)
Tél. à Art: 83 56 97 84.

M. Jean SAUNIER (bibliothécaire de l'université)
et une équipe de bénévoles.



ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES ECCLESIASTIQUES DE FRANCE

STATUTS

BUT

Art. 1 - L'Association a pour but l'entraide entre les bibliothèques membres sur le plan technique et professionnel. Elle s'adresse à des bibliothèques qui se proposent l'approfondissement de la vie intellectuelle et spirituelle, ainsi que la diffusion de la culture religieuse.

SIEGE

Art. 2 - L'Association a son siège social au 6 rue du Regard Paris 6ème.

DUREE

Art. 3 - La durée de l'Association n'est pas limitée.

MOYENS

Art. 4 - Pour la réalisation de son but, l'Association se propose les moyens suivants: réunions de bibliothécaires - sessions de formation - congrès nationaux - bulletin de liaison - services techniques, et tous moyens appropriés.

COMPOSITION

Art. 5 - L'Association est ouverte aux Bibliothèques chrétiennes d'études religieuses de culture française. L'adhésion à l'Association est soumise à l'agrément du Bureau.

Les divers services de l'Association ne sont pas réservés aux membres adhérents : toute bibliothèque de science religieuse qui en fait la demande pourra bénéficier de l'aide de ces services.

L'adhésion implique le paiement annuel d'une cotisation fixée par le Bureau.

RADIATION

Art. 6 - La qualité de membre de l'Association se perd :

1- par démission volontaire ;

2- par l'exclusion prononcée pour motifs graves par le Bureau, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications.

ADMINISTRATION

Art. 7 - L'Association est administrée par un Conseil ou Bureau composé de quatre personnes au moins, élues pour 4 ans par l'Assemblée Générale à la majorité des membres présents : à savoir, un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier (ces deux fonctions pouvant être cumulées par la même personne)

En cas de décès, de démission ou de tout autre empêchement d'un de ses membres, le Bureau pourvoit provisoirement à son remplacement, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Tout membre sortant est rééligible.

Le Bureau se réunit quand il le juge utile, sur la convocation de son Président : il règle lui-même le programme de travail de ses réunions.

Art. 8 - Les fonctions de membres du Bureau sont gratuites. Toutefois, les frais de déplacement et de séjour pour accomplir certaines missions confiées par le Bureau seront remboursés.

ASSEMBLEE GENERALE

Art. 9 - Une Assemblée générale à laquelle tous les membres sont convoqués aura lieu chaque année. Le lieu et la date pourront être fixés, ou par le Bureau, ou par l'Assemblée générale elle-même pour l'année suivante. Son ordre du jour est réglé par le Bureau. Elle entend les rapports sur la situation morale et financière de l'Association. Elle approuve les comptes de l'année écoulée, fixe le prorata à régler par chacun de ses membres en cas de déficit, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, le cas échéant, au renouvellement du Bureau. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

REPRESENTATION

Art. 10 - Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou par un autre membre du Bureau désigné par lui.

Le Président, ou son remplaçant, signe valablement les ordonnances de paiement, les retraits, et décharges de sommes, l'aliénation de toutes rentes, actions et autres valeurs mobilières, toutes opérations de caisses, toutes opérations concernant les questions fiscales ; et d'une manière générale, il a qualité pour intervenir au nom de l'Association dans tous les actes de la vie civile.

RESSOURCES

Art.11 - Les ressources annuelles de l'Association se composent notamment :

- des cotisations de ses membres ;
- du produit des rétributions perçues ;
- du produit des réunions de tout genre qui pourraient être organisées ;
- d'une façon générale, de toutes recettes autorisées par les lois.

MODIFICATION - DISSOLUTION

Art.12 - La modification des statuts, la transformation ou la dissolution de l'Association ne peuvent être décidées que par une Assemblée générale extraordinaire convoquée par le Bureau, avec indication de cet objet, et statuant à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

LIQUIDATION

Art.13 - En cas de dissolution pour quelque cause que ce soit, l'Assemblée générale pourvoit à la liquidation du patrimoine de l'Association. Elle pourra nommer un ou plusieurs liquidateurs, membres ou non de l'Association, dont elle déterminera souverainement les pouvoirs. Elle statue également sur la dévolution des biens composant pour lors le patrimoine de l'Association.

Cette dévolution sera faite au profit de telle association, société, œuvre ou établissement reconnu ou non d'utilité publique, qu'elle déterminera.

POUVOIRS POUR FORMALITES

Art.14 - Pour faire toutes déclarations, publications ou formalités prescrites par la loi, tous pouvoirs seront donnés au porteur d'expéditions ou d'extraits soit des présents statuts, soit de toutes délibérations du Bureau ou de l'Assemblée.

Les copies ou extraits des procès verbaux des délibérations du Bureau ou des Assemblées Générales à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président ou par un membre du Bureau en fonction.

ADHÉRENTS A. B. E. F. 1992

02	SOISSONS	Séminaire
03	SEPT-FONS	Abbaye N-D
03	CHANTELLE	Abbaye S. Vincent
04	LE BARTEL	Mon. de l'Annonciade
04	GANAGOBIE	Abbaye
06	LÉRINS	Abbaye
06	NICE	Bibl. dioc.
12	VILLEFRANCE DE R.	La Sainte Famille
13	AIX	Bibl. dioc.
13	AIX	M. Alizard
13	AIX	La Baume
13	MARSEILLE	Séminaire
13	SIMAINÉ COLLONGUE	Bénédictines
14	BAYEUX	Bénédictines
14	CAEN	Séminaire
14	DOUVRE	La Délivrande
14	LISIEUX	Carmel
15	SAINT FLOUR	Séminaire
16	MAUMONT	Abbaye N-D
17	SAINTES	Bibl. dioc.
18	BOURGES	Centre Culture et Foi
18	BOURGES	Séminaire
19	MEYMAC	Cisterciennes
20	AJACCIO	Bibl. dioc.
21	DIJON	Séminaire
21	CITEAUX	Abbaye
21	FLAVIGNY	Mon. S. Joseph
22	SAINT-BRIEUC	Séminaire
24	ECHOURGNAC	Mon. N.D de Bonne Espérance
24	ECHOURGNAC	Prieuré S. Jean Baptiste
25	BESANCON	Séminaire
26	AIGUEBELLE	Abbaye
26	VALENCE	Bibl. dioc.
26	CHATEAUNEUF DE GA.	Foyer de charité
27	BEC HELLOUIN	Abbaye
29	LANDEVENNEC	Abbaye
29	QUIMPER	Évêché
31	TOULOUSE	Dominicains
31	TOULOUSE	Séminaire
31	TOULOUSE	Résidence S. J.
31	TOULOUSE	Institut Catholique
32	AUCH	Bibl. dioc.
33	BORDEAUX	Bibl. dioc.
34	MONTPELLIER	Centre théol.
34	MONTPELLIER	Fac. de théol. protestante
34	MONTPELLIER	Résidence S.J.
34	MONTPELLIER	T.É.O.L.
35	RENNES	Bibl. dioc.
35	RENNES	Franciscains
36	FONTGOMBAULT	Abbaye
36	PELLEVOISIN	Dominicaines
38	CHALAIS	Dominicaines
38	MEYLAN	Centre théol.
38	VOIRON	La Visitation
39	LONS-LE-SAUNIER	Séminaire
40	MAYLIS	Abbaye N. D.

42	MONTBRISON	Monastère Sainte Claire
42	SAINT-ETIENNE	Centre Andrei Roublev
42	SAINT-ETIENNE	S.E.B.E.
43	LE PUY	Séminaire
44	MELLERAY	Abbaye
44	NANTES	Séminaire
45	S.JEAN. DE BRAY	Monastère
45	FLEURY	Abbaye
45	ORLÉANS	C. E. R. C.
49	ANGERS	Séminaire
49	ANGERS	U. C. O.
49	BELLEFONTAINE	Abbaye
49	LES GARDES	Monastère
20 50	AVRANCHES	Carmel
50	COUTANCES	Bibl. dioc.
50	MONT S.MICHEL	Abbaye
51	REIMS	Séminaire
51	CHALONS	Bibl. dioc.
51	IGNY	Abbaye N. D.
51	S. THIERRY	Bénédictines
53	LA COUDRE	Cisterciennes
53	LAVAL	Bibl. dioc.
53	LAVAL	Carmel
53	PORT DU SALUT	Abbaye
54	NANCY	Séminaire
56	CAMPÉNEAC	Abbaye
56	TIMADEUC	Abbaye
56	PLOUHARMEL	Abbaye
56	VANNES	Bibl. dioc.
57	METZ	Séminaire
57	S.JEAN. DE BASSEL	La Divine Providence
58	NEVERS	Bibl. dioc.
59	DOUAI	Carmel
59	LILLE	Séminaire
59	LILLE	Institut Catholique
59	MONT DES CATS	Abbaye
60	BEAUVAIS	Bibl. dioc.
60	CHANTILLY	Les Fontaines
60	OURSCAMPS	Serviteurs de J. et M.
61	ALENCON	Clarisses
61	SÉÉS	Bibl. dioc.
62	ARRAS	Centre Culture et Foi
62	BELVAL	Abbaye
62	WISQUES	Abbaye
63	CHAMALIERES	Bibl. dioc.
64	ANGLLET	Bibl. S. Léon
64	BAYONNE	Séminaire
64	BELLOC	Abbaye
64	PAU	Bibl. de culture religieuse
64	HASPARREN	Bénédictines
65	LOURDES	Oeuvre de la Grotte
65	TOURNAY	Abbaye
67	ROSHEIM	Bénédictines
67	STRASBOURG	Séminaire
67	STRASBOURG	Capucins
67	STRASBOURG	Franciscains
67	OSTWALD	Rédemptoristes
69	LYON	Province franciscaine

69	LYON	Fac. catholiques
69	LYON	Antenne dioc. de formation
69	LYON	Sources Chrétiennes
69	LYON	Propagation de la foi
69	LYON	Province S.J.
69	CALUIRE	Frères des écoles chrétiennes
69	FRANCHEVILLE	Séminaire S. Irénée
69	FRANCHEVILLE	La Chauderaie (P. Mech)
69	LIMONEST	Bibliothèque du Prado
69	VALPRÉ	I. M. A.
71	AUTUN	Séminaire
71	PARAY LE MONIAL	Dominicaines
71	PARAY LE MONIAL	Maison des Chapelains
71	RIMONT	Communauté S. Jean
72	LE MANS	Bibl. dioc. L'Étoile
73	TAMIÉ	Abbaye
74	ANNECY	Centre dioc. La Puya
74	ANNECY	La Visitation
75004	PARIS	Maison S. Severin
75006		C. N. P. L.
		Centre Sèvres
		Lazaristes
		Compagnie S. Sulpice
		Institut Catholique
		Fac de Droit canonique
		M. Jean Longère
75007		Frères des écoles chrétiennes
		Maison des Missionnaires
		Missions étrangères
		Les «Études»
		Soc. de l'Hist. du Protest. français
75008		Dominicains de l'Annonciation
		Pères du Saint Sacrement
75013		Le Saulchoir
75014		Fac de théol. protestante
		Bibl. franciscaine
		Rédemptoristes
75016		Abbaye S. Marie
		Monastère de Bethléem
76	LE MESNIL- ESNARD	Soeurs de l'Enfant-Jésus
76	ROUEN	Bénédictines du S. Sacrement
76	ROUEN	Bibl. dioc.
76	S. WANDRILLE	Abbaye
77	MEAUX	Bibl. dioc.
77	MEAUX	Dir. dioc. des affaires culturelles
77	FAREMOUTIERS	Abbaye
77	BROU- SUR-CHANTEREINE	Prieuré S. Joseph
77	DAMMARIE LES LYS	Dominicaines du Verbe Incarné
77	JOUARRE	Abbaye N. D.
78	VERSAILLES	Bibl. dioc.
81	EN CALCAT	Abbaye
83	LA CASTILLE	Séminaire
83	TOULON	Centre dioc. de doc.
84	LA BARROUX	Abbaye S. Madeleine
84	AVIGNON	Séminaire
85	LA ROCHE-SUR-YON	Bibl. dioc.
86	POITIERS	Bibl. dioc.
86	LIGUGÉ	Abbaye

87	LIMOGES	Centre de culture chrétienne
88	EPINAL	Mgr. Guillaume
88	SAINT DIÉ	Maison S. Pierre Fourier
88	UBEXY	Cisterciennes
89	AUXERRE	Bibl. dioc.
89	LA PIERRE QUI VIRE	Abbaye
186 91	PALaiseau	P. Bernard DAGRON
91	MONTGERON	Pères de Picpus
91	VAUHALLAN	Bénédictines de S. Louis du Temple
92	ISSY-LES-MOULINEAUX	Séminaire
95	PONTOISE	Bibl. dioc.
I	ROME	Missionari d'Africa Societas Mariae Bibl. Academia Alfonsiana Bibl. Lasalliana
CH	LAUSANNE	Bibl. cantonale et universitaire
- B	NAMUR	Centre de Doc. et de Rech. Religieuses
	MAREDSOUS	Centre Bible et Informatique
	LEUVEN	Theologische Bibliothek S.J.
L	CLERVAUX	Abbaye
61 MADAGASCAR		Maison S. Paul (Antananarivo)

ENQUETE AUPRES DES ADHERENTS DE L'ABEF (Février 1992)**I. Le bibliothécaire**

- Sexe:
- Age:
- Niveau d'etudes: bac ou niveau bac
 - licence
 - 3e cycle
- Niveau de formation en bibliothéconomie:
 - session de formation (ABEF ou autre)
 - CAFB ou diplôme de l'Institut catholique de Paris
 - diplôme de documentaliste
 - diplôme d'archiviste
 - Ecole des Chartes
 - E.N.S.B.
- Avez-vous bénéficié d'une (ou plusieurs) formation(s) de l'ABEF?
 - pendant les congrès
 - stage de formation
- Depuis quand occupez-vous votre poste?
- Est-ce votre fonction principale?
- Etes-vous membre de l'ABF?

II. La bibliothèque

- Adresse de la bibliothèque (facultatif)
- Type de bibliothèque:
 - institut catholique
 - faculté de théologie protestante
 - centre de formation d'un ordre religieux
 - séminaire
 - bibliothèque diocésaine
 - bibliothèque monastique
 - bibliothèque d'un ordre religieux (non monastique)
 - institut spécialisé
 - autre (précisez)

III. Relations avec l'ABEF

- Depuis quand la bibliothèque est-elle membre de l'ABEF?
- Le bibliothécaire assiste aux sessions de l'ABEF:
 toujours souvent rarement jamais
- Le bibliothécaire a-t-il des responsabilités au sein de l'ABEF?
- Quels services de l'ABEF utilisez-vous?
- Votre bibliothèque tire-t-elle un bénéfice de son adhésion à l'ABEF?
 lequel?
- Aimerez-vous que l'ABEF développe d'autres services? lesquels?

- Avez-vous l'impression que l'ABEF permet de créer un réseau de bibliothèques ecclésiastiques sur le territoire français?
- Les points suivants ont constitué les lignes directrices de la fondation de l'ABEF: a) lesquels, à votre avis, constituent encore des objectifs de l'ABEF? b) lesquels vous semblent les plus importants?
 1. promouvoir et défendre les sciences religieuses et la culture religieuse
 2. apporter une formation adaptée aux bibliothécaires ecclésiastiques
 3. répondre le mieux possible aux demandes d'un public spécifique dans le domaine religieux
 4. établir une complémentarité et non une concurrence entre les bibliothèques ecclésiastiques
 5. entretenir des relations avec le monde de l'édition pour mieux faire connaître les besoins des bibliothèques ecclésiastiques
 6. développer les relations avec les bibliothèques publiques (B.U., B.M., B.C.P., Archives Départementales)

- Trente ans après la fondation de l'ABEF, compte tenu de l'évolution de la société, de l'Église, des bibliothèques, quelles perspectives nouvelles vous paraissent essentielles?

QUESTIONNAIRE A RENVOYER A: M-L KRUMENACKER 9 RUE MORTIER 69003 LYON

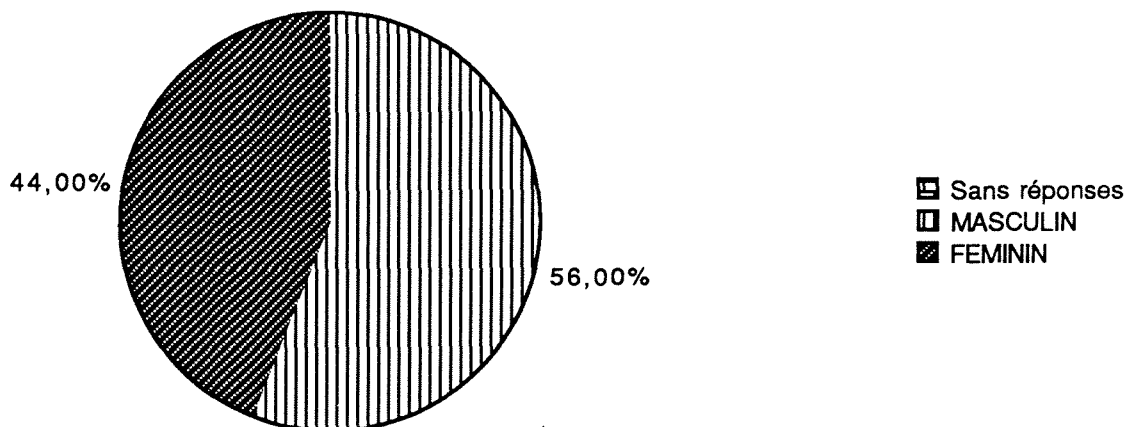
POUR LE: 20 MAI 1992

ABEFBIS

Tris à plat

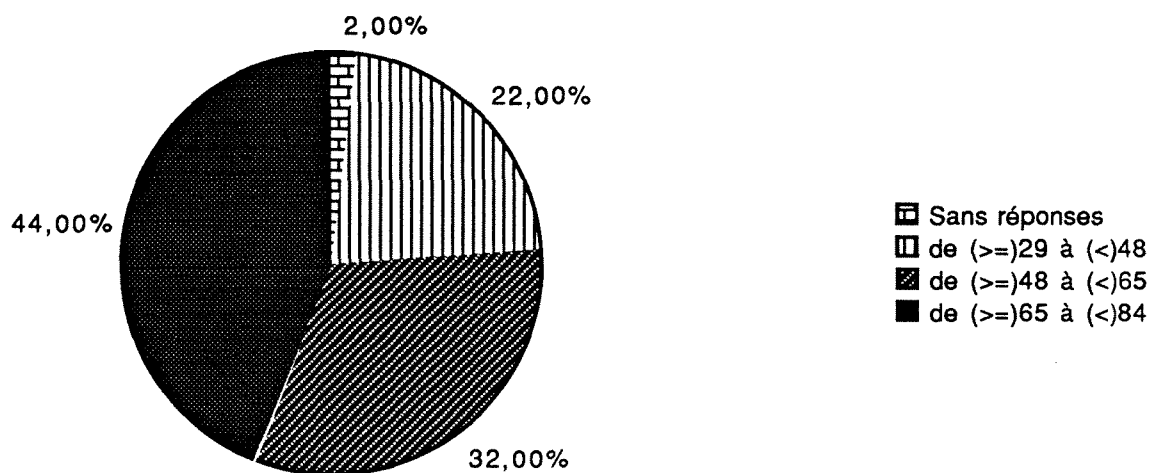
1 SEXE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses		0,0	0,0
MASCULIN	28	56,0	56,0
FEMININ	22	44,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



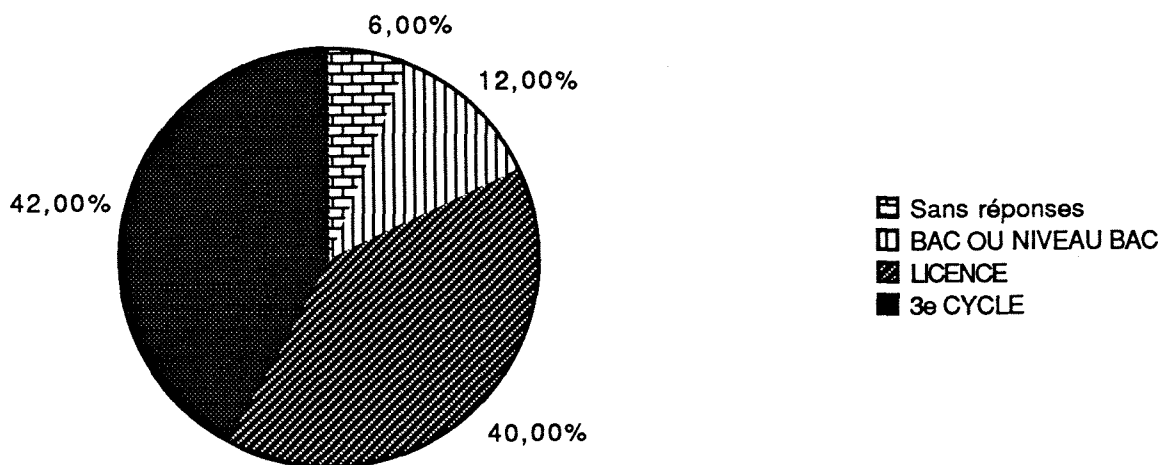
2 R Rec. de AGE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	1	2,0	2,0
de (>=)29 à (<)48	11	22,0	24,0
de (>=)48 à (<)65	16	32,0	56,0
de (>=)65 à (<)84	22	44,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



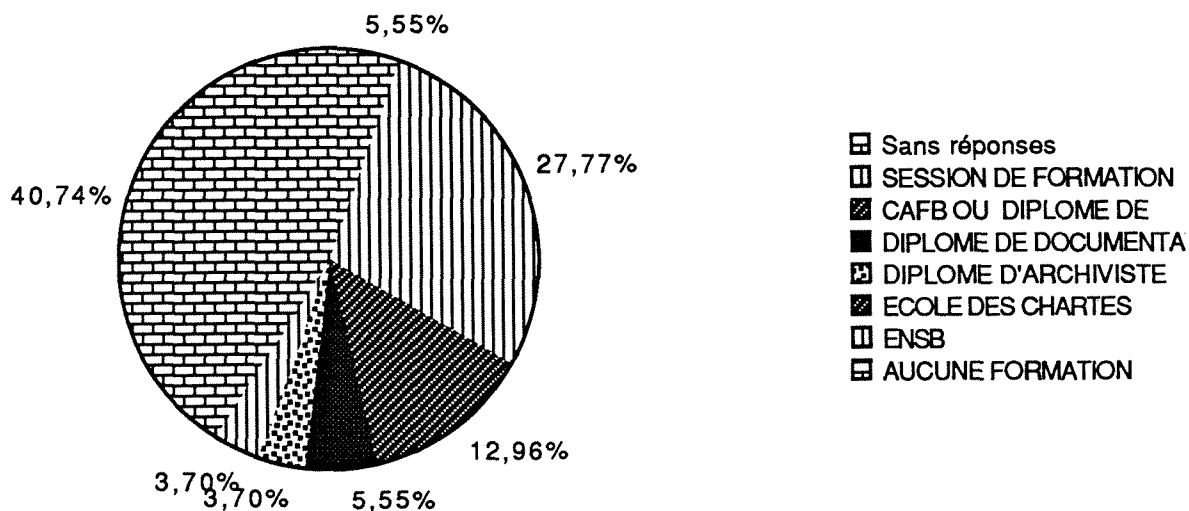
3 NIVEAU D'ETUDES

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	3	6,0	6,0
BAC OU NIVEAU BAC	6	12,0	18,0
LICENCE	20	40,0	58,0
3e CYCLE	21	42,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



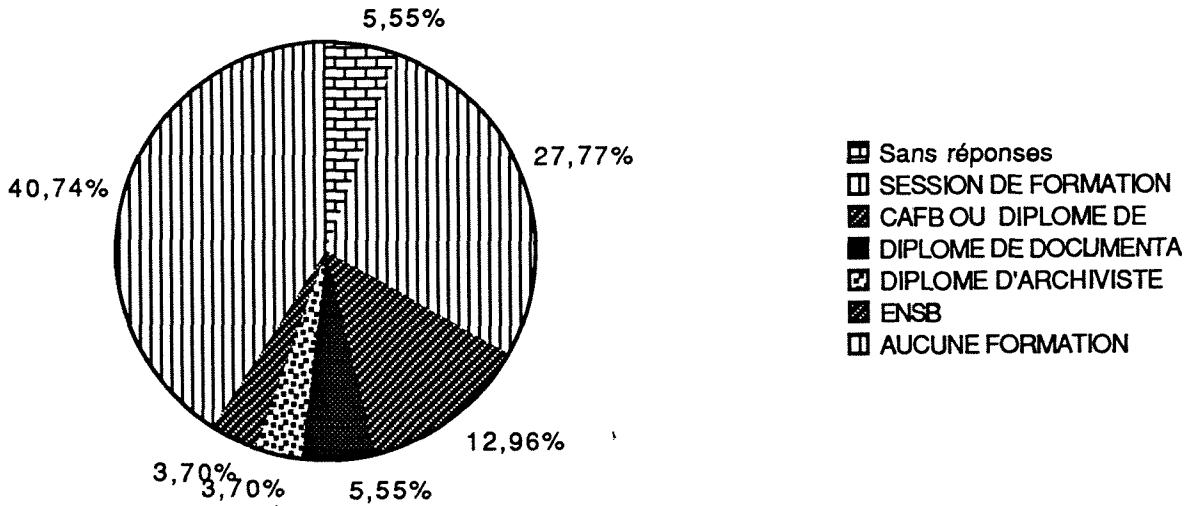
4 NIVEAU DE FORMATION EN BIBLIOTHECONOMIE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	3	0,0	0,0
SESSION DE FORMATION (ABEF OU AUTRE)	15	30,0	30,0
CAFB OU DIPLOME DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS	7	14,0	44,0
DIPLOME DE DOCUMENTALISTE	3	6,0	50,0
DIPLOME D'ARCHIVISTE	2	4,0	54,0
ECOLE DES CHARTES		0,0	54,0
ENSB	2	4,0	58,0
AUCUNE FORMATION	22	44,0	102,0
TOTAL	51	102,0	102,0



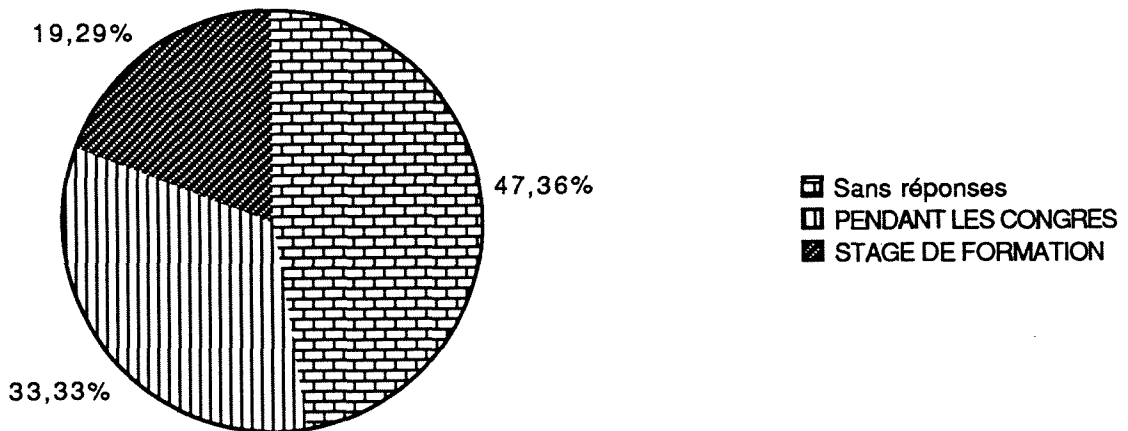
4 R Rec. de NIVEAU DE FORMATION EN BIBLIOTHECONOMIE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	3	0,0	0,0
SESSION DE FORMATION (ABEF OU AUTRE)	15	30,0	30,0
CAFB OU DIPLOME DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS	7	14,0	44,0
DIPLOME DE DOCUMENTALISTE	3	6,0	50,0
DIPLOME D'ARCHIVISTE	2	4,0	54,0
ENSB	2	4,0	58,0
AUCUNE FORMATION	22	44,0	102,0
TOTAL	51	102,0	102,0



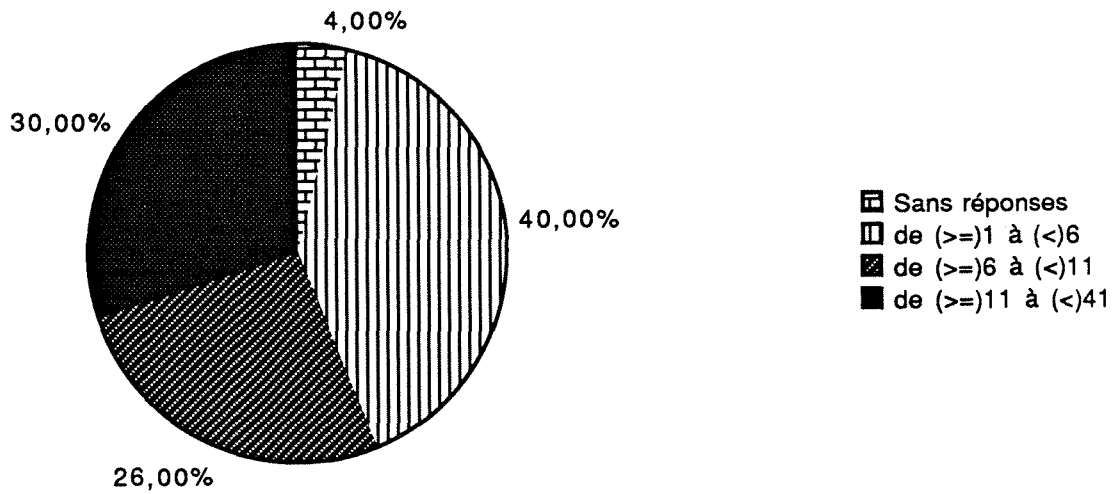
5 FORMATION DE L'ABEF

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	27	0,0	0,0
PENDANT LES CONGRES	19	38,0	38,0
STAGE DE FORMATION	11	22,0	60,0
TOTAL	30	60,0	60,0



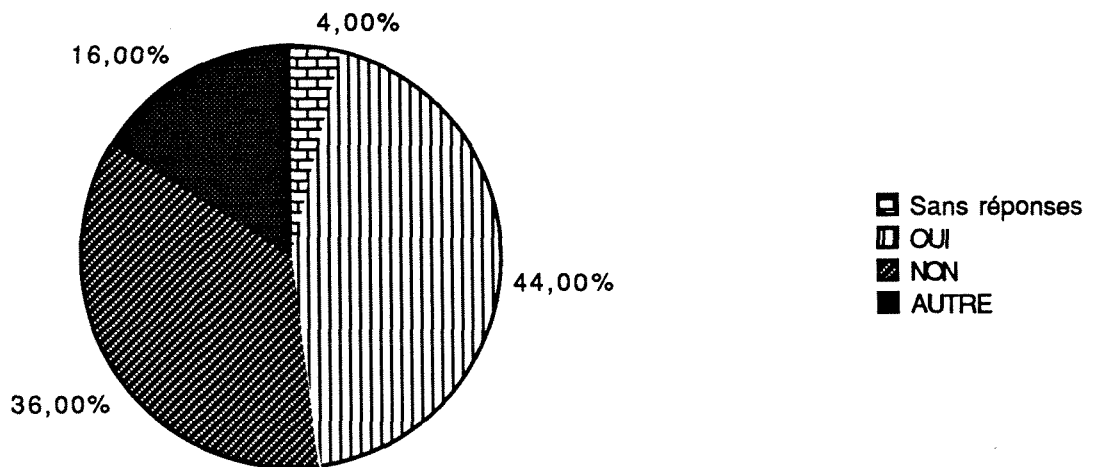
6 R Rec. de DATE DE PRISE DE POSTE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	2	4,0	4,0
de (>=)1 à (<)6	20	40,0	44,0
de (>=)6 à (<)11	13	26,0	70,0
de (>=)11 à (<)41	15	30,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



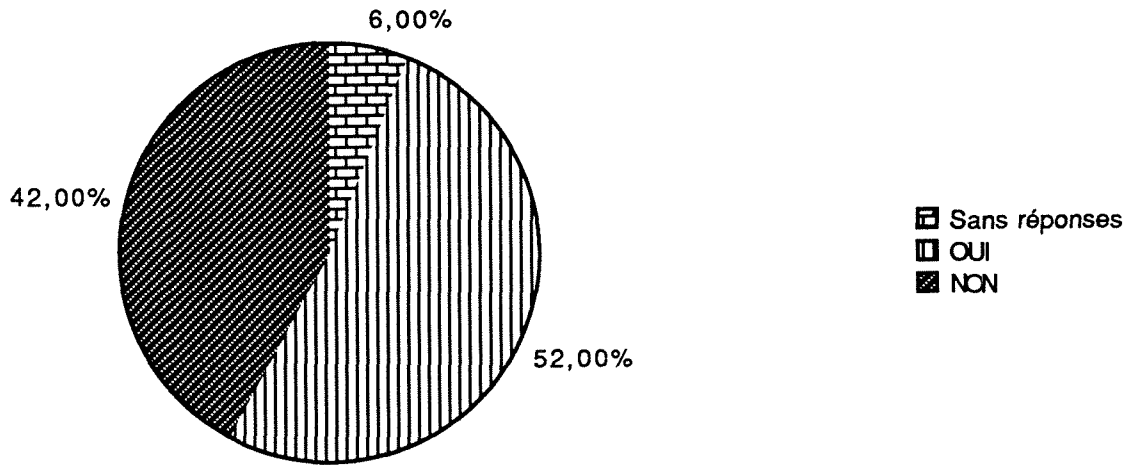
7 FONCTION PRINCIPALE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	2	4,0	4,0
OUI	22	44,0	48,0
NON	18	36,0	84,0
AUTRE	8	16,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



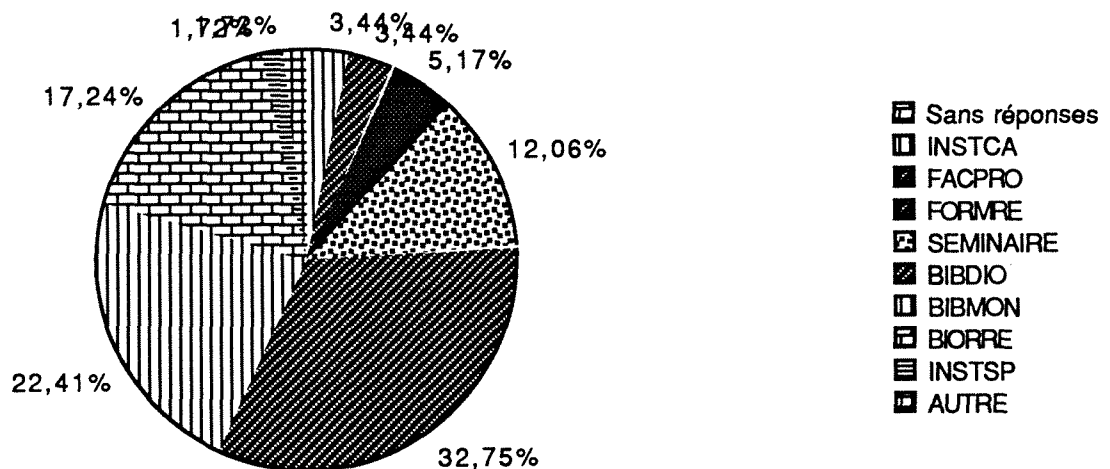
8 MEMBRE DE L'ABF

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	3	6,0	6,0
OUI	26	52,0	58,0
NON	21	42,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



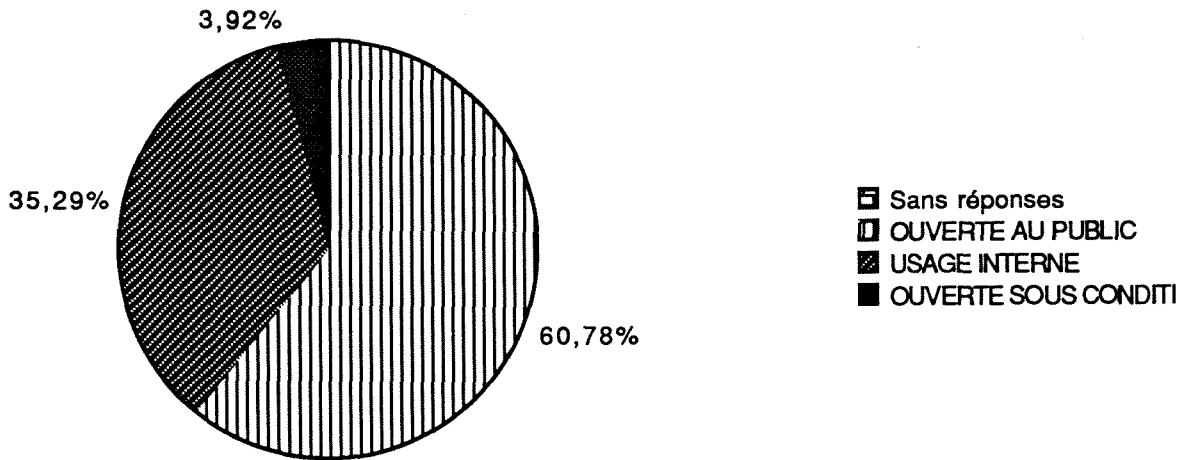
9 TYPE DE BIBLIOTHEQUE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses		0,0	0,0
INSTCA	2	4,0	4,0
FACPRO	2	4,0	8,0
FORMRE	3	6,0	14,0
SEMINAIRE	7	14,0	28,0
BIBDIO	19	38,0	66,0
BIBMON	13	26,0	92,0
BIORRE	10	20,0	112,0
INSTSP	1	2,0	114,0
AUTRE	1	2,0	116,0
TOTAL	58	116,0	116,0



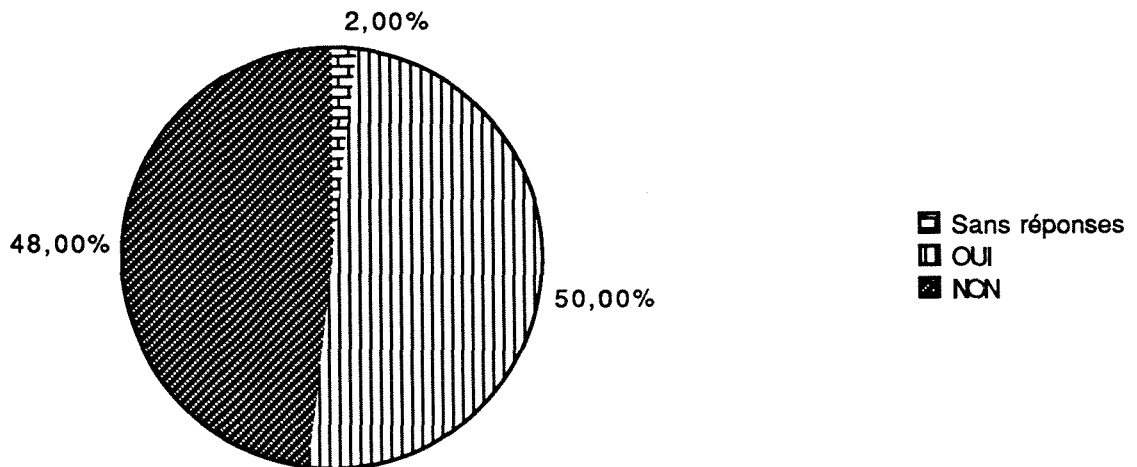
10 OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses		0,0	0,0
OUVERTE AU PUBLIC	31	62,0	62,0
USAGE INTERNE	18	36,0	98,0
OUVERTE SOUS CONDITIONS	2	4,0	102,0
TOTAL	51	102,0	102,0



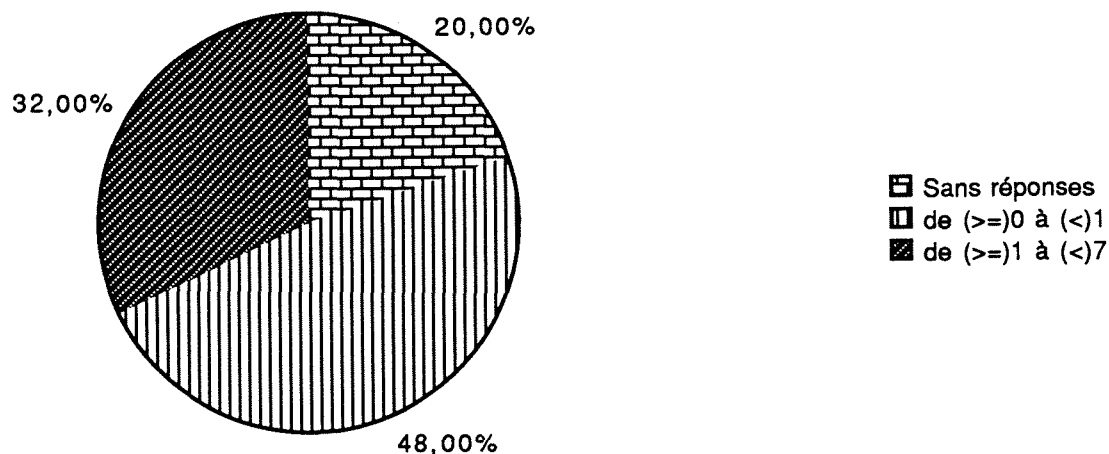
11 PRET A DOMICILE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	1	2,0	2,0
OUI	25	50,0	52,0
NON	24	48,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



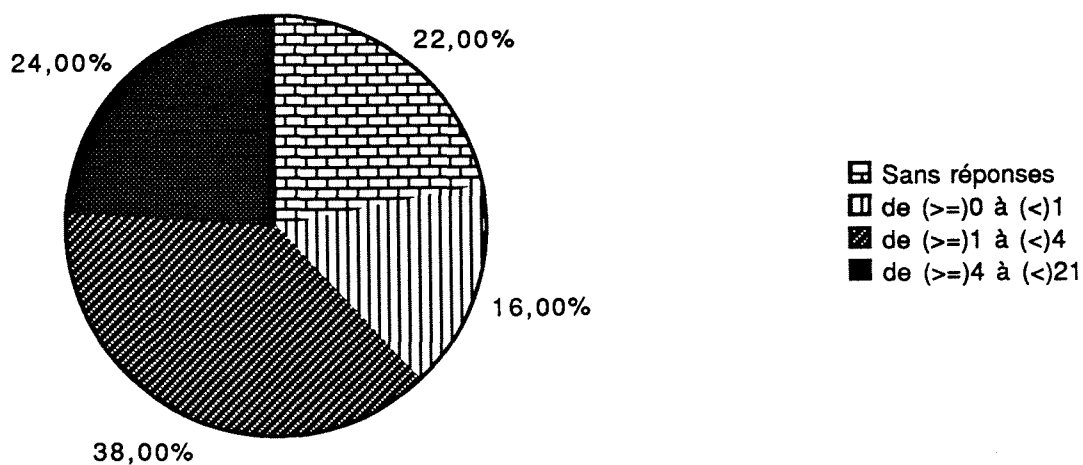
12 R Rec. de NOMBRE DE SALARIES

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	10	20,0	20,0
de (\geq)0 à ($<$)1	24	48,0	68,0
de (\geq)1 à ($<$)7	16	32,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



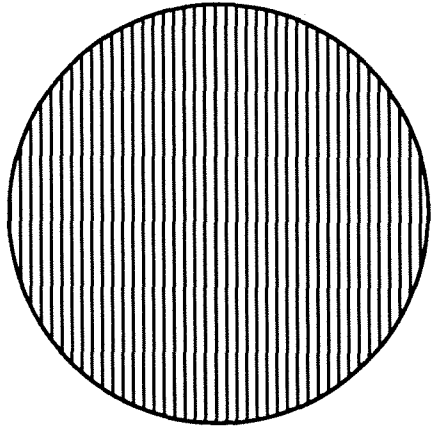
13 R Rec. de NOMBRE DE BENEVOLES

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	11	22,0	22,0
de (\geq)0 à ($<$)1	8	16,0	38,0
de (\geq)1 à ($<$)4	19	38,0	76,0
de (\geq)4 à ($<$)21	12	24,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



14 FICHER AUTEURS-TITRES

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses		0,0	0,0
OUI	50	100,0	100,0
NON		0,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0

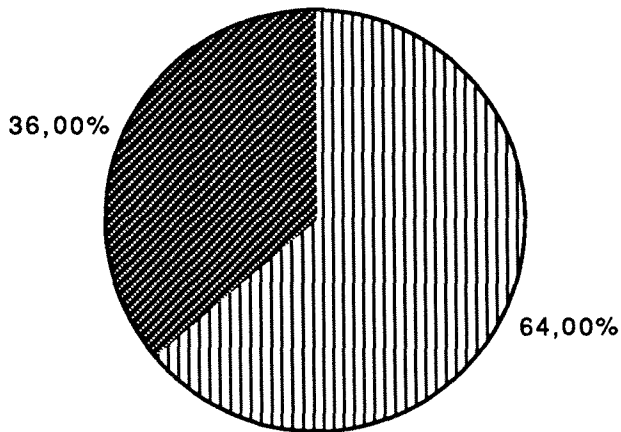


Sans réponses
 OUI
 NON

100,00%

15 FICHER MATIERES

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses		0,0	0,0
OUI	32	64,0	64,0
NON	18	36,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



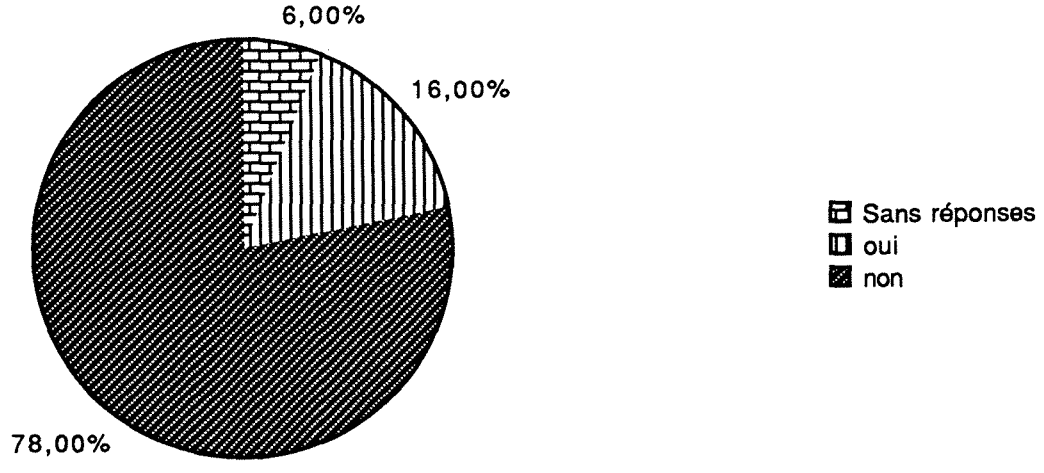
Sans réponses
 OUI
 NON

36,00%

64,00%

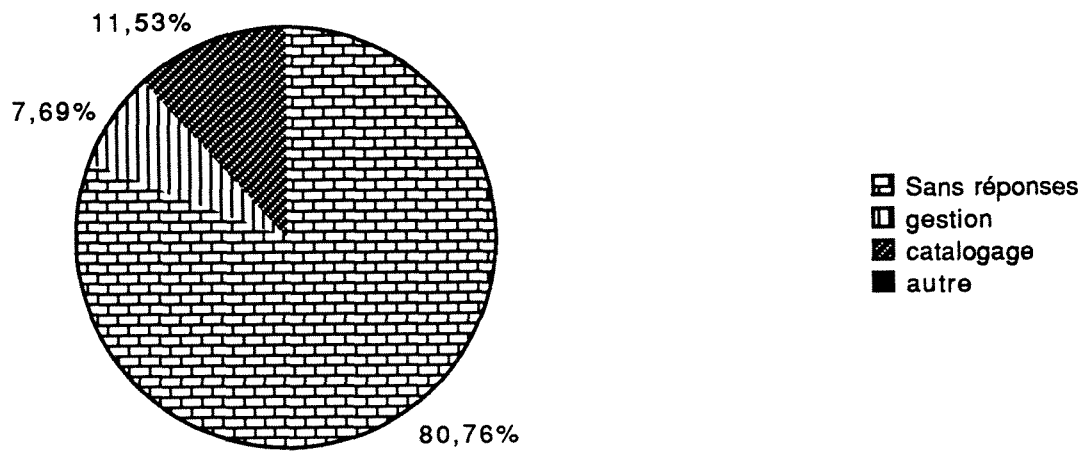
16 LA BIBLIOTHEQUE EST-ELLE INFORMATISEE?

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	3	6,0	6,0
oui	8	16,0	22,0
non	39	78,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



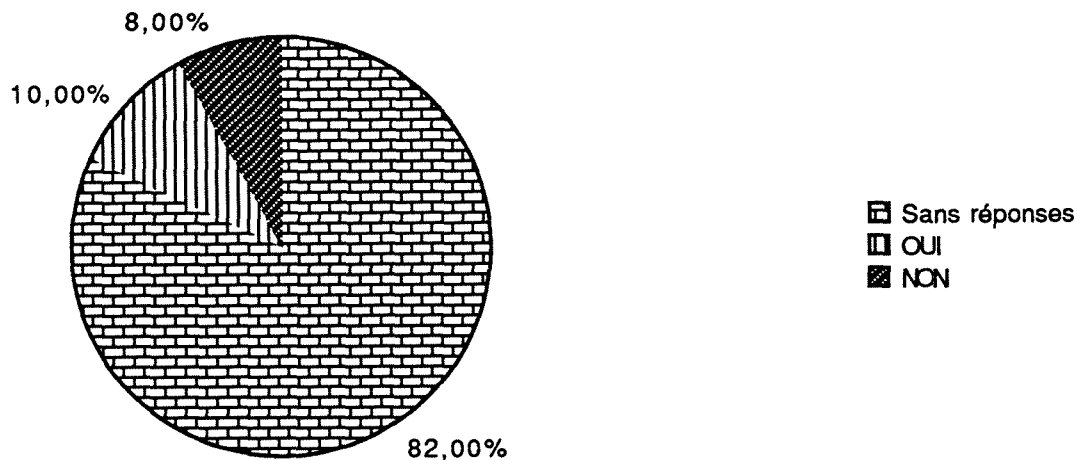
17 domaine d'informatisation

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	42	0,0	0,0
gestion	4	8,0	8,0
catalogage	6	12,0	20,0
autre		0,0	20,0
TOTAL	10	20,0	20,0



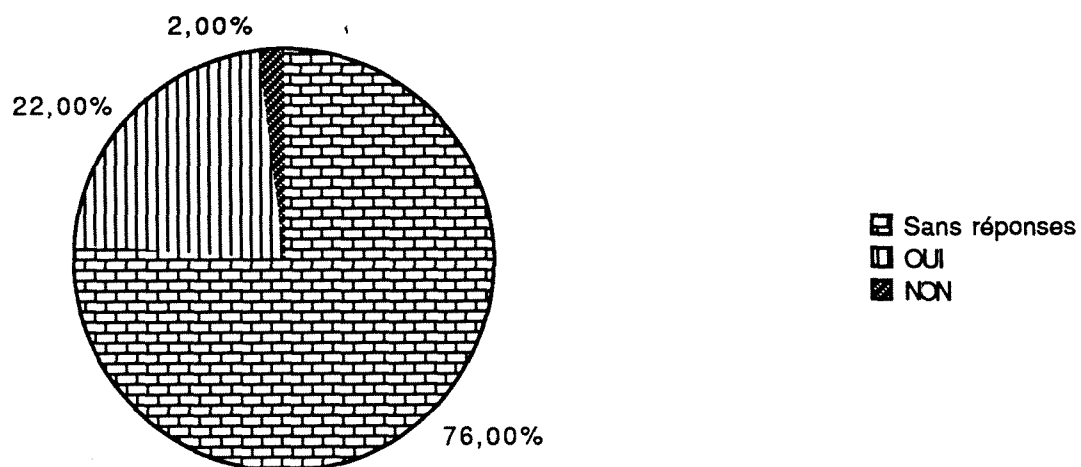
18 APPARTENANCE A UN RESEAU INFORMATISE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	41	82,0	82,0
OUI	5	10,0	92,0
NON	4	8,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



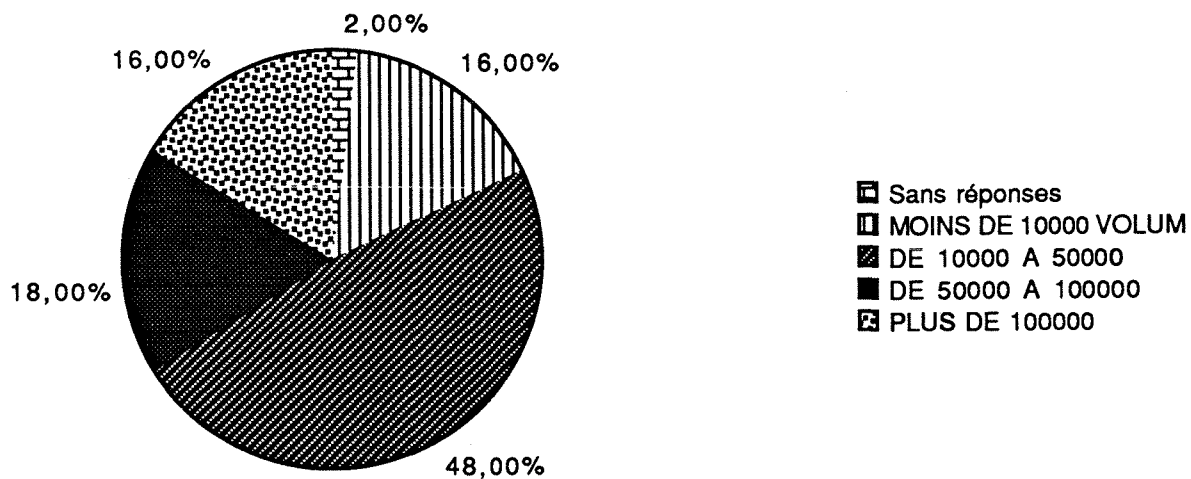
20 FORMATION DU PERSONNEL EN INFORMATIQUE

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	38	76,0	76,0
OUI	11	22,0	98,0
NON	1	2,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



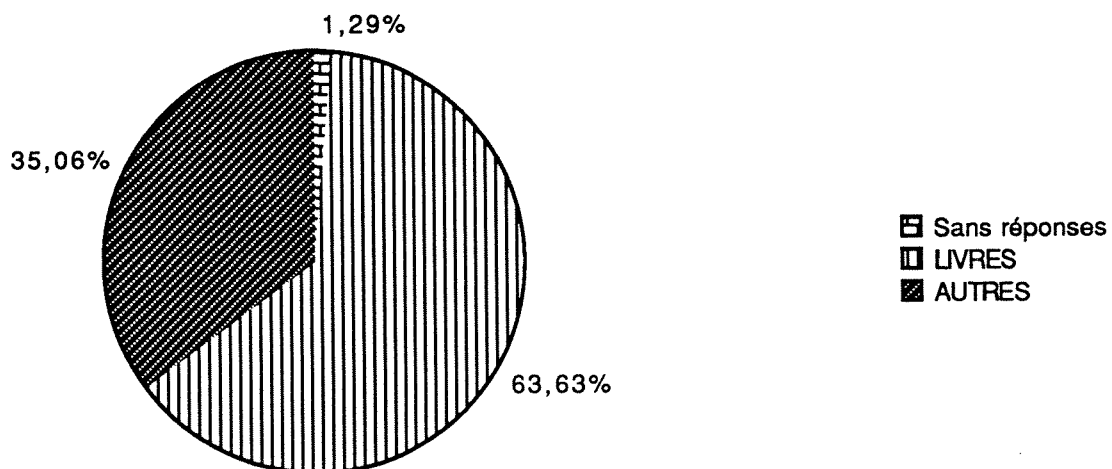
21 FONDS

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	1	2,0	2,0
MOINS DE 10000 VOLUMES	8	16,0	18,0
DE 10000 A 50000	24	48,0	66,0
DE 50000 A 100000	9	18,0	84,0
PLUS DE 100000	8	16,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



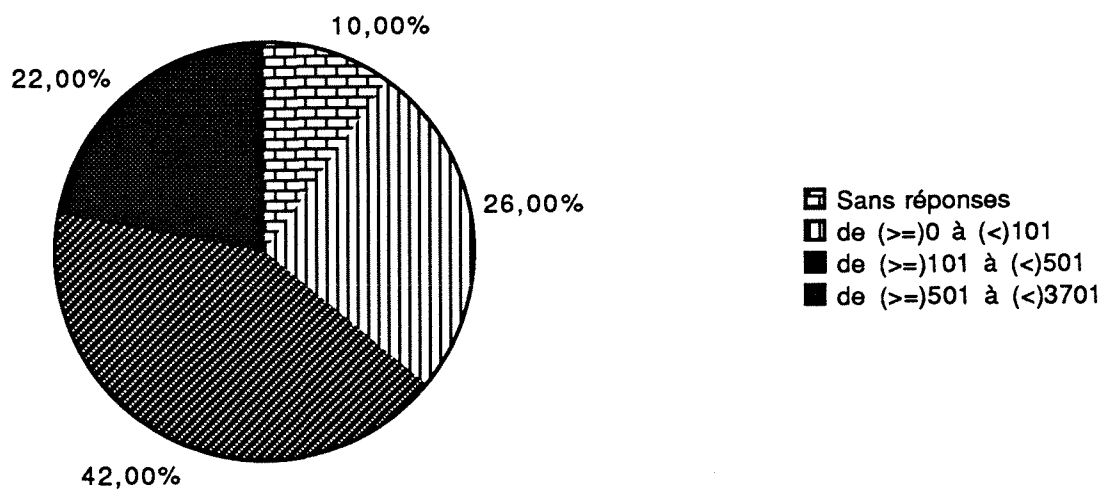
22 TYPE DE DOCUMENTS CONSERVES

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	1	0,0	0,0
LIVRES	49	98,0	98,0
AUTRES	27	54,0	152,0
TOTAL	76	152,0	152,0



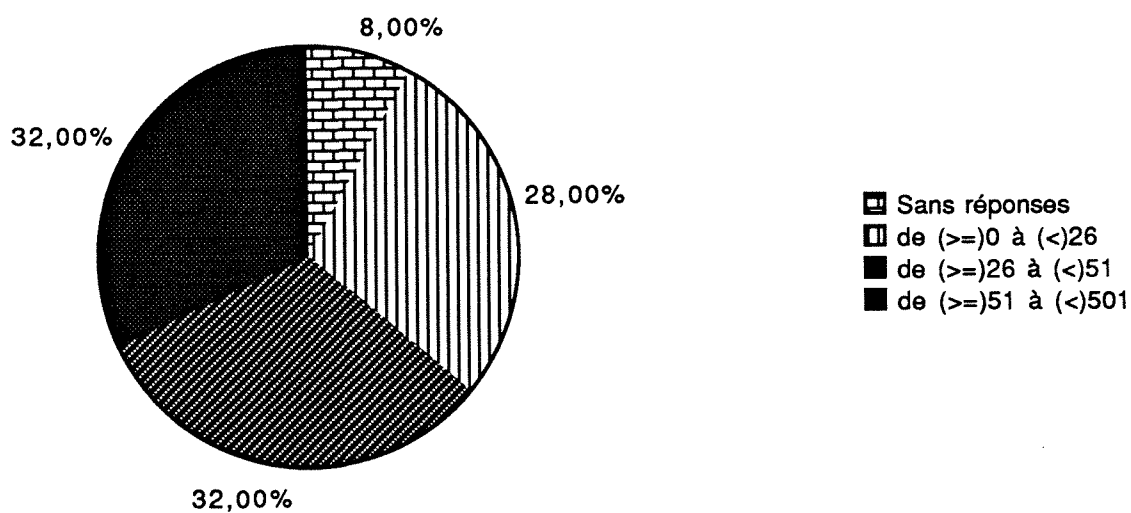
24 R Rec. de NOMBRE DE LIVRES ACHETES PAR AN

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	5	10,0	10,0
de (\geq)0 à ($<$)101	13	26,0	36,0
de (\geq)101 à ($<$)501	21	42,0	78,0
de (\geq)501 à ($<$)3701	11	22,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



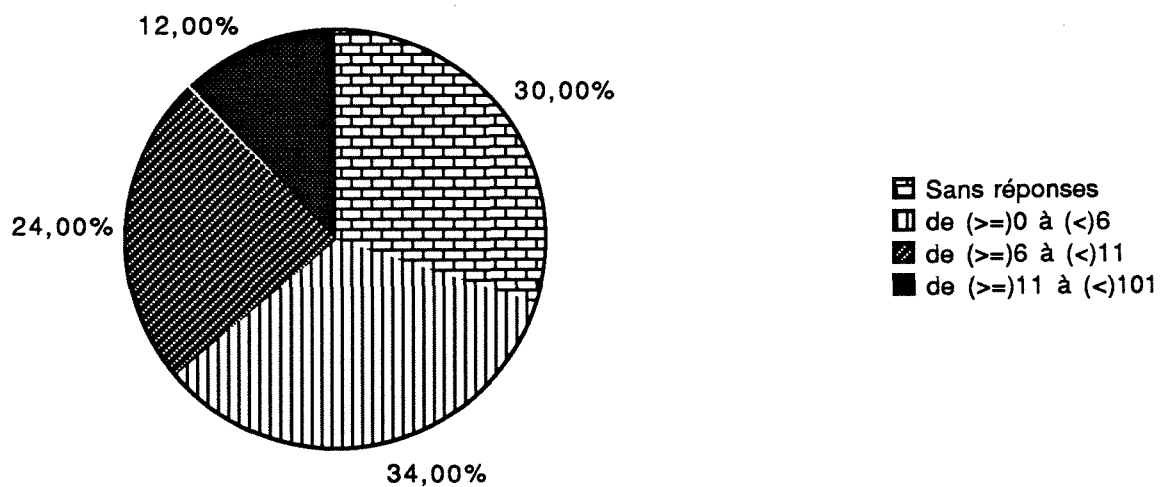
25 R Rec. de NOMBRE D'ABONNEMENTS A PERIODIQUES VIVANTS

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	4	8,0	8,0
de (\geq)0 à ($<$)26	14	28,0	36,0
de (\geq)26 à ($<$)51	16	32,0	68,0
de (\geq)51 à ($<$)501	16	32,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



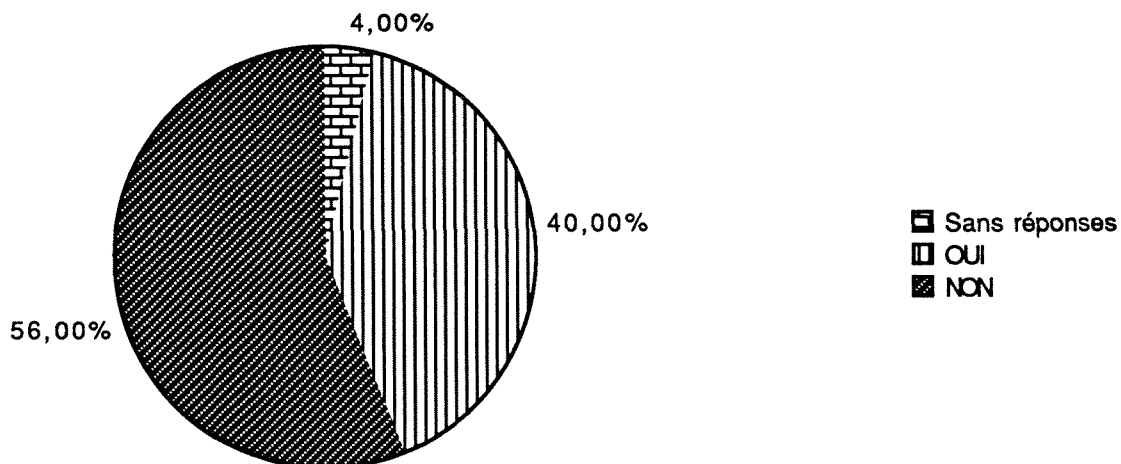
6 R Rec. de NOMBRE DE SOUSCRIPTIONS EN COURS

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	15	30,0	30,0
de (>=)0 à (<)6	17	34,0	64,0
de (>=)6 à (<)11	12	24,0	88,0
de (>=)11 à (<)101	6	12,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



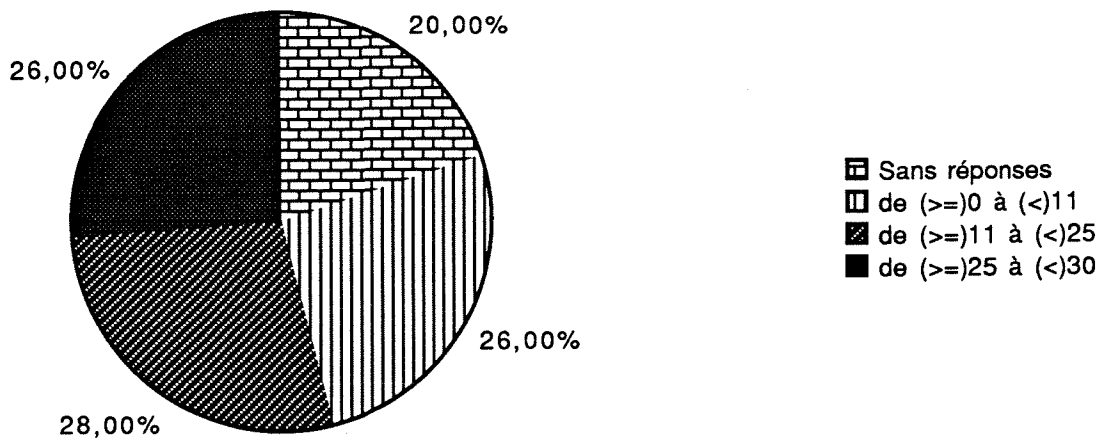
28 SUBVENTIONS EXTERIEURES

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	2	4,0	4,0
OUI	20	40,0	44,0
NON	28	56,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



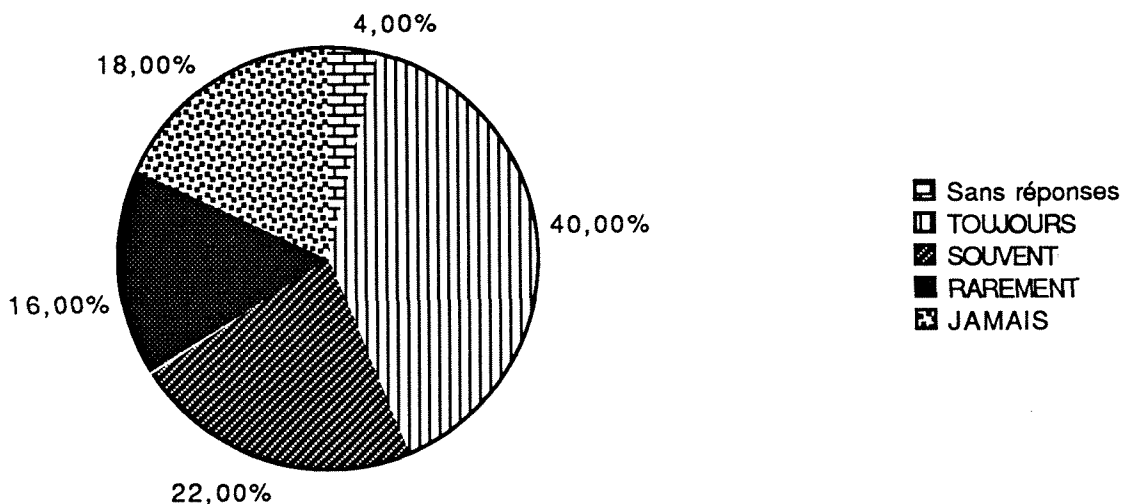
30 R Rec. de DUREE DE L'ADHESION A L'ABEF

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	10	20,0	20,0
de (>=)0 à (<)11	13	26,0	46,0
de (>=)11 à (<)25	14	28,0	74,0
de (>=)25 à (<)30	13	26,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



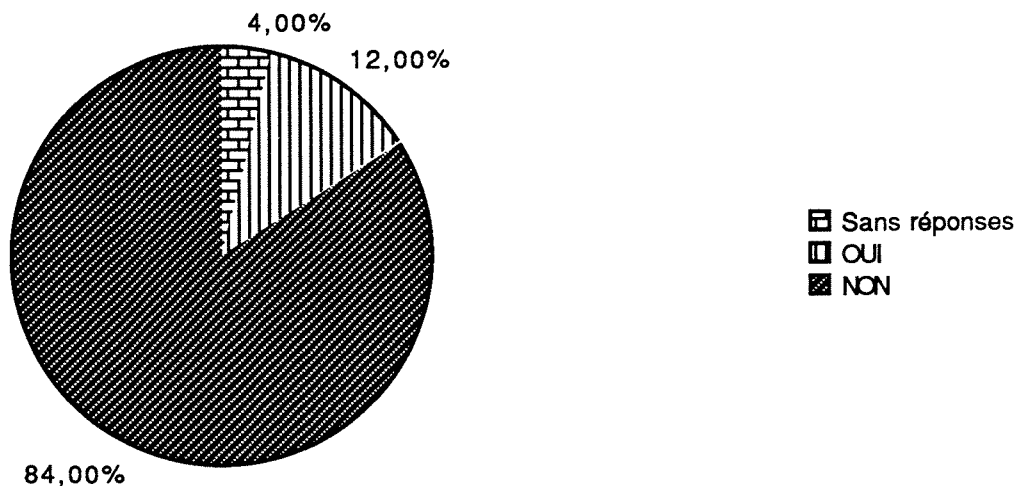
31 PRESENCE AUX SESSIONS DE L'ABEF

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	2	4,0	4,0
TOUJOURS	20	40,0	44,0
SOUVENT	11	22,0	66,0
RAREMENT	8	16,0	82,0
JAMAIS	9	18,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



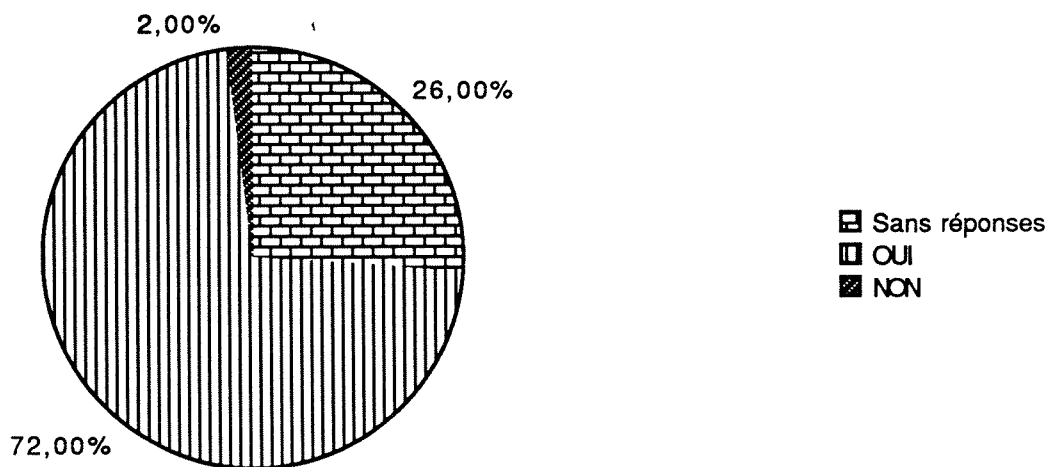
32 RESPONSABILITES DU BIBLIOTHECAIRE A L'ABEF

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	2	4,0	4,0
OUI	6	12,0	16,0
NON	42	84,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



36 RESEAU SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS

	Effectifs	%	Cumulé
Sans réponses	13	26,0	26,0
OUI	36	72,0	98,0
NON	1	2,0	100,0
TOTAL	50	100,0	100,0



ABEFBIS

Tris à plat

2 AGE

No	De	à	Effectifs	%
1	>= 29	< 34,5	1	2,0
2	>= 34,5	< 40	4	8,1
3	>= 40	< 45,5	5	10,2
4	>= 45,5	< 51	1	2,0
5	>= 51	< 56,5	9	18,3
6	>= 56,5	< 62	5	10,2
7	>= 62	< 67,5	11	22,4
8	>= 67,5	< 73	8	16,3
9	>= 73	< 78,5	4	8,1
10	>= 78,5	< 84	1	2,0

49 valeurs prises en compte sur 50 questionnaires

Sans réponses exclues : 1

% pris en compte	Minimum	Maximum	Moyenne
98,00 %	0	83	58,53
Somme	Somme des carrés	Ecart-type	Variance
2868	175662	12,74	162,42

6 DATE DE PRISE DE POSTE

No	De	à	Effectifs	%
1	>= 1	< 5	18	37,5
2	>= 5	< 9	13	27,0
3	>= 9	< 13	4	8,3
4	>= 13	< 17	3	6,2
5	>= 17	< 21	3	6,2
6	>= 21	< 25	2	4,1
7	>= 25	< 29	1	2,0
8	>= 29	< 33	2	4,1
9	>= 33	< 37	0	
10	>= 37	< 41	2	4,1

48 valeurs prises en compte sur 50 questionnaires

Sans réponses exclues : 2

% pris en compte	Minimum	Maximum	Moyenne
96,00 %	0	40	10,19
Somme	Somme des carrés	Ecart-type	Variance
489	9813	10,14	102,79

1 2 NOMBRE DE SALARIES

No	De	à	Effectifs	%
1	>= 0	< 0,7	24	60,0
2	>= 0,7	< 1,4	8	20,0
3	>= 1,4	< 2,1	3	7,5
4	>= 2,1	< 2,8	0	
5	>= 2,8	< 3,5	1	2,5
6	>= 3,5	< 4,2	0	
7	>= 4,2	< 4,9	0	
8	>= 4,9	< 5,6	2	5,0
9	>= 5,6	< 6,3	2	5,0
10	>= 6,3	< 7	0	

40 valeurs prises en compte sur 50 questionnaires

Sans réponses exclues : 10

% pris en compte	Minimum	Maximum	Moyenne
80,00 %	0	6	0,98
Somme	Somme des carrés	Ecart-type	Variance
39	151	1,7	2,9

1 3 NOMBRE DE BENEVOLES

No	De	à	Effectifs	%
1	>= 0	< 2,1	22	56,4
2	>= 2,1	< 4,2	7	17,9
3	>= 4,2	< 6,3	3	7,6
4	>= 6,3	< 8,4	1	2,5
5	>= 8,4	< 10,5	1	2,5
6	>= 10,5	< 12,6	2	5,1
7	>= 12,6	< 14,7	1	2,5
8	>= 14,7	< 16,8	1	2,5
9	>= 16,8	< 18,9	0	
10	>= 18,9	< 21	1	2,5

39 valeurs prises en compte sur 50 questionnaires

Sans réponses exclues : 11

% pris en compte	Minimum	Maximum	Moyenne
78,00 %	0	20	3,87
Somme	Somme des carrés	Ecart-type	Variance
151	1463	4,81	23,11

2 4 NOMBRE DE LIVRES ACHETES PAR AN

No	De	à	Effectifs	%
1	>= 0	< 370,1	29	64,4
2	>= 370,1	< 740,2	5	11,1
3	>= 740,2	< 1110,3	8	17,7
4	>= 1110,3	< 1480,4	0	
5	>= 1480,4	< 1850,5	0	
6	>= 1850,5	< 2220,6	2	4,4
7	>= 2220,6	< 2590,7	0	
8	>= 2590,7	< 2960,8	0	
9	>= 2960,8	< 3330,9	0	
10	>= 3330,9	< 3701	1	2,2

45 valeurs prises en compte sur 50 questionnaires

Sans réponses exclues : 5

% pris en compte	Minimum	Maximum	Moyenne
90,00 %	0	3700	478,22
Somme	Somme des carrés	Ecart-type	Variance
21520	30873650	683,94	467779,72

2 5 NOMBRE D'ABONNEMENTS A PERIODIQUES VIVANTS

No	De	à	Effectifs	%
1	>= 0	< 50,1	30	65,2
2	>= 50,1	< 100,2	9	19,5
3	>= 100,2	< 150,3	2	4,3
4	>= 150,3	< 200,4	1	2,1
5	>= 200,4	< 250,5	0	
6	>= 250,5	< 300,6	1	2,1
7	>= 300,6	< 350,7	0	
8	>= 350,7	< 400,8	0	
9	>= 400,8	< 450,9	1	2,1
10	>= 450,9	< 501	2	4,3

46 valeurs prises en compte sur 50 questionnaires

Sans réponses exclues : 4

% pris en compte	Minimum	Maximum	Moyenne
92,00 %	0	500	78,59
Somme	Somme des carrés	Ecart-type	Variance
3615	896849	116,69	13616,83

2 6 NOMBRE DE SOUSCRIPTIONS EN COURS

No	De	à	Effectifs	%
1	>= 0	< 10,1	29	82,8
2	>= 10,1	< 20,2	2	5,7
3	>= 20,2	< 30,3	1	2,8
4	>= 30,3	< 40,4	0	
5	>= 40,4	< 50,5	1	2,8
6	>= 50,5	< 60,6	0	
7	>= 60,6	< 70,7	0	
8	>= 70,7	< 80,8	0	
9	>= 80,8	< 90,9	0	
10	>= 90,9	< 101	2	5,7

35 valeurs prises en compte sur 50 questionnaires

Sans réponses exclues : 15

% pris en compte	Minimum	Maximum	Moyenne
70,00 %	0	100	13
Somme	Somme des carrés	Ecart-type	Variance
455	24769	23,55	554,53

3 0 DUREE DE L'ADHESION A L'ABEF

No	De	à	Effectifs	%
1	>= 2	< 4,8	8	20,0
2	>= 4,8	< 7,6	3	7,5
3	>= 7,6	< 10,4	2	5,0
4	>= 10,4	< 13,2	4	10,0
5	>= 13,2	< 16	2	5,0
6	>= 16	< 18,8	4	10,0
7	>= 18,8	< 21,6	2	5,0
8	>= 21,6	< 24,4	2	5,0
9	>= 24,4	< 27,2	0	
10	>= 27,2	< 30	13	32,5

40 valeurs prises en compte sur 50 questionnaires

Sans réponses exclues : 10

% pris en compte	Minimum	Maximum	Moyenne
80,00 %	0	29	16,78
Somme	Somme des carrés	Ecart-type	Variance
671	15337	10,23	104,64

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION p.1

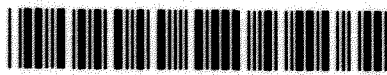
I. HISTORIQUE DES ASSOCIATIONS.

- 1. Les origines de l'A.B.E.F. p.5
 - 11. L'union fait la force. p. 5
 - 12. La session de septembre 1957 à Lyon. p.16
 - 13. La session de 1960 à Paris. p.36
 - 14. La session de 1963 à Paris. p.46
- 2. La fondation de l'A.B.S.R. p.59
- 3. Le C.I.C. p.77
- 4. L'A.D.B.R. p.80

II. DES BIBLIOTHÈQUES DE SÉMINAIRE AUX BIBLIOTHÈQUES DIOCÉSAINES.

- 1. Le dossier des séminaires regroupés. p.82
 - 11. L'enquête de 1963. p.82
 - 12. L'action de l'A.B.E.F. p.86

13. La commission Epuration-Ventes.	p.90
14. L'évolution des bibliothèques ecclésiastiques.	p.95
2. Des bibliothèques de séminaire aux bibliothèques diocésaines.	p.105
III. L'ENQUÊTE AUPRÈS DES MEMBRES DE L'A.B.E.F.	p. 122
CONCLUSION.	p.125.
BIBLIOGRAPHIE	p.127
ANNEXES	



* 9 5 5 4 3 1 E *